

# **1. ASPECTS LEXICOGRAPHIQUES**

DATATIONS ET MATÉRIAUX POUR SERVIR À L'HISTOIRE DU  
LEXIQUE FRANÇAIS AU SÉNÉGAL  
et secondairement aux pays avoisinants

A - B

Note de présentation

1) Généralités.

Les datations que nous présentons ci-après s'inscrivent dans une perspective plus encyclopédique d'une part, partiellement comparative d'autre part, et par conséquent sensiblement différente de l'orientation qui nous a amené à produire, en septembre 1992, pour l'AUPELF-UREF, une série de datations concernant la seule lettre A.

Ces recherches constituent un volet complémentaire à deux publications antérieures. Il s'agit d'abord de l'inventaire des particularités lexicales que nous avons fait paraître, conjointement avec Madame le Professeur Geneviève N'Diaye-Corréard, en 1979, intitulé *Le français au Sénégal, enquête lexicale*, (3 tomes) publication ronéotypée du Département de linguistique générale et négro-africaine de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Dakar.

Par ailleurs, nos recherches se veulent le complément de la nomenclature incorporée par l'historien Raymond Mauny, dans son précieux "Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain" de 1952. On sait en effet que ce recueil n'est illustré d'aucune attestation.

Ayant reçu le soutien de M.M. Les Professeurs Willy Bal de l'Université de Louvain, et Bernard Quemada, Directeur du *Trésor de la Langue Française* (TLF) et de l'Institut National de la Langue Française (I.N.A.L.F.), ainsi que de Madame Le Professeur Suzanne Lafage, directeur et fondateur du Bulletin du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique Noire (R.O.F.C.A.N.), nous nous sommes lancé dans des investigations particulièrement longues dont les résultats, certes positifs, apparaîtront nécessairement lacunaires en raison de l'ampleur de la tâche et de la difficulté d'accès aux textes anciens et même moins anciens.

Aussi bien, les datations et documents que nous publions ne représentent-ils qu'un état de nos recherches actuelles. Toutefois, des addenda sont en cours d'élaboration.

Malgré le dépouillement, pour les lettres A et B, de textes assez nombreux et variés, notre bibliographie recense plus de 240 titres, manuscrits, listes de vocabulaire et dictionnaires français/langues africaines, récits de voyages, français ou non, traduits ou non traduits, études techniques, thèses anciennes, articles

scientifiques, ouvrages historiques, Journaux Officiels, quotidiens ou hebdomadaires imprimés ou ronéotypés, revue de chasse et guides de tourisme, manuels spécialisés d'histoire de sciences naturelles, romans etc., beaucoup reste encore à cribler, pour viser à une nomenclature qui soit pleinement satisfaisante et qui permette de reculer encore les datations établies.

## 2) Motivation.

Deux éléments nous ont incité à cette publication en son état.

- Le rapport de synthèse des "Premières journées scientifiques du réseau de recherche partagée de l'UREF, Etudes du français en francophonie", daté du 21 septembre 1991, p. 4, qui a souligné (c'est le verbe utilisé) "la nécessité de prendre en considération la dimension diachronique dans une perspective comparative".

- La publication simultanée, fin 1992, au Canada et en France, sous la direction d'Alain Rey des 2 volumes du *Dictionnaire historique de la langue française*, Montréal, Dicorobert pour le Canada, Dictionnaires Le Robert pour la France, qui témoigne d'un renouveau pour les études diachroniques trop souvent négligées. Nous avons alors décidé de mettre sans délai, à la disposition des chercheurs africanistes ou non, la masse des informations que nous avons recueillie, afin de faire progresser, par des comparaisons notamment, les investigations qu'ils seraient amenés à développer.

## 3) La méthodologie.

Sur la méthodologie générale, on se permettra de renvoyer le lecteur aux p. 5 à 8 de notre article : *Dimensions diachronique et étymologique pour I.F.A.* 2 publié dans le *Bulletin R.O.F.C.A.N.* n° 8, 1990, INALF-CNRS, Didier-Erudition. On se bornera à rappeler que la pertinence géo-linguistique axée exclusivement sur le Sénégal, se révèle, selon notre perspective, difficilement opératoire, et en fait inadaptée parce qu'artificielle et stérile, eu égard aux mouvements de l'Histoire, à la circulation des voyageurs, à l'aire de diffusion des espèces végétales, ichtyologiques, ornithologiques etc.

Aussi bien, a-t-on opté pour la démarche qui suit :

Chaque fois que nous avons été en mesure de le faire et que cela permettait de repousser une datation, nous avons élargi notre cadre géo-linguistique aux pays voisins du Sénégal, et, parfois, à des pays assez éloignés de ce dernier.

Par ailleurs, et pour des domaines spécifiques, notamment les dénominations des *realia*, et afin de prendre en compte l'introduction de telle ou telle espèce botanique, originaire des Antilles ou de l'Amérique tropicale, par exemple, nous avons choisi de relativiser la datation établie pour le Sénégal en indiquant la datation antérieure que nous avons pu découvrir concernant ces pays.

Notre chronologie multiple avec les variantes graphiques ou formelles, et élargie aux pays voisins du Sénégal permet d'apporter une précision accrue quant aux mouvements de la langue, pouvant servir, le cas échéant, à une histoire du lexique voire de l'orthographe du français dans l'ouest africain.

Toujours au plan méthodologique, ajoutons que nous avons tenté d'exploiter les ressources de "Frantext". Comme nous nous y attendions, celles-ci n'ont donné lieu qu'à de fort médiocres résultats à savoir la (re)confirmation de deux survivances lexicales, n'affectant du reste aucune des lexies rangées sous les lettres A et B.

S'agissant de notre nomenclature relative aux *realia*, nous avons porté notre choix sur celles qui étaient les plus courantes ou les plus caractéristiques.

Quant à la structure des articles, nous avons repris la formule de notre enquête lexicale sur le français au Sénégal de 1979 en nous attachant à produire des définitions assez détaillées, bien entendu y compris pour les *realia*.

Par ailleurs, nous nous sommes donné un certain nombre de règles qui s'articulent, pour l'essentiel, autour des points suivants :

- Relevé de toutes les variantes graphiques ou morphologiques avec leurs datations et leurs localisations lorsque la datation était antérieure à celle décelée pour le Sénégal.

- Restitution de la citation respectant scrupuleusement la graphie, les signes ou marques graphiques, utilisées par l'auteur.

- Recherche, chaque fois que cela a pu être possible, de la citation la plus riche d'information.

- Notation entre parenthèses de la date de publication ou de rédaction du texte pour les manuscrits, et, le cas échéant, notation entre crochets carrés de la date ou de la durée du séjour en Afrique. En effet, l'écart entre la publication d'un texte par exemple, et la date du séjour de l'auteur pouvant être sensible, notamment au moment de la Révolution de 1789.

- Indication éventuelle de la 1ère mention avec sa localisation pour les textes en langue étrangère.

- Indication des dénominations anciennes ou tombées en désuétude que nous avons pu recueillir.

- Mise en place d'une rubrique "remarque(s)" destinée à accueillir des informations complémentaires qu'il nous est apparu nécessaire ou intéressant d'apporter.

Au plan formel, on signalera qu'entre plusieurs formes graphiques, la 1ère place est accordée, quelle que soit sa datation, à celle qui est perçue comme la plus fréquente, les autres variantes étant classées par chronologie décroissante, du plus récent au plus lointain. En outre, cette lexie-vedette est soulignée.

Un cas particulier doit être élucidé : il concerne l'incertitude de la localisation qui affecte certaines espèces d'oiseaux communes au Sénégal et à l'Afrique du Sud.

Ces espèces sud-africaines décrites par François Le Vaillant dans son *Histoire naturelle des Oiseaux d'Afrique* ont été mélangées malencontreusement par ce voyageur naturaliste, avec celles du Sénégal et il est impossible dès lors de



faire le départ entre les espèces sénégalaises et sud-africaines. Les deux localisations ont donc été signalées.

Nous proposons, en guise d'introduction à ce recueil, la reproduction d'un texte peu connu de Raymond Mauny, publié dans le quotidien *Paris-Dakar* du 28 juillet 1951, et qui présente l'intérêt de regrouper un grand nombre de particularités lexicales de cette époque plus proches de la langue parlée, semble-t-il, que celles qui figurent dans son "Glossaire" de 1952.

Au début de son introduction, R. Mauny fait allusion à un récit qui a été publié "il y a quelques années". Nous nous permettrons de signaler qu'il a été publié à nouveau avec ce titre *un récit en "aofien"*, et commenté par nos soins dans les *Mélanges offerts à Willy Bal - 2 - Contacts de langues et cultures, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain* 9, 3-4 (1984), pp. 189-202.

## UN CONTE EN LANGAGE CREOLE DU SENEGAL par Raymond Mauny

Les lecteurs de Paris Dakar se souviennent peut-être qu'il y a quelques années nous avons publié un récit sur le langage créole qu'emploient les Français d'A.O.F., qui se forme "sous les oreilles", si l'on peut dire, et qui amène dans notre parler quotidien des mots des expressions incompréhensibles pour le Français de France.

Ce n'est ni une langue comme le "pidgin" du Cameroun ou le Haïtien, ni un patois comme le "cagayous" d'Algérie : c'est tout un vocabulaire spécial, qui comprend plusieurs centaines de mots, empruntés aux langues les plus diverses, mais surtout en ouolof et en mandingue, qui s'enrichit tous les jours, mais qui tous les jours aussi laisse derrière lui des "laissés pour compte" tombant peu à peu en désuétude.

Qui se souvient qu'on appelait une pirogue une almadie, un boy, un rapace, un baobab un calebassier ? Ce sont aussi des mots français, mais pris ici dans un sens bien différent de celui de la Métropole : le gendarme est un oiseau, le capitaine un poisson, et l'avocat un fruit. Tous ces mots ont une histoire, souvent bien complexe à démêler, dont l'étude est entreprise peu à peu par l'historien et le linguiste.

Voici un conte où l'on a cherché à grouper une partie des expressions les plus employées.

Il y a quelques années, un beau soir d'hivernage, débarqua un Toubab qu'au premier regard on jugeait peu dégourdi, mais plein de suffisance. D'obscur relations venaient de le faire nommer à la Colonie. Il regardait d'un oeil maussade la ligne des filaos barrant l'horizon, les charognards tournoyant lentement, les pique-boeufs rentrant au gîte pour la nuit, délogeant avec fracas les roussettes qui avaient mobilisé leur flamboyant pendant la journée. Il faisait une chaleur lourde.

Tandis que passagers, laptots porteurs et boys se précipitaient vers le wharf, un jeune homme l'aborda. Il était envoyé par le service pour l'aider dans ses premiers pas en terre africaine.

Il héla un borom-sarett, y empila cantines, caisses et picot, et tous deux se dirigèrent vers la popote où l'attendait le nouveau.

La nuit tombait rapidement. La troupe s'engagea dans une rue étroite, mal pavée entre des tapades de seccos, des carrés bruyants du vacarme des pileuses, des bana-bana, des vendeurs de yamba, des diguènes qui couraient après leurs gosses, des tam-tams, des griots et des groupes faisant leur salam. Un grand tapalé couvert de cro cros vint leur proposer des samaras et des naïls. C'était bien le moment !

Une tornade, qui menaçait depuis longtemps, arrivait en soulevant un nuage de poussière. Les pains de singe tombaient avec un bruit sec ; manguiers, rôniers, fromagers et cailcédrats bruissaient de toutes leurs feuilles. Les Syriens entraient

en hâte dans leurs boutiques les boubous, les pièces de guinée, le gonfreville et tout le gnama gnama.

Tout le monde courrait se mettre à l'abri : des toubabs perdus dans ce quartier excentrique près de la Médina ; des Portugaises avec un baluchon de linge sur la tête ; des Bidanes et leurs Pourognes ; des borom faux-cols, originaires évolués, qui craignaient pour leurs beaux habits et des badolos chargés de gris-gris, poussant vers leur carré, aidés de leurs chiens laobés, les moutons de case engraisés pour la Korité ou la Tabaski.

De grosses gouttes arrivèrent bientôt. Ce n'était certes pas la pluie de [sic] mangues ! Le nouveau venu, qui ne connaissait l'Afrique que par des chromos où le ciel était toujours bleu, ne s'était pas muni d'imperméable et était complètement trempé lorsqu'il arriva enfin à la concession.

Le popotier, une lampe tempête à la main, fit prestement débarrasser par la boyerie, les bagages et les fit porter à la case de passage, une petite bâtisse en dur. Il congédia le borom sarett en lui donnant bougnat.

Pendant que la tornade faisait rage on passa à table. Les photophores et la Colman attirèrent une nuée de mouts-mouts et d'insectes variés que pourchassaient des tarentes. L'assistance était variée : un Service civil de classe extravagante, chargé du conditionnement, présidait. Ses vingt ans de service en brousse l'avaient marqué : outre les traces de larbiches de du [sic] ver de guinée, et une splendide bourbouille, il arborait un magnifique oeuf colonial qui laissait présager que sa cirrhose n'attendrait pas la retraite pour se déclarer.

Son voisin le postier, un mange-mil, qui sortait des bigors, avait eu ce soir un palabre avec son patron, et était d'humeur exécration. Il avait aussi une chique. Et sa fatou qui venait de gagner petit !

Trois jeunes employés de la F.A.O. discutaient traite, graines, bruches et ravets, tandis que l'agent spécial malgré un bon margouillat dans la gorge, racontait ses azalais et parlait moussos.

La cuisine était bien déroutante pour le nouveau venu : des sebettes, du riz au poisson avec des gombos, de l'igname et une de ces sauces pimentées à vous réveiller un mort ; un excellent couscous, des goyaves, des avocats, des pistaches, des mangues et des korossols. Comme boisson du vin de palme et du kinkiliba.

Il fit peu honneur au repas et manifesta sa désapprobation, à l'indignation admirablement feinte du popotier, un farceur, qui ruminait un bon tour à jouer au billakoro qui semblait si peu avoir l'étoffe d'un colonial.

D'autant plus que l'agent spécial, qui l'avait fait parler, s'était rendu compte de la piètre acquisition que venaient de faire des Aofiens en sa personne.

Cela tombait mal, car le poste de brousse où il devait se rendre, avait une réputation bien établie d'être le rendez-vous des fonctionnaires les plus tapalés de la Fédération.

Une lettre partit le soir même pour que l'intéressé fut reçu avec tous les honneurs dûs à son rang.

- 0 -

Quelques jours plus tard, une randonnée harassante à travers les thanns, la brousse et les niayes que cultivaient fébrilement badolos harratines et navétanes, munis de leur iler et de leur daba, affairés à débarrasser leurs lougans de niébés, de patates douces et d'arachides, des cram-crams et des épineux, et à creuser des céanes, l'avaient amené, par des pistes où le poto-poto ne cessait que pour la latérite ou la tôle ondulée, près de l'escale, petite ville triste loin de la mer et de toute rivière, où il était affecté.

Il avait été étonné de ne voir ni lions, ni éléphants comme il s'y attendait, mais seulement quelques phacos, des biches et même un caïman, un cracheur, une gueule tapée en passant le dernier marigot.

Il n'était pas rassuré du tout, car la brousse prenait des aspects inquiétants. Des gendarmes et des cardinaux, juchés sur le fil télégraphique regardaient passer le camion d'un air narquois. Les mange-mil s'abattaient en vol serrés de tous côtés. Les épineux se faisaient de plus en plus denses et l'on s'engageait dans une passe.

Il roulait dans sa cervelle la terrible histoire (inventée de toutes pièces par le postier, qui avait servi dans le pays) de la dernière attaque de la postale, conduite par un transporteur originaire, par une troupe d'irréguliers, il y avait un mois à peine paraît-il.

Il en était là de ses réflexions lorsque des détonations éclatèrent de toutes parts et que des cavaliers entouraient le camion et faisaient descendre toute le monde dans le meilleur style des Western.

Un grand diable de Bidane, qui paraissait le chef, sépara notre homme du reste de la troupe. Il paraissait très monté contre le toubab qui faisait macou qu'il fit trotter devant son m'bayard au splendide harnachement.

Mais il était écrit qu'il n'était pas encore au bout de ses peines. Une heure ne s'était pas écoulée qu'une seconde fusillade, très nourrie, venait d'éclater sur les flancs de la petite troupe, qui s'enfuit aussitôt au triple galop laissant sur place le prisonnier. Un sourire éclaira sa figure lorsqu'il vit qu'il avait affaire à des gouxmiers et des partisans conduits par un sous-officier de spahis.

Le retour au camion s'effectua gaîment. Quelques kilomètres à peine les séparaient de l'escale. Ils y parvinrent rapidement et la postale s'arrêta devant la Résidence.

Un planton chamarré l'amena chez le petit commandant qui faisait palabre avec le chef de canton, vieux diaraf tout constellé de bananes, fils de tiedo qui avait commencé sa carrière administrative comme tireur de panka.

Il était question de Grand Conseil de commune mixtes, de recensement, de captifs de case, de deuxième portion, de dioulas.

Le bilakoro n'y comprenant goutte.

Une fois l'Africain parti, l'Administrateur interrogea notre homme. Il parut très surpris - et soucieux - du dramatique incident survenu dans l'après-midi bien

que riant sous cape car il avait monté l'arnaque et la contre-attaque de toutes pièces avec le Capitaine des gardes cercle. Il l'invita à dîner pour le soir "en toute simplicité" prit-il le soin d'insister.

Ce fut un repas épique. Toute l'escale était là sur son 31. en pique-boeufs, spencer et robes de soirée.

Seul faisait tache le nouveau venu, qui, pour faire plus colonial, avait jugé bon de venir en short, chemisette et naïls !

On le mit cependant à la place d'honneur entre le petit commandant et son futur chef de service. Tout le monde semblait guindé et maussade.

L'instituteur critiquait acerbement l'administrateur tandis que l'ingénieur lançait des pointes contre le médecin.

Tout le monde était d'accord pour signaler l'incapacité du Commandant de Cercle, qui était, paraît-il, en tournée et le nouveau venu, narrant sa mésaventure avec force détails, crut devoir abonder dans leur sens en insistant sur l'état d'insécurité du lieu et le mauvais état des pistes.

A ce moment un grand boy à l'air saye-saye, qui venait de lui servir du capitaine lui renversa sur la tête à l'hilarité générale le contenu de la saucière.

Comme le Noir, loin de s'excuser semblait au contraire trouver la chose très drôle, à la grande joie de sa voisine d'en face, une personne du pays, fille de gourmette aux splendides bijoux d'or de Galam, il se leva furieux pour aller corriger l'impudent, mais celui-ci s'était esquivé derrière les bougainvillées.

Il dut aller se laver dans un canari où tombait la poussière de l'argamasse.

"Allez-vous plaindre dès demain matin au Commandant de Cercle" lui suggéra-t-on de toutes parts. Ce boy est un marabout-cognac, a une réputation de gourdiguène, et de toute façon il ne vaut pas cher".

"C'est exactement mon opinion répondit-il. Et j'espère bien que ce malotru aura la sanction qu'il mérite !".

La soirée finit plus gaiement. Toute l'escale parlait méchouis, congé et des derniers potins du chef-lieu de la subdivision.

L'attaque à main armée de l'après midi fut abondamment commentée et le jeune homme dut en faire plusieurs fois le récit et l'enjolivait chaque fois.

Il se sentait le héros du jour et toutes les jeunes filles s'empresaient autour de lui pour lui faire raconter l'incident.

Il se retira fort tard, un peu ivre, dans sa case de banco fermée de clinting.

Il dormit mal, car des cancrelats et des termites passaient la visite de ses cantines avec de désagréables grincements de mandibules tandis que d'énormes cantchoulis grignotaient les restes du repas.

- 0 -

Le lendemain de bonne heure, il alla se faire annoncer à la Résidence. Il fut très étonné de trouver le docteur de la veille, en civil, assis au bureau du petit Commandant, causant avec un docteur en blouse blanche, qui ressemblait comme deux gouttes d'eau à l'instituteur de la veille.

Il ne soufflat [sic] mot, rassemblant ses esprits et craignait déjà avoir le coup de bambou sinon la soudanite. Un planton le tira de la perplexité en lui disant "Cammandant et Ingénieur y a attendre toi".

Il le suivit et crut s'effondrer en voyant assis au bureau du Commandant de Cercle - ... non, il n'y avait pas d'erreur possible - le fameux boy de la veille, avec toutes ses broderies et ses décorations du Nicham au Bénin, le regardant d'un air narquois et lui disant avec un pur accent antillais :

"Je me présente. Marie-Rose, de Fort-de-France, votre Commandant de Cercle. Veuillez vous asseoir. Vous désirez me parler ?".

Il se tourna vers l'autre personnage. Ce n'était plus son chef de service de la veille, mais le Petit Commandant d'hier...

avec tous les attributs d'Ingénieur !

Des chuchotements se faisaient entendre derrière la porte. Tous les conjurés de la veille firent brusquement irruption dans la pièce. Le Commandant de Cercle riait maintenant de toutes ses dents.

Et il faut croire que ce rire fut contagieux, car notre homme qui avait enfin compris, se mit à l'unisson.

La rumeur publique prétend même qu'aujourd'hui il est le premier à monter aux nouveaux arrivants des plaisanteries semblables. Mais chut ! pas un mot au G.G.

## Signes et abréviations.

|              |                                                                                                                                         |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1, 2, 3, ... | numéros correspondant aux unités de sens dans un article.                                                                               |
| I, II.       | numéros généraux regroupant plusieurs unités de sens.                                                                                   |
| Adj.         | Adjectif.                                                                                                                               |
| Adj.         | Adjectivale.                                                                                                                            |
| Adv.         | Adverbe.                                                                                                                                |
| Anon.        | Anonyme.                                                                                                                                |
| A.O.M.       | Archives d'Outre-mer (Aix-en-Provence).                                                                                                 |
| B.N.         | Bibliothèque Nationale (Paris).                                                                                                         |
| Ca           | circa.                                                                                                                                  |
| chap.        | chapitre.                                                                                                                               |
| C.F.A.       | Sigle correspondant à : Colonies Françaises d'Afrique, puis à "Côte Française d'Afrique" et enfin à "Coopération Financière Africaine". |
| col.         | colonne.                                                                                                                                |
| connot.      | connotation.                                                                                                                            |
| dir.         | direction.                                                                                                                              |
| ext.         | extension.                                                                                                                              |
| f.           | féminin.                                                                                                                                |
| Hist.        | Historique, Histoire.                                                                                                                   |
| I.F.A.N.     | Institut français d'Afrique noire (Dakar, jusqu'en 1966).<br>Institut fondamental d'Afrique noire (Dakar, à partir de 1967).            |
| Interj.      | Interjection.                                                                                                                           |
| intr.        | intransitif.                                                                                                                            |
| invar.       | invariable.                                                                                                                             |
| Loc.verb.    | Locution verbale.                                                                                                                       |
| m.           | masculin.                                                                                                                               |
| Ms           | Manuscrit.                                                                                                                              |
| N.           | Nom.                                                                                                                                    |
| p.           | page.                                                                                                                                   |
| pag.         | pagination.                                                                                                                             |

|                                     |                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| pl.                                 | pluriel.                                                                                                                                                   |
| Prép.                               | Préposition.                                                                                                                                               |
| pron.                               | pronominal.                                                                                                                                                |
| ss.                                 | sans.                                                                                                                                                      |
| sing.                               | singulier.                                                                                                                                                 |
| t.                                  | tome.                                                                                                                                                      |
| T.L.F.                              | Trésor de la langue française.                                                                                                                             |
| tr.                                 | transitif.                                                                                                                                                 |
| trad.                               | traduit, traduction.                                                                                                                                       |
| v.                                  | verbe.                                                                                                                                                     |
| vol.                                | volume.                                                                                                                                                    |
| [..]                                | indique une coupure dans la citation.                                                                                                                      |
| (1807)                              | La date notée entre parenthèses signale celle de la publication ou de la rédaction du texte.                                                               |
| [1785-1786]                         | La date (ou les dates) notée(s) entre crochets carrés corresponde(nt) à celle(s) du séjour en Afrique, lorsqu'il y a un écart avec la date de publication. |
| <u>ABANA</u> (1959), HABANA (1913). | Le soulignage d'une ou plusieurs lexies signale la (ou les) lexie(s) considérée(s) comme la (ou les) plus fréquente(s).                                    |
| ~                                   | Variante graphique ou formelle chez un même auteur.                                                                                                        |



**ABANA (1959), HABANA (1913).** Interj. C'est fini !, terminé !, un point c'est tout !

"Puisque vous invitez le lecteur à faire des suggestions en voici. Oublis : ABANA, utilisé comme interjection pour dire que c'est fini, qu'on n'en parle plus. [...]". Ballereau, *Correspondance personnelle adressée à R. Mauny*, Dakar, 10 mai 1959 in Dossier I.F.A.N. de R. Mauny, Dakar.

"Le malade éprouve le besoin de se singulariser et d'émerveiller les gens de sens normal et rassis. Transports au cerveau. Neurasthénie plus ou moins aiguë. Remède le premier convoi pour Saint-Louis ou Kouroussa : la mer, la fuite. Un point. Habana !...". A. Cathy, *Le Petit Sénégalais*, 05.10.1913.

Remarque :

Du mandingue : a bà na "Ôte ça de là !" et par ext. : "Qu'on n'en parle plus !"

**ABEL-MOCH (1728).** N.m. (Sorti de l'usage). Graine d'une létenie appelée Hibiskus abelmoschus qui exhale une odeur musquée et qui servait à parfumer.

"L'Abel-moch, autrement appelé graine de musq ou ambrette vient en quantité parfaitement bien et sans culture dans tout le pays de Galam". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, Paris, Guillaume Cavelier, t. III, 1728, p. 341.

Antilles, 1723.

"ABELMOSC. Qu'on nomme en François Ambrette ou graine de musc. C'est la semence d'une plante, qui croît en Egypte et dans les Isles Antilles, qui a des feuilles verdâtres et veloutées assez semblables à celles de la Guymauve, ce qui lui a fait donner par nos nouveaux botanistes le nom de Guimauve des Indes veloutée : Althora Indica villosa". Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde [...]*, Paris, J. Estienne, t. 1, 1723 col. 3.

Remarques :

Emprunt à l'arabe habb-al-misk qui signifie littéralement "graines de musc". On notera que ce terme sera repris dans le nom d'espèce par les botanistes qui le latiniseront en abelmoschus.

Dans le *Dictionnaire national ou Dictionnaire classique de la langue française* de M. Bescherelle aîné, Paris, Simon éditeur, t. 1, p. 14, 1845, on peut lire : "Abel-mosch s.m. (ét.ar. *ab el mosch* père du musc). Ce mot qui signifie *graine de musc* est le nom donné en Orient à la graine de la ketmie odorante ou mieux de l'hisbique abel-mosch. On s'en servait autrefois pour parfumer la poudre à poudrer. L'Abelmosch est plus connu sous le nom d'AMBRETTE".

**ABSENTER (S') (1973).** V. pron. Ne pas se présenter.

"L'apprenti-chauffeur quoiqu'il ait reçu une convocation comme moi s'absenta". Amar Samb, *Matraqué par le destin*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1973, p. 27.

**ACACIA (1895), ACACIE (1757 [1749-52]).** N.m. Terme générique utilisé pour désigner divers types d'acacia de la famille des Mimosacées tels que cade, gonakier, verek, etc.

"Les Acacias du Sénégal les plus remarquables sont les suivants : [...] le vérek [...] Gommier blanc, qui produit la véritable gomme arabique. On lui a donné en latin les noms suivants : *Acacia Senegal* W ou *Acacia verek* (Guill. et Perr.) ou simplement *Verek* (Adanson)". R.P. André Sébire, *Les Plantes utiles du Sénégal*, Paris, J. Rousset, et à Thiès chez l'auteur, 1895, p. 86.

"On y voit des tamariniers de la plus belle taille, des gommiers rouges et plusieurs autres espèces d'acacias épineuses, dont le bois extrêmement dur, imite par la couleur et la beauté de ses veines, ceux que nous employons dans la marqueterie". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays en 1749*, 50, 51, 52 et 53, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 47.

**ACACIA À GOMME (1865).** N.m. Ancien synonyme d'*Acacia verek* et de Gommier.

"On rencontre l'acacia à gomme [en italique] sur les rives du fleuve, par sujets isolés". Dr. F. Ricard, *Le Sénégal*, étude intime, Paris, Chalamel aîné, 1865, p. 38.

**ACACIA GOMMIER (1802 [1785-1787]).** N.m. Ancienne dénomination de l'*Acacia verek*.

"Ils la recueillent dans trois forêts d'acacia gommier". Sylv. Meinrad, Xavier Golberry, *Fragmens d'un voyage en Afrique fait en 1785, 1786 et 1787 dans les Contrées occidentales de ce continent comprises entre le Cap Blanc de Barbarie [...] et le Cap de Palmes [...]*, Paris, Treuttel et Würtz, An X (1802), t. 1, p. 193.

**ACACIA VEREK (1830-1833), ACACIA VERECK (1900), ACACIA-VERECH (1846 [1843-1844]).** N.m. (*Acacia Senegal*). Petit arbre de la famille des Mimosacées qui produit la gomme arabique.

"L'*Acacia Verek* est un arbrisseau de quinze à vingt pieds de haut, tortueux et ne croissant que dans les localités sablonneuses et sèches [...]. L'*Acacia Verek*

croît sur l'île de Sor et dans le voisinage des fours à chaux, près de Saint-Louis, dans l'intérieur du pays de Cayor et dans le pays de Walo [...]". J.-A. Guillemain, S. Perrotet et A. Richard, *Florae Senegambiae Tentamen*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1830-1833, t. 1, pp. 245-246.

"L'Acacia Vereck n'existe guère que dans la zone sahélienne. Il est surtout abondant au Sénégal [...]". Auguste Chevalier, *Flore du Sénégal*, in *Une Mission au Sénégal*, Paris, Augustin Challamel, 1900, p. 216.

"Des arbres d'espèces variés, parmi lesquels se remarquent des baobabs et des acacias-verechs (arbre qui donne la gomme du commerce), tantôt succèdent aux cultures, tantôt se mêlent à celles-ci". Anne Raffenel, *Voyage dans l'Afrique occidentale comprenant l'exploration du Sénégal, depuis Saint-Louis jusqu'à la Falémé, au delà de Bakel ; de la Falémé, depuis son embouchure jusqu'à Sansanding ; des mines d'or de Keniéba, dans le Bambouk ; des Pays de Galam, Bondou et Wouli ; et de la Gambie, depuis Baracounda jusqu'à l'Océan, exécuté en 1843 et 1844, [...] Paris, Arthus Bertrand, 1846, p. 133.*

Remarque :

Vereck est l'adaptation du mot wolof werék qui désigne cet arbre.

**ACAJOU (1757).** N.m. Bois de *Khaya senegalensis* (caïlcédrat) ou de *Swietenia Mahagony* (Acajou de Saint Dominique) qui est de couleur rouge.

"Dans les lieux les plus élevés et un peu secs, on voit l'acajou, des papayers de deux espèces, des goyaviers". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays en 1749, 50, 51, 52, et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 91.

**ACAJOU DU SÉNÉGAL (1859).** N.m. (*Khaya senegalensis*). Caïlcédrat.

"Français

Ouolof de Saint-Louis

[..]

[..]

caïlcédrat (acajou du Sénégal)

khay ga [...].

L. Faidherbe, *Vocabulaire d'environ 1, 500 mots français les plus usuels avec leurs correspondants en Ouolof de Saint-Louis, en Poular (Toucoulor) du Fouta, en Soninke (Sarakhollé) de Bakel*, in *Annuaire du Sénégal et dépendances, pour l'année 1859*, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, p. 112.

**ACCAVIAK (1686).** N.m. Ancienne dénomination de la Grue couronnée ; voir à cette entrée.

"Dans les lieux marécageux on trouve des bécasses, des canards sauvages et plusieurs sortes de petits oiseaux. Il y en a un fort singulier qui est de la grosseur d'un Paon ou d'une Cicoigne ; on l'appelle Accaviac, il a une hupe

rouge sur la tête avec deux rangs de plumes blanches de chaque côté. Il peut étendre cette hupe en rond et la faire flotter par dessus la tête". Olfried Dapper, *Description de l'Afrique, contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses parties, leurs rivières, leurs villes et leurs habitations, leurs plantes et leurs animaux, les moeurs, les coutumes, la langue, les richesses, la religion et le gouvernement de ses peuples, avec des cartes des Etats, des provinces et des villes [...]* Traduite du flamand, à Amsterdam chez Wolfgang, Waesberge, Boom et van Someren, 1686, p. 232.

Remarque :

Ce terme constitue un des rares emprunts au sérère ; a kawooʔ akaa signifie précisément "les aigles-là". (Le symbole [ʔ] représente une occlusive palatale préglottalisée et injective).

On découvre également une attestation en anglais chez John Barbot, alias Jean Barbot, huguenot réfugié à Londres, à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes (1685), dans son ouvrage posthume de 1732, p. 29 du t. 5.

"The birds call'd Alcaviak is of the size of the head, much like a coronet spotted with white on each side of the head, and its feathers all over like velvet". *A Description of the Coasts of North and South-Guinea [...] being a new account of the Western maritime countries of Africa* London, in Awsham and John Churchill, *A Collection of voyages and Travels*.

**ACCÈS PERNICIEUX (1875).** N.m. Forme de paludisme se manifestant soudainement par une fièvre très élevée pouvant entraîner la mort.

"Les chiffres des accès pernicieux sont un peu plus élevés que ceux du mois de mai d'une manière générale et moins forts que ceux que nous verrons en juillet". L. J.-B. Béranger-Féraud, *Traité clinique des Maladies des Européens au Sénégal*, Paris, Adrien Delahaye, t. 1, 1875, p. 140.

**ACCOMPAGNER (S') AVEC (1977).** V. pron. Fréquenter.

"Quand il est venu m'aviser, je lui ai interdit de s'accompagner désormais avec moi, puisqu'il appartient à une bande de malfaiteurs". M.N., *Le Soleil*, 02.11.1977.

**ACCUEIL (1974).** N.m. Réception, manifestation (s) organisée (s) à l'occasion de l'arrivée d'une personnalité.

"Le président Senghor a serré la main aux nombreuses personnalités venues à l'accueil". N.B., *Le Soleil*, 17.01.1974.

**ACCUEILLANT (1976).** N.m. Personne qui en accueille une autre ou d'autres au retour d'un voyage.

"Les accueillants eux-mêmes se forçaient à la discipline". Malal N'Diaye, *Le Soleil*, 31.02.1976.

**ACHARNÉMENT (1977).** Adv. Avec acharnement, avec ardeur.

"Moi je travaillais acharnement à ses côtés pour entrer en faculté". F.T., professeur, cité in *Promotion*, n° 35, 15.11.1977.

**ACHETER (1948).** V. intr. Faire des achats.

"C'est mon grand client noir dit-elle. Il n'est pas comme les boys qui achètent pour leur patron". André Demaison, *L'Etoile de Dakar*, Paris, Les Presses de la Cité, 1948, p. 110.

**ACQUITS DE GUINÉE (1803 [1789]).** N.m.pl. (Hist.). Exemption d'une taxe qui était perçue initialement (dès 1716) sur les denrées coloniales provenant de la traite négrière et qui étaient vendues en France.

"Il fut reconnu de payer en compensation des acquits de Guinée une prime de 40 fr. par tonneau. Cette gratification fut adoptée par arrêt du conseil du 26 octobre 1786". Pierre Labarthe, *Voyage à la Côte de Guinée ou Description des Côtes d'Afrique, depuis le cap Tagrin jusqu'au cap de Lopez-Gonzalves. Contenant des Instructions relatives à la traite des Noirs, d'après des Mémoires authentiques*, Paris, Debray, Bassange, an XI-1803, p. 206.

Remarque :

Cette exemption fut convertie ultérieurement en une prime, payée dès le départ par le Département des Finances, proportionnelle au tonnage du navire négrier, qui était une incitation à accorder un peu plus d'espace aux esclaves transportés, mais surtout en fait, destinée à accroître le trafic négrier.

**ACRICIDE (1974).** N.m. Produit destiné à exterminer les sauterelles.

"Dans le Diéri pour la campagne acridienne, il a été distribué 4,675 t. d'acricide". A.P.S., *Le Soleil*, 28.12.1974.

**ACROS (Côtes de Guinée, 1686).** Ancienne dénomination des toiles de lin de Silésie réputées pour leur grande blancheur et leur pliage serré et qui servaient de marchandises de traite.

"Les marchandises que les Negres recherchent avec plus d'empressement, et que les hollandois ont accoûtumé d'y transporter sont les suivantes [...] Des

toiles de Silésie qu'on nomme Acros sur les côtes de la Guinée". Olfried Dapper, *Description de l'Afrique contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses parties, leurs Rivières, leurs Villes, leurs Habitations, leur Plantes et leurs Animaux, les Mœurs, les Coûtures* [...], traduite du Flamand, Amsterdam, Wolfgang, Waesberge, Boom et van Someren, 1686, p. 236.

Remarques :

On relève pratiquement le même texte chez A. Phérotée De La Croix, au t. 2, chapitre II, p. 430 de sa *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne en quatre parties*, Lyon, T. Amaury et Paris, Estrenne Michallet, 1688, p. 430.

"Les marchandises que les Negres recherchent [...] sont les suivantes [...] Des bassins de cuivre, de sept à dix pouces d'épaisseur, fait à l'Espagnole, c'est à dire à bord étroit [...] des habits de Harlem, des toiles de Silésie qu'on nomme ACROS sur les côtes de Guinée".

Ces toiles, qui seront fabriquées ultérieurement en France, porteront le nom de platilles.

**ADÉNIUM (1975).** N.m. (*Adenium obesum*). Arbuste de 2 à 3 m de hauteur ressemblant à un petit baobab et qui porte en saison sèche de belles fleurs rose pâle ou rose vif, analogues à celles du laurier rose.

"Sous l'enchevêtrement de lianes et de branchages d'adénium, de guieras [...]". Youssouph Gueye, *A l'Orée du Sahel*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1975, p. 47.

Remarque :

*Adenium* est issu du latin scientifique et fait référence au fait que cette espèce a été d'abord identifiée à Aden. Le terme latin *obesum* signifie "obèse" par allusion au tronc pansu de cet arbuste.

**ADIEU ~ À DIEU (1685).** N.m. (Hist.). Présent habituellement offert par l'Européen au moment de son départ, à l'Africain avec lequel il était en transaction.

"[...] ensuite, il me demanda son adieu qu'ils appellent tago c'est à dire le présent de l'adieu". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier Voyage du Sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913, p. 44.

"[...] il s'embarqua avec moy pour venir querir son a Dieu, qui consiste en une chaisne d'argent, une piece de toile de cotton et quelqu'autre bagatelle". Michel Jajolet de La Courbe, *Ibid.*, p. 181.

Remarque :

Le Dictionnaire wolof-français de Mgr. Kobès et du R.P. O. Abiven, Dakar, Mission catholique, 1923, à la p. 313 incorpore un verbe Tâgu avec le sens de "prendre congé, demander une permission, prévenir du départ".

**ADJA (1975).** N.f. Musulmane qui a effectué le pèlerinage de la Mecque.

"Chaque saison, donc après le gamou hadjs et adjas du Sine-Saloum organisent ce cérémonial rituel". Mamadou Arab Diop, *Le Soleil*, 25.03.1975.

**ADMINISTRATEUR (1887).** (Hist.) N.m. Fonctionnaire colonial, responsable d'une subdivision administrative appelée cercle.

"Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, Décrète : Art. 1er. Les chefs de service dans l'Inde, le commandant particulier à Porto Novo, les résidents à Grand Popo, dans l'Ogowé, au Loango, à Sainte Marie de Madagascar, aux Comores, aux Loyalty et aux Gambier, le directeur des affaires politiques et les commandants de cercle au Sénégal, les commandants d'arrondissement à la Nouvelle-Calédonie, forment un corps unique d'administrateurs coloniaux. [...] Art. 3. - La solde du personnel des administrateurs est fixée ainsi qu'il suit [...]. Fait à Mont-sous-Vaudrey, le 2 septembre 1887. Jules Grévy". *Journal officiel de la République française*, Paris, Imprimerie Quai Voltaire, 9 septembre 1887, p. 4086.

Remarques :

Ce décret porte le n° 18475 dans le "Bulletin des Lois de la République française", XIIe série, Partie principale" t. 35e, n° 1124, 1888, p. 864. Le décret déterminant les attributions des Administrateurs porte le n° 18493, il est daté du 22 septembre 1887 et a été publié au "Journal officiel de la République française", le 1er octobre 1887, pp. 4366 et 4367.

L'Ecole coloniale qui assurera ultérieurement la formation des administrateurs sera créée par décret du 23 novembre 1889.

**ADRESSE (1973).** N.f. Allocution.

"Dans son adresse en wolof, le gouverneur dira [...]". Papa Amet Diop, *Le Soleil*, 01.10.1973.

**ADRESSER (1973).** V. tr. Faire part de.

"M.L.A. a adressé la satisfaction et les encouragements du gouvernement aux promoteurs de cette réalisation industrielle". A.P.S., *Le Soleil*, 12.03.1973.

**ADUARE (1667), ADOUAR (1757 [1749-1753]).** N.m. Forme ancienne de Douar, voir à cette entrée.

"On s'y conduit par les vents, par les étoiles, ou par les oiseaux, tels que sont les corbeaux et les vautours, qui suivent les lieux habitez, acause des charongnes, et volent vers les aduares où paissent les troupeaux". Nicolas

Perrot, *L'Afrique de Marmol-Carvajal*, trad. de Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt [...], Paris, Thomas Jolly et Louys Billaine, t. III, 1667, chap. III, p. 45.

"En traversant ces vastes troupeaux, je me trouvai insensiblement approcher de l'adouar : c'est le nom qu'on donne à un amas de tentes où se logent les maures". Michel Adanson. *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec une relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 37.

Remarque :

On rencontre encore la forme adouar chez Jean-Baptiste-Léonard Durand au t. 2, p. 117 de son *Voyage au Sénégal ou Mémoires historiques* [...] publié à Paris, chez Agasse en l'an X-1802.

"Alikoury, presque toujours campé sur les terres d'Arguin et de Portendick, promène ses villages ambulans appelés Adouar".

**AFFAIRE (AVOIR... AVEC) (1744).** Loc. verb. Avoir affaire à.

"Je ne devois pas compter avoir a faire avec des gens aisés". Pierre David, *Journal d'un voiage fait en Bambouc en 1744*, publié par André Delcourt, Paris, Société française d'édition d'outre-mer, 1974, pp. 106-107.

**AFFAIRISTE (1978).** N.m. et f. Homme (Femme) d'affaires.

"Après avoir mis l'accent sur le comportement irréprochable de son client dans le milieu des affairistes, il demandera au tribunal de recevoir la constitution en partie civile de son client". Ibrahima Diaw, *Le Soleil*, 16.06.1978.

**AFFECTER (1976).** V. tr. Muter, déplacer (un fonctionnaire, un employé).

"On ne sait jamais : je ne tiens pas à me faire affecter pour avoir dit une vérité". Un employé d'hôpital, cité par Malal Ndiaye, *Le Soleil*, 24.09.1976.

**AFFICHER (1973).** V. tr. Montrer, faire preuve de.

"La variété est très nutritive et affiche une grande résistance". Alcino da Costa, *Le Soleil*, 12.11.1973.

**AFRASIE (1971).** N.f. Ensemble constitué par l'Afrique et l'Asie.

"Aujourd'hui encore, il n'est pas rare de voir les théoriciens de l'Europe - [...] - définir leur continent par rapport à l'Afrasia". L. S. Senghor, *Encyclopédie française* p. XX, in *Liberté 2, Nation et voie africaine du socialisme*, Paris, Editions du Seuil, 1971, p. 275.



**AFRICAIN** (1688), **AFFRIQUAIN** ~ **AFRICAIN** (1789), **AFRICAIN** (1637), (1ère attestation, Congo, **AFRIQUAIN**, 1610).

I-1. N.m., f. Habitant(e) ou originaire de l'Afrique noire. 2. Adj. Qui habite ou est originaire de l'Afrique noire. II - **AFRICAIN** (1948). Adj. Auxiliaire, qualifie un personnel de santé africain ayant reçu une formation intermédiaire entre celle d'infirmier et celle de médecin ou sage-femme.

1. "Les Guenons que les Africains apelent babouïns ont beaucoup plus d'esprit et de malice que les Segouïns qui sont fort communs au Brésil". A. Phérotée de La Croix, *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne*, Lyon, T. Amaulry et Paris, Estrenne Michallet, t. III, 1688, p. 99.

"[Sur les bateaux de la rivière du Sénégal] Chacun à son tour, partage les faveurs de ces galantes Affricaines". Lamiral, *L'Afrique et le peuple affriquain, considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce et nos colonies*, Paris, Dessenne, 1789, p. 390.

"[...] pour l'ordinaire les Affricains vivent tres-long temps [...]". (P.) Alexis de Saint Lô, *Relation du voyage du Cap Verd*, Paris, François Targa et Rouen, David Ferrand, 1637, p. 69.

1ère attestation, Congo, **AFRIQUAIN**, 1610.

"Ils [les habitants du Congo] ont la prunelle de l'oeil noire ou de couleur de mer [...] et ont visage maigre ou quelque peu replet et de moyenne forme comme les Portugais et ne sont si difformes que les autres Afriquains". Jean Hugues de Linscot, *Histoire de la navigation de Jean Hugues de Linscot, hollandois et de son voyage es Indes Orientales[...]*, Traduction française, Amsterdam, Impr. de T. Pierre, 1610, p. 260.

2. Adj.

"Damel et ses sujets professent la religion mahométane [...]. Il en est de même de toutes les peuplades africaines [...]". Jean-Baptiste-Léonard Durand, *Voyage au Sénégal, ou Mémoires historiques, philosophiques et politiques sur les découvertes, les établissemens et le commerce dans les mers de l'Océan Atlantique [...]*, Paris, Agasse, t. 2, an X (1802 [1785-1786]), p. 98.

"Enfin une dame africaine qui a fait sa toilette mérite d'être vue". *Ibid.*, t. 1, p. 339.

"Amis des Noirs, vous avez parmi vous un membre qui a gouverné une Colonie Affricaine". Lamiral, *L'Afrique et le peuple affriquain, considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce et nos colonies*, Paris, Dessenne, 1789, p. 390.

Remarque :

C'est essentiellement le terme nègre qui est utilisé dans les récits de voyage de la 1ère moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

II - "Le Gouvernement provisoire de la République française [...] Vu les recommandations de la conférence africaine de Brazzaville, Décrète [...] Art. 1er. - Il est créé pour les colonies des groupes de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française et pour les territoires du

Cameroun et du Togo un cadre de médecins, pharmaciens et sage-femmes africains. Art. 2. - Le recrutement des médecins, pharmaciens et sage-femmes africains est assuré par l'école africaine de médecine et de pharmacie de Dakar [...]. Alger le 11 août 1944 De Gaulle". *Journal Officiel de la République française*, 26 août 1944, p. 756.

Qualificatif tombé en désuétude :

Auxiliaire (1921).

"Arrêté organisant un cadre de médecins, pharmaciens, sage-femmes auxiliaires communs à toutes les Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française.

Le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, [...] Arrête : [...] Article premier. - Il est créé un cadre commun à toutes les Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française de médecins, de pharmaciens, de sages-femmes auxiliaires, destinés à concourir au service de l'Assistance médicale dans les diverses colonies du groupe sous l'autorité et le contrôle techniques des médecins, pharmaciens et sages-femmes diplômés de la métropole. Art. 2 - Les médecins, pharmaciens et sages-femmes auxiliaires sont recrutés parmi les élèves de l'Ecole de médecine de l'Afrique occidentale française, pourvus du diplôme de fin d'études prévus à l'article 24 de l'arrêté organique du 1er novembre 1918. Ils doivent être Français et être âgés de 20 ans au moins et de 30 ans au plus [...]. Dakar, le 1er avril 1921. Merlin". *Journal Officiel de l'Afrique occidentale française*, 1er avril 1921, p. 345 et 346.

**AFRICANISATION.** N.f. 1. (1960). Action visant à donner un caractère plus africain à (une entreprise, un programme, un travail, un organisme). 2. (1954). Action qui consiste à remplacer le personnel européen par un personnel africain.

1 - "C'est pourquoi nous sommes partisan d'une africanisation saine qui touchera les principaux secteurs de notre activité". Momar Dieng, *Paris-Dakar*, 29.02.1960.

2 - "L'africanisation de l'emploi doit devenir un principe et recevoir son application pratique". B. Cornut-Gentile, *Les problèmes politiques de l'A.O.F.*, rapport sans date (vraisemblablement de 1954), p. 27, cité par Joseph Roger de Benoist, *L'Afrique occidentale française de 1944 à 1960*, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1983, p. 173.

**AFRO** (1980). Adj. inv. Relatif au style de coiffure inspirée du modèle afro-américain.

"On assiste au contraire à une nouvelle floraison de coiffures traditionnelles (nattes, tresses, coquillages) et certaines étudiantes adoptent le crêpage afro". Christian Saglio, *Sénégal*, Petite Planète, collection Microcosme, Paris, éditions du Seuil, 1980, p. 153.

**AFRO-ARABE (1977).** Adj. Relatif aux Etats africains et aux Etats arabes.

"Eclatant témoignage de la solidarité afro-arabe". Anon., (titre) *Le Soleil*, 09.03.1977.

**AFRO-CUBAIN (1976).** Adj. Qualifie une musique qui comporte des éléments africains et hispano-américains, dans laquelle les percussions à caractère typique dominent les accords harmoniques.

"Au début Bokar eut du mal à s'adapter au rythme de toute cette clientèle qui se livrait à la frénésie de la musique afro-cubaine". Aminata Sow Fall, *Le Revenant*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1976, p. 95.

**AGENT SPÉCIAL (1825).** (Hist.) N.m. Fonctionnaire placé à la tête d'un service administratif chargé de tous les managements de fonds pour le compte de l'Etat.

"Nous Commandant et Administrateur du Sénégal et dépendances [...] avons arrêté et arrêtons ce qui suit [...] 20. L'agent spécial de la colonie aura mission de promettre aux indigènes que leur coton et leurs feuilles séchées d'indigo leur seront payées à un prix qui ne sera pas moindre de 30 centimes par kilogramme brut. Baron Roger, Saint-Louis, le 20 décembre 1825", in *Bulletin administratif des actes de gouvernement depuis le 28 Mai 1819 jusqu'au 31 Décembre 1842*, Paris, Imprimerie royale, 1844, p. 110.

**AGENT VOYER (1894).** N.m. Fonctionnaire municipal responsable des services de la voirie.

"M. L'agent voyer est chargé de l'exécution du présent arrêté [...]. Th. Carpot, Saint-Louis 3 janvier 1894, *Journal Officiel du Sénégal*, Saint-Louis, Imprimerie du gouvernement, 1894, p. 14.

Remarque :

Le T.L.F donne pour la France, à la p. 119 du t. 2, 1973 une datation de 1872 correspondant à la p. 467 de "La Curée" d'Emile Zola.

**AGIALID (1757 [1749-1753]).** N.m.? Ancienne dénomination du Balanites (Balanites aegyptiaca) ; voir à cette entrée.

"[...] ses branches souples et pendantes et ses longues épines, me le firent reconnaître pour l'agialid de Prosper Alpin. Chez les nègres, il est connu sous le nom de soumpe". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 41.

Remarque :

Emprunt probable à l'arabe d'Egypte.

**AGOUTI** (Dahomey, actuel Bénin, 1790 [1773]), **ACOUTI** (même localisation, 1803), **AGOUTIL** (Côte de Malaguettes c'est-à-dire Sierra Leone, Ghana, Côte d'Ivoire, 1669). N.m. (*Thryonomus swinderianus* ou *choeromys* de plus petite taille). Aulacode, gros rongeur très prisé pour sa chair comestible.

"L'Agouti d'Afrique est très-gras et sa chair a un goût huileux et fort [...]" Robert Norris, *Mémoire du Règne de Bossa-Ahadée, Roi de Dahomé, Etat situé dans l'intérieur de la Guinée [...]* trad. de l'anglais par C.B. Waldstrom, Paris, Gattey, 1790 p. 91.

"On y trouve [A Juda, actuellement Ouidah] une espèce de blaireau-cochon que les nègres nomment *cazou* ; les européens ont confondu cet animal avec l'*acouti*, il a la queue comme celle du rat ; ce qui a causé l'erreur, c'est que les nègres, avant de les vendre, en détachent la queue dont ils font une *fétiche* ; cet animal loge sous terre, il est fort gras, sa chair est blanche, courte, délicate et d'un bon goût". Pierre Labarthe, *Voyage à la Côte de Guinée ou Description des Côtes d'Afrique depuis le cap Tagrin jusqu'au cap de Lopez-Gonzalves*, Paris, Debray, Bassange, Masson et Besson, an XI, 1803, p. 157.

"Dans les Royaumes ci-dessus, [Sierra Leone, Côte d'Or, d'Ardres, Côte des dents] il se trouve peu d'Elephants, mais quantité de lyons, tygres, pantheres et autres bêtes dangereuses. La terre nourrit des boeufs, des vaches qui sont petites des cochons, chèvres, moutons, cerfs, chevreuils, sangliers, daims, lièvres, agoutils, et autres bons à manger [...]". Nicolas Villault de Bellefond, *Relation des costes d'Afrique appelées Guinée, avec la description du pays, mœurs et façons de vivre des habitants, des productions de la terre et des marchandises qu'on en rapporte, avec des remarques historiques sur ses costes*, Paris, D. Thierry, 1669, p. 373.

Remarques :

Ce rongeur n'a été identifié, pour l'Afrique francophone, qu'au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Tchad et au Togo.

A la p. 88 de son récit, *Mémoire du Règne de Bossa-Ahadée, Roi de Dahomé [...]*, Robert Norris semble indiquer que l'Agouti porte également le nom de chat sauvage : "Il me montra son garde-manger qui étoit copieusement fourni de buffle, de bêtes fauves de différentes grandeurs et espèces et d'Agouti ou Chat sauvage".

**AGROBATE RUBIGINEUX** (1939). N.m. (*Cercotrichas* [Agrobates] galactotes). Petit oiseau (16-18 cm) au dessus roussâtre et au dessous crème, remarquable à sa large queue marron aux extrémités noires et blanches qu'il relève vivement à la verticale lorsqu'il est posé.

"The Rufous Warbler *Agrobates galactotes galactotes*. French : L'Agrobate rubigineux. German : Rostfarbiger Sänger". David Armitage Bannerman, *The Birds of Tropical West Africa*, with special reference to those of the Gambia, Sierra Leone, the Gold Coast and Niger, London, published by the Crown Agents for the colonies, vol. 5, 1939, p. 27.

Remarque :

Agrobate est la francisation de la dénomination scientifique issue du grec agros "champ" et de baito ou bato "marcher", c'est-à-dire qui parcourt les champs, ce qui s'accorde mal avec les habitudes de cette espèce qui affectionne les arbres et les arbustes.

L'adjectif rubigineux fait référence à son dessus roussâtre.

**AIGLE BLANCHARD (1799), AIGLE COURONNÉ (1798 [1792]).** N.m. (*Stephanoaetus coronatus*). Très grand aigle (80 cm) reconnaissable à son dessus noir, son ventre beige strié de noir, à ses cuisses puissantes armées de serres acérées qui en font un tueur redoutable, et à sa crête de plumes qu'il hérissé sous le coup d'une vive émotion.

"Aigle Blanchard *Stephanoaetus coronatus* Pl.6. Angl. Crown Hawk-eagle. Identification : 80 cm. S.S. Très grand aigle puissamment charpenté. Tête huppée. L'adulte a le dessus noir, le dessous barré noir et chamois". William Serle et Gérard J. Morel, *Les oiseaux de l'Ouest africain*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1979, p. 43.

"Aigle couronné (*Stephanoaetus coronatus*). Découvert dans le Parc national de Basse-Casamance en 1972 seulement, l'Aigle couronné est un rapace propre aux forêts africaines où il se nourrit principalement de singes". J. Larivière, A.R. Dupuy, *Sénégal, ses parcs, ses animaux*, Paris, Fernand Nathan, 1978, p. 104.

Autre appellation :

BLANCHARD, 1799, Afrique du Sud ou Sénégal.

"Le blanchard plume sa proie avant de la déchirer". François Le Vaillant, *Histoire naturelle des Oiseaux d'Afrique*, Paris, J.J. Fuchs, An VII, 1799, p. 13.

Remarque:

Ce rapace a été confondu avec l'aigle huppé d'Afrique (*Lophoaetus occipitalis*).

"L'aigle huppé d'Afrique que le naturaliste Levaillant (sic) a décrit sous le nom de Blanchard est le plus beau de tous les rapaces africains". Charles Maclaud, *Notes sur les Mammifères et les oiseaux de l'Afrique occidentale*, Paris-Vendôme, Imprimerie G. Vilette, 1906, p. 95.

**AIGLE HUPPARD (1799), AIGLE HUPPÉ D'AFRIQUE (1798), AIGLE HUPÉ D'AFRIQUE (1760).** N.m. (*Lophoaetus occipitalis*). Aigle de taille moyenne (55 cm), léger, au plumage entièrement brun-foncé, reconnaissable au

loin à la longue huppe de sa tête qui flotte dans le vent, et à l'envol au large miroir blanc dans l'aile.

"Aigle huppard *Lophaetus occipitalis* Pl.6. Angl. Long-Crested Hawk-Eagle. Identification : 55 cm. SS mais femelle plus forte. Petit aigle entièrement brun foncé (de loin noir), avec une longue huppe souvent agitée par le vent". William Serle et Gérard J. Morel, *Les oiseaux de l'Ouest africain*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1979, p. 43.

"Il [L'Aigle couronné] ne doit pas être confondu avec l'AIGLE HUPPÉ (*Lophoetus occipitalis*) beaucoup plus petit et au plumage uniforme brun foncé. En vol, l'intérieur des ailes s'avère être blanc tandis que sa crête de plumes très longues reste toujours très apparente". J. Larivière, A.R. Dupuy, *Sénégal, ses parcs, ses animaux*, Paris, Fernand Nathan, 1978, p. 104.

"L'Aigle hupé d'Afrique [...]. Il est environ d'un tiers plus petit que nos plus grands Aigles, mais il paroît comme eux fort et hardi. Le synciput, les joues, la gorge et la partie inférieure du col sont couvertes de plumes blanches". M. Brisson, *Ornithologie ou méthode contenant la division des oiseaux en Ordres, Sections, Genres, Espèces et leurs Variétés*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, t. 1, 1760, p. 448.

**AIGLE MARTIAL (1955).** N.m. (*Polemaetus bellicosus*). Grand aigle de savane (92 cm), au dessus brun foncé, au bec noir, reconnaissable à son ventre blanc moucheté de noir et à sa gorge ainsi que le haut de sa poitrine brun foncé.

"L'aigle martial est un des plus grands rapaces de l'Ouest africain, le blanchard que nous étudions plus loin est le seul aigle dont les dimensions soient supérieures". Dr. Georges Bouet, *Oiseaux de l'Afrique tropicale*, (1ère partie), Paris, Librairie Larose, 1955, p. 190.

Remarque :

Le qualificatif martial fait allusion aux habitudes agressives de cette espèce. Du reste, la dénomination scientifique s'accorde avec ce caractère. *Polemaetus* est issu du grec *polemos* "bataille, guerre" et *aetos* signifie "aigle" ; c'est-à-dire aigle belliqueux, tandis que l'adjectif latin *bellicosus* constitue une redondance puisqu'il a le sens de belliqueux précisément.

**AIGLE PÊCHEUR (1881).** N.m. (*Haliaetus [Cuncuma] vocifer*). Grand aigle (65-75 cm) dont la tête et la nuque, le manteau, la poitrine et la queue sont d'un blanc très pur qui contraste avec le noir et la couleur châtain du ventre et des cuisses.

"[...] de gigantesques nénufars, des lotus blancs ou roses s'y épanouissaient [dans les marigots sénégalais] au soleil tropical, pour le plus grand plaisir des caïmans et des aigles pêcheurs". Pierre Loti, *Le roman d'un spahi*, Paris, Calmann Lévy, 1881, p. 98.

Autres appellations tombées en désuétude :

PYRARGUE VOCIFER (1900), VOCIFER (1796), FAUCON-PÊCHEUR (1757 [1749-1753]), NANETTE (1757 [1749-1753]), NONNETTE (1643 [1639]).

"Parmi les espèces les plus remarquables nous citerons : le faucon, l'épervier [...], le pyrargue vocifer et le balbuzard pêcheur qui sont plus spécialement ichtyophages". A. Cligny, *Faune du Sénégal et de la Casamance in Une Mission au Sénégal, Lasnet, Chevalier, Cligny, Rambaud, Paris, Challamel, 1900, p. 293.*

"J'ai pris le nom de VOCIFER de l'habitude qu'ont les aigles de jeter fréquemment de grands cris, différemment accentués, et de se répondre entre eux de fort loin, perchés sur les rochers qui bordent la mer ou sur quelques troncs d'arbres renversés sur le sable des rivières". François Le Vaillant, *Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique*, Paris, J.J. Fuchs, t. 1, 1796, p. 11.

"Le Faucon-pêcheur que les ouolofes appellent du nom de *nguiarkhol* et les françois de celui de *nanette* est un oiseau de la grandeur d'une oye dont le plumage est brun à l'exception de la tête, du col de la poitrine et de la queue qui sont d'un très beau blanc. Il a le bec très fort et crochu comme celui de l'Aigle et des Serres aiguës, courbées en demi-cercle dont il se sert admirablement bien pour le pêche". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec une relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 125.

"Il se treuve encore de plus vn oyseau, lequel tire son nom de sa couleur et de sa forme que l'on nomme nonnette à raison de ce qu'il est noir et blanc, ayant la teste coiffée comme d'un voile blanc, et noir ; il est de grosseur d'un Aygle, armé aux pieds des mêmes deffenses et lequel ne vit que de poissons qu'il peut prendre dans la pesche que font les habitants de ce pays". le derobant à leur veü et à leur présence en emportant touiours trois, deux dans ces griffes et un dedans son bec, lequel ressemble aussi à celui de l'Aigle [...]. Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au royaume de Senega, le long du Niger [...]*, Paris, Charles Rouillard, 1643, p. 170.

AIGRETTE (1676), EGRETE (1643). N.f. Terme générique s'appliquant à plusieurs espèces d'échassier, au plumage blanc, voisines du héron, remarquables au faisceau de plumes effilées qu'elles portent sur la nuque ou sur le dos.

"Les aigrettes dont les plumes sont si prises en Europe sont ici en Confusion comm'aussi les Cigognes, Pelicans d'eau ou Grands Goziers [...]. Ils sont tous blans et un peu plus gros qu'un Cigne vivans toujours sur l'eau de poisson, les Negres en mangent et des Aigrettes aussi". Louis Moreau de Chambonneau, *Traité de l'origine des Negres du Senegal, Coste d'Afrique, de leurs Pays, Relligion, Coutumes et Moeurs*, in *Deux textes sur le Sénégal (1673-1677)*

par Carson I.A. Ritchie, *Bulletin I.F.A.N.*, tome XXX, série B, n° 1, 1968, p. 334.

"Voyons maintenant les oyseaux qui ne sont point communs en France, commes les poules pintades, grands gosiers, egretes, peliques et quelques autres dont ne sachant point le nom : ie les passeray sous silence". Claude Jannequin, *Le Voyage de Lybie au Royaume de Senega, le long du Niger avec la description des habitants qui sont le lon de ce fleuve [...]*, Paris, Charles Rouillard, 1643, p. 166.

**AIGRETTE À GORGE BLANCHE (1976), AIGRETTE DES CÔTES (1976), AIGRETTE DES MANGROVES (1976), AIGRETTE DES RÉCIFS (1976), AIGRETTE DIMORPHE (1960).** N.f. (*Egretta* [*Demigretta*] *gularis*). Aigrette de petite taille (56 cm) remarquable à son plumage gris ardoisé, à sa gorge blanche, à son bec brun et à ses deux longues plumes du plumage nuptial qu'elle porte sur la nuque.

"L'Aigrette à gorge blanche est particulièrement commune sur les rivages marins, ce qui la fait souvent appeler "Aigrette des côtes", "Aigrette des mangroves" ou encore "Aigrette des récifs". J. Larivière, A. R. Dupuy, *Sénégal, ses parcs nationaux*, Paris, Fernand Nathan, 1976, p. 80.

"*Egretta garzetta gularis*. - Aigrette dimorphe. [...] Bec couleur de chair foncée, mandibule inférieure plus clair. Pattes noir verdâtre, doigt vert jaunâtre. Iris jaune. Parties nues en avant et autour de l'oeil vert olive foncé. Deux plumes étroites s'étendent de la nuque atteignant 160 millimètres". Georges Bouet (Dr.), *Oiseaux de l'Afrique tropicale, Faune tropicale (ancienne faune de l'Union française)*, Paris, Larose, t. 1, 1960, p. 100.

Remarque :

Il est possible que la dénomination d'"Aigrette grise et blanche" relevée chez Raffenel réfère à *Egretta gularis*.

"J'éprouvais un ravissement indicible à suivre de l'oeil sur les eaux silencieuses du Sénégal, les grands vols de sarcelles au plumage d'émeraude ; la course rapide du martin-pêcheur [...] et les mouvements gracieux de l'aigrette grise et blanche, du flamand aux couleurs de pourpre [...]". Anne Raffenel, *Nouveau voyage dans le Pays des Nègres*, Paris, Imprimerie et Librairie centrale des chemins de fer de Napoléon Chaix, t. 1, 1856, p. 163.

**AIGRETTE GARZETTE (1906), GARZETTE (1955).** N.f. (*Egretta garzetta*). Petite aigrette (56 cm) qui se distingue par sa silhouette élancée, son plumage blanc dont les plumes sont allongées dans la nuque, son bec et ses pattes noirs et des pieds jaune sale.

"L'Aigrette Garzette est beaucoup plus petite que la Grande Aigrette. Elle est rare dans toute la Basse-Guinée ; on la trouve sur le Tinkisso, le Bafing, la Haute-Gambie et la Casamance". Dr. Ch. Maclaud, *Notes sur les*



mammifères et les Oiseaux de l'Afrique occidentale, Paris-Vendôme, Imprimerie G. Vilette, 1906, p. 288.

"Les jambes et le bec noir avec les pattes jaunâtres différencient aisément la Garzette du Pique-boeufs dont le bec est toujours jaune, les pattes et les jambes d'un vert jaunâtre". Georges Bouet (Dr.), *Oiseaux de l'Afrique tropicale*, Paris, Larose, le partie, 1955, p. 190.

Remarques :

La description donnée par Golberry semble bien correspondre à l'Aigrette garzette :

"L'aigrette, ardea alba minor, est un oiseau du genre du héron, extrêmement commun sur les eaux du Sénégal". Sylv. Meinrad Xavier Golberry, *Fragmens d'un voyage en Afrique fait en 1785, 1786 et 1787 dans les Contrées occidentales de ce continent* [...], Paris, chez Treuttel et Wurtz, t. 2, An X, (1802), p. 467.

Garzette serait l'adaptation de l'emprunt à l'espagnol garzeta selon Littré. En réalité, l'espagnol garceta est le diminutif de garza "héron" terme qui est à la fois espagnol et portugais.

Il est à noter que l'Aigrette garzette figure dans la "liste des animaux protégés de façon partielle et dont la chasse n'est autorisée dans certaines limites qu'aux porteurs de permis spéciaux ou scientifiques" parue à la p. 11241 du *Journal Officiel de la République française* du 28.10.1936.

**AIGUILLETTE (1950), AIGUILLE (1678, Sierra Leone).** N.f. Dénomination vulgaire de l'Orphie ; voir à cette entrée.

"Caractères généraux des poissons [...] taille et forme [...]. Poissons allongés plus ou moins cylindriques tels que congre, murène, fistulaire ou poisson-trompette, aiguillette etc". Jean Cadenat, *Poissons de mer du Sénégal*, collection initiations africaines, Dakar, I.F.A.N., 1950, p. 15.

"Les poissons qu'on y prend sont très bons. Outre ceux que vous voyés cy-dessous, on y prend des rayes, des aiguilles, des solles plus longues et moins larges que celle de France [...]". Jean Barbot, *Journal d'un voyage de traite en Guinée, à Cayenne et aux Antilles fait en 1678-1679*, présenté, publié et annoté par Gabriel Debien, Marcel Delafosse et Guy Thilmans, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. 40, série B, n° 2, 1978, p. 265.

**AKARA (1960), ACCRA (1972).** N.m. Beignet de pâte de haricots.

"L'akara (origine manding). Tremper les haricots dans l'eau. Piler et les réduire en pâte homogène que l'on sale. Faire de petites boules que l'on jette dans l'huile bouillante". L.V. Thomas, *Essai d'analyse structurale appliquée à la cuisine diola*, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXII, série B. n° 1-2, 1960, p. 337. "Intimement sénégalais, ces délicieux beignets nous viennent du Dahomey peut-être par l'intermédiaire des Antilles. [...] On prend l'accra entre deux

doigts et on le trempe dans la sauce". Monique Biarnès, *La Cuisine sénégalaise*, Dakar, Société Africaine d'Édition, 1972, p. 83.

Antilles, acrat : 1931.

"Les "acrats" participent dans une très large mesure à la vie nourricière des Antilles". A. Quérillac, *Cuisine coloniale, les bonnes recettes de Chloé Mondésir*, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1931, p. 108.

**AKOU (1895), AKOU~ACOU (1923), AKOES (1900), 1ère mention : AKU, anglais (1854).** N.m. Individu appartenant à une population gambienne d'origine sierra-léonaise et de langue créole.

"Les Akous réduisent en poudre les feuilles et les fleurs de la plante [Pomme-cannelle] pour en préparer un cosmétique". R.P. André Sébire, *Les Plantes utiles du Sénégal*, Paris, J. Rousset, et à Thiès chez l'auteur, 1895, p. 4.

"AKU, nom de peuple, Akou, Acou". Mgr. Kobès, *Dictionnaire volof-français*, Nouvelle édition revue et considérablement augmentée par le R.P. O. Abiven, Mission Catholique, Dakar, 1923, p. 4.

"Le caoutchouc, le principal produit d'exportation est récolté dans toute la Casamance : 1°. par les Akoes (timnés et limbas indigènes émigrants originaires de Sierra-Léone). 2°. par les Mandiagos (..) ". Anon., *Exposé sur la situation commerciale de Carabane depuis les cinq dernières années* in *Journal officiel de l'Afrique occidentale française*, 17 mai 1900, p. 199.

1ère mention : anglais, 1854.

"C) The Aku-Igala languages

NB. Aku or rather "Oku, is a mode of salutation among the tribes enumerated under n° 1. ; and hence they are all of them designated in Sierra Leone "Akus", not only by Europeans but also and chiefly by the native population. It is consequently not the historical name by which these numerous tribes are united in one nation ; but it is here retain because the historical name is not known at present". Sigismund Wilhelm Koelle, *Polyglotta africana*, unverändert Nachdruck der Ausgabe, London, 1854, vermehrt durch eine historische Einführung von P.H. Hair, Khartoum, und einen Wortindex von David Dalby, London. Graz - Austria - Akademische Druck u. Verlagsanstalt, 1963, p. 5.

**AKOU-MARABOUT (1975).** N.m. Individu appartenant à une population gambienne musulmane d'origine yoruba du Nigeria.

"Ils [les Akous] sont répartis en deux groupes : les vrais akou (d'origine krio) et les "akou-marabouts" qui sont d'origine yoruba du Nigeria". Codou Mbassy Nje, Mémoire universitaire de maîtrise, Faculté des Lettres de Dakar, Département de linguistique générale négro-africaine, 1975, p. 4.

ALCATI (1887 [1879]). N.m. Agent de police (Vieilli).

"Un *alcati* (agent ou commissaire de police) est chargé de la police du marché. Il veille au mesurage des grains. Il arrête les voleurs, leur fait rendre les objets volés, et séance tenante, obligeamment aidé par les assistants, il leur administre une volée du fouet à cinq branches, qui, avec une longue canne, compose ses insignes". Paul Soleillet, *Voyage à Ségou, 1876-1879*, Rédigé d'après les notes et journaux de voyage de Soleillet par Gabriel Gravier, Paris, Challamel Aîné, 1887, p. 474.

Remarque:

La prolifération étonnante des variantes, leur évolution sémantique conduisant au sens d'agent de police, apparaît au travers des matériaux relevés ci-après.

1ère mention : portugais, Alcayde (1506-1510). [A la limite de la Casamance et de la Guinée Bissau].

"E assi andã nesta feyra dous alcaydes delrey da terra os quaes oulhã ã se no faz nenhuã cousa maa a nenhuã pessoa de ffora ã. [...]"

"Il y a toujours au marché deux *alcaydes* du roi qui veillent à ce que l'on ne fasse aucun mal à ceux qui viennent des autres régions". Th. Monod, A. Texeira da Mota et R. Mauny, *Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels) par Valentim Fernandès*, Bissau, 1951, p. 71.

"Alcayde" semble signifier ici "représentant du roi chargé d'assurer la police". 1576. Alcaïde.

"Tous ces rois ont des *alcaydes* qui perçoivent les présents des nôtres et achètent les choses nécessaires aux rois". André Alvarès de Almada, in Brasio, Padre Antonio, Monumenta missonaria africa. (Africa occidental), Lisboa, Agência geral do Ultramar 2<sup>a</sup> série, vol. III, 1964, XXXV, p. 239, citation et références données par Jean Boulègue, *Le Grand Jolof (XIII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle)*, Blois, Edition Façades, Diffusion Karthala, 1987, p. 115.

1596. Alcaïde.

"Son alcaïde ou gouverneur et une suite nombreuse sont venus dans leurs canots et sont montés à bord pour autoriser le mouillage de la pinasse et percevoir la taxe royale de mouillage". Richard Rainolds, *Le voyage de Richard Rainolds en Sénégambie (1591)*, trad. J. Boulègue et R. Marquet, in *Bulletin I.F.A.N.*, série B., t. XXXIII, n° 1, 1971, p. 6.

"Alcaïde" désigne un agent commercial du roi et qui perçoit des redevances pour ce dernier. Jean Boulègue note à la p. 115 de son ouvrage *Le Grand Jolof (XIII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle)*, Edition Façades, Diffusion Karthala, Paris, 1987 : "Les divers souverains prélevaient des taxes par l'intermédiaire d'agents dont la fonction fut créée à cette époque : les textes portugais les nomment *alcaydes* et ils sont restés jusqu'à notre époque dans l'organisation traditionnelle des royaumes wolof, sereer et malinké de Sénégambie".

1605. Algayer.

"Les sauvages ou Negros sont dessoubz les Mandemens de leurs supérieurs qui se nomment Algayer en leur langage". P. de Marées, *Description et récit historial du riche royaume d'or de Guinea* [...], Amsterdam, Claesson, 1605, p. 47.

1643. Alcati, Alcati de Roy, Altier de Roy, Altier.

"[...] puis pour autres dignitez, il y a des Alcati, qui sont gouverneurs et maîtres de quelques terres, qui sont ceux qui donnent permission à tous les habitants les uns après les autres d'aller pescher [...]". Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au royaume de Senega, le long du Niger* [...], Paris, Charles Rouillard, 1643 [1639], p. 81.

"T'appris que c'estoient deux Alcati de Roy, Ambassadeurs, l'un de la part de Damel et l'autre de la part du Roy Bracq". Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au royaume de Senega* [...], Ibid., p. 58.

"[...] ils honorent encore leur Marabout fort particulièrement et mesme les Altiers de Roy [...]". Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au royaume de Senega* [...], Ibid., p. 94.

"[...] ils font assembler tous les Altiers et maistres de villages pour pourvoir à l'élection d'un nouveau Roy". Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au royaume de Senega* [...], Ibid., p. 78.

Ces dénominations d'alcati et d'altier semblent synonymes.

1670. Alcade.

"Après l'avoir fait régaller par l'alcade ou gouverneur de la province [...] il le congédia avec beaucoup de civilité". D'Estrées, Document 1, in G. Thilmans et N. I. de Moraes, *Le passage de la Petite Côte du vice-amiral d'Estrées (1670)*, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XIII, série B, n° 4, octobre 1977, p. 59.

1673-1677. Alkati.

"Les Officiers de ces couronnes sont *Camalingues, Alkati, Jagarafes, Giadine, Malo, Guainague, Boukenets et Guiriots*. Le *Camalingue* au pays de Foules est le lieutenant general du royaume, *Alkati* et *Jagarafes*, ce sont comme des viziers [...]". Louis Moreau de Chambonneau, *De l'origine des Negres du Sénégal coste d'affrique, de leur Pays, Relligion, coutumes et Moeurs* [...] in *Deux textes sur le Sénégal (1673-1677)* par Carson I. A. Ritchie, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B, n° 1, 1968, p. 322.

1682-1683. Alcaire.

"Il en couste un flacon d'eaüe-de-vie qu'il faut donner, pour chaque chaloupée à l'alcaire du village du Cap". François de Paris, *Voyage à la coste d'Affrique dite de Guinée et aux Isles de l'Amerique fait ez annees 1682 et 1683*, in *La relation de François de Paris (1682-1683)* par Guy Thilmans, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXXVIII, série B, n° 1, 1976, p. 10.

1685. Alquier du Roy, Alquier.

"Son frère est Alquier du Roy Damel ; c'est a dire celui qui s'entremest des affaires que les blancs ont avec le roy". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913, p. 53.

"Le lendemain sur les huit heures, l'alquier ou maitre du village, vint me donner le bonjour [...]". [A Albreda]. Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage [...]*, Ibid., p. 195.

1686. Alcaide.

"Sur la côte du Cap-Verd, le Roi de Cayor tient dans chaque village un Gouverneur qui porte le nom d'Alcaïde, qui fait payer de certains droits aux vaisseaux qui jettent l'ancre dans ses ports, consistant en trois barres de fer pour chaque vaisseau". Olfried Dapper, *Description de l'Afrique contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses Parties [...]*, Traduite du flamand, Amsterdam, chez Wolfgang, Waesberge, Boom et van Someren, 1686, p. 237.

1689. Alkali, Alkair.

"Alkali est ce que le Grand Vizir est chez les Turcs". Jean-Baptiste Gaby, *Relation de la Nigritie*, Paris, E. Couterot, 1695, p. 49.

"Estant un jour dans la case d'un Alkair ou Seigneur du Païs nommé Hiamsée, et ce Seigneur craignant que j'eusse quelque frayeur d'un serpent domestique qui y gisoit, me dit de n'en avoir point de peur". Jean-Baptiste Gaby, *Relation de la Nigritie*, Ibid., p. 77.

1695. Alkaty~Alkaïr, Alzair, Alzaïr.

"L'Alzaïr du Roy exerce le même emploi que le Géraff mais son pouvoir est plus limité. Il a sous lui les Alkatys ou Alkaïrs des grands villages, qui en sont comme les seigneurs particuliers". Le Maire, *Les voyages du sieur Le Maire aux Iles Canaries, Cap Verd, Senegal et Gambie*, Paris, Jacques Collombat, 1695, p. 173.

"Ces arbres [les Palmiers] doivent quelque droit à l'Alzair ou Seigneur du village". Le Maire, *Les voyages du sieur Le Maire [...]*, Ibid., p. 95.

"L'Alzaïr du Roy exerce le même employ que le Géraff, mais son pouvoir est plus limité". Le Maire, *Les voyages du sieur Le Maire [...]*, Ibid., p. 173.

1702 [1695-1697]. Alcaty.

"Monsieur de Gennes, Monsieur du Parc, et le Gouverneur de Gorée furent ensemble rendre visite à l'Alcaty ou Gouverneur d'un Bourg nommé Le Cap, situé sur le bord de la mer près d'un petit Marais, qui est le seul endroit où l'on puisse faire de l'eau". F. Froger, *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696 et 1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brezil, Cayenne et Isles Antilles [...]*, Amsterdam, chez les héritiers d'Antoine Schelte, 1702, p. 5.

1714. Alcair, Alcaïr.

"Nous allâmes saluer l'Alcair du lieu (c'est ainsi qu'ils nomment le Gouverneur du village) [...]". R.P. Godefroy Loyer, *Relation du voyage du royaume d'Issyny, Côte d'Or, païs de Guinée, en Afrique. La description du païs, les inclinations, les moeurs, et la Religion des habitants [...]*, Paris, Arnoul Sencuze et Jean-Raoul Morel, 1714, p. 137.

"Elle en alla porter ses plaintes à l'Alcaïr du lieu". R.P. Godefroy Loyer, *Relation du voyage du royaume d'Issyny [...]*, Ibid., p. 149.

1716. Alquier.

"Après quoi il donnera part à Badel Alquier pour informer [...] Tonca Niane, Roi de Galam, son maitre [...]". André Brüe, *Instruction pour Mr. Jean-Baptiste Collé* [...], Paris, B.N., Ms. 9341, p. 41.

1728. Alquier.

"Il avoit un frere Alquier du roy d'Amel, c'est ainsi qu'on appelle les Capitaines des Troupes Negres ; qui outre cette charge avoit encore celle de Secretaire d'Etat pour les affaires étrangères". R.P. J.-B. Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale contenant une description exacte du Senegal et des pays situés entre le Cap Blanc et la rivière de Serrelionne* [...], Paris, Guillaume Cavelier, 1728, vol. 4, p. 310.

1729-1731. Alkier.

"Le 8 le guiaraf de Pot vient au fort pour présenter à Mr. Levens un nouvel Alkier de la part de Damel qui a déposé l'ancien". Anon., *Journal historique et Suite du Journal historique (1729-1731)*, Documents inédits présentés par Charles Becker et Victor Martin in *Bulletin I.F.A.N.*, t. 39, série B, n° 2, 1977, p. 252

1757 [1749-1753]. Alker.

"Les françois n'ont point établi de comptoir à Portudal et lorsqu'ils vont en traite, ils descendent chez l'*Alker* ou le Gouverneur du village qui possède un grand nombre de cases". Michel Adandon, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, J.-B. Bauche, 1757, p. 60.

1768. Alcayde.

"Le Souverain a qui le cap appartient s'appelle Damel. Sa capitale est Rufisko où les François avaient autrefois un établissement [...]. Le Roi de Cayor ou le Damel a plusieurs Officiers qui résident à Rufisko sous un chef de la même nation, appelé par les Portugais *ALCAYDE* ; il est en meme-temps juge de la ville avec un lieutenant appelé *Jerafs*". M. Bruzen de la Martinière, *Grand dictionnaire géographique et critique*, nouvelle édition, commentée et corrigée, Paris, chez les Libraires associés, t. 2, p. 279.

1779. Arker.

"Cet Arker avait une suite assés nombreuse de nègres". Duc de Lauzun, *Journal du Sénégal, janvier-mars 1779* in Jean Monteilhet, *Documents relatifs à l'histoire du Sénégal, Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F.*, 1920, p. 518.

1807 [1785-1786]. Alquier, Alkaïd.

"Damel proposa à son conseil de faire couper la tête à M. Brüe. C'était l'avis de l'alquier de Rufisque, mais il ne fut pas suivi". J.-B.-L. Durand, *Voyage au Sénégal, ou Mémoires historiques, philosophiques et politiques sur les découvertes, les établissemens et le commerce dans les mers de l'Océan Atlantique* [...], Paris, Agasse, An X - 1802, p. 105.

"Dans toutes les grandes villes, ces peuples ont un premier magistrat qui porte le nom d'*Alkaïd* et dont la place est héréditaire ; il est chargé de maintenir l'ordre, de percevoir les droits qu'on impose aux voyageurs et de présider les

séances du tribunal de justice". Jean-Baptiste-Léonard Durand, *Voyage au Sénégal ou Mémoires [...]*, Ibid., p. 123.

1823 [1818-1821]. Alcaïd.

"Le vieux prêtre nous reçut cordialement et nous conduisit chez l'alcaïd ou chef, qui était un vieillard vénérable". Major William Gray et feu Dochart, *Voyage dans l'Afrique occidentale pendant les années 1818, 1819, 1820 et 1821 depuis la rivière de Gambie jusqu'au Niger [...]* trad. de l'anglais par Mme Charlotte Huguët, Paris, Avril de Gastel-Ponthieu, 1826, p. 67.

1853. Alkati, alcati, alquier.

"L'île dépendait de Biram, alkati ou chef de la presqu'île du Cap Vert". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 1853, p. 4.

"Les habitants à la tête de leur alcati nommé Mour Dhial se réunirent pour bâtir à leur façon des fortifications". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Ibid., p. 43.

"Aussitôt après le départ du provincial [...] paraît encore un grand envoyé du roi de Sine, c'est l'alquier Sura-Daba-Dhiouf". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Ibid., p. 122.

"Il fut nommé *alkati* ou chef de village de Dhiamatil". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Ibid., p. 346.

Remarque : Terme issu de l'arabe al qâdi "juge, magistrat, cadî".

**ALCOOL DE TRAITE (1900)**. N.m. (Sorti de l'usage). Alcool de médiocre qualité, généralement coupé d'eau pour un tiers, utilisé par les Européens dans leurs échanges avec les Africains.

"Adonnés à l'ivrognerie, ils font une grande consommation de vin de palme et d'alcool de traite". Dr. Lasnet, *Une Mission au Sénégal*, Paris, Challamel, 1900, p. 163.

**ALISMA (1757 [1749-1753])**. N.m. Ancienne dénomination du Plantain d'eau (*Alisma plantago*) ; voir à cette entrée.

"J'y trouvai aussi plusieurs especes d'alisa, de liserons, de nénuphars [...]". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec une relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 83.

**ALIZÉE ~ VENT ALISÉE (1643), ALISÉS (1685), VENTS ELLIZES (1675)**. N.m. et adj. Vent frais régulier de saison sèche soufflant du Nord-Nord-Est et qui marque la fin de l'hivernage.

"[...] étant arriuez peu de iours après nostre sortie du Cap Blanc, par la fraischeur d'un petit vent du Nort Alisée, qui repere tousjours en ces costes, il

falut donner à tirer du vaisseau [...]". Claude Jannequin, *Le Voyage de Lybie au Royaume de Senega, le long du Niger* [...], Paris, Rouïllard, 1643, p. 50.

"Après nous estre embarqués dans nos barques, et auoir parcouru toute la ruiere d'escal en escal, à la faueur de nos rames, et d'vn petit vent alisée". Claude Jannequin, *Ibid.*, p. 66.

"[...] depuis le mois de Novembre jusqu'à la my May, les vents sont toujours réglez, scavoir celuy de Nord et Nord Est le matin, et celuy de Nord Nord Ouest et quelque fois Nord Ouest apres midi. Ce sont ces vents la qu'on appelle alisés et que l'on trouve ordinairement vers le Tropique". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du Sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p. 10.

"Les 11, 12, et 13 fevurier nous passions assez bien le bon petit vent de Nord, ayans attrape les vents ellizes et les mers douces, on commence a pescher beaucoup de poisson, et a voir plusieurs prodigieux Poissons comme Baleins, Souffleurs, Marsouins, Requins et autres." Louis Moreau de Chambonneau, *Traité de l'origine des nègres du Sénégal coste d'Afrique, de leurs pays, religion, coutumes et moeurs*, in *Deux textes sur le Sénégal, (1673-1677)* par Carson I.A. Ritchie, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B, n° 1, 1968, p. 308.

**ALLAMANDA (1953).** N.f. (*Allamanda cathartica*). Arbuste buissonnant aux fleurs jaune-vif, grandes et longues.

"*Allamanda cathartica*. *Allamanda*". [légende de photo]. J. Berhaut, *Flore du Sénégal, brousse et jardin*, Dakar, Clairafrique, 1953. [sans pagination].  
Antilles, 1897.

"*Allamanda* L. (Dédié au Dr. Fr. Allamand qui dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle était professeur d'histoire naturelle à Leyde [...]). *A. Cathartica* L., *Orelia grandiflora* Aubl. *Allamanda purgative*-Vulgo liane à lait". R.P. Duss, *Flore phanérogamique des Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe) avec annotations sur l'emploi des Plantes par le Professeur Edouard Heckel*, Mâcon, Protat frères, t. 2, 1897, p. 393. Réédité par la Société de Distribution et de Culture, 7, rue E. Renan, Fort de France, Martinique, 1972.

**ALLER À LA TRAITE (1702 [1695-1697], ALLER EN TRAITE (1675).** Loc.verb. Transporter par voie maritime jusqu'aux marchés et comptoirs, les marchandises devant servir aux échanges avec les Africains.

"Il y a aujourd'hui dans cette Isle [Gorée] environ 100 François et quelques familles de laptos ou Negres libres que la Compagnie gage aller à la traite de côté et d'autre". F. Froger, *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696 et 1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et Isles Antilles par une escadre des Vaisseaux du Roy, commandée par M. de Gennes, faite*



par le Sieur Froger, Amsterdam, chez les héritiers d'Antoine Schelte, 1702, p. 8.

"Le lac d'Ingrin et celui des Portugais, tient leur origine du Niger, on ne peut aller en traite dans ces deux lacs, que lorsque les eaux sont grands, Celui d'Ingrin excepte je suis allé en traite sous les autres". Louis Moreau de Chambonneau, *Traité de l'origine des nègres du Sénégal, Coste d'Afrique* [...] in *Deux textes sur le Sénégal (1673-1677)* par Carson I.A. Ritchie, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B, n° 1, 1968, p. 331.

Remarque :

Nous avons recueilli l'expression aller à la traite jusqu'en 1821. Voici l'attestation :

"Je me trouvais très-heureux d'accepter la place de chirurgien à bord d'un bâtiment qui devoit aller à la traite sur la côte d'Afrique". John Mac Leod, *L'Afrique ou histoire, moeurs, usages et coutumes des Africains Dahomey (Guinée)*, trad. de l'anglais par Edouard Gautier, Paris, Nepveu, 1821, p. 3.

**ALLER AUX ORANGES (1975).** Loc. verb. Atteindre la mi-temps d'un match, par allusion aux oranges que consomment les joueurs pendant la mi-temps.

"Le Dial Diop était allé aux oranges avec une avance de 5 buts". P. N'Diaye, *Le Soleil*, 11.03.1975.

**ALLERGIGÈNE (1974).** Adj. Qui provoque une allergie.

"Pour être employé, le colorant ne doit pas être toxique, cancérigène, allergigène". K. Sané, *Le Soleil*, 07.03.1974.

**ALMADIE (1515), ALMADYE (ca 1520 [1479-1480]), ALMADIÉ (1556 [1455-1457]), ALMADIS (1578), ALMADA (1605), ALMADE (1686), 1ère mention, portugais, ALMADIAS (1506-1510 [1455]).** N.f. Ancienne dénomination de la pirogue ouest-africaine. Voir **CANOT** et **CANOT DE NÈGRES**.

"Fleuves grans nauigues par almadies" (en Afrique occidentale). Du Redouer, *Premier voyage, s'ensuyt le monde et nauigations translaté de l'italien en langue françoise*, Paris, 1515, titre du chapitre 35. [Nous reprenons la citation de R. Arveiller, n'ayant pu avoir accès à l'ouvrage].

"Vray est que ceux qui habitent sur ce fleuve [Senega] et aucuns de ceux qui font résidence sur la marine, ont aucunes almadies d'une piece, dans lesquelles peuvent entrer de troys à quatre hommes aux plus grandes, et avec icelles vont quelque foys pescher [...]". A. de Ca' Da Mosto, *Relation des voyages à la Côte occidentale d'Afrique d'Alvise de Ca' Da Mosto*. (trad. J. Temporal, 1556) publiée par Charles Schefer, Paris, E. Leroux, 1895, p. 85.

"Mais sur ce point, voulant retourner arriere veirent sortir de la bouche d'un petit fleuve [...] trois almadiés (qui à notre mode s'appelleroient chalans) lesquelles sont toutes d'une piece de grans arbres cavés [...]". A. de Ca' Da Mosto, *Ibid.*, p. 137.

Autres attestations :

[A la Mine d'or, c'est-à-dire El Mina, actuel Ghana].

"ilz prindrent ledit cornet et le gectèrent en la mer, et puis il saillit en la mer après ledit cornet et sy entra en son almadye quy sont petites barques longues et estroictes bien faictes et faictes tout d'une piece aiguë devant et derriere et sy vont en chacune trois personnes ou quatre au plus [...]". Eustache de la Fosse, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique ; en portugal et en Espagne 1479-1480*, [écrit vers 1520], publié par R. Fouché Delbosc, *Revue hispanique*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1897, p. 12.

[Non localisé].

"Et en tirant une piece d'artillerie te viēdra l'Almadis à bord". Iean Alfonc, *Les voyages aventureux du Capitaine Iean Alfonc, Saintongeais*, Rouen, Mallard, 1578, p. 48.

[A la Côte d'Or, actuel Ghana].

"Les bariquelles [...] sont canoes hors d'une arbre, et se nomment par eux Ehem et par les Portugois Almada [...]". Pierre de Marées, *Description et récit historial du riche royaume d'or de Gunea [...]*, Amsterdam, Claesson, 1605, p. 45.

[A la Côte d'Or, également].

"Les canots des Nègres sont quelque chose d'assez particulier pour mériter qu'on en fasse la description. Les Portugais les nomment *Almades* et les habitants du país *Ehem*. Ce sont des machines toutes d'une piece faites d'un seul tronc d'arbre [...]". Olfried Dapper, *Description de l'Afrique [...]*, trad. du Flamand, Amsterdam, Wolfgang, Waesberge, Boom et Van Someren, 1686, p. 297.

**1ère mention, portugais, 1506-1510.**

"Todas esta terras tem naujos pera pessar ryos a 7 chamã almadias. E som todos de huũ pao delles grãdes e delles pequenas .s. de 3e de 6e de 12 homẽs e de tres ou quatro vacas".

"Tous ces pays [de Gebandor, c'est-à-dire du Saloum à la Gambie] ont des bateaux pour passer les rivières et on les appelle *almadias*. Et ils sont faits d'un seul tronc et il y en a de grandes et de petites, c'est-à-dire pouvant contenir 3, 6 ou 12 hommes et trois ou quatre vaches". Valentim Fernandès, *Description de la Côte d'Afrique, (Senegal au Cap de Monte, Archipels)*. Th. Monod, A. Teixeira Da Mota et R. Mauny, Centro de Estudos da Guiné Portuguesa n° 11, Bissau, 1951, p. 29.

Remarque :

A.G. Pingré signale cette glose qui constitue la dernière attestation de ce terme en 1778, dans son *Voyage fait par ordre du roi en 1771 et 1772 en*

*diverses parties de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique* [...] Paris, Imprimerie royale, t. 1, p. 129 :

"A peu-près dans le Nord-ouest du monde de la Mamelle la plus occidentale de cap-Vert, il y a une terre fort basse qui s'étend environ à une lieue, et se termine par une pointe nommée *Almadie* (S). (S) *Almadie* est le nom qu'on donne aux canots ou pyrogues des Nègres".

**ALMAMY (1789), ALMAMI (1853), ALMAMMY (1790).** N.m. Chef religieux du Fouta Toro ou du Fouta Djallon.

"Almamy, chef des Peuls est le plus puissant d'entr'eux". Lamiral, *L'Afrique et le peuple affriquain considérés sous tous leurs rapports avec notre Commerce et nos Colonies*, Paris, Dessenne, 1789, p. 21.

"Un almami ou empereur commande le Toro, le Fouta central et le Fouta Damga". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 1853, p. 395.

"En 1787, le roi d'Almammy avoit fait une loi qui lui faisoit beaucoup d'honneur et par laquelle il étoit défendu qu'aucun esclave ne passât par ses états". Robert Norris, *Mémoires du Règne de Bossa-Ahadée, Roi de Dahomé, Etat situé dans l'intérieur de la Guinée*, trad. de l'anglais par C.B. Wadstrom, Paris, Gattey, 1790, p. 178.

**ALOË DE GUINÉE (1757 [1749-1753]).** N.m. Dénomination ancienne de la Sansevière (Voir à cette entrée).

"Je marchai sur des sables tout couverts de sophora et de l'aloë de Guinée dont les nègres des environs font de très-bons cordages qui se corrompent difficilement dans l'eau". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec une relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 111.

**ALOUETTE-MOINEAU À OREILLONS BLANCS (1936).** N.f. (*Eremopterix leucotis*). Petit oiseau (12 cm) ressemblant surtout à un moineau. Sa calotte est noire, le dessus châtain avec des plumes dont les bords sont couleur crème, le dessous est noir, comme le cou, sauf les oreillons et la nuque dont le blanc très pur contraste vivement.

"The Senegal Chestnut-backed Finch-lark *Eremopterix leucotis melanocephale*. Plate 3. French : alouette-moineau à oreillons blancs. German : Rotbraune Gimpellerche". David Armitage Bannerman, *The Birds of Tropical West Africa*, London, published by the Crown Agents for the colonies, vol. 4, 1936, p. 47.

**AMANDIER DE GAMBIE (1967).** N.m. (*Terminalia catappa*). Arbre ornemental, de la famille des Combrétacées, pouvant atteindre 25 m. de hauteur et qui porte de petites fleurs blanches ressemblant à celles de l'amandier.

"Limbe large de 8-12 cm. dans le tiers supérieur, long de 10-15 cm., sommet largement arrondi, avec une courte pointe brusque partie inférieure graduellement rétrécie et base étroitement arrondie, 7-9 nervures, branches assez nettement verticillées [...] ; petites fleurs blanches, en épis, fruits ligneux longs de 4-5 cm avec une amande à l'intérieur. [Combrét.] (introduit) (Badamier, Amandier de Gambie - V. gèrté tubab)". J. Berhaut, *Flore du Sénégal*, 2ème édition plus complète avec les forêts humides de la Casamance, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 245.

**AMARANTE (1966), AMARANTHE (1949).** N.m. (*Lagonosticta senegala*). Petit oiseau commun remarquable chez le mâle, à sa tête, au dessous et au croupion rouge amarante, tandis que les côtés de la poitrine sont ponctués de blanc, que le dos et les ailes sont bruns et l'abdomen brun-clair.

"*Lagonosticta senegala* (Linné). Fr. : Sénégal rouge ou Amarante. Angl. Senegal Fire-Finch [...]". P. L. Dekeyser, J. H. Derivot, *Les Oiseaux de l'Ouest Africain*, Dakar, I.F.A.N., Initiations et études africaines n° XIX. fascicule 1., 1966, p. 420.

"*Lagonosticta senegala senegala*. French : Le Sénégal rouge ou Amaranthe [...]". David Armitage Bannerman, *The Birds of Tropical West Africa*, London, published by The Crown Agents for the colonies, vol. 7., 1949, p. 321.

**AMARANTE BORD DE MER (1967).** N.f. (*Philoxerus vermicularis*). Plante herbacée, rampante, affectionnant les terres saumâtres et qui porte de petites fleurs en glomérules blanc rosé ou lilas, à cinq sépales.

"Plante glabre, limbe linéaire oblancéolé, à demi-charnu, sans nervures latérales, nervure médiane à peine marquée [...] glomérule terminal ovoïde ou courtement cylindrique, blanc ou blanc rosé, long de 8 à 20 mm., large de 8 à 10 mm., composé de bractées ovales glabres à sommet cunéiforme [Amarant.] (B. 236) (Amarante bord de mer - d. é nal - s. foranoh, fuhohol -)... *Philoxerus vermicularis*". J. Berhaut, *Flore du Sénégal*, 2ème édition plus complète avec les forêts humides de la Casamance, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 187.

Antilles (Martinique), 1897 [1896].

"*P. vermicularis* R. Br. *Iresine vermiculata* Moq. ; *Philoxerus*, qui rampe comme le ver; Vulgo : Amarante bord-de-mer. - Herbe vivace, radicante, couchée rampante, d'une longueur indéfinie. Tige verte cylindrique [...] Fleurs d'un blanc terne, nacré à 5 sépales [...] - Très commun sur les plages

sabonneuses (sic) du bord de mer ou sur le bord des mares et flaques d'eau de l'intérieur [...]". R. P. Duss, *Flore phanérogamique des Antilles françaises (Martinique et Guadeloupe) avec annotations sur l'emploi des plantes par le Professeur Edouard Heckel*, extrait des *Annales de l'Institut colonial de Marseille*, Mâcon, Protat frères, 1897. Réédité par la Société de Distribution et de culture, 7, rue E. Renan, Fort de France, Martinique, 1972, t. 1, p. 56.

**AMARRER (1770), AMARER (1685)**, . V.tr. (Sorti de l'usage dans son emploi aux êtres animés et aux objets quelconques). Attacher, lier.

"On réussit à amarrer le nègre." Dam Joulin, *Journal de bord de l'Africain 1770* in Jehan Mousnier, *Journal de la Traite des Noirs*, éditions de Paris, 1957, p. 30.

"[...] on amara les boeufs à des piquets, puis le plus ancien des marabouts cria par trois fois à haute voix salamalec [...]". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913, p. 91.

Remarques :

Notre attestation la plus récente date de 1900 ; nous l'avons puisée chez le Docteur Lasnet dans *Une Mission au Sénégal*, Paris, Challamel, p. 147 :

"Le prépuce excisé est remis [chez les Sérères] à son propriétaire, amarré dans un morceau de boubou et caché dans un coin de case, c'est un porte-bonheur".

L'usage de ce terme dans les emplois ci-dessus semble encore vivant en France dans certains parlers régionaux des bords de l'Atlantique. Nous l'avons personnellement enregistré en 1988 à l'Ile d'Oléron. On notera également ce même emploi, en Acadie, à La Réunion et à l'Ile Maurice.

**AMBRE (1637)**. Abrègement d'ambre gris. Voir à cette entrée.

"[...] nous ne demandions aucunes barre de fer, ny ambre, ny or pour Baptiser et Confesser". Alexis de Saint Lô, *Relation du voyage du Cap-Verd*, Paris, F. Targa, Rouen, D. Ferrand, 1637, p. 106.

**AMBRE GRIS (1605), AMBREGRIS ~ AMBREGRISE (1675)**. N.m. ou f. ? Excrétion de cachalot, grise et molle, au parfum musqué, qui se rencontre flottant sur les eaux tropicales ou échouée sur les côtes.

"Les marchandises qu'on negocie icy [au Senega] au plus sont Cuirs, ambre gris, Gomme Darabie, selz et aultres denrées de moindre importance, comme Riz, Grains, dens et ung peu de Civette". Pierre de Marées, *Description et récit historial du riche d'or royaume de Guinea, aultrement appelé Coste de l'or de Mina [...]*, Amsterdam, C. Claesson, 1605, p. 3.

"Il me dist qu'il croioit faire une bonne traite en pays du Bouksar avec Serim Faly, Marabou, lequel lui avoit dit qu'il tenoit beaucoup d'ambregris a sa Case". Louis Moreau de Chambonneau, *Traité de l'origine des nègres du Senegal, Coste d'Afrique, de leurs Pays, Relligion, Coutumes et Moeurs*, in *Deux textes sur le Sénégal* (1673-1677) par Carson I.A. Ritchie, *Bulletin I.F.A.N.*, tome XXX, série B, n° 1, 1968, p. 350.

"La traite de Cuirs, gomme, Morfil or ambregrise, Mil, Bestiail [...] en sera meilleures parce que les Roys nous frequentent pour nos marchandises [...]". Louis Moreau de Chambonneau, *Ibid.*, p. 352.

Remarques :

La Courbe, aux pp. 85-86 de son *Premier voyage fait à la Coste d'Afrique en 1685* publié par Cultru, Paris, Leroux, 1913, signale que : "pour estre bon [l'ambre gris] il faut qu'il soit marbré, qu'il nage sur leau et qu'il se dissoude avec peine".

Notre attestation la plus récente remonte à 1802 [1786-1787].

"C'est sur les bords de cette rivière [le Salum] que l'on trouva le bloc d'ambre gris dont le citoyen Pelletan fit l'acquisition". Jean-Baptiste-Léonard Durand, *Voyage au Sénégal ou Mémoires historiques [...]*, Paris, Agasse, t. 1, an X, 1802, p. 84.

La forme féminine AMBREGRISE semble être un hapax.

**AMBRE JAUNE (1685).** N.m. Substance résineuse d'origine végétale et fossile de couleur jaune mordoré, apportée par les Européens, pour leurs échanges avec les Africains.

"Le commerce de cette riviere [du Senegal] consiste en or, gomme d'Arabie, yvoire, cuirs et captifs, qu'on eschange contre des verroteries, fer en barre, voilles, corail, ambre jaune et quelque argent". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du Sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p. 29.

**AMBROISIE MARITIME (1757 [1749-1753]).** N.f. (*Ambrosia maritima*). Plante en touffe dressée de 50 à 100 cm, aux feuilles odorantes, qui affecte le bord de mer et développe des fleurs verdâtres en épis terminaux.

"Il [un limaçon terrestre] étoit fort commun dans une prairie découverte remplie de joncs et d'ambrosie maritime". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec une relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 60.

Remarque :

Ambrosie est la francisation du grec ambrosios "immortel ; qui donne l'immortalité". Le botaniste aixois Pitton de Tournefort a appliqué ce nom à

des plantes dont les feuilles exhalent quand on les froisse une odeur forte et agréable.

**AMERDER (1977).** V. tr. (Connotation neutre). Importuner, déranger.

"Nous n'amerçons pas les clients". Anon., *Le Politicien*, n° 11, novembre 1977.

**ANACARDE (1980).** N.m. Noix de cajou, amande de la pomme-cajou.

"L'usine d'anacarde sera implantée à Sokone". Boubacar Gueye, *Le Soleil*, 04.01.1980.

**ANACARDIER (1980).** Adj. Relatif à l'anacarde.

"Il revenait à M. Berhence, directeur du projet anacardier de traiter de l'utilité du darkassou". Boubacar Gueye, *Le Soleil*, 04.01.1980.

**ANANGO (1974).** Adj. invar. Qui est analogue au vêtement pour homme appelé anango et qui comporte notamment des manches longues et larges, s'enfile par la tête sous un boubou de même tissu.

"La tenue anango, c'est surtout les gens de la côte. Ce jeune homme, habillé d'un ensemble anango [...] est loin d'appartenir à la race des gentlemen". Anon., *Le Soleil*, 26.11.1974.

**ANCHE (1685), (Sierra Leone, 1678).** N.f. (Hist.). Petit baril dont la capacité variait de 12 à 22 pots et qui était utilisé comme mesure d'alcool sur toute la "côte de Guinée". Selon Mauny, p. 19 de son "Glossaire", 21 à 22 pots de 2 l. 18, correspondaient à environ 50 litres.

"[...] Je les encourageay en leur permettant une ancre d'eau de vie pour mon passage ; c'est un petit baril de 14 pots ; car c'est la coutume que ceux qui n'ont jamais esté au Senegal donnent de quoy boire à l'équipage de la barque dans laquelle ils passent la barre". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913, p. 20.

1ère attestation, 1678, Sierra Leone.

"[...] nous vendisme au sieur Yaard, lieutenant de la forteresse de Bens [île Bunce] pour les Anglois en cette riviere, 3 barriques de vin 2 1/2 anches d'eau de vie pour 530 lb. morfil". Jean Barbot, *Journal d'un voyage de traite en Guinée, à Cayenne et aux Antilles fait en 1678-1679*, présenté, publié et annoté par Gabriel Debien, Marcel Delafosse et Guy Thilmans, in *Bulletin I.F.A.N.*, tome 40, série B, n° 2, avril 1978, p. 262.

Remarques :

Notre dernière attestation date de 1823, elle est extraite des *Mémoires du capitaine Landolphe contenant l'histoire de ses voyages pendant trente six ans aux côtes de l'Afrique et aux deux Amériques, rédigés sur son manuscrit*, Paris, Bertrand-Pillet aîné, t. 2, pp. 26-27 :

"Un capitaine donne une ancre d'eau de vie ou vingt bouteilles. On évalue cette mesure à une once d'or".

Ce terme est un emprunt au hollandais anker. *Le Dictionnaire Universel de Commerce* de Savary des Bruslons, de 1759 note à la col. 160 du tome 1 :

"ANKER. Mot hollandais qu'on prononce presque comme s'il était écrit Anker. Mesure des liquides dont on se sert à Amsterdam. L'anker est la quatrième partie de l'aëm, et contient deux stekans. Chaque stekan fait seize mingles ou mingelles ; chaque mingle est de deux pintes de Paris ; en sorte que l'anker contient 64 pintes de cette dernière mesure".

**ANGLAIS (1980).** N.m. Dénomination familière et souvent péjorative des Gambiens.

"On s'en aperçoit avec les douaniers gambiens [...] : élégance nonchalante, short long et coiffure gomina-raie-au-milieu, courtoisie distante et le juste zeste de fantaisie... ceux que les Sénégalais appellent familièrement "les Anglais" n'ont pas seulement hérité d'une langue administrative internationale, mais de certain mode de vie britannique [...]". Christian Saglio, *Sénégal*, Petite Planète, collection Microcosme, Paris, éditions du Seuil, 1980, p. 93.

**ANGLE (1864).** Prép. Dans une rue, situe un lieu par rapport à une rue transversale. Au croisement avec, à proximité du croisement avec.

"N° 73 26 avril 1864 (transcription du 23 mai 1865, II 5) Vendeur Baye N'Doumbé de Dakar Acquéreur Jeannette Sallomon de Gorée un terrain nu, actuellement habité par des noirs compris dans l'îlot n° 5 du plan cadastral : angle rue Thann - rue Descemet". Conservation de la propriété foncière, Dakar, Registre des formalités, 26.05.1864, cité par J. Charpy, *La Fondation de Dakar, 1847-1857-1869*, Documents recueillis et publiés par Jacques Charpy, Paris, Larose, 1958, p. 309.

**ANHINGA (1784).** N.m. (*Anhinga rufa*). Grand oiseau aquatique (95 cm) au dos noir strié de plumes crème, remarquable à son long cou serpentiforme, couleur châtain, qui porte une raie blanche, à sa tête grêle, pourvue d'un bec effilé.

"Nous venons de voir que l'*Anhinga* est naturel aux contrées de l'Amérique méridionale [...] et nous n'aurions pas cru, sur une simple dénomination qu'il se trouvât au Sénégal, si une note de M. Adanson, jointe à l'envoi d'un de ces oiseaux ne nous assuroit qu'il y a en effet une espèce d'*anhinga* sur cette côte



de l'Afrique où les naturels du pays lui donnent le nom de *kandar*. Cet anhinga du Sénégal [...] diffère de ceux de Cayenne en ce qu'il a le cou et le dessus des ailes d'un fauve-roux, tracé par pinceaux sur un fond brun noirâtre avec le reste du plumage noir". Georges Leclerc de Buffon, *Histoire Naturelle des Oiseaux*, Paris, suivant copie de l'Imprimerie royale, t. 9, 1784, p. 303.

Remarques :

Anhinga est un emprunt au tupi du Brésil et signifie "oiseau-serpent".

Ce terme n'est jamais employé par Adanson que ce soit dans son *Catalogue* de 1765 ou dans son *Histoire Naturelle du Sénégal* de 1759.

A la p. 125 de ce dernier ouvrage, évoquant les oiseaux pêcheurs, il utilise le vocable plongeon qui semble correspondre à l'Anhinga.

"Jamais les cormorans, les plongeurs, les faucons-pêcheurs n'avaient eu plus beau jeu [...]".

Or, l'Anhinga, à l'instar du Cormoran plonge et nage sous l'eau. Il est donc vraisemblable que ce terme soit synonyme de l'emprunt au tupi. On notera, par ailleurs, que le mot *kandar* ne figure dans aucun lexique wolof ou poular publié à ce jour.

**ANIMATION (1974).** N.f. Activités destinées à créer une ambiance d'animation et de gaieté.

"Encadrés et encouragés par quelques adultes et au son des tamtams avec l'animation des jeunes filles, les jeunes [...] ont nettoyé les espaces et brûlé les ordures". M.N., *Le Soleil*, 31.07.1974.

**ANIMER (1973).** V. intr. Se produire dans une fête pour y créer de l'animation.

"La fanfare du Sacré-Coeur a animé à Louga" (Titre). Mamadou Mansour Dieme, *Le Soleil*, 07.04.1973.

**ANOMALURE (1883).** N.m. (Anomalurops). Ecureuil volant. Voir définition à cette entrée.

"*Gnamayufi*. - Bords de la Gambie et de la Casamance. Cité, pour la première fois, comme originaire de Fernando-Po, cet Anomalure a été, depuis, découvert en Gambie". Dr. A. T. de Rochebrune, *Faune de la Sénégambie*, in *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, volume XXXVII, quatrième série, tome VII, 1882, p. 105.

Remarque :

Anomalure est la francisation du grec *anômalos* "irrégulier" et *oura* "queue" par référence au fait que la queue de ce rongeur possède des écailles.

**ANTIASSIMILATIONISTE (1964) [1945].** N.m. Personne opposée à la politique d'assimilation qui offrait la possibilité aux Africains de devenir des Français à part entière.

"Est-ce à dire que les antiassimilationnistes aient raison. Nullement, ils triomphent trop vite". Léopold Sedar Senghor, *La Communauté impériale française, 1945*, in *Liberté 1, négritude et humanisme*, Paris, Editions du Seuil, 1964, p. 43.

**ANTILOPE-CHEVAL (1952), ANTILOPE CHEVAL (1925), ANTILOPE CHEVALINE (1906).** N.f. (*Hippotragus equinus*). Grande antilope (jusqu'à 1<sup>m</sup> 50 au garrot) de couleur rouanne, sauf le ventre qui est gris, remarquable également à ses longues cornes annelées incurvées à l'arrière, aux crinières qui couvrent le cou et la gorge, à sa queue noire touffue. Son aspect évoque un peu par son port celui du cheval, mais la tête est plus mince et l'encolure plus courte.

"ANTILOPE-CHEVAL : *koba (ba)* pl. *kobi*". H. Labouret, *La langue des Peuls ou Foulbé*, Mémoire de l'Institut Français d'Afrique Noire n° 16, lexique français-peul, Dakar, 1952, p. 270.

"Hippotrague (*Hippotragus leucophus* ou *equineus*), antilope cheval à tête blanche ou antilope chevaline. Appelée Roan antilope par les Anglais". F. de Coutouly, *Gros et petit gibier en A.O.F.*, in *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, 1925, p. 230.

"L'unique espèce qui habite la région gambienne est l'Antilope chevaline ou *Hippotragus Koba* (Gray) que les Soussous et les Mandingues appellent Dagbé (grande gueule)". Charles Maclaud, *Notes sur les Mammifères et Oiseaux de l'Afrique occidentale*, Paris-Vendôme, Imprimerie G. Vilette, 1906, p. 65.

**ANTILOPE HARNACHÉE (1923).** N.f. (*Tragelaphus scriptus*). Petite antilope ne dépassant pas 75 cm au garrot, au pelage fauve roux, brillant et dont les flancs sont striés de bandes blanches, deux longitudinales parallèles limitées par une série de sept à dix autres transversales.

"L'antilope harnachée (*tregalophus* [sic] *scriptus*) ou "harnessed antilope" des Anglais, appelée "mina" par les Malinkés, "diaouré" par les Foulas et "guib" par les Toucouleurs, est une des plus gracieuses antilopes de la brousse de notre Ouest africain, bien connue de tous les chasseurs européens et indigènes". François de Coutouly, *Chasses d'Afrique. Une chasse à l'antilope harnachée*, *Le chasseur français*, Avril 1923, n° 397, p. 197.

**ANTILOPE ROUANNE (1943).** N.f. Synonyme d'Antilope-cheval et de Guib.

"Une seule espèce pour la faune de l'Afrique noire française : *Hippotragus equinus* (Desmarest). - L'Antilope cheval ou Antilope rouanne". Paul Rode, *Faune de l'Empire français, Mammifères ongulés de l'Afrique noire*, t. 2, première partie, Paris, Larose, 1943, p. 64.

**ANTIQUAIRE (1975).** N.m. Marchand d'objets d'art africain anciens ou non et de curiosités africaines.

"Dans les rues adjacentes des "antiquaires" proposent des objets d'art nègre". Anon., *Guides touristiques de l'Afrique, Sénégal, Mali, Mauritanie, Niger*, Paris, Hatier, 1975, t. 1, p. 33.

**ANTITOUCOULEUR, Soudan, actuel Mali (1885 [1879-1881]).** Adj. Opposé, hostile aux Toucouleurs.

"Les Malinkés de ces contrées ont craint jusqu'à ce jour de prendre part au mouvement antitoucouleur qui s'accroît chaque jour davantage dans les deux vallées [Bafing et Bakhoï]". Commandant Galliéri, *Voyage au Soudan français (Haut Niger et Pays de Ségou), 1879-1881, par le Commandant Galliéri*, Paris, Hachette, 1885, p. 587.

**AOFIEN (1912), A.O.FIEN (1913), AOÉFIEN (1950).** (Sorti de l'usage). N.m. et adj. Habitant de l'A.O.F. (Afrique occidentale française) ; originaire, relatif à l'A.O.F.

"Aux termes du procès verbal de la deuxième assemblée générale constitutive de la société Aoéfienne de Fabrique d'allumettes, tenue à Dakar [...] les actionnaires ont [...] approuvé les statuts de la société dite Société Aoéfienne de Fabrique d'allumettes [...]". Legouy, notaire, pour extrait et mention, *Paris-Dakar*, 01.04.1950.

"L'année dernière lorsque nous acceptâmes la collaboration de *La Torche*, il fut bien entendu que la rubrique *Silhouette A.O.Fienne* ne devait être que le portrait écrit de lecteurs connus à Dakar à des titres divers". La Direction, *Le Petit Sénégalais*, 12.01.1913.

"Nous ne doutons pas que les silhouettes Aofiennes tracées par notre distinguée collaboratrice n'obtiennent le succès auxquelles elles ont droit". Anon., *Le Petit Sénégalais*, 21.12.1913.

**APPRENTI.** N.m. 1 (1933) - Jeune employé faisant équipe avec le conducteur d'un car rapide. 2 (1975) - Spécialement, receveur de car rapide.

1 - "L'apprenti qui se trouvait à côté du chauffeur a en effet dénoncé celui-ci [l'auteur de l'accident]". Anon., *Paris-Dakar*, 05.07.1933.

2 - "Le passager a effectivement payé son billet de transport à l'apprenti Adama Faye". Abdoulaye Ba, *Le Soleil*, 02.08.1975.

**APRÈS-SENGHOR** (1979). N.m. (Vieilli). Période survenant après le retrait de la vie politique du président L.S. Senghor.

"S'il est raisonnable et normal de penser à l'après-Senghor [...], le commentaire du journaliste ne peut plus revêtir les formes creuses des "communiqués officiels" du passé". Serigne Ali Cissé, *Le Soleil*, 23/24.09.1979.

**APRÈS-SENGHORISME** (1978). N.m. (Vieilli). Période survenant après le retrait du système politique mis en place par le président L.S. Senghor.

"Parlant de l'après-senghorisme, le président de la République a révélé qu'il envisageait au début de l'indépendance d'abandonner le pouvoir à M. Mamadou Dia après sept ans". Aly Kheury Ndaw, *Le Soleil*, 13.02.1978.

**ARABO-AFRICAINE** (1977). Adj. Qui concerne les pays arabes d'Afrique.

"La première conférence arabo-africaine est un énorme succès". Alioune Dramé, *Le Soleil*, 09.03.197

**ARABO-BERBÈRE** (1887). Adj. Qui est relatif aux populations blanches arabes et berbères qui se côtoient en Afrique du Nord.

"Le Sénégal forme donc en quelque sorte une limite très nette entre la Mauritanie avec sa population arabo-berbère et la Nigritie avec ses noirs". Oskar Lenz, Timbuctou, *Voyage au Maroc, au Sahara, et au Soudan*, trad. de l'allemand par P. Lehaucourt, Paris, Hachette, 1887, t. 1er, p. 349.

**ARACHIDE** (1845), **ARACHYDE** (1853), (1ère attestation : Côte de l'Or, **ARACHIDE**, 1823). N.f. Appellation usuelle d'*Arachis hypogaea* et de son fruit.

"Un commerçant de Gorée, M. Jaubert, établi dans le pays eut un jour la pensée que les pistaches (autrement appelées arachides) fruit que le sol produit avec abondance, devaient donner une huile presque semblable à l'huile de noix". Amédée Tardieu, *Voyage sur la côte de la Sénégambie*, in *La Presse*, 13.08.1845.

"L'autre partie [du commerce] et surtout la traite des arachydes est faite au moyen de traitants qui vont s'établir dans les villages riverains". [de Sédhiou]. Hyacinthe Hecquard, *Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale*, Paris, Imprimerie de Bénard et Compagnie, 1853, p. 111.

Autres dénominations tombées en désuétude :

PISTACHE DE TERRE (1820 [1818]), POIS PISTACHE (1802), PISTACHE (1788), GUERTE (1763), MONDUBI (1763), FÈVE D'ANGOLE, Côte de l'Or (1705).

"Ce sol est favorable au foigné, espece de petit mil, aux pistaches de terre (arachis hypogaea)". G.T. Mollien, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique aux sources du Sénégal et de la Gambie fait en 1818, par ordre du gouvernement français, avec carte et vues dessinées par Ambroise Tardieu*, Paris, A. Bertrand, t. 2, 1820, p. 174.

"Les petits sentiers qui mènent à la mer étaient couverts d'hommes et de femmes qui me portent du lait, des pistaches, du miel, des poules pintades, des ignames, des patates". Boufflers (Chevalier de), *Correspondance inédite de la Comtesse de Sabran et du Chevalier de Boufflers, 1778-1788*, recueillie et publiée par E. de Magnieu et Henri Prat, Paris, E. Plon, 2<sup>e</sup> édition, 1875, p. 478, [lettre du 16 mai 1788].

"Elles [les terres du Bambouk] produisent beaucoup d'espèces de pois, entre autres le pois pistache, qui un peu grillé a le goût de la noisette". Sylv. Meinrad-Xavier de Golberry, *Fragmens d'un voyage en Afrique fait pendant les années 1785, 1786 et 1787 dans les Contrées occidentales de ce Continent, comprises entre le cap Blanc de Barbarie... et le cap Blanc de Barbarie... et le cap de Palmes*, Paris, Treuttel et Würtz, t. 1, an X, 1802, p. 406.

"Le Kajou apelé Pois d'Angole ; arbrisseau dont les grains sont ronds petits blanchâtres, est à Kaiene, ainsi il sera inutile de l'i porter. Le Guerté ou Mondubi, légume dont la graine qui est cachée en tere, se manje come la noisete, est aussi à Kaiene". Michel Adanson, 2<sup>e</sup> Mémoire, *Avantajes qu'on peut tirer de l'île Goré 1re Partie. Exposé simple de ces avantajes in Mémoires d'Adanson sur le Sénégal et l'île de Gorée*, présentés et publiés par C. Becker et V. Martin, dans le *Bulletin I.F.A.N.*, T. 42, série B, n° 4, 1980, p. 748. [Ces Mémoires datent de 1763].

Remarques : les termes "guerte" et "mondubi" sont respectivement des emprunts au wolof (Sénégal) et au tupi (Brésil). Il semble bien, par ailleurs, que la dénomination de "fève d'Angole" corresponde à celle de l'arachide.

FÈVE D'ANGOLE, Côte de l'Or (actuel Ghana) : 1705.

"Il y en a d'autres [espèces de fèves appelées *gobbegobbes*] qui croissent sous terre de même que ces dernières et qui ne nous sont connues que depuis quelques années : on les nomme *fèves d'Angole*, parce que c'est de là qu'on les transporte ici. C'est un manger agréable et délicieux lorsqu'on les fait rôtir dans la poêle comme des châtaignes". Willem Bosman, *Voyage de Guinée, contenant une description nouvelle et très exacte de cette côte où l'on trouve*

et où l'on trafique l'or, les dents d'éléphant et les esclaves etc..., Utrecht, Antoine Schouten, 1705, p. 313.

On signalera qu'"arachidna" est un substantif féminin qui figure dans le *Supplément ou dictionnaire universel françois et latin [...] vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux*, Paris, Compagnie des Libraires associés, 1752, col. 205 et 206.

"ARACHIDNA ou ARACHIDNOÏDE. s.f. Terme de botanique. *Arachidnoïdes Americana, Arachidna quadrifolia, villosa, flore luteo*. Nom d'une plante de l'Amérique que le P. du Tertre dans son II. volume de l'*Histoire des Isles de l'Amérique*, p. 121 appelle Pistache et le P. Labat dans son *Voyage des Isles de l'Amérique* p. 59 appelle Manobi [...]. [Col. 206]." Le P. du Tertre et le P. Labat l'ont mal ou peu exactement décrite. Le P. Plumier lui a donné le nom d'*Arachidna*".

"col 206. ARACHYDNA, ou ARACHIDNOÏDE. s.f. C'est une des quatre plantes, qui, selon Rai, portent fruit dans la terre et hors de la terre. V. *Arachidna*".

Enfin, ajoutons que nous avons recueilli, pour la France, aux Archives du Gard de Nîmes, dans la liasse 7M273, les attestations suivantes contenues dans la lettre du Préfet du Département de Vaucluse au Préfet du Gard à Nîmes et la réponse de ce dernier, datées respectivement du 9 frimaire et du 17 frimaire de l'an XI (1802).

"Culture de l'Arrachyde [...] On m'assure, mon cher Collègue, que l'arachyde dite dans d'autres lieux la Cacuhette, dans d'autres encore la Pistache de terre, se cultive avec beaucoup d'avantages dans votre Départem<sup>t</sup>. [...] M.A. Bourdon".

Au bas de cette lettre figure ceci notamment :

"Réponse 17 frimaire an 11. J'ai reçu, Mon cher Collègue, la lettre que vous m'avez écrite le 9 Frimaire relativement à la culture de l'arachyde ou cacahuatte". [Anon.].

**ARACHIDE DE BOUCHE (1948).** N.f. Variété d'arachide à grosse graine destinée à être consommée, en graine, salée ou sucrée.

"Cette année les seccos seraient vides ! Il ne serait pas question de conditionner l'arachide de bouche !" Aïssatou Gueye, *Une soirée au cercle, Paris-Dakar*, 17.04.1948.,

**ARACHIDIER, -IÈRE (1943).** Adj. Qui concerne l'arachide.

"La conquête française, en développant la paix et le commerce permit dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle une intense circulation de musulmans actifs comme les Ouolofs, les Malinkés ou les Toucouleurs qui ont suivi les voies ferrées et les routes arachidières". André Villard, *Histoire du Sénégal*, Dakar, Ars Africae, 1943, p. 33.

**ARBRE À BEURRE (1865)**, 1ère attestation, Sierra Leone (1802 [1786-1787]). N.m. (*Vitellaria paradoxa*). Voir définition à KARITE.

"Je citerai en passant pour sa valeur économique l'arbre à beurre du Haut Pays dont le produit est estimé des habitants du Sénégal". Dr. F. Ricard, *Le Sénégal, étude intime*, Paris, Chalamel aîné, 1865, p. 39.

Sierra Leone, 1802. [1786-1787].

"Parmi les arbres fruitiers communs on peut compter le cocotier, qui se trouve en grande quantité sur la rivière de Sherbro ; l'arbre à beurre qui réussit partout". Jean-Baptiste-Léonard Durand, *Voyage au Sénégal*, Paris, H. Agasse, (1786-1787), 1802, t. 1, p. 308.

"Shea ou *Arbre à beurre*" (légende du dessin représentant cet arbre). Mungo Park, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, par M. Mungo Park, envoyé par la Société d'Afrique établie à Londres [...]* trad. de l'anglais sur la seconde édition par J. Castera, Paris, Dentu, t. 2, An VIII (1798), ss pag. entre la p. 142 et la p. 143.

**ARBRE À PAIN DU SÉNÉGAL (1967)**. N.m. (*Treculia africana*). Arbre à latex blanc d'une hauteur de 15 à 25 m., couvert de feuilles longues et larges en forme d'ellipse et qui produit un fruit globuleux ressemblant extérieurement et intérieurement à une boule de pain.

"Feuilles elliptiques, 2 fois plus longues que larges en général, 10 à 25 cm. de long, 4-12 cm. de large, 10-15 nervures, ligne cicatricielle entourant complètement le rameau, pétiole de 5-15mm. ; fruit globuleux atteignant la grosseur de la tête d'un homme contenant de nombreux pépins noyés dans une chair spongieuse [...]" (*Arbre à pain du Sénégal - d. bu itèk*)... *Treculia africana*". Jean Berhaut, *Flore du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 223.

Remarques :

La 1ère attestation en français de la dénomination Arbre à pain (*Artocarpus communis*) que nous avons recueillie, figure dans "Essai sur les Moeurs" de Voltaire, 1756, au chapitre CXLIX, intitulé "Du premier voyage autour du monde", à la p. 438 des *Oeuvres complètes de Voltaire*, t. III, Paris, Furne, 1835 :

"Ces îles Marianne, situées près de la ligne, méritent une attention particulière. Les habitants ne connaissaient point le feu, et il leur était absolument inutile. Ils se nourrissaient des fruits que leurs terres produisent en abondance, surtout du coco, du sagou, moelle d'une espèce de palmier qui est fort au-dessous du riz et du rima, fruit d'un grand arbre qu'on a nommé *l'arbre à pain* parce que ces fruits peuvent en tenir lieu".

Son introduction en Afrique a eu lieu, par les soins de M.M. Cornu et Teyssonier, en Guinée au jardin de Kamayène en 1899.

**ARBRE À PALABRES (1895), ARBRE DES PALABRES (Soudan, actuel Mali, 1902).** N.m. Arbre sous lequel les Anciens, les gens du village se réunissent pour les affaires et pour les loisirs.

"Les fruits [du Saucissonnier] sont regardés comme vénéneux et l'arbre sert souvent d'arbre à palabre [...]". R.P. André Sébire, *Les Plantes utiles du Sénégal*, Paris, J. Rousset, et à Thiès chez l'auteur, 1895, p. 201.

Soudan, actuel Mali (1902).

"[...] je n'avais ni l'intention de séjourner sous le grand arbre des palabres, ni de continuer ma route sans m'arrêter". Emile Baillaud, *Sur les routes du Soudan*, Toulouse, E. Privat, 1902, p. 290.

Anciennes dénominations :

**ARBRE DE L'AIEUL (1856), ARBRE DU CONSEIL (1789).**

"C'est sur ce terre-plein, à l'ombre de l'arbre de l'aïeul, que se fait la prière". Anne Raffenel, *Nouveau voyage dans le pays des Nègres*, Paris, Napoléon Chaix, t. 1, 1856, p. 46.

"Lorsqu'un homme recherche une fille, la famille de celle-ci s'assemble devant la maison du Pere, ou devant l'arbre du Conseil qui est au milieu du village, là ils forment un cercle au centre duquel sont les futurs conjoints, et le jeune homme fait ses offres". Lamiral, *L'Afrique et le peuple africain [...]*, Paris, Dessenne, 1789, p. 50.

**ARBRE À SAVONNETTES ~ ARBRE À SAVONNETTES (1802 [1786-1787]).** N.m. Ancien synonyme de Savonnier, voir à cette entrée.

"On remarque enfin un arbre qu'on croit être le savonier ou l'arbre à savonètes. Son fruit est de la grosseur d'une petite noix verte. Les nègres qui s'en servent pour blanchir leurs pagnes, le battent entre deux pierres pour séparer de son enveloppe le noyau qui est dur. C'est avec cette enveloppe qu'ils frottent ce qu'ils veulent laver. Elle mousse beaucoup et dégrasse complètement les toiles de coton, de lin et de chanvre". Jean-Baptiste-Léonard Durand, *Voyage au Sénégal ou Mémoires historiques [...]*, Paris, H. Agasse, An X, 1802, t. 1, p. 51.

"Le Sapindus ou arbre à savonnettes, tiers de la grandeur naturelle". Jean-Baptiste-Léonard Durand, *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*, Paris, H. Agasse, An X, planche 22, p. VII, 1801. [Légende de dessin].

Remarque :

Cet arbre tire son nom de la propriété que présentent la pulpe des fruits une fois plongée dans l'eau, et les feuilles quand on les fait macérer, de donner une écume blanche savonneuse dont on se sert pour laver le linge.



**ARBRE À SOIE (1887).** N.m. (*Calotropis procera*). Petit arbre commun ne dépassant pas 3 m., dont les fruits de la grosseur d'une mangue remplis d'air et de bourre soyeuse, éclatent quand on les touche.

"Il ne manque pas du reste, d'espèces qui sont identiquement les mêmes dans l'une ou l'autre région [l'Inde et l'Afrique]. Citons l'arbre à soie ou *Calotropis procera*, R.-Br. (Asclépiadées) : c'est le faftan des Volofs du Sénégal, le mudar des Tamouls du Coromandel". Camille Sambuc, *Contribution à l'étude de la Flore et de la matière médicale de la Sénégambie*, thèse présentée à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Montpellier le 30 juillet 1887, Montpellier, Serre et Ricome, 1887, p. 35.

**ARBRE AU DRAGON (Côte de l'Or, actuel Ghana, 1793).** N.m. (*Dracaena draco*). Plante herbacée dont la tige centrale large de 3 cm, peut atteindre 3 mètres de hauteur, et qui développe des feuilles semi-rigides, légèrement courbées, longues de 60 à 100 cm dont la base rouge vif des deux côtés s'élargit brutalement.

"Sur la demande que j'en fis, j'appris que c'étoit la hutte des Fétis des Auguéens, et l'ayant examinée, je vis qu'elle était faite de l'arbre au Dragon et parfaitement bien construite. La satisfaction que j'eus de cette découverte ne faut certainement pas petite, elle égala celle de l'Oflings, ce célèbre disciple de Linné lorsqu'il fit la découverte de ce même arbre dans l'Amérique méridionale. On sait qu'il découle de la tige de cet arbre, une espèce de résine très-précieuse pour la médecine, et pour la peinture et qu'il communique l'esprit-de-vin, une couleur de sang, d'où vient le nom très-impropre de cette drogue, Sang de dragon". Dr. Paul Erdmann Isert, *Voyages en Guinée et dans les îles des Caraïbes, en Amérique, tiré de sa correspondance avec ses amis, trad. de l'allemand*, Paris, Maradan, 1793, pp. 59-60.

Remarques :

Le nom vulgaire n'a pas été relevé dans les ouvrages de botanique consacrés au Sénégal ou à la Guinée. La dénomination scientifique figure toutefois chez Jean Berhaut, auteur de *La Flore du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 321.

Signalons par ailleurs qu'Arbre de Dragon ou Dragonnier sont incorporés à la p. 81 du t. 2 du *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle*, dirigé par Charles d'Orbigny et paru en 1842, à Paris, bureau principal de l'éditeur.

**ARBRE DE L'AIEUL (1856).** Voir à **ARBRE À PALABRES**.

**ARBRE DE SENTIMENT (1675).** N.m. Ancienne dénomination de la Sensitive (Mimosa pudica) ; voir à cette entrée.

"Le Petit arbre ou Espine qu'on appelle "l'arbre de Sentiment" mérite bien aussi que je le Mette. C'est que l'on n'a pas si tost touche, si peu que ce soit au bout de quelques unes de ses feuilles, que l'on la voit et les autres proche se flestrir, en se renfermant et se retirant comme si elles estoient mortes". Louis Moreau de Chambonneau, *Traité de l'origine des nègres du Sénégal, coste d'Afrique, de leurs pays, religion, coutumes et moeurs [...]* in *Deux textes sur le Sénégal (1673-1677)* par Carson I.A. Ritchie, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B, n° 1, 1968, p. 336.

**ARBRE DU CONSEIL (1789).** Voir à **ARBRE À PALABRES**.

**ARBRE FÉTICHE (1853).** (Sorti de l'usage ?). Arbre sacré habité par un esprit.

"Ce village [Mbour] situé à huit lieues de Gorée, se compose de quatre groupes de cases entourées de bosquets, dont le principal groupe est dominé par un immense bombax ou fromager, arbre fétiche, habitation d'un diable appelé Mbou daye, protecteur de l'endroit". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 1853, p. 63.

**ARDILLE (1728).** N.f. Dénomination ancienne d'une petite sagaie.

"Ils en ont de petites [des sagaies] qu'ils appellent d'ardilles, qui n'ont que trois à quatre pieds de longueur, ferrées par un bout tout uniment et souvent seulement pointues et endurcies au feu". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale [...]*, Paris, Guillaume Cavelier, t. 2, 1728, p. 235.

Remarque :

Ce terme ne semble pas issu d'une des langues parlées au Sénégal. Il est peut-être à rapprocher du français ardillon, défini dans le dictionnaire de Trévoux, 1743, col. 646 comme la "partie pointue d'une boucle qui sert à arrêter les sangles ou courroies qu'on passe dedans".

**ARÈNES (1934), ARÈNES SÉNÉGALAISES (1933).** N.f. pl. Enceinte dans laquelle se déroulent les combats de lutte sénégalaise.

"Luttes indigènes libres [Titres]. Quelques Européens et touristes découvrent ces jeux avec ébahissement et deviennent des clients assidus des "Arènes". Anon., *Paris-Dakar*, 28.03.1934.

"Presque tous les dimanches une foule bigarée et ardente se presse sur les arènes sénégalaises de Sandaga". Anon., *Paris-Dakar*, 26.04.1933.

**ARGAMASSE (1842).** N.f. (Sorti de l'usage). Terrasse établie au sommet d'un édifice.

"Arrêté sur la salubrité publique à Saint-Louis. Saint-Louis, 9 août 1842. Nous, Gouverneur du Sénégal et dépendances [...] avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

[...] art. 2 - § 1er. Les individus qui, dans les cours ou les rues, sur les argamasses ou les tapades feront sécher des peaux ou des poissons [...] seront passibles de la peine portée en l'article 475, n° 7 du code pénal [...]

signé Pageot des Noutières". *Bulletin administratif des actes de gouvernement depuis le 28 mai 1819 jusqu'au 31 décembre 1842*, Paris, Imprimerie royale, 1844, p. 665.

Remarques :

On relève la graphie "argamace" respectivement chez Binger, pour l'ancienne Haute Volta, et chez Randau pour le Soudan (Mali), ainsi :

"Mais je me dispose à entrer dans son village [Dioulasso] pour le saluer, des hommes sur les *argamaces* (toits plats) me crient de m'en aller". G. Binger, *du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi*, Paris, Hachette, t. 1, 1892, p. 366.

"[A Tombouctou] ma maison [...] comportait un étage en retrait sur une vaste argamace et une cour à verandha". Robert Randau, *Le Commandant et les Foulbé*, roman de la grande brousse, Paris, Sansot, 1910, p. 14.

Par ailleurs, l'attestation la plus récente que nous ayons recueillie date de 1958. Elle figure dans le "Glossaire" établi "d'après le Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest Africain de R. Mauny", publié p. CCXXI de "Les Guides Bleus", guide élaboré par Gilbert Houlet, Afrique occidentale française, Togo, Paris, Hachette :

"Argamasse : toit en terrasse".

- L'origine de ce terme semble provenir d'un emprunt à l'espagnol "argamassa" qui signifie "mélange de chaux, de sable et d'eau, employé dans les ouvrages en maçonnerie".

**ARGÉMONE DU MEXIQUE (1824), ARGÉMONE (1900).** N.f. Plante herbacée appartenant au genre des Papavéracées remarquable à ses feuilles aux bords profondément lobés, garnies de nombreuses épines acérées et à ses fleurs jaunes (5 à 6 cm) comportant 6 pétales.

"Papaveraceae. *Arguemone mexicana* L. Argémone du Mexique. Annuel". Richard, *Un catalogue des plantes de Richard Toll (Sénégal) en 1824*, Théodore Monod, in *Bulletin I.F.A.N.*, n° 4, octobre 1951, p. 1288.

"**ARGEMONE** *Argemone mexicana* (Papavéracée). Croît spontanément dans les terres les plus incultes. Les graines donnent une huile analogue à celle d'oeillette, légèrement purgative [...]". Dr. Lasnet, *Plantes médicinales du*

*Sénégal*, in *Une Mission au Sénégal*, Lasnet, Chevalier, Cligny, Rambaud, Paris, Challamel, 1900, p. non numérotée, correspond à la p. 265.

Remarque :

Argemone est la francisation du grec argemon qui signifie "tache blanche sur l'oeil", c'est-à-dire cataracte, en raison de l'usage que l'on faisait de cette plante pour traiter cette maladie. La localisation au Mexique fait référence au fait que cette plante a été identifiée pour la 1ère fois dans ce pays.

**ARRIERE-SAISON ~ ARRIERE SAISON ~ ARRIERESAISON (1643[1639]).** N.f. Ancienne dénomination de l'hivernage, voir à cette entrée.

"ARRIERES-SAISON malignes" [titre]. Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au Royaume de Senega, le long du Niger avec la description des habitants qui sont le lon de ce fleuve, leurs coutumes et façons de vivre, les particularités les plus remarquable de ces pays*, Paris, chez Charles Rotiillard, 1643, chapitre XXVII, p. 180.

"[...] voyons après avoir traité des hommes et des animaux, si nous parlerons du climat qu'ils habitent et des malignes influences des arrieres saisons". Claude Jannequin, *Ibid.*, pp. 180-181.

"Nous nous remettons à la voile après beaucoup de maux souffers, tant par le pénible trauail que nous eusmes de charger nos vaisseaux que par l'incommodité des pluyes ordinaires, et des violents orages qui se forment en l'air continuellement, pendant cette maudite arrieresaison, pour reprendre notre route en France". Claude Jannequin, *Ibid.*, p. 191.

**ARRONDISSEMENT (1838).** N.m. (Hist.) Division administrative coloniale.

"n° 8. Arrêté réglementaire sur les successions vacantes, Saint-Louis, le 8 mai 1838. Nous, Gouverneur du Sénégal et dépendances avons arrêté et arrêtons ce qui suit. [...] 3. [...] les curateurs aux successions vacantes dans les deux arrondissements de Saint-Louis et Gorée rendront compte, le 1er de chaque mois, de la gestion de la succession qui leur est conférée [...] signé Soret", in *Bulletin administratif des actes de gouvernement depuis le 28 Mai jusqu'au 31 Décembre 1842*, Paris, Imprimerie royale, 1844, p. 520.

Remarques :

- L'administration coloniale avait institué initialement deux arrondissements: le 1er était constitué par Saint-Louis, qui en était le chef lieu, et la région du fleuve du Sénégal ; le second regroupait Gorée, qui en était le chef lieu, et les Rivières du Sud.

- En 1861, un réaménagement aboutira à la création de sept arrondissements: "Nous, Gouverneur du Sénégal et dépendances [...] Considérant que la vaste étendue de nos possessions exige l'emploi d'intermédiaires absents entre l'autorité supérieure de la colonie et les indigènes placés sous nos lois [...] Vu les articles 11, 20, § 1er et 29, § 1er de l'ordonnance organique du 7 septembre 1860 ; Sur le rapport de l'ordonnateur et le conseil d'administration entendu, Avons arrêté et arrêtons ce qui suit : Art. 1er. Le Sénégal et ses dépendances sont divisés en sept arrondissements dont les chefs-lieux sont : Saint-Louis ; Richard Toll ; Dagana ; Podor ; Bakel ; Gorée et Sedhiou [...]. Jauréguiberry, 28.12.1861" in *Bulletin administratif des actes de Gouvernement, 1er janvier 1860-31 décembre 1861*, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, p. 545.

Le 16 juillet 1863, Louis Faidherbe, par l'arrêté n° 268, paru au *Bulletin administratif du Sénégal*, p. 597, réduit à trois le nombre de ces arrondissements : Saint-Louis, Gorée et Bakel. Ces arrondissements seront divisés en cercles ayant à leur tête des commandants de Cercle.

**ASSAKA (1891).** N.f. Dîme annuelle en bétail, céréales, espèces etc., que le musulman doit verser à son chef religieux au profit des pauvres.

"N° 94. Décision organisant en une province, les villages du Dimar et nommant le chef de cette province. Nous Gouverneur du Sénégal et Dépendances avons décidé et décidons [...] Samba-Tiamka recevra comme revenu la moitié de l'assaka, c'est-à-dire le vingtième des produits du sol, l'autre vingtième restant acquis aux chefs de village et de camps [...]. Saint-Louis, le 13 avril 1891, H. Lamothe" in *Bulletin administratif du Sénégal*, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1891, p.149.

Remarque :

Ce terme est emprunté à l'arabe azzakatu qui signifie "dîme".

**ASSIETTE (1979).** N.f. Récipient creux en tôle émaillée, de taille variable, individuel ou collectif, qui reçoit les aliments que l'on mange.

"L'un des réparateurs est en train de transformer une grande assiette en indë, ustensile qui sert à cuire le couscous". M. Moukhtar Diop, *Le Soleil*, 20.03.1979.

**ASSIMILÉ,-E (1909).** N.m. et f. Africain (e) qui a adopté le mode de vie des Européens.

"[...] les assimilés ont appris dans leurs familles les bienfaits sinon de l'hygiène, au moins de la propreté". D'Anfreville de la Salle, *Notre vieux Sénégal*, Paris, Challamel, 1909, p. 117.

**ASTRILD-CAILLE (1979), ASTRILD CAILLE À GORGE NOIRE (1949).** N.m. (*Ortygospiza atricollis*). Minuscule oiseau brun (9 cm) à la face noire, au petit bec rouge, et aux flancs striés transversalement de blanc sur un fond brun, qui vit presque exclusivement sur le sol et sans se poser sur les arbres.

"Astrild-Caille *Ortygospiza atricollis* Pl. 48 Angl. Quail-Finch. Identification : 9 cm. Petit oiseau brun rondelet qui part de dessous les pieds, dans les plaines marécageuses et s'élève verticalement en émettant quelques notes". W. Serle, G.-J. Morel, *Les Oiseaux de l'ouest africain*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1979, p. 253.

"The Quail-finch *Ortygospiza atricollis atricollis* [...] French : L'Astrild-caille à gorge noire. German : Rebhuhnastrild". David Armitage Bannerman, *The Birds of Tropical West Africa*, London, published by the Crown Agents for the colonies, vol. 7, 1949, p. 293.

**ATAYA (1978).** N.m. Thé.

"Se retrouver chez un même copain à l'heure du "Ataya". N'Deye Astou Gueye, étudiante d'anglais, interview recueillie par Yves Alavo, in *Carrefour Jeunesse*, n° 18, sans date (1978), p. 31.

**AUBERGINE DU DIABLE (1895).** N.f. (*Solanum aethiopicum*). Légume local à saveur amère qui rappelle la tomate par son apparence.

"On a réussi quelquefois à greffer [...] les orangers, les citronniers et les aubergines du diable mais jamais les manguiers". R.P. André Sébire, *Les Plantes utiles du Sénégal*, Paris, J.Rousset et à Thiès, chez l'auteur, 1895, p. XXXVII.

**AUMÔNE (1958).** N.f. Don propitiatoire en espèces ou en nature fait à une personne quelconque pour éloigner le malheur, souvent sur la recommandation d'un marabout.

"Mais la mère, pieuse et fidèle épouse, pensait au fond d'elle-même que cette nourriture offerte à autrui, était une aumône qui contribuerait à sauver l'âme de son défunt mari". Abdoulaye Sadj, *Maimouna*, Paris, Présence Africaine, 1958, p. 15.

**AUTRUCHE VOLANTE (1675).** Ancienne dénomination de la grande outarde arabe (*Otis arabs*) et de l'outarde de Denham (*Neotis denhami*). Voir définitions à Outarde.

"Canards, oyes et infinite d'autres, et outre ce s'y trouve de particulier des autruches grises qui nous nommons volantes pour les distinguer de celles qui

ont des plumes a pennache elles sont excellents de la grosseur d'une poule d'Inde, bien plus delicates et meilleures [...]". Louis Moreau de Chambonneau, *Traité de l'origine des nègres du Sénégal, coste d'Afrique, de leur pays, relligion, coutumes et moeurs* in *Deux textes sur le Sénégal (1673-1677)* par I.A. Ritchie, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B, n° 1, 1968, p. 333.

Remarques :

Notre attestation la plus récente date de 1802. Elle a été puisée chez Jean-Baptiste Léonard Durand, auteur de : *Voyage au Sénégal ou Mémoires historiques [...]*, Paris, Agasse, An X, t. 2, p. 76.

"Parmi les oiseaux du Senegal [...] l'autruche volante est le plus grand et le plus fort. Sa chair est délicieuse, les naturalistes la nomment l'outarde d'Afrique".

Cette description réfère à la Grande Outarde (Otis arabe).

Il faut encore noter que cette espèce et l'Outarde de Denham (Neotis denhami) sont souvent confondues, notamment en raison de leur grande taille.

AVANCE TABASKI (1979), AVANCE DE TABASKI (1979). N.f. Avance en argent consentie par les services financiers aux fonctionnaires et employés des services publics sénégalais en vue de faciliter les achats prévus à l'occasion de la fête de Tabaski.

"Ici encore, il lui faut faire ses preuves dans l'art de la discussion [...] évoquer [...] le prix du mouton qui a augmenté, l'avance Tabaski qui n'a pas répondu aux espoirs etc...". P.M. Sène, *Le Soleil*, 20/21.10.1979.

"Les retraités ont [...] mis en exergue les efforts louables du gouvernement et se sont réjouis de "l'avance de Tabaski" qui leur a été attribuée cette année". Aoudy Niass, *Le Soleil*, 24/25.11.1979.

AVANT HIER NUIT (1974). Loc. adv. Avant-hier soir.

"Les rencontres d'avant-hier nuit, même si elles n'ont pas drainé un public important, ont été très vivantes". M. (Mass) D. (Diack), *Le Soleil*, 24.04.1974.

AVEC (1974). Prép. À, chez, sur. (idée de localisation).

"La dame E. préféra donc acheter une bouteille avec le sieur AL.N'G". B. Diack, *Le Soleil*, 09.03.1974.

**AVIATION (1948), (1ère attestation, Guinée, 1947).** N.f. Terrain d'aviation, aéroport.

"La mort jaune faisait un saut en arrière, démolissait un Marocain, un Grec, un Syrien [...] touchait une femme à l'Aviation de Ouakam". André Demaison, *L'Etoile de Dakar*, Paris, Les Presses de la Cité, 1948, p. 366.

Guinée, (1947).

"Un kinacrien [dénomination tombée en désuétude du Libano-syrien] [...] est en train de construire sur la route de l'Aviation au km. 12 un palace magnifique [...]". Anon., *Les Echos Africains*, 06.12./12/1947.

**AVOIR À (1926).** Loc. Verb. Avoir l'occasion de. (sans idée d'obligation).

"Pour ces raisons et pour d'autres, j'ai eu à demander ma démobilisation en France, après m'être trouvé un emploi à Monte-Carlo". Bakary Diallo, *Force -Bonté*, Paris, F. Rieder et Cie, 1926, p. 187.

**AVOIR LES BRAS LONGS (1973).** Loc. verb. Avoir le bras long.

"J'ai les bras longs vous verrez avec moi". P. (Papa) M. (Mor) S. (Sylla), *Le Soleil*, 18.10.1973.



## - B -

**BAANA-BAANA (1977), BANA-BANA (1970), BÂNA-BÂNA (1955).** N.m. 1 - Marchand ambulant ou non qui vend au détail dans les rues ou à domicile. 2 - Marchand ambulant qui collecte les produits des paysans, éleveurs, pêcheurs, pour les revendre à son compte. 3 - Type de commerce exercé par ces marchands ; marchandage.

1 - "Le baana-baana ne peut rester sur place". *Lexique wolof-français*, Dakar, Centre de linguistique appliquée de Dakar, t. 1, 1977, p. 44.

"Avant d'être popularisé par nos marchands ambulants d'aujourd'hui, le mot Bâna-Bâna désignait initialement un jeu". Patrice Diouf, *Paris-Dakar*, 09.07.1955.

2 - "Les banas-banas t'achètent ta production sans complications. Il n'y a pas de criblage. On peut même ne pas transporter ses graines, le bana-bana vient jusque dans les concessions, pèse, paie, charge ses graines et s'en va". Propos anonymes, rapportés par Chérif Elvalide Seye, *Le Soleil*, 11.05.1975.

3 - "Le commerce ambulant comprend trois types principaux [...] la vente à la sauvette [...] le bâna-bâna (ou marchandage), [...] enfin, la vente du casse-croûte". Assane Seck, *Dakar, métropole ouest africaine*, Dakar, I.F.A.N., 1970, p.75.

**BABOUIN (1556).** N.m. (*Papio anubis*). Cynocéphale. Voir définition à cette entrée.

"Il y a des singes de plusieurs sortes dont les uns s'appellent guenons avec une longue queue, les autres babouins ou marmots qui n'en n'ont point". Léon L'Africain, *Description de l'Afrique, tierce partie du monde, écrite par Léon L'Africain, premièrement en langue barbaresque, puis en Toscane, et à présent mise en français*, Nouvelle édition annotée par Ch. Schefer, Paris, 1896, t. 1., livre IX, 1556, p. 297.

Anciennes appellations :

MARMOT (1556), MAGOT (1675), GUENON, Côte de l'Or, actuel Ghana, (1688), PAPION (1800). (Pour Marmot, voir la citation ci-dessus).

"Il y en a de deux sortes [des monnes] les communes et les autres d'un poil rouge, nous les appelons "Pleureurs", parce qu'ils crient et se pleignent de mesme facon qu'un enfant. Ils sont fort jolies pour leurs gestes, on ne voit point qu'a 300 lieues haut de ces gros singes ou Magots." Louis Moreau de Chambonneau, *Traité de l'origine des Nègres du Sénégal, Coste d'Affrique, de leur pays, religion, coutumes et moeurs. Ensuite dequoy est l'histoire du toubenan ou changement des souverains et réforme de religion desdits Nègres depuis 1673 son origine jusques en la present annee (1677)*, publié

par Carson I.A. Ritchie, in *Deux textes sur le Sénégal*, Dakar, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B, n° 1, 1968, p. 332.

"Les Guenons que les Africains apellent baboüins ont beaucoup plus d'esprit et de malice que les Segouïns qui sont fort communs au Brésil". André Phérotée de la Croix, *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne en quatre parties*, Lyon, T. Amaulry, t. III, 1688, p. 99.

"Le Papion ou Babouin proprement dit. (Titre). Papion, mot dérivé de papio, nom de cet animal en latin moderne et que nous avons adopté pour le distinguer des autres babouins". Georges Leclerc de Buffon, *Histoire générale et particulière des singes*, tome trente cinquième, Paris, Imprimerie F. Dufart, An IX (1800), p. 222.

**BACK** (1970), **BAC** (1960). N.m. 1 - Louanges publiques que s'adresse un individu et qui sont accompagnées de musique, chaque individu ayant une musique qui lui est propre. 2 - Louanges adressées par un griot à un individu pour ses hauts faits et ceux de ses ascendants. Spécialement chant et danse qu'exécute un lutteur pour vanter ses propres mérites.

"L'enfant chéri" du Cap-Vert Mame Gorgui N'Diaye, champion chanteur-poète et compositeur à la fois a émerveillé l'assistance [...] dans une belle démonstration de "backs". Yamar Diop, *Le Soleil*, 26.05.1970.

"Le beau et infatigable Sakhobal dans ses nouveaux "bacs", accompagné de son Lieutenant Alla N'Diaye, charmèrent le public nombreux". Anon., *Paris-Dakar*, 14.01.1960.

Remarque :

Nous n'avons pas découvert d'attestation illustrant le sens 2.

**BACKS** (1977), **BAKS** (1975), **BAX** (1970). N.m.sing. Cornet de chanvre indien et, par extension, cigarette de chanvre indien.

"Dans le lugubre quartier de Khar Yalla [...] de petits voyous et durs à cuire [...] le soir venu, fument allègrement leurs backs". Anon., *Le Soleil*, 10.11.1977.

"Nous avons néanmoins suivi d'une manière parfaitement accordée à la continuité du film, le chemin de l'herbe [...] en passant par la confection des Bones et des Backs". Sidy Lamine Gueye (Fac. des Sciences), cité in *Le Soleil*, 20.02.1975.

"Partout le "bax" est vendu 50 francs. On peut calculer qu'il y a 100 bax dans un kilo, cela fait environ 5.000 Francs par kilo. Si l'on considère que le chanvre est acheté 1.000 francs le kilo dans les Niayes, on voit le bénéfice que réalisent les trafiquants". Asak, *Le Soleil*, 06.08.1970.

**BADAMIER (1828).** N.m. (*Terminalia catappa*). Arbre ornemental introduit au Sénégal, pouvant atteindre 25 m. de hauteur, qui présente de larges feuilles, de petites fleurs blanches en épi et des fruits ligneux portant une amande à l'intérieur.

"Classe VI. Dicotyledones apetalae. - Dicotylédones apétales. Stamina perigyna. - Etamines attachées au calice. **ELEAGNAE. - CHALEFS.** *Terminalia catappa*. - Badamier des Indes. Lign. (écon.)". Richard, *Catalogue des plantes cultivées au Sénégal, Annales Maritimes et Coloniales*, Paris, Imprimerie royale, 1828, p.439.

Remarque :

Ce terme est un hybride, issu du hindi badām "amande" et du suffixe de dérivation française -ier.

**BADAMIER DU SÉNÉGAL (1967).** N.m. (*Terminalia macroptera*). Petit arbuste qui développe des fleurs en épis axillaires et des fruits ailés longs de 4 à 5 cm.

"[Combrét.] (B.162) (*Badamier du Sénégal* - b. olofira - d. bu ānga - s. mbalak [...]). *Terminalia macroptera*". Jean Berhaut, *Flore du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 243.

**BADÈCHE (1947), ABADEJO (1840).** N.f. (*Mycteroperca rubra*). Poisson commun appartenant à la famille des Serranidae, de couleur brun rougeâtre, reconnaissable surtout à son museau pointu et prognathe et aux 11 épines de sa nageoire dorsale. Il peut atteindre 75 cm de long pour un poids de 6 kilos.

"Serranidae : Bar tacheté appelé à tort truite de mer\* (*Morone punctata*) [...]. Badèche (*Mycteroperca rubra*) : yetöntö, gedyö, (région de Dakar) [...]". Jean Cadenat, *Noms vernaculaires des principales formes d'animaux marins des côtes de l'A.O.F., Catalogues et Documents de l'I.F.A.N n° 2*, Dakar, 1947, p.17.

"Mais de ce nombre il faut distinguer surtout l'*Abadejo*, bien supérieur à la morue pour la délicatesse de sa chair". Sabin Berthelot, *De la pêche sur la côte occidentale d'Afrique*, Paris, Arthus Bertrand, 1840, p. 181.

Remarques :

Il s'agit d'un emprunt soit au portugais badejo qui signifie "morue", soit luso-hispanique. On relève badejo ou badeija à Madère et abadejo aux Canaries. Le nom de badèche a été donné par les pêcheurs français, basques et bretons venus opérer sur les côtes de l'Afrique occidentale après la guerre de 1940.

**BADIARANKE** (1977), **BADYARANKE** (1912), **BADIAR** (1894 [1891-1892]). N.m. et f. 1 - Membre d'une ethnie installée à la frontière du Sénégal et de la Guinée Bissau, à la bordure septentrionale du Fouta-Djallon. 2 - Langue de cette ethnie.

1 - "Les Badiaranké sont moins de 3.000 et sont principalement basés en Guinée, quelques milliers en Guinée-Bissau et une infime partie au Sénégal". Christian Saglio, *Guide de Dakar et du Sénégal*, Dakar, Société Africaine d'Édition, 1977, p. 93.

- "Le peuple généralement connu sous le nom de Tenda (nom qui lui a été donné par ses voisins d'origine peule) a son habitat dans la partie nord-ouest de la Guinée française. Il se subdivise en trois fractions qui sont, en allant de l'est à l'ouest :

1°) : Les Bassari\*

2°) : Les Koniagui\*

3°) : Les Badyaranké (il ne sera parlé qu'accessoirement de ces derniers, faute de renseignements utiles)". A. Delacour, *Les Tenda (Koniagui, Bassari, Badyaranké) de la Guinée française*, *Revue d'Ethnographie et de sociologie*, 1912, p.287.

"Les Coniagués et les Bassarés seraient donc les descendants des Badiars, Ouliabés etc, etc". Dr. A. Rançon, *Dans la Haute Gambie, Voyage d'exploration scientifique (1891-1892)*, *Annales de l'Institut colonial de Marseille*, 1ère série II, 2ème année, Paris, société d'éditions scientifiques, 1894, p.321.

2 - "En badiaranké, tout comme en peul, d'un point de vue lexical, il n'y a pas de distinction nom/verbe"; Gisèle E. Ducros, *Parallèle Badiaranké-Peul, limité à deux points de structure*, *Journal of African Languages* editor Jack Berry, vol. 3, Part 1, 1964, p. 75.

"Suit la nomenclature des langues du groupe [...] 13° à 16° quatre langues parlées de la haute Gambie au Rio Nunez et englobées souvent sous le nom de *tenda* : le bassari [...] ; - le koniagui [...] ; - le badiar (*bad'ar*) ou *pajad* ou *pajade* [...]". Un groupe de linguistes, sous la direction de A. Meillet et Marcel Cohen, *Les Langues du Monde*, nouvelle édition, CNRS, Paris, H. Champion, 1952, p. 838.

**BADOLO** (1853), **BADOOLO** (1976), **BADÔLA** (1895), **BASSE DOLE** (1685). N.m. 1 - Personne de condition modeste. 2 - Pauvre type, clochard. 3 - Roturier. 4 - (Hist.) Paysan qui appartenait à la catégorie des hommes libres mais qui ne participait pas au pouvoir.

1 - "Les musulmans aspirent à devenir chefs ou commerçants et laissent aux esclaves ou aux gens de basse condition (*badôla*) la culture de leurs terres". R.P. André Sébire, *Les plantes utiles du Sénégal*, Paris, J.-B. Baillière, et à Thiès chez l'auteur, 1895, p.XII.

"Nostre maistre langue introduisoit dans notre case les plus grands seigneurs qui se retiroient pour faire place à d'autres pendant que les basses doles ou gens de moindre étoffe regardoient par les fenestres". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913, p.116.

2 - "Et n'oublie pas que c'est un badoolo ; s'il ne l'était pas, il n'aurait pas volé". Aminata Sow Fall, *Le Revenant*, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1976, p.66.

3 - "Fanatique des prérogatives de la naissance, imbus d'un respect profond pour la noblesse, les gens du Oualo aspirent à voir à leur tête un prince héritier légitime du pouvoir, parce qu'ils savent qu'avec ce prince chacun retrouvera son rang, sa place héréditaire, et autant ils obéissent volontiers à des chefs que leur naissance appelle au commandement, autant ils se soumettent avec répugnance, avec colère même à l'autorité d'un homme du peuple d'un badolo. Nobles et badolos se croient humiliés, avilis d'avoir à subir la volonté d'un chef qui n'était autrefois que leur inférieur ou tout au plus leur égal". Ms. Anon., A.O.M., Aix-en-Provence, Sénégal IV, 45, Conseil d'administration, Extrait du registre des Délibérations, délibération n° 4, Séance du 25 Février 1871, extrait n° 9. Renseignements sur le Oualo. Modifications à apporter dans son organisation intérieure.

Remarque :

Le texte porte au bas du manuscrit la mention : "Vu, le Gouverneur Valière".

4 - "C'était à l'important village de Karsala, du nom de son chef qui avait été autrefois un grand chasseur d'esclaves et qui déplorait fort le malheur des temps actuels au préjudice des temps anciens qui lui permettaient disait-il, de s'enrichir par le commerce des *badolos* (esclaves paysans), qu'il garrottait avec tant de courage et qu'il allait vendre lui-même jusqu'à Rufisque [...]". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 1853, p.169.

Remarque :

Sur l'origine peul, plus précisément poular de ce terme, on pourra se reporter aux pp. 118 et 119 de notre article paru dans le *Bulletin de l'Observatoire du Français Contemporain en Afrique noire*, n° 5, Institut national de la langue française, CNRS, 1984, intitulé "Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire".

On signalera sommairement que badolo apparaît comme un composé mixte créé à partir du verbe poular wasde qui signifie "ne pas avoir, manquer de, être pauvre de" et de l'arabe dawle qui a le sens de "pouvoir, influence", le suffixe -o étant la marque de classe des êtres animés en poular.

**BAFAL (Soudan, actuel Mali, 1885 [1879-1881]).** N.m. (Sorti de l'usage ?).  
Barre de sel pesant environ quinze kilos.

"Dans les moments d'abondance, ils obtiennent trois *bafals* (barres) de sel pour deux pièces de Guinée". Lieutenant Vallière cité par le Commandant

Galliéni, *Voyage au Soudan français (Haut-Niger et Pays de Ségou)*, 1879-1881, Paris, Hachette, 1888, p. 321.

Remarques :

Emprunt au peul baafal. Barre de sel se traduit dans cette langue par baafal lamlam. L'emprunt n'a jamais été relevé dans le français écrit ou parlé du Sénégal.

**BAFFETAS** (1679, Côte de l'Or), **BAFT** (1826 [1818-1821], **BAFETAS** (1823, Bénin), **BAFTAS** (1728), **BASSETAS** (1687-1688). N.m. (Sorti de l'usage). Toile grossière en fil de coton blanc ou teinté en bleu, originaire de l'Inde et notamment de Sourate et servant de marchandise de traite.

"Il me dit avoir apporté de France par cargaison et celle des autres navires 300 ancras eau de vie, 6000 barres de fer, 750 armes à feu [...] 300 pièces baffetas, 100 lb de corail [...]" Jean Barbot, *Journal d'un voyage de traite en Guinée, à Cayenne et aux Antilles fait en 1678-1679*, présenté, publié et annoté par Gabriel Debien, Marcel Delafosse et Guy Thilmans, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. 40, série B, n° 2, avril 1978. Paru le 31 octobre 1979, Dakar-IFAN, p. 309.

"Elle me fit présent d'un taureau et me demanda en retour une piece de Baft\* pour se faire une parure. \*Etoffe indienne". Major William Gray et feu Dochart, *Voyage dans l'Afrique occidentale pendant les années 1818, 1919, 1820 et 1821 depuis la rivière de Gambie jusqu'au Niger [...]*, traduit de l'anglais par Madame Charlotte Huguet, Paris, Avril de Gastel-Ponthieu, 1826, p. 208.

"Comme le blanc domine au Benin, on s'y défait avec avantage des bafetas, cas, calicots, toiles de Bretagne étroites, toiles de Rouen [...]". Landolphe, *Mémoires du capitaine Landolphe contenant l'histoire de ses voyages pendant trente six ans aux côtes de l'Afrique et aux Amériques*, rédigés sur son manuscrit par J.S. Quesné, Paris, Bertrand-Pillet aîné, 1823, t. 1, p. 109.

"La galliote étoit encore chargée de quantité d'autres choses [...] de sorte qu'on y trouva encore seize caisse de toile baftas [...], quelques caisses de quincaillerie". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, Paris, Guillaume Cavelier, t. 1, 1728, p. 112.

"La Compagnie d'Orient peut fournir [...] des toiles peintes, des chicolis, des toiles à carreaux, des anabas, des bassetas bleus". Du Casse, *Relation du voyage de Guynée fait en 1687 sur la frégate "La Tempête" par le sr. Du Casse*, in Paul Roussier, *L'établissement d'Issiny*, Paris, Larose, 1935, p. 44.

Remarque :

Le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse, à la p. 44, du t. 2 de 1867 enregistre encore le terme baffetas avec trois variantes graphiques.

"Baffetas s.m. (ba-fe-tâ). Comm. Grosse toile blanche de coton, qui vient des Indes : BAFFETAS de Bénarès, de Sourate. On assure qu'il sort tous les ans

des fabriques de l'Inde de dix à dix-huit mille balles de BAFFETAS, de deux cents pièces chacune. (Encycl.) On écrit aussi Bafetas et Baftas". On signalera que dans ses éditions des t. 2 de 1759 et 1750, le *Dictionnaire universel de commerce* de Savary des Bruslons, note : "BAFFETAS ou BAFTAS". et indique que la pièce a 13 aunes 3/4 à 14 aunes de long sur 7/8 de large de Paris".

Remarque :

La forme Bassetas avec deux "s" est imputable très probablement à la confusion entre la graphie du s "long" utilisé notamment au XVIIe et même au XVIIIe et celle du "f".

**BAGAGE(S)** (1960). N.m.sing. ou plur. Affaires personnelles, effets transportables.

"M. Abdou Niang, menuisier a été victime d'un grand incendie [...]. Le feu a gagné la case voisine. Alertée par la sirène, la population a participé aux secours. Les bagages ont été sauvés, mais le menuisier a perdu sa semence de la prochaine récolte". Anon., *Paris-Dakar*, 08.03.1960.

Remarque :

Il est intéressant de rapprocher ce sens de celui qui figure, à la p. 191 de : *Le vocabulaire du parler créole de la Martinique* d'Elodie Jourdain, Paris, Klincksieck, 1956 : "Bagage dans le sens particulier de colis de voyage a gardé la prononciation normale, mais le mot couramment employé dans le sens, chose, machin, ou affaire personnelle est devenu *bagaille* (bagay)".

**BAGANE** (1830 [1824-1828]). N.f. (Sorti de l'usage). Grande calebasse en bois.

"Le tronc du balanite fournit un bois jaune, facile à travailler, et solide ; les Laobés en font des mortiers, des pilons, des baganes (grandes sébiles), et divers autres ouvrages". René Caillié, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale, précédé d'observations faites chez les Maures Braknas, les Nalous et autres peuples [...]*, Paris, Imprimerie royale, 1830, réédité avec le titre *Voyage à Tombouctou*, Paris, par François Maspéro, 1982, t. 1, p. 126.

Remarques :

Ce terme est issu du wolof bagaan avec le même signifié.

Il est encore utilisé en français, en 1882, ainsi que l'atteste notre citation extraite de l'ouvrage *De l'Atlantique au Niger* par Aimé Olivier de Sanderval, Paris, Ducroq, p. 79.

"J'ai fait remplir d'eau à ma porte une grande bagane où je me baigne avec un vrai plaisir".

**BAGATELLE (1857).** N.f. (Hist.). 1 - Impôt de pièces de Guinée qui se payait à Bakel selon R. Mauny, p. 20 de son "Glossaire" de 1952. 2 - Mercerie commune. 3 - Objets de traite d'origine européenne comme miroirs, couteaux, cadenas, ciseaux etc. de faible valeur qui étaient utilisés dans les transactions.

1 - "On continua à payer une pièce pour 900 kilog. de gomme, on paya un cadeau plus considérable que celui de l'année précédente, et, en outre par maison de commerce, un nouveau genre d'impôt baptisé du nom de bagatelle représentant pour chacune des dix maisons une valeur de 13 pièces de guinée". P. Brossard de Corbigny, *Moniteur du Sénégal et dépendances*, 10 novembre 1857, p. 1.

2 - "mercuriale des principales marchandises susceptibles d'être importées au Sénégal pour servir à la perception des droits d'entrée pendant le 1er semestre 1857.

| Prix | Nomenclature                  | Unité    |     |
|------|-------------------------------|----------|-----|
|      | Acier en barres               | kilog    | 2   |
|      | .....                         |          |     |
|      | Bagatelles (mercerie commune) | la douz. | 1 " |

*Moniteur du Sénégal et dépendances*, 27 janvier 1857, p. 2.

3 - "Je leur fis donner quelques bagatelles, surtout aux guiriots". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du Sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685*, publié par Cultru, Paris, Leroux, 1913, p. 44.

1ère attestation : côte de Guinée, 1656.

"Outre l'Or des Mines, il s'en tire des Rivières et il y a telle année que les Hollandois en ont tiré la valeur de deux millions de livres : et ce en échange de petites Bagatelles, et de quelques ustenciles de ménage [...]". N. Sanson d'Abbeville, *L'Afrique, en plusieurs cartes nouvelles et exactes, et en divers traités de géographie et d'histoire, ses empires, les moeurs [...]*, Paris, chez l'Auteur, 1656, p. 74.

**BAGNASS (1846 [1843-1844]).** N.f. 1 - Sorte de baptême du passage des tropiques avec tamtam et coups de fusil qui était donné à ceux qui remontaient le cours du Sénégal pour la première fois, à la hauteur du marigot des maringouins. 2 - par extension, endroit où avait lieu cette cérémonie.

"Le marigot des Maringouins, qui communique avec l'Océan, est un lieu consacré par les nègres pour une cérémonie semblable à celle du baptême du tropique ou de l'équateur, moins toutefois la mise en scène qui est encore inconnue aux navigateurs du Sénégal. Ils nomment cette cérémonie *bagnass* (1). (1) Bagnass est évidemment une corruption du mot baigner et ils étendent ce nom au lieu où elle se fait : elle consiste en parodies de prières, en un serment qu'ils font prêter aux nouveaux baptisés (le même que celui du



passage de la ligne) enfin en une aspersion plus ou moins abondante d'eau et de cendres selon le degré de générosité qu'ils supposent au néophyte ou selon l'utilité qu'il exerce sur eux, c'est encore là un emprunt au baptême de l'équateur". Anne Raffenel, *Voyage dans l'Afrique occidentale comprenant l'exploration du Sénégal [...]*, Paris, Arthus Bertrand, 1846, p. 6.

Remarque :

Nous n'avons recueilli cette attestation que chez cet auteur.

**BAGOUSES (1979).** N. pl. Bagages (Argot).

"Il s'agissait tout simplement d'un fonctionnaire qui vivait à l'étranger et rentrait au bercail. Et comme ses bagouses étaient en transit, il était tout à fait normal qu'un camion de l'administration les transportât". Anon., *Le Politicien*, n° 35, janvier 1979.

**BAINOUK (1960), BAINOUNKA (1907), BANIOUNKA (1907), BAGNOUNK (1907), BAGNOUNKE (1905), BAYNOUNKE (1895), BAYENOUNKA (1882), BAGNOUN (1879), BAGNOUL (1865), BANYAN (1856), BAGNON (1685), BAGNOUN (1685), 1ère mention : portugais, BANHIINS et BANHÜNS (1506-1510).** N.m. et adj. 1 - Membre d'une ethnie de Casamance installée autour de Ziguinchor. 2 - Langue de cette ethnie. 3 - Relatif à cette ethnie.

1 - "Principaux groupes ethniques (chiffres arrondis) [...] Balante, Mandjak, Bainouk, Mankagne, Diola etc : 150.000 (Basse-Casamance) constituent de petits groupements semi-forestiers, agriculteurs, pêcheurs, refusent l'Islam, parmi eux quelques chrétiens [...]". Anon., *Notice à l'usage des Officiers*, 1960, p.13. [publication ronéotypée].

"Nous trouvons là une autre population, appartenant à la même famille mais qui a subi des modifications encore plus importantes non seulement sous l'influence du milieu naturel, mais encore à cause de ses longs rapports avec les Européens. Ce sont les Bagnounks, que l'on nomme aussi les Bainounkas". Dr. Maclaud, *La Basse-Casamance et ses habitants. Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, Paris, t. XXIX, 1907, p.189.

"Les Baniounkas occupent les deux rives de la Casamance, entre les Diolas à l'Ouest, les Mandingues au Nord-Est, les Balantes au Sud-Est". Marcel Olivier, *Notices publiées par le Gouvernement général, à l'occasion de l'exposition coloniale de Marseille*, Paris, Larose, 1907, p.89.

"Le poison d'épreuve, sur lequel repose toute idée de justice, seul fait chaque année un certain nombre de victimes mais moins pourtant que chez les Balantes et les Bagnounkes par exemple". Jules Leprince, *Les Bayottes, A travers le Monde*, n° 41, Paris, Hachette, 14.10.1905, p.322.

"Au Sénégal les meilleurs cultivateurs sont [...] en Casamance les Diolas, les Baynoundes et les Balantes". R.P. André Sébire, *Les Plantes utiles du Sénégal*, Paris, J. Roussel, et à Thiès chez l'auteur, 1895, p. XII.

"Les Bayenoundes sont un petit peuple peu nombreux et peu belliqueux ; chaque village est gouverné par un roi". Alfred Marche, *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, Paris, Hachette, 1882, p.74.

"Il m'a semblé que, pour nous rendre un compte suffisant des diverses races noires que l'on rencontre sur les bords de la Casamance dans le moment actuel, on pouvait les partager en trois catégories.

A - Peuplades primitives (Feloupes, Bagnons)

B - Peuplades envahissantes (Balantes, Mandingues, Peuls), [...].

C - Peuplades adventives - Ouolofs, Saracolais, Toucouleurs, Mandiagos [...]. L.J.-B. Béranger-Féraud, *Les Peuplades de la Sénégambie*, Paris, Ernest Leroux, 1879, p. 286.

"Art.2. Outre ce territoire sur la rive gauche, les Bagnons placent aussi sous la suzeraineté de la France le pays de Dioumanar qui leur appartient également". Mailhetard (Pierre-Alexandre) M. Clément, 18 mars 1865, *Annuaire du Sénégal et dépendances, 1867, Journal des opérations de guerre au Sénégal de 1861-1866*, Saint Louis, Imprimerie du Gouvernement, p.230.

"Il en est de même d'autres exemples encore plus deshérités de grandeur et d'influence [...] tels sont les Sérères, les Feloups, les Papels, les Banyans [...]". Anne Raffenel, *Nouveau Voyage dans le Pays des Nègres*, Paris, Imprimerie et Librairie centrale des chemins de fer de Napoléon Chaix, 1856, t. 2, p.362.

"Il signor Jean Philippe commande à deux différents peuples, à savoir : les Bagnons (1) et les Feloupes. (1) Bagnoun, peuplade de la rive gauche de la Casamance". Michel Jajot de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la côte d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris. E. Leroux, 1913, p.207.

2 - "Le saracolé est concentré dans le pays de Galam, le séraire dans quelques parties du Baol et du Syn, le bagnon dans le voisinage de Cachéo et le floupe dans l'intervalle compris entre Cachés et la Gambie". D'Avezac, *Vocabulaires guiolof, mandingue, foule, saracole, séraire, bagnon et floupe, recueillis à la côte d'Afrique pour le service de l'ancienne compagnie royale du Sénégal [XVII<sup>e</sup> siècle]* in *Mémoire de la Société Ethnologique*, II, Paris, décembre 1844, [Ms. B.N. n° 4 fonds africain] ca 1750, p.207.

3 - Adj. Il [ce volume] renferme seulement : d'abord un vocabulaire guiolof, mandingue et foule, puis un vocabulaire saracolé, ensuite un vocabulaire séraire et enfin un vocabulaire bagnon et floupe". D'Avezac, *Vocabulaires guiolof, mandingue, foule, saracole, séraire, bagnon et floupe, recueillis à la côte d'Afrique pour le service de l'ancienne compagnie royale du Sénégal [XVII<sup>e</sup> siècle]* in *Mémoire de la société Ethnologique*, II, Paris, décembre 1844, [Ms. B.N. n° 4 fonds africain] ca 1750, p. non numérotée, suit la p.204.

1ère mention : portugais, 1506-1510.

"[fol 120, p. 85]. "O pouoo desta terra se chamã Banhiins".

"Les habitants de cette région [du fleuve de San Domingos] s'appellent les *Banhiins*". Th. Monod, A. Texeira da Mota et R. Mauny, *Description de la côte d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels) par Valentim Fernandès, (1506-1510)*, Centro de Estudos da Guiné Portugues n° 11, composto e impresso na sociedade industrial de tipographia, limitada. R. Do Almirante Pessanha 3e5 (Ao Carmo/Lisboa), Bissau, 1951, p. non numérotée, correspond à la p.69.

fol. 121 v. [p.86] / Os Banhiins adoram em hũu pao a q chamã hatichira [...].

fol. 121 v. [p.86] / "Les Banhiins adorent un morceau de bois qu'ils appellent hatichira [...]". Th. Monod, A. Texeira Da Mota et R. Mauny, *Description de la côte d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels) par Valentim Fernandès, (1506-1510)*, Centro de Estudos da Guiné Portugues n° 11, composto e impresso na sociedade industrial de tipographia, limitada. R. Do Almirante Pessanha 3e 5 (Ao Carmo/Lisboa), Bissau, 1951, p.71.

Remarque :

Banhiins n'apparaît qu'une seule fois dans le texte, tandis que la forme concurrente Banhiins figure à 5 reprises.

**BAIGNER (SE) (1958).** V. pron. Se doucher, se laver entièrement.

"Maïmouna se baigna longuement à la douchière.". Abdoulaye Sadji, *Maïmouna*, Paris, Présence africaine, 1958, p.86.

**BAIGNOIRE (1976).** N. f. Grande baignoire, utilisée pour la lessive, la toilette des enfants ou le transport de l'eau.

"Yama fit son entrée dans la maison de Wellé Gueue, accompagnée de ses soeurs et d'une escorte d'une centaine de personnes. Des femmes portaient des valises, des paniers et même des "baignoires" pour le bain de la petite Bigué". Aminata Sow Fall, *Le Revenant*, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1976, p.39.

**BAKHA (1970).** N.m. Billet de cinq mille francs C.F.A.

"Avant qu'il ne se retourne le 2ème lui subtilise le portefeuille ou les billets de 5.000 Frs ("Bakha") qui se dégagent de sa poche supérieure". Papillon, *Le Soleil*, 21.08.1970.

Remarques :

Emprunt au wolof *baaxa* "bleu ciel", par allusion à la couleur de ces billets. Voir également à BLEU.

**BAKIRI** (1887 [1878-1879]), **BAQUELET** (1791), **BAKELY** (1744), **BAGUERI** (1728), **BAQUERI** (1719). N.m. (Hist.). Noble guerrier soninke, particulièrement redouté et qui exerçait un contrôle sur la traite.

"La population [de Galam] se divise en *Bakiris* ou hommes de guerre et en *Saybobés* ou marabouts". Paul Soleillet, *Voyage à Ségou, 1878-1879*, rédigé d'après les notes et journaux de voyage de Soleillet par Gabriel Gravier, Paris, Challamel aîné, 1887, p. 76.

"Le Baquelet de Galam pour les facilités qu'il procure [...] les gens qu'il expédie aux caravanes, les soins qu'il en prend, exige aussi deux barres par captif." Saugnier, *Relation de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, au Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam [...]*, Paris, Gueffier, 1791, p. 309.

"Les Saracolets sont tous Bakely ou Marabou. Qui dit Bakely dit un Roy c'est à dire un homme totalement indépendant contre lequel il n'y a aucune voye de justice pour quelque crime qu'il commette. Ils pillent volent assassinent impunément". Pierre David, *Journal d'un voyage fait en Bambouc en 1744* publié par André Delcourt, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-mer, 1974, p. 102.

"Le Marabou de ce Village dit en secret à son confrere qui étoit avec le General, que l'on devoit se défier du Maître de son Village, parce [...] qu'il ne manqueroit pas de persuader le General de reconnoitre Tonca Maca, et de lui payer la coutume, sous l'esperance qu'il pourroit remonter sur le Trône ce qui étoit absolument impossible vû les mesures que les Bagueris ou Seigneurs du pays avoient prises, pour y maintenir celui qu'ils y avoient placé". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale [...]*, Paris, Guillaume Cavelier, t. III, 1728, p. 323.

"Les Baqueris de Macanay sont les plus insupportables de tous les negres toujours prêts à interrompre notre traité". Brüe, Instructions données par Brüe à Violaine, Archives des Colonies C<sup>6</sup><sub>5</sub>, 7 octobre 1719, citées par André Delcourt, *La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763*, Mémoire de l'Institut français d'Afrique noire n° 17, Dakar, 1952, p. 23.

**BAKIS** (1876). N.m. (*Tinospora bakis*). Plante vivace aux petites fleurs verdâtres et dont les racines à la chair jaune très amère sont utilisées dans les formes aiguës du paludisme.

"Les propriétés du bakis sont constatées par un long usage au Sénégal. C'est un bon amer, un diurétique, très-employé par les noirs dans les écoulements blennorrhagiques et dans les fièvres intermittentes". Dr. Corre, *La matière médicale des Noirs au Sénégal in Moniteur du Sénégal et dépendances*, Saint-Louis, Imprimerie du gouvernement, 6 juin 1876, p.91.

Remarque :

Ce terme est un emprunt au wolof bakis qui désigne cette plante commune surtout dans le Cayor et le Walo.

**BALADEUSES (AVOIR LES MAINS) (1976).** Loc. Etre chapardeur.

"Malheureusement il a les mains baladeuses et on lui reprochait d'avoir volé quelque onze savonnettes au port de Dakar où il est manoeuvre". Mody Diop, *Le Soleil*, 21.02.1976.

**BALAFON** (1878), **BALAPHONG** (1923), **BALAFAT** (1808), **BALAFOU** (1798), **BALAFOND** (1778), **BALAFO** (1702, [1695, 1696, 1697]), **BALA** (1685). 1ère mention : anglais, **BALLARDS** (1623). N.m. Instrument de musique à percussion, analogue au xylophone, constitué de lames de bois sous lesquelles sont fixées desalebasses de tailles différentes et graduées, servant de résonateurs.

"Et dominant tous ces bruits, le balaphong des Balantes, étrange xylophone venu du Soudan dont les touches de bois résonnent sur des gourdes de grandeur savamment graduées, répandait ses notes et ses accords harmonieux". André Demaison, Diato, *Le roman de l'homme noir qui eut trois femmes et en mourut*, Paris, Albin Michel, 1923, p.93.

"Classe XII instruments de musique. Guitares, violon, balafon, flûte bambara, tamtams divers ; Exposants : D'Agon de la Contrie, Comité d'Exposition et M. Gest". Anon., *Exposition universelle de 1878, catalogue des produits des colonies françaises*, Paris, Challamel, 1878, p.121.

"Ils aiment passionnément la conversation, la musique et la danse ; ils ont un instrument de plus que les premiers c'est le balafong". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 1853, p.426.

"Stedman [...] énumère leurs instruments à corde et à bouche et cependant on ne voit pas dans sa liste leur fameux balafou (2) [...]. (2) D'autres disent balafat et balafo et on les compare à une épinette". H. Grégoire, *De la Littérature des Nègres*, Paris, Maradan, 1808, p.184.

"J'ai à ajouter [...] une liste de leurs instrumens de musique dont les principaux sont, le *kounting* [...] ; le *balafou*, instrument composé de vingt morceaux de bois dur au dessous desquels sont des gourdes coupées en forme de coquilles, qui en augmentent le son [...]". Mungo Park, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique fait en 1795, 1796, 1797, par M. Mungo Park, envoyé par la société d'Afrique établie à Londres, avec des éclaircissemens sur la Géographie de l'intérieur de l'Afrique par le Major Kennell*, trad. de l'anglais sur la seconde édition par J. Castera, Paris, Dentu, et chez Carteret, An VII [1798], p. 31.

"Tout le monde courût après lui avec des tambours et des Balafonds". J.A. Le Brasseur, *Détails historiques et politiques*, mémoire inédit (1778), publié par

Charles Becker et Victor Martin in *Bulletin I.F.A.N.*, t. 39, série B, n° 1, 1977, p.18.

"Le balafon n'est autre chose qu'un arrangement de règles d'un bois fort dur [...] et qui sont liées ensemble par des corroyes de cuir fort mince [...]". F. Froger, *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696 et 1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brézil, Cayenne, et Isles Antilles par une escadre de Vaisseaux du Roy commandée par M. de Gennes, faite par le sieur Froger*, à Amsterdam, chez les Héritiers d'Antoine Schelte, 1702, p.32.

"En Gambie, les balafons jouent du bala". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p.20.

1ère mention : anglais, 1623, Gambie.

"But first I would acquaint you of their most principall instrument, which is called Ballards made to stand a foot above the ground, hollow under, and hath uppon the top some seventeene wooden keyes standing like the Organ, upon which hee that playes sitting upon the ground, just against the middle of the instrument, strikes with a sticke in either hand about a foot long, at the end where of is made fast a round ball, covered with some soft stuffe to avoyd the clattering noyse the bare stickes would make". Richard Jobson, *The Golden Trade or a discovery of the river Gambia and the golden trade of the Aethiopians*, 1623, New reprinted for the first time, edited by Charles G. Kingsley : Teignmouth (Devonshire) Ee. Speight and R.H. Wapole, 1904, XVII, p.135.

**BALAFONISTE (1951), BALAFONGISTE (1973), BALAFONIER (1894, Guinée), BALAFON (1685, Gambie).** N.m. Joueur de balafon.

"Balafoniste. [Titre] Depuis 3 jours le grand Counfy a égayé toute la ville avec son balafon". Anon., *Paris-Dakar*, 11.08.1951.

"C'est ce qu'ont compris les écrivains africains de la langue française, pour m'en tenir à eux, qui, bien sûr, ont introduit des mots nouveaux comme kora et balafon, mais ont, à partir de là, forgé par affixes, des mots comme koriste et balafongiste [...]". Léopold Sédar Senghor, *Allocution de la Vème Biennale de la Langue française*, Dakar, 3 décembre 1973, [publication ronéotypée].

"Trois balafoniers et deux grands *tam-tam* ou *tabala* (tambour) firent tous les frais de l'orchestre". E.-M. Laumann, *A la côte occidentale d'Afrique*, Paris, Firmin-Didot, 1894, p.153.

1ère attestation : Gambie, 1685.

"En Gambie, les balafons jouent du bala.". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p.20.

Remarque :

Selon R. Mauny, p. 20 de son "Glossaire", ce mot vient du mandingue "bala" et de "fo" frapper.

**BALAI DOUX (1967).** N.m. (*Scoparia dulcis*). Plante commune, buissonnante à petites fleurs blanches et bleuâtres, duveteuses qui sont disposées en longs épis grêles.

"Limbe linéaire-oblongulé denté dans la moitié supérieure, long de 2-4 cm, large de 3-12 mm, criblé de points glanduleux, surtout dessous (loupe) ; fleurs petites à 4 pétales bleuâtres, isolées ou par 2 à l'aisselle des feuilles, pédonculées de 510 mm. SCROF. (B.84) (Balai doux - d.é bamboü - s. sopit, solet - v. bèlvèlgèl, matmat) [...] *scoparia dulcis*". Jean Berhaut, *Flore du Sénégal*, 2ème édition plus complète avec les forêts humides de la Casamance, Dakar, Clairafrique, 1967, p.153.

Antilles (1836).

"*Scoparia* - scopaire. \* *Dulcis*. Linné. Ternata. Forsk. Doux [Antilles]. Balais doux - Herbe à balais sauvage - Herbe à balayer. Herbe de réglisse. Le suc des feuilles et de la tige se donne comme astringent ainsi que la décoction des racines. Dans les vallées du Pérou, on s'en sert comme fébrifuge. Les nègres se servent de cette plante à balayer". E.A. Duchesne, *Répertoire des plantes utiles et vénéneuses du Globe*, Paris, J. Renouard, 1836, p.90.

Remarque :

On peut relever que le nom de genre *scoparia*, issu du latin *scopa* "balai" fait référence au fait que cette plante était utilisée aux Antilles pour faire des balais.

**BALANITES (1830), BALANITE (1830).** N.m. (*Balanites aegyptiaca*). Arbre de 5 à 6 mètres de hauteur, aux longues épines vertes caractéristiques et dont les fruits présentent un aspect qui suggère approximativement celui des dattes.

"Le bois du *Balanites* est de couleur jaunâtre très dur et excellent pour la construction et la fabrication des meubles. Les Nègres en font des piliers et des mortiers". J.A. Guillemin, S. Perrotet, A. Richard, *Florae Senegambiae Tentamen*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1830-1833, t. 1, p.104.

"Le tronc du balanite fournit un bois jaune, facile à travailler et solide ; les Laobés en font des mortiers, des piliers [...]". René Caillié, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827, 1828 avec une carte itinéraire*, Paris, Imprimerie royale, 1830, t.1 p.127.

Remarque :

Ce terme *Balanites* est issu du latin *balanus*, lui-même emprunté au grec *bálanos* par allusion à la forme du fruit qui évoque approximativement celle d'un gland. Voir *AGIALID*, son ancien synonyme.

**BALANTE** (1685), **BALLANTE** (1882), **BALANTA** (1957), **BULANDA** (1952) 1ère mention : portugais, **BALANGA** (1506-1510). N.m. et adj. 1 - Membre d'une ethnie de Casamance et de Guinée Bissau. 2 - Langue de cette ethnie. 3 - Relatif à cette ethnie.

1 - "Les Balantas étaient plus nerveux, les Sérères plus rusés". Sembène Ousmane, *O pays mon beau peuple*, Paris, Presse Pocket, 1957, p.126.

"Les Ballantes sont un peuple très courageux et très belliqueux". Alfred Marche, *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, Paris, Hachette, 1882, p. 70.

"Nous rangeâmes d'abord la terre des Balantes après avoir laissé à notre gauche le marigot qui conduit à Cacheau". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la côte d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p.245.

2 - "Suit la nomenclature des 24 langues du groupe [...] 6° à 12° sept langues parlées [...]. Le bagnoun (*ban'un*) entre Casamance et Cacheo [...]. Le balante (*balât*) ou *bulanda* à l'est du précédent entre Casamance et Geba". Un groupe de linguistes, *Les Langues du Monde*, sous la direction de A. Meillet et Marcel Cohen, Nouvelle édition, CNRS, Paris, H. Champion, 1952, p.838.

3 - "Si du pays Balante l'on se dirige vers l'ouest le long de la même rive gauche on rencontre les Bayottes dont le nombre est peu élevé". D'Anfreville de la Salle, *Notre vieux Sénégal*, Paris, A. Challamel, 1909, p.253.

1ère mention : portugais, 1506-1510.

"E vam os nauios per este ryo açyma ata 18 legoas e alli he ho regno q he chamado Casamãsa por onde ho ryo toma seu nome. E neste regno ha gete mesturada de todas gerações como Mandingas, Falupes et Balangas etc".

"Les navires vont dans cette rivière en amont jusqu'à 18 lieues et là est le royaume appelé Casamasa qui a donné son nom à la rivière. Dans ce royaume il y a un mélange de toutes les races comme les Mandingas, les Falupes et les Balangas etc".

Th. Monod, A. Teixeira Da Mota, et R. Mauny, *Description de la Côte d'Afrique, (Sénégal au Cap de Monte, Archipels) par Valentim Fernandès (1506-1510)* Centro de Estudos da Guiné Portuguesa n° 11, R. Do Almirante Pessanha, (Ao Carmo/Lisboa), Bissau, 1951, p. 59.

**BALBUZARD PÊCHEUR** (1979), **BALBUZARD FLUVIATILE** (1955), **BALBUZARD** (1770). N.m. (*Pandion haliaetus*). Grand rapace, pêcheur remarquable, reconnaissable à son dessous blanc, son dessus brun, son oeil barré d'une large ligne noire et à sa façon de se jeter dans l'eau les pattes en avant.

"Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* Angl. Osprey. Identification : 55 cm. SS. Se distingue par le dessus brun, le dessous blanc avec la poitrine barrée de brunâtre, le large trait noir sur l'oeil contrastant avec la calotte et le cou



clairs". W. Serle et G.J. Morel, *Les oiseaux de l'ouest africain*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1979, p. 51.

"Le Balbuzard fleuviatile est un migrateur d'Europe et d'Asie qui se rencontre chaque année sur les côtes de l'Ouest africain et sur les grands fleuves de cette région". Georges Bouet, Faune de l'Union française (ancienne faune de l'Empire français), *Oiseaux de l'Afrique tropicale* (Première partie) Paris, Larose, 1955, p. 176.

"[...] il m'a paru que l'espèce du balbuzard est l'une des plus nombreuses des grands oiseaux de proie et qu'elle est répandue assez généralement en Europe [...] depuis la Suède jusqu'en Grèce et que même on la retrouve dans les pays les plus chauds comme en Egypte et jusqu'en Nigritie". Georges Leclerc de Buffon, *Histoire naturelle des oiseaux* ; Paris, Imprimerie royale t. 1, p. 86, 1770.

Remarque :

Balbuzard provient de l'anglais balbuzzard c'est-à-dire "busard" ou "buse chauve". Le dessus de la tête qui est blanc peut effectivement évoquer la calvitie. On peut ajouter que bald est issu d'une forme ballede qui signifie "qui a une tache blanche". Il est à noter par ailleurs que la dénomination scientifique met en avant la personnalité de l'oiseau. En effet, pandion, terme grec, se traduit par "tout divin" et fait référence à sa beauté tandis que le nom de genre qui provient également du grec, halietos, a le sens de "aigle de mer". Le terme aetos "aigle" rend bien la majesté et le mystère de cette espèce.

**BALISTE (1947).** N.m. (Balistidae sp.). Poisson marin de forme ovale, au corps plat, à peau granuleuse et épaisse formant une sorte de cuirasse et qui dispose d'un système de défense fonctionnant comme une gâchette, lui permettant de relever brusquement l'aiguillon de la 1ère nageoire dorsale, de le verrouiller dans cette position, afin de frapper l'adversaire.

"Balistidae - Baliste, poisson à gâchette, poisson à cran d'arrêt [...] ndokh". Jean Cadenat, *Noms vernaculaires des principales formes d'Animaux marins des Côtes de l'Afrique occidentale française, I.F.A.N., Catalogue II*, Dakar, 1947, p. 21.

Remarques :

Le Baliste est appelé également poisson-gâchette, poisson à gâchette ou triggerfish.

Les dénominations vulgaire et scientifique font référence au fait que la 1ère épine de la nageoire dorsale peut se redresser comme l'antenne d'une baliste ; Le nom de genre balistes est un emprunt au latin scientifique balistes, lui même adapté du latin ballista "baliste, machine de guerre".

**BALISTE-CABRI (1981).** N.m. (*Balistes capriscus*). Espèce de Baliste de couleur grisâtre uniforme et qui est capturée surtout en saison froide.

"Bien que comestible et abondant dans les prises des chalutiers, le baliste-cabri est habituellement rejeté par les pêcheurs". Bernard Séret, Pierre Opic, *Poissons de mer de l'ouest tropical*, Paris, ORSTOM, 1981, p. 374.

Remarque :

La dénomination scientifique *Balistes capriscus* a pour synonyme *Balistes forcipatus*.

**BALISTE-PONCTUÉ (1981).** N.m. (*Balistes punctatus*). Espèce de Baliste reconnaissable à sa coloration où dominant le vert et le jaune, avec de nombreuses taches rondes brun sombre ou noir.

"Le baliste ponctué a un corps plus losangique que celui du baliste-cabri". Bernard Séret, Pierre Opic, *Poissons de mer de l'ouest tropical*, Paris, ORSTOM, 1981, p. 374.

Remarque :

La dénomination scientifique *Balistes punctatus* a pour synonyme *Balistes carolinensis*.

**BALLE (1978).** N.f. Paquet de taille quelconque.

"Le trafiquant de chanvre indien [...] expliqua qu'il avait acheté 9 "balles" de 500 francs à un certain Faye". Mody Diop, *Le Soleil*, 06.10.1978.

**BALLON (1951).** N.m. Maison construite en coulant du ciment sur un gros ballon de caoutchouc gonflé.

"Il y a longtemps, que les habitants du km 9, du km 10, de Ouakam, de Yoff et des ballons de Terme Sud ont à souffrir de leur assiduité". [Celle des moustiques]. Anon., *Paris-Dakar*, 15.09.1951.

Remarque :

Nous n'avons jamais rencontré le terme "airform", synonyme de Ballon, et incorporé dans la nomenclature du *Glossaire* de R. Mauny, p. 18.

**BAL PORTUGAIS (1975).** N.m. Bal sur invitation organisé chez lui par un particulier, avec entrée, boissons et nourriture payantes.

"Les bals portugais, tout le monde sait ce que c'est". Djib Diedhiou, *Le Soleil*, 06.12.1975.

**BAMBEYOIS (1974).** N.m. et f. Habitant ou originaire de Bambey, ville de la région de Diourbel.

"Ce terrain donne, en tous cas, à la jeunesse de Bambey, la possibilité de s'ouvrir au basket et qui sait, vu l'engouement de ce sport et la volonté des jeunes si un ou des Bambeyois ne forceront pas un jour les portes de l'équipe nationale". E. Dieng, *Le Soleil*, 10.05.1974.

**BAMBISME (1977).** N.m. Doctrine d'Ahmadou Bamba, fondateur de la secte des Mourides.

"Le mouridisme, c'est le vécu quotidien de près de 2 millions de fidèles, qui prenant à la lettre, les enseignements de Bamba, font de la religion et du travail la mission de l'homme sur terre. C'est en cela que le "bambisme" est une dynamique économique". Ahmed Bachir Kounta, *Le Soleil*, 23.03.1977.

**BAMBOCHE (1728).** N.m. (Sorti de l'usage). Dénomination du Bambou (*Oxynanthera abyssinica*).

"A l'égard des cordages le païs en fournit encore et en grande quantité ; ce sont certains roseaux ou bamboches dont tous les lieux aquatiques sont remplis. On les coupe, on les met macerer dans l'eau, et après qu'on les a battues pour en ôter le brou, on les file et on en fait d'assez bons cordages". P. J.-B. Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale* [...], Paris, Guillaume Cavelier, t. 5, 1728, p. 158.

Remarque :

Sur l'origine de ce terme, Olfried Dapper dans sa *Description de l'Afrique* [...], traduite du Flamand, Amsterdam, Wolfgang, Waesberge, Boom et van Someren, 1686, p. 454, fournit cette indication intéressante :

"[Province de Tametavi] *Voulou* est une espece de canne d'Inde qui tient de l'arbre, appelée par Linschote et Acosta *Mambu* et *Bambu* à l'initiation des Indiens, d'où est venu le nom de Bamboche que nous lui donnons dans ce païs-ci, dans laquelle on trouve une moelle humide approchante du lait que les Arabes nomment tabaxir et les Indiens sacar *Mambu* ou *Bambu*, c'est-à-dire sucre de *Mambu*".

Ainsi donc, ce terme aurait transité de l'Inde, en Afrique par Madagascar.

**BAMBOUSAIE (1970), BAMBUSAIE (1940).** N.f. Lieu planté de bambous.

"La bambousaie est une savane boisée dont le sous-bois est constitué d'un fourré de bambous plus ou moins morcelé". Anon., Etude agrostologique n° 27, Travail exécuté à la demande et pour le compte du gouvernement du Sénégal, Ministère du Développement rural, Dakar, mai 1970, p.71.

"Si donc on empêche cette unique germination on peut anéantir d'un seul coup une bambusaie". Jean Trochain, *Contribution à l'étude de la Végétation du Sénégal*, Mémoire de l'Institut français de l'Afrique noire, n° 2, Paris, Larose, 1940, p.306.

**BANABANISME (1977).** N.m. Activité des bana-banas (sens 1. voir ci-dessus).

"C'est ainsi que la répression des délits concernant la mendicité le vagabondage et le banabanisme a été rendue plus sévère". Léopold Sédar Senghor, 1er Conseil National du P.S., *Le Soleil*, 02.05.1977.

**BANANE (1981).** N.f. Défense de phacochère (jargon des chasseurs).

"S'il se présente un cochon aux "bananes" (défenses) intéressantes, je le tirerai avec la 264 Remington que m'a prêté Christian Hug". Patrice Vautier, *Balafon*, Air Afrique, n° 52, 1981, p.20.

**BANANE DE MER (1981).** N.f. (*Albula vulpès*). Poisson de mer commun, entièrement argenté, très brillant, au corps fuselé (80 cm) arrondi sur le dos et plat sur le ventre, dont le museau allongé forme un rostre conique au dessus de la bouche et qui ne porte hormis la caudale fourchue qu'une seule nageoire dorsale et trois ventrales. Ce poisson est l'unique espèce des Albulidés.

"Son nom vernaculaire de banane de mer lui vient de sa forme vaguement "bananoïde". Bernard Séret, Pierre Opic, *Poissons de mer de l'ouest africain tropical*, Paris, ORSTOM, 1981, p. 84.

Ancienne appellation :

BANNANÉ, 1678, Sierra Leone.

"Bannané d'un pied et demy de long ressemble à un meuille. N'est pas bon à manger". Légende de dessin de Jean Barbot, *Journal d'un voyage de traite en Guinée, à Cayenne et aux Antilles fait par Jean Barbot en 1678-1679*, présenté, publié et annoté par G. Debien, M. Delafosse et G. Thilmans, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 40, série B, n° 2, avril 1978, p. 266.

Remarques :

Cette espèce est plus connue sous son synonyme BONEFISH.

Le dessin de Barbot est d'une grande fidélité et élimine quasiment tout risque d'erreur d'identification.

**BANCO (1933), BANGO (xénisme, 1860), BANCO (1ère mention, 1738).** Sorte de pisé, matériau de construction traditionnel, fait de terre argileuse délayée avec de la paille hachée en général.

"Si par hasard, vous allez à Arondou, demandez ce que le vieux Maki a dépensé pour la construction des bureaux de la douane en banco, couverts en

paille, vous serez fixé sur son infâme malversation". Tama Yaribor, *L'Action sénégalaise*, 24.06.1933.

Xénisme. **Bango**, 1860 (1849-1855), près de Kano (Nigeria).

"L'étendue [de la hutte] en était d'environ dix pieds ; les murs en argile (*bango*) et le toit de paille comme d'habitude". H. Barth, *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale, pendant les années 1849-1855*, traduction Ithier, Paris, Didot, 1860, t. 1, p.319.

1ère mention : anglais, 1738, absence de localisation précise (pays de langue mandingue, Gambie ?).

"A LIST OF WORDS, English and Mundingo.

The Sun, tillo      God, Alla

The Moon, Corro   The Devil, Buaw.

... ..

A star, Lolo      A wife, Morsa

The Earth, Banco   A Servant, Buttlau [...]"

Francis Moore, *Travels into the Inland Parts of Africa, containing a description of the Several Nations for the space of six Hundred Miles up the river Gambia ; their Trade, Habits, Customs, Language, Manners, Religion and government ; the Power, Disposition and Characters of some Negro Prince*, London, printed by Edward Cave, 1738, page non numérotée après p.86 et avant "Appendix n° 1".

**BANCO-COQUILLAGE (1977)**. N.m. Mélange d'argile, de sable et de coquillages.

"Messieurs les transporteurs spécialisés sont informés qu'un appel d'offre est lancé pour le transport de latérite ou de banco-coquillage durant la gestion 77-78, destiné au rechargement des routes du réseau". Anon., *Le Soleil*, 05.05.1977.

**BANCS (FAIRE LES) (1980)**. N.m. Fréquenter l'école, faire sa scolarité.

"Ils n'ont pas fait les bancs comme nous, ils ont eu une éducation différente de la nôtre". Jean Gerem Ciss, *Le cri des Anciens*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1980, p.60.

**BANTAMARÉ (1895), M'BENTAMARÉ (1887), BENTA-MARÉ (1878), BENTA MARÉ (1877), BENTAMARÉ (1876)**. N.m. (*Cassia occidentalis*). Plante herbacée commune de la famille des Césalpiniacées, n'excédant pas 1 m. de hauteur, qui porte des fleurs jaunes et des gousses longues dont les graines torréfiées sont un succédané du café.

"Le bantamaré est l'une des plantes les plus utilisées par les indigènes. Les graines légèrement torréfiées donnent une boisson agréable, préconisée dans

les maladies de l'estomac". R.P. André Sébire, *Les plantes utiles du Sénégal*, Paris, J.B. Baillière et à Thiès chez l'auteur, 1895, p.100

"En Cazamance et dans les rivières du Sud (pays des Soussous) où elle [la plante] est abondamment répandue, elle porte également le nom de M'bentamaré". Dr. Ed. Heckel et Dr. Schlagdenhauffen, *Sur le M'Bentamaré ou Fedegosa (Cassia occidentalis L.)*, *Archives de Médecine navale*, 1887, t. 47, p.247-248.

"Goupe VII. Produits alimentaires [...]. *Cassia occidentalis*. Benta-maré. C'est le meilleur succédané du café. Le Sénégal pourrait en fournir des quantités considérables à prix très-modérés [...] Exposants M. Maurel, à Bordeaux et à Saint-Louis". Anon., *Exposition universelle de 1878, Catalogue des produits des colonies françaises*, Paris, Challamel, 1878, p. 141.

"Etat des produits du crû de la colonie exportés de Saint-Louis, du 1er( au 31 janvier 1877.

| Espèce des Unités |      | Prix de la mercuriale | Total au 1er février 1877 |
|-------------------|------|-----------------------|---------------------------|
| [..]              |      |                       |                           |
| Benta             | Maré | Franc.                | " 907,80                  |
| [..]              |      |                       | "                         |

Anon., in *Moniteur du Sénégal et dépendances*, 6 mars 1877, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, p. 49.

"Les racines de bentamaré proviennent du *cassia obovata* : elles ont une écorce d'un brun-noirâtre, un bois d'un blanc faiblement jaunâtre [...]. Elles sont dépourvues d'odeur mais d'une grande amertume. On les donne comme purgatives et toénifuges". Dr. Corre, *La matière médicale des Noirs au Sénégal* in *Moniteur du Sénégal et dépendances*, 6 juin 1876, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, p. 91.

"Les folioles et les follicules du Bentamaré jouissent de propriétés purgatives bien démontrées. Ce séné, dont on a importé de grandes quantités en France, vers 1827, puis qu'on a abandonné sans raison, malgré les expériences de Bailly à la Pitié, me paraît différer du Séné obové d'Italie, de Tripoli et d'Egypte par quelques caractères d'ailleurs très secondaires". *Ibid.*, *Moniteur du Sénégal et dépendances*, 13 juin 1876, p.95.

#### Remarque :

L'origine de ce terme n'est pas wolof, elle pourrait être mandingue.

**BAOBAB** (1744, Bissau), **BAHOBAB** (1757 [1749-1752]). N.m. (*Adansonia digitata*). Arbre de savane (famille des Malvacées), remarquable par ses dimensions gigantesques et son tronc massif, dont les feuilles et les fruits servent à l'alimentation, et ceux-ci en pharmacopée également, tandis que l'écorce est utilisée pour la fabrication de cordes.

"25. Kalbassier. Baobab. Est un gros arbre fort noueux qui jette quantité de racines. Sa hauteur est de 50 à 60 piéds". Le Gagneur, *Description d'une partie des plantes dont les Negres de l'Isle du Bisseau se servent pour la*

*cure de diferentes maladies par M. le Gagneur*, 1744, annotée par Adanson, Document inédit publié par C. Becker (C.N.R.S.), Texte provisoire, Kaolack, juin 1982, p. 6.

"C'étoit un calebassier autrement appelé pain de singe <sup>(1)</sup> que les oualofes nomment *goui* dans leur langue. <sup>(1)</sup> Bahobab. P. Alp. vol. 2 pag. 37". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 54.

Autres dénominations tombées en désuétude.

PIN DE SINGE (1778 [1771-1772]), BOUI et GOUI (1765), PAIN DE SINGE (1757 [1749-1752]), CALEBASSIER (1637).

"Les principaux arbres que nous avons remarqués du côté de Ben et de Dakar sont des pins de singe ou baobabs". Abbé Alexandre-Gui Pingré, *Voyage fait par ordre du Roi en 1771 et 1772 en diverses parties de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique [...]*, Paris, Imprimerie royale, t. 1, 1778, p. 143.

*"Fruits branchés.*

24. *Goui, Boui, Baobab, Pain de singe* ; arbre de 70 piés de haut et de 27 à 30 piés de diametre au tronc. Cet arbre est le plus util de toute l'Afrique ; c'est, pour ainsi dire, l'arbre universel pour les nègres et en général pour tous les habitants des Tropiques. Ses feuilles réduites en poudre entrent dans la préparation de tous leurs mets. Ses fruits contiennent une chair seche farineuse aigrelete tres nourrissante qu'ils mangent pour se rafraîchir. Les negres le vendent aussi, come je l'ai dit, aux Arméniens qui réduisent cete chair en poudre, en forment cete fameuse *terre de Lemnos* qui fait un objet de comerce dans tout le Levant pour préserver de la peste et guérir les fievres putrides les plus désespérées." Michel Adanson, 2<sup>e</sup> Mémoire *Avantages qu'on peut tirer de l'île Goré*, 1763, in *Mémoires d'Adanson sur le Sénégal et l'île de Gorée* présentés et publiés par C. Becker et V. Martin, in *Bulletin I.F.A.N.*, T. 42 série B, n° 4, octobre 1980, paru le 31 décembre 1983, p. 749.

"Quelques unes de ces plantes font encor aujourd'hui l'amusement de Sa Majesté, surtout le *goui* ou *baobab* que les botanistes ont apelé de mon nom, Adansona [...]". *Ibid.*, p. 757.

Pour les citations de "Pain de singe" voir ci-dessus, celles de Michel Adanson. "Nous auons veu [à Rufisque] vn Calbassier fort gros et grandement ancien, auquel ces pauvres Indifeles ont vne grande creance [...]". Alexis de Saint Lô, *Relation du voyage du Cap-Verd*, Paris, F. Targa, 1637.

1ère mention : portugais, 1506, CABACEYRA, (île de Gorée).

"Este Cabo Verde tem tres ilheos [...]. Huu destes ilheos he maior q chamã ilha de Palma [...] Tem este ilheo de Palma muytas aruores grossas de 120 palmos em redôdo e muy altas as quaes chamã cabaceyras por portugues porq seu fruto parece cõ abobaras pequenas. E detro te o myolo muyto brãco e huas pinidas mesturada cõ elle".

"Ce Cap Vert a trois îlots [...]. Un de ces îlots est plus grand et s'appelle île de Palma. Cet îlot de Palma possède beaucoup d'arbres gros de 120 paumes de circonférence et très hauts auxquels on donne en portugais le nom de calebassier parce que son fruit est semblable à de petites citrouilles". Valentim Fernandès, *Description de la Côte Occidentale d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels)*, (1506-1518), Th. Monod, A. Teixeira da Mota et R. Mauny, Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, n° 11, Bissau, 1951, p. 22.

Remarque :

La 1ère attestation de "Baobab" a été rapportée par R.-P. F.J. Nicolas dans un article intitulé *Recherches sur la valeur sémantique du mot "Baobab"*, paru in *Notes Africaines*, n° 67, juillet 1955, pp. 78-78. Cette attestation a été puisée dans l'ouvrage de Prospero Alpino *De plantis Aegypti liber in quo non pauci qui circa herbarum materiam irrepserunt errores,prehenduntur* [...], Venetiis, Apud Franciscis Senensem, 1592, chapitre 27, folios 26b, 27a.

"De Bahobab Cap. XVII.

[f° 26b] Bahobab est fructus magnitudine mali citri, cucurbitae similis, intus semina nigra, dura, extremis in unum semiarcurum quasi inclinantibus, et substatiā cucurbitarum similem habet, quae in recentibus est humida, rubra, sapore acido [f° 27a] non ingrato ; Fructus recenter ab arbore excisus, gustui admodum gratus est, in Aethiopia inflammatis locis, acido sapore, quem contemperant divites saccharo, sitim valenter extinguit, multumque refrigerat. Ibi, ut audio, eo utuntur ad omnes calidos affectus, febresque omnes putridas, praecipueque ad pestilentes, tum ejus pulpam cum saccharo comedentes, tum succum expressum cum saccharo potantes, vel ex eo paratum syrupum accipietes. Cayri etiam, quo loco recens fructus non habetur, ejus pulpa in pulverem parata ii utuntur, quae est terra rubra, adstringenti, acidoque sapore gustum feriens qualis in terra lemnia observatur : estque apud multos familiarissimus illiusce, terrae usus ad pestiferas febres, tum ad sputum sanguinis, ad lenteriam, dysenteriam, cruentumq hepaticum fluorem, nec non ad uter menses firmandos. Alii eiusce terrae in subtilissimam pulverem redactae dragmam cum aqua plantaginis dissolutam, ad eandem exhibent, alii decocto, alii infuso utentes. Arborem quae hos fructus fert, vidi ego in quodam viridario, foliis magnitudine ac figura, aurantiis valde similis".

Traduction :

Le Baobab est un fruit de la taille d'un citron, semblable à une courge, contenant des graines noires, dures, recourbées en demi arc à leurs extrémités ; il a une chair semblable à celle des courges ; dans les fruits frais, elle est humide, rouge, d'une saveur acide, pas désagréable. Le fruit récemment cueilli est d'un goût très agréable ; dans les régions brûlantes d'Ethiopie, par sa saveur acide que les riches adoucissent par du sucre, il étanche bien la soif et rafraîchit beaucoup. Dans ce pays, d'après ce que j'entends dire, on l'utilise pour toutes sortes de maladies, pour toutes les fièvres, notamment les fièvres pernicieuses : on mange sa pulpe avec du sucre,



ou bien on boit le jus pressé avec du sucre ou encore le sirop préparé à partir de ce jus. Au Caire où on ne trouve pas de fruit frais, on utilise la pulpe réduite en poudre ; elle est rouge, a un pouvoir astringent, une saveur acide. Beaucoup de gens en connaissent l'usage pour les fièvres malignes, les malades qui crachent le sang, la lientéria, la dysenterie, la diarrhée hépatique avec saignement et aussi pour assurer les menstrues. D'autres font dissoudre la valeur d'un drachme [environ 3 gr 1/2] de cette pulpe réduite en poudre très fine avec de l'eau de plantain ; on l'utilise en décoction ou bien en infusion. L'arbre qui porte ces fruits, je l'ai vu dans un jardin botanique ; par la taille et la forme de ses feuilles il ressemble beaucoup à un oranger.

Nicolas signale enfin que "*bahobab* et *baobab* sont la translittération assez correcte pour l'époque du terme arabe *bu hibab* signifiant le fruit aux nombreuses graines".

**BAOBAB DES CHACALS (1953), (Mauritanie, 1935).** N.m. (*Adenium obesum*). Petit arbre qui ressemble à un baobab par le tronc pansu et qui, lorsqu'il est dépouillé en saison sèche, se couvre de jolies fleurs rouges, ou rose vif ressemblant à celles du laurier-rose.

"*Adenium obesum* Baobab des Chacals, Lissougar". (légende de photo), Jean Berhaut, *Flore du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1953, (non paginé, fait suite à la p. 16).

1ère attestation : 1935, Mauritanie.

"Le baobab nain <sup>(1)</sup> est vraiment un arbre bizarre" "<sup>(1)</sup> Baobab nain ou faux baobab, "teidoumet déb" (hass.) ou baobab de chacals". Lieutenant colonel de Burthe d'Annelet, *Du Sénégal au Cameroun par les confins lybiens*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1935, t. 1, p.160.

Remarque :

La dénomination vulgaire fait référence à l'habitat de cet arbre constitué par les steppes sahéliennes que fréquentent habituellement les chacals.

Voir aussi à FAUX BAOBAB.

**BAOBAB NAIN (1984).** N.m. Voir définition à BAOBAB DES CHACALS.

"Ces îles de la Madeleine renferment des trésors de curiosités comme les baobabs nains n'existant nulle part ailleurs sur le continent, ou les plantes typiquement américaines mystérieusement conservées sur ces îles". Anon., *Carte d'identité du Sénégal*, République du Sénégal, Ministère du Plan et de la Coopération en collaboration avec le Ministère de l'Information, des Télécommunications et des relations avec les Assemblées, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1984, p.136.

1ère attestation : 1935, Mauritanie.

"Le baobab nain <sup>(1)</sup> est vraiment un arbre bizarre. Son tronc lisse, boursoufflé largement évasé à la base va en s'amincissant jusqu'en pointe, se

terminant par de courtes branches tordues sans la moindre feuille [...]". Lieutenant Colonel de Burthe d'Annelet, *Du Sénégal au Cameroun par les confins lybiens*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1935, t. 1, p.160.

**BAOBAIE (1961).** N.f. Forêt de Baobabs.

"Les rendzines et les marnes sont comme avant Rufisque, occupés par une Baobaie plus ou moins dense". J.G. Adam, *La végétation du bois sacré d'Oussouye* in *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXIII, série A, n° 4, 1961, p.916.

**BAOL-BAOL (1934).** N.m. Habitant ou originaire du Baol, région qui a pour capitale Diourbel.

"Notes explicatives [...] Saloum-Saloum\* : Habitant du Saloum. Baol-Baol : Habitant du Baol". Dugay-Clédor, instituteur public, la bataille de Guilé, in *La France coloniale*, organe de défense des intérêts généraux des Colonies françaises de l'ouest africain, Journal républicain socialiste hebdomadaire, 15.03.1934.

Remarque : La bataille de Guilé par Dugay-Clédor est parue pour la 1ère fois à Saint Louis, Imprimerie Lesgourges, en 1912. Nous n'avons pu avoir accès à cette édition, malgré tous nos efforts.

**BAPTÊME (1960).** N.m. Fête donnée à l'occasion d'un baptême, du point de vue de celui qui l'organise.

"Un grand baptême a eu lieu chez Ngom Magatte. L'enfant porte le nom de N'Deye Fatou". Anon., *Paris-Dakar*, 07.01.1960.

**BAPTISER (1970).** V. tr. Célébrer le baptême de son enfant.

"Monsieur le Préfet baptise jeudi". Mbaye Gana Kébé, Kaala Sikkim, *Nouvelles*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1975, p. 40.

**BAR (1950).** N.m. Dénomination erronée mais courante du Tassergal (*Pomatomus saltator*). Voir à cette entrée.

"Le "Tassergal" quelquefois appelé "capitaine" mais le plus souvent "Bar" est cependant bien différent de ces deux poissons". Jean Cadenat, *Poissons de mer du Sénégal*, Initiations africaines III, I.F.A.N., Dakar, 1950, p. 181.

Remarques :

Nous avons relevé une citation de 1643, chez Claude Jannequin, dans son *Voyage de Lybie au Royaume de Senega*, Paris, Rouïllard, pp. 45-46 mais rien n'indique qu'il s'agisse du Tassergal.

Voici la citation :

"[...] vous assurant qu'en ce même lieu d'un seul coup de scene nous prîmes cent gros mulets, un Corbin, et un pantouflier tous deux de grosseur d'un homme et quantité d'autres sortes comme Bonites, Dorades [...] Bares, Capitaines".

Ce terme est en emprunt au néerlandais *baerse*.

**BARACHOIS (1862).** N.m. (Sorti de l'usage). "Plateforme, appontement pour les débarquements difficiles" selon le T.L.F., t. 4, p. 153. Sens obtenu par métonymie. Ce dictionnaire relevant en effet cette première définition : "Dans les Indes, petit port naturel servant d'abri de fortune à des embarcations légères".

"Le Commandant de Gorée Pinet-Laprade au Gouverneur. Le 15 février 1862. *Barachois de Dakar*. Après avoir repris possession de mon commandement, mon premier soin a été de me rendre à Dakar où nous avons à résoudre en ce moment la question la plus intéressante non seulement pour l'arrondissement de Gorée mais encore pour la Colonie tout entière. Je ne peux examiner cette question dans toute son étendue [...]. Je me bornerai à traiter le point le plus important. C'est-à-dire la construction des barachois". Archives GG AOF 13G. 299, citation de Jacques Charpy, *La Fondation de Dakar* (1845-1857-1869), Paris, Larose, 1958, p. 388.

*Remarques :*

L'attestation la plus récente a été puisée chez A. Seck, dans son ouvrage *Dakar, métropole africaine*, Dakar, I.F.A.N., 1970, p. 129 : "Les premiers ont concerné les villages situés près du barachois".

- L'originalité de ce terme est incertaine comme le relève le T.L.F. et l'étymologie proposée par Augustin Jal, dans son *Glossaire nautique, répertoire polyglotte de termes de Marine anciens et modernes*, Paris, Firmin-Didot frères, 1848, p. 239, qui fait de ce terme un emprunt au portugais Barra "barre basse et unie" et Choa, ancienne forme de l'adjectif Chao ou Chan signifiant : "unie, sans profondeur", si elle convient aux plans phonétique et sémantique "n'est pas confirmée par l'existence du composé en portugais".

Versons à ce dossier, sous toute réserve, l'étymologie donnée brièvement par Albert Boucher dans son article *Le Port de Dakar - ses origines - état actuel - extensions futures* in *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française*, 1925, p. 654 :

"On considéra comme suffisant de tirer parti de l'anse de Dakar, où se trouvait déjà l'appontement des Messageries, en construisant une petite jetée, poussée seulement jusqu'aux fonds de 5 mètres, orientée Nord-Ouest Sud-Est, formant un simple "*barachois*" (de l'hindou "*barra*" port et "*chua*" peu profond) auquel plus tard est venue aboutir l'avenue de la ville qui porte encore ce nom".

Ajoutons que ce terme s'est répandu dans tout l'empire colonial français par les navigations (du XVII<sup>e</sup> ?). Il est relevé à Terre Neuve, en Acadie, à la Réunion, et à l'île Maurice où il est toujours vivant.

Voici une attestation de 1801, recueillie chez Louis Degrandpré, illustrant le sens 1 du T.L.F., à la p. 12 du t. 1 de son *Voyage à la Côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787*, An IX, 1801, Paris, Dentu :

[près de Loango] "Il y a entre le rivage et la terre un lac que l'on appelle Barachouas ; on en trouve beaucoup sur toute la côte. Ce lac communique à la mer dans le temps des raz de marées, parce que la lame surmonte le rivage. Ou bien on y fait une ouverture, mais lorsque la mer est devenue tranquille, alors la communication se referme et le Barachouas s'égoutte par la filtration au travers des sables".

**BARACON** (1856), **BARRACON** (1910), 1<sup>ère</sup> attestation, Sierra Leone, **BARACON** (1845). N.m. (Hist.). Construction parfois fortifiée et souvent dissimulée, dans laquelle étaient enfermés les captifs avant d'être transportés aux "Isles".

"L'établissement de Sénou-Dabou se compose de deux baracons enfermés dans une enceinte rectangulaire de 60 mètres environ de côté". Anne Raffenel, *Nouveau voyage dans le Pays des Nègres*, Paris, Imprimerie et Librairie centrale des chemins de fer de Napoléon Chaix, t. 1, 1856, p. 77.

"Dans ces îles [près de Saint-Louis], s'élevaient à côté des cases nègres, des maisons à terrasses un fort devenu la belle caserne d'Orléans et du commandant d'armes, les "gallo", ou captiveries (appelées aussi "barracons" dans le Sud) aux fenêtres barrés de fer, qui, depuis peu restaient sans emploi ou servaient à entreposer des produits". André Arcin, *Premières explorations dans les Rivières du Sud*, in *Revue coloniale*, n<sup>elle</sup> série, 10<sup>e</sup> année, Janvier-Décembre, 1910, p. 360.

1<sup>ère</sup> attestation : 1845, Sierra Leone.

"J'allai visiter un *baracon* ou grande case où se trouvaient des noirs captifs". Amédée Tardieu, *Voyage sur la côte de Sénégambie*, in *La Presse*, 18 août 1845.

Remarque :

Emprunt à l'espagnol, barracón signifiant dépôt, entrepôt. Pour de plus amples informations, on pourra se reporter à la p. 115 de notre article intitulé "Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire" paru dans le *Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire*, n<sup>o</sup> 5, Institut national de la langue française, C.N.R.S., 1984.

**BARAQUE (1958).** N.f. Maison de planches qui peut être de belle apparence.

"Je vis dans cette case délabrée quand mes compagnes se réveillent dans des maisons en pierre ou dans de belles baraques". Abdoulaye Sadj, *Maïmouna*, Paris, Présence Africaine, 1958, p.64.

**BARAQUE-TAUDIS,** N.f. Baraque de bidonville.

"Quelque brandon enflammé avait dû tomber trop près des baraques-taudis qui faisaient face à la concession". Ousmane Sembène, *Les bouts de bois de Dieu*, Paris, Le Livre contemporain, 1960, p. 181.

**BARBICAN À BEC DENTÉ (1979), BARBU À BEC DENTÉ (1966), BARBU À BEC BIDENTÉ (1961), BARBICAN UNIBEC (1918 [1913]).** N.m. (*Lybius bidentatus*). Oiseau de taille moyenne (23 cm) appartenant à la famille des Capitonidés, et qui se reconnaît au noir du dessus du corps, au rouge écarlate du dessous, à sa barre alaire de même couleur, ainsi qu'à son robuste bec blanchâtre fortement denté.

"BARBICAN A BEC DENTE *Lybius (Pogonornis) bidentatus* PL.33 Angl. Tooth-billed Barbet. Identification : 23 cm. S.S. Un barbu robuste dont on remarque le gros bec clair. Noir dessus et rouge dessous, mais le croupion est blanc de même qu'une tache de chaque côté de la poitrine ; une barre alaire rouge". W. Serle - G.J. Morel, *Les oiseaux de l'Ouest africain*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1979, p.138.

"*Lybius bidentatus* (Shaw) (= *Pogonornis bidentatus*). Fr. : Barbu à bec denté. Angl. : Tooth billed Barbet. Port. : Barbado bidentato". P.L. Dekeyser, J.H. Derivot, *Les Oiseaux de l'ouest africain*, Dakar, I.F.A.N., Fascicule 1, 1966, p. 211.

"Le Barbu à bec bidenté a une aire de dispersion dans l'Ouest africain qui embrasse la "Guinée supérieure". Dr. Georges Bouet, *Oiseaux de l'Afrique Tropicale, Faune tropicale*, (ancienne faune de l'Union française), deuxième partie, Paris, Larose, 1961, p. 702.

"26 *Lybius bidentatus* (Shaw). Barbican unibec (Lev.) Sognafi (Soudan), le 25 mai 1913 (n° 21). Nom bambara : *Kono-Djanfi*". A. Menegaux, *Sur une petite collection d'oiseaux de l'Afrique occidentale française*, in *Revue Française d'Ornithologie*, n° 105, 7 janvier 1918, p. 187.

Remarque :

Le mot barbican a été forgé par Buffon, mot-valise issu de barbu et de toucan. Voici ce que le naturaliste écrit au t. VIII, p.21 de son *Histoire naturelle des Oiseaux*, Paris, Imprimerie royale, 1783.

"Comme cet oiseau tient du barbu et du toucan nous avons cru pouvoir le nommer barbican [...]. Cet oiseau a les doigts disposés deux en avant et en arrière comme les barbus et les toucans".

**BARBICAN À POITRINE ROUGE (1961).** N.m. (*Lybius dubius*). Splendide oiseau de taille moyenne (24 cm) remarquable par son manteau noir, sa poitrine rouge vif barrée de noir, une tache blanche au flanc et un robuste bec. Sans la bande pectorale noire, il ressemble au barbican à bec denté.

"*Pogonornis dubius* (Gml.). - le Barbican à poitrine rouge. *Bucco dubius* Gmelin, 1788, Syst. Nat., I, part I, p. 409 (Ouest africain)". Dr. Georges Bouet, *Oiseaux de l'Afrique Tropicale, Faune Tropicale* (ancienne faune de l'Union française), deuxième partie, Paris, Larose, 1961, p. 704.

**BARGE À QUEUE NOIRE (1955).** N.f. (*Limosa limosa*). Oiseau migrateur de bonne taille (40 cm) au long bec droit, haut sur pattes, au dessus entièrement gris-brun et au dessous clair et dont la queue d'un blanc très pur est bordée de noir.

"La barge à queue noire est un migrateur d'Europe et d'Asie qui hiverne en Afrique. On l'a rencontrée sur les côtes de la Mauritanie, sur le Sénégal, sur le Niger, sur le lac Tchad". Dr. Georges Bouet, *Oiseaux de l'Afrique Tropicale, Faune tropicale (ancienne faune de l'Union française)*, Paris, Larose, t. 1, 1955, p. 362.

Remarque :

L'étymologie de ce terme reste obscure. On relève en 1532 la forme *berge*, en 1553 la forme *barge*. Le T.L.F. à la p. 187 du t. 4, envisage l'hypothèse du latin vulgaire *bardea*, variante du gaulois *bardal(l)a*, dérivé de *bard* "qui élève la voix". Une origine provençale *barja* "bavarder" semble exclue puisque l'oiseau porte d'autres noms en provençal.

**BARGNOIS (1976).** N. et adj. Habitant ou originaire de Bargny, localité proche de Dakar.

"Ce passage à niveau n'est pas la seule issue, mais les Bargnois préfèrent le fréquenter pour aller dans leur terroir". Elimane Dieng, *Le Soleil*, 03.12.1974.

**BARIL DE GALÈRE (1744), BARRIL DE GALLÈRE (1678).** N.m. (Sorti de l'usage). Baril présentant la particularité d'être aplati d'un côté ou d'avoir un fond en forme d'ellipse, afin de ne pas rouler lors des mouvements du navire.

"Mes gens qui manquaient d'eau [...] furent en chercher a un quart de lieüe de la dans des barils de galère". Pierre David, *Journal d'un voyage fait en Bambouc en 1744*, par André Delcourt, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-mer, 1974, p. 190.

"Sur le midy elle [la chaloupe] revint à bord avec nos futailles pleines, à la réserve des barrils de galère". Jean Barbot, *Journal d'un voyage de traite en Guinée, à Cayenne et aux Antilles fait par Jean Barbot en 1678-1679*, présenté, publié et annoté par G. Debien, M. Delafosse et G. Thilmans, in

*Bulletin I.F.A.N.*, t. 40, série B, n° 2, avril 1978, publié le 31 octobre 1979, p. 273.

**BARQUE DE BARRE (1675).** N.f. (Hist.). Embarcation légère, pontée ou non, dont les plats-bords étaient surélevés, manoeuvrée uniquement par des matelots sénégalais appelés laptots et qui était utilisée pour le transport des passagers devant franchir la barre pour se rendre à terre, à Saint-Louis notamment, ou, au contraire, pour regagner un bateau en attente au large.

"Dès le lendemain dimanche 17 février, Une des barques de barre de l'Habitation vint abord de notre Navire pour nous prendre et nous porter à terre [...]". Louis Moreau de Chambonneau, *Traité de l'origine des Nègres du Sénégal, Coste d'Afrique* [...], 1675 [...] par Carson I.A. Ritchie, *Deux textes sur le Sénégal*, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B, n° 1, janvier 1968, p. 308.

Remarque :

Cette dénomination apparaît encore en 1728 chez le R.P. Labat, au t. II de sa *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale* [...], Paris, Cavelier, p. 130 :

"Cette incommodité [la barre] est considérable, je l'avoüe et elle oblige la Compagnie à l'entretien d'une barque qui ne sert qu'à ce seul usage et qu'on appelle à cause de cela Barque de Barre. Elle n'est montée que de Negres libres, qui sont au service de la Compagnie [...]". Cette embarcation portera ultérieurement le nom de Bateau de barre, voir à cette entrée.

**BARQUE DE TRAITE (1728).** N.f. (Hist.). Embarcation destinée au transport des marchandises de traite.

"Il est aisé d'en faire ce jugement par le nombre et la diversité des peuples qui viennent apporter leurs marchandises aux Escalles, c'est-à-dire aux lieux de la riviere où les barques s'arrêtent pour la traite, dès qu'ils ont appris par le signal ordinaire d'un coup de canon qu'il y a des barques de traite". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelles relation de l'Afrique occidentale* [...], Paris, Guillaume Cavelier, t. II, 1728, p. 155.

**BARRACUDA (1956), BARRACODA (1950).** N.m. Synonyme de BROCHET DE MER et BROCHET, voir à cette entrée.

"Barracudas, Brochets de mer ou BECUNES aux dents aiguës et à la défense violente "Seudeu" [...] juillet à décembre". Georges Roure, *Faune et Chasse en Afrique occidentale française*, chapitre *Les possibilités de pêche sportive en mer aussi bien du bord qu'en estuaire et en pleine eau sur la côte sénégalaise*, Dakar, G.I.A., 1956, p. 240.

"Le genre *Sphyræna* comprend les poissons connus sous les noms de Brochets de mer, Bécunes, Barracoudas etc." Jean Cadenat, *Poissons de mer du Sénégal*, Initiations africaines III, Dakar, I.F.A.N., 1950, p. 149.

**BARRE** (1685), **BARE** (1643 [1639]). N.f. 1 - Bancs de sable, proches de la côte, sur lesquels de grandes vagues viennent se briser (sorti de l'usage). 2 - Série de grandes vagues déferlant de façon constante sur les hauts fonds proches de la côte.

1 - "[...] une barque sera quelquefois trois jours mouillée au pied de la barre, en attendant un tems favorable". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913, p. 18.

"[...] ie vous diray que les matelots appellent bare des bancs de sable sur lequel la mer venant à se briser, fait un dangereux passage". Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au royaume de Senega, le long du Niger, avec la description des habitans qui sont le lon de ce fleuve...*, Paris, Rotuillard, 1643, p. 52.

2 - "On entend par le nom de barre l'effet que produisent plusieurs lames qui, en passant sur un haut fond, s'enflent et s'élèvent en une nappe d'eau de dix à douze pieds de hauteur et retombent en se brisant". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec une relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 16.

Remarque :

Raymond Mauny signale dans son "Glossaire" de 1952, à la p. 22 l'expression passer la barre chez Tibierge 1602. Cette date est manifestement une erreur d'impression et c'est 1692 qu'il convient de lire. Nous avons relevé chez Tibierge, "*Journal du sieur Tibierge ou voyage de l'année 1692*" dans Paul Roussier, *L'établissement d'Issiny*, Paris, Larose, 1935 aux pp. 52 et 58 ces attestations :

"Ils ont eu beaucoup de peine à passer la bare" et "J'ay cherché tout ce matin un canot propre pour passer la barre à Juida".

Pour le Sénégal, nous avons découvert cette citation de 1675 : "Nous passames assez heureusement la barre, en essayant deux ou trois petits coups de mer". Louis Moreau de Chambonneau, *Traité de l'origine des nègres du Sénégal, coste d'Affrique, de leurs pays, relligion, coutumes et moeurs. [...]* in *Deux textes sur le Sénégal (1673-1677)* par Carson I.A. Ritchie, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B n° 1, 1968, p. 308.



**BARRE (1605).** N.f. (Hist.). Monnaie de compte utilisée dans les transactions avec les Africains avant l'introduction de la monnaie européenne et qui se donnait sous forme de barre de fer plat. (Voir aussi à BARRE DE FER).

1ère attestation : 1605, Côtes de Guinée.

"Ilz travaillent fort gentiment en fer lequel est icy bien voulu principalement des barres longues et belles desquelles ilz sont fort curieux voire aultant qu'hommes au monde et les mettent en oeuvre pour faire des Instrumens a pescher et cultiver la terre, pareillement aussi pour armures comme arcqs, flesches, arpons et assegayes". Pierre de Marées, *Description et récit historial du riche royaume d'or de Guinea* [...], Amsterdam, Claesson, 1605, p. 3.

Remarque :

La dernière attestation que nous avons recueillie témoignant de l'usage de cette monnaie en Afrique occidentale date de 1832 ; elle est tirée du *Journal d'une expédition entreprise dans le but d'explorer le cours et l'embouchure du Niger ou Relation d'un voyage sur cette rivière depuis Yaourie jusqu'à son embouchure* de Richard et John Lander, traduit de l'anglais par Mme Louise S.W. Belloc, Paris, Paulin, 1832, t. 3, p. 233 :

"je me suis laissé aller à lui offrir de payer tout ce qu'il demande pour votre rançon, dans la confiance que le tout me sera rendu par le capitaine du brick Le Thomas [...], et que la valeur de quinze barres ou quinze esclaves y sera ajoutée en marchandises d'Europe".

**BARRE (1752).** N.f. (Hist.). Abrégement de Barre de Marchandise ; voir à cette entrée.

"La Captif [sic] appelle piece au Senegal vaut 8. barres, monnoye Imaginaire ou 48<sup>tt</sup> valeur de la coste, Si ce n'est en fusils, Pistolets et toile noire lors que les pieces tirent 12 au[lmes] ½, mais generalement il vaut 8. barres en toutes les marchandises qui peuvent se diviser par barres". Joseph Pruneau, *Mémoires sur le Commerce de la Consession du Sénégal* [...], publié par Jean Schmidt sous le titre *Un manuscrit inédit de 1752 sur la Concession du Sénégal* présenté, publié, accompagné d'un glossaire et de notes, avril 1993 folio 26 (sous presse).

**BARRE-BELLE (1853).** N.f. (Sorti de l'usage). Etat relativement peu agité de la barre, permettant aux pilotes des chaloupes, d'en matérialiser le passage aux navires par des bouées.

"Le 16 février 1852, un brick de Marseille, nommé le Préféré, arrivait de France : on signala barre-belle ; les pilotes partirent vers les cinq heures du soir, au nombre de sept pour sonder". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 1853, p. 185.

**BARRE DE FER (1637), Côte de l'Or, (1605).** N.f. (Hist.). Monnaie de compte qui était utilisée par les Européens dans leurs transactions avec les Africains, avant l'introduction de la monnaie européenne et qui se donnait sous forme de barre de fer plate. Voir aussi à BARRE (1605).

"Il me fit demander si ie les voulois vendre et qu'il m'en feroit donner deux barres de fer". Alexis de Saint Lô, *Relation du voyage du Cap Verd*, Paris, F. Targa et Rouen, D. Ferrand, 1637, p. 144.

1ère attestation : Côte de l'Or (actuel Ghana), 1605.

"On donne communément trois barres de fer". Pierre de Marées, *Description et récit historial du riche royaume d'or de Guinea, aultrement nommé la coste de l'or de Mina [...]*, Amsterdam, C. Claesson, 1605, p. 4.

Remarques :

Notre attestation la plus récente a été recueillie chez l'Abbé P.-D. Boilat, à la p. 101 de ses *Esquisses sénégalaises*, publiées à Paris, chez P. Bertrand en 1853 :

"[À Joal] les parents du futur demandent solennellement la jeune personne à ses parents réunis, auxquels on laisse une barre de fer, selon le Père Labat, au t. IV, 1728, p. 240, de sa *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale [...]* devait : "avoir neuf pieds de long, deux pouces de large et quatre lignes d'épaisseur". A la même page, Labat indique encore : "On partage la barre en 12 parties chacune de sept pouces et demi environ de longueur, c'est ce qu'on appelle Dialot et chaque Dialot suffit pour faire une bêche telle que sont celles dont les Negres se servent pour travailler leurs terres".

A l'époque de Labat, la barre pesait un peu plus de onze kilos. En 1769, elle avait un poids de 28 à 30 livres soit de 13,7 à 14,7 kilos.

Cette barre de fer se donnera ensuite, et même concurremment, sous forme de marchandises diverses estimées à une barre et portant le nom de barre de marchandise, voir à cette entrée.

**BARRE DE MARCHANDISE (1752).** N.f. (Hist.). Marchandise ou ensemble de marchandises diverses estimées au prix d'une barre de fer.

"Si les Baqueris et Marabous demandoient une augmentation de droits et coutumes, il faut leur fermer en leur disant que leurs droits Se trouvent augmentés Considerablement par l'augmentation de la traite qu'ils assurent eux mêmes être Si positibes et Si certaine, que l'augmentation du prix du Captif n'a rien de Commun avec les Coutumes qu'on ne paye pas par barre de marchandise mais par teste de Captif." Joseph Pruneau, *Mémoires sur le Commerce de la concession du Sénégal [...]*, 1752, publié sous le titre *Un manuscrit inédit de 1752 sur la Concession du Sénégal*, présenté, publié, accompagné d'un glossaire et de notes par Jean Schmidt, avril 1993, folio 73 (sous presse).

Remarque :

C'est chez Jean-Baptiste-Léonard Durand aux pages 41 et 42, du t. 2 de son *Voyage au Sénégal*, Paris, Agasse, an X-1802 [1786-1787] que nous relevons l'attestation la plus récente :

"Lorsque ces nègres commencèrent à traiter avec les Européens, la chose dont ils faisaient le plus de cas, était le fer [...]. Le fer devint bientôt la mesure d'après laquelle ils apprécieraient la valeur de tous les autres objets. Ainsi une certaine quantité de marchandises, d'une ou d'autre espèce, paraissant valoir une barre ou plusieurs barres de fer, donna naissance à l'expression mercantile d'une barre de marchandise".

**BARRE DE RIVIÈRE (1791).** N.f. (Hist.). Marchandise ou ensemble de marchandises dont la valeur estimée en barres, sur les fleuves et rivières du Sénégal, n'était pas fixe et atteignait des cours considérés comme très élevés.

"Cette coutume augmente en proportion que les marchandises en rivière ont une valeur plus considérable. Le baril de poudre, par exemple est compté pour quatre barres. Cent pierres à fusils, pour deux barres etc. La récapitulation en barre de rivière fit monter cette coutume à 839 au lieu de 625 barres [...] Les captifs étant à 70 barres comme ils le furent en 1785, ce fut donc la valeur de douze captifs et même plus". Saugnier, *Relation de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, au Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam* [...], Paris, Gueffier, 1791, p. 206.

**BARRE FOIBLE (1791).** N.f. (Hist.). Ensemble de marchandises de faible valeur telles que petits miroirs, cadenas, ciseaux, verroterie etc., estimée à une barre, et qui servaient à l'achat des captifs.

"Les articles de verroterie et les bagatelles telles que miroirs etc. sont ce que l'on nomme barres foibles et il n'est point étonnant que les habitants en allant à Galam ne veulent point les recevoir en barres pleines". Saugnier, *Relation de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, à Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam* [...], Paris, Gueffier, 1791, p. 300.

**BARRE PLEINE (1791).** N.f. (Hist.). Ensemble de marchandises, telles que pièce de Guinée, fusils, cristaux fins, argenterie, équivalant à une barre et qui servaient à l'achat des captifs.

"Le plus grand nombre de barres payées à Saldé, furent des barres pleines, au lieu que dans le paiement des captifs on n'en donne [...] tout au plus que quarante de pleines par nègre [...]". Saugnier, *Relation de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, à Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam* [...], Paris, Gueffier, 1791, p. 206.

**BAS-ÂGE (EN, A, DE) (1974).** Loc. à valeur adj. Qui reste au stade de l'enfance, de la pré-adolescence, tout jeune.

"La fédération possède déjà depuis longtemps, son école de judo qui accueille les enfants en bas âge". M. Diack, *Le Soleil*, 16.02.1974.

"Il n'y avait que des enfants à bas-âge et la femme de ménage occupée par ailleurs". Anon., *Le Soleil*, 18.06.1974.

"[Ces véhicules] sont conduits soit par de grandes personnes [...] soit, ce qui est pire, par des enfants d'assez bas-âge ne pouvant maîtriser le cheval ou l'âne à la moindre embardée". A.P.S., *Le Soleil*, 18.01.1974.

**BASSARI (1952), BESSARI (1895), BASSARE (1894 [1891-1892]), BATIARI (1891).** N.m. et f. 1 - Membre d'une ethnie du Sénégal oriental, installée dans le département de Kédougou. 2 - adj. Relatif à cette ethnie.

1 - "Ce prêt à des étrangers est fort peu usité car les Coniagui [...] évitent au maximum l'admission d'indigènes d'autres races au sein de leur hameau. Il n'y a en fait d'exception que pour les Bassari de race soeur et aux coutumes semblables". Jean-Louis Clavier, *Coutumier Coniagui, Bulletin I.F.A.N.*, Dakar, t. 14, 1952, p.332.

"Il y a lieu de signaler un mouvement de concentration les guerriers du Fouta Djallon, sous les ordres de Thierno-Ibrahima, Sory-Bena et Mamadou Saliff entre les pays de Cognaguis et des Bessari". Anon., *Journal Officiel du Sénégal*, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 15 janvier 1895, p.23.

"Selon toutes probabilités, les Bassarés, les Coniagués et d'autres familles établies dans le Haut N'ghabou ont leur berceau sur les bords du Niger qu'ils ont abandonné avec la grande émigration de Koli-Tengrela vers le XVI<sup>e</sup> siècle". Dr. A. Rançon, *Dans la Haute Gambie, voyage d'exploration scientifique (1891-1892), Annales de l'Institut colonial de Marseille*, 1<sup>ère</sup> série D, 2<sup>ème</sup> année, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1894, p.319.

"BATIARI" [localisés entre] "Bady" [et] "Damentang" [à l'est] de "N'Gabou". Indication portée sur la carte du Soudan Occidental d'après les travaux géographiques des deux campagnes Galliéni dans le Soudan français, 1886-87 et 87-88 et les documents les plus récents - fin 1890 - par le Lieutenant Plat de l'Infanterie de Marine, Impr. Erhard Paris, reproduite in fine de *Deux campagnes au Soudan français*, Lt. Colonel Galliéni, Paris, Hachette, 1891.

Remarque :

Le Dr. A. Rançon, dans son ouvrage cité ci-dessus, signale p.310 : "Le pays de Coniagués et celui de Bassarés était absolument inconnu jusqu'à ce jour du moins dans la partie que nous avons visitée [...]. Ce n'est que sur la carte dressée par M.M. les Lieutenants Plat et Huillard, de l'Infanterie de Marine que nous trouvons le nom de "Batiari"."

Malgré de longues recherches aux Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence, nous n'avons pu trouver trace de cette carte.

2 - "Je ne serais pas éloigné de croire qu'il y a dans la langue Bassarée comme une sorte de mélange des langues Peulhe et Mandingue [...]". Dr. A. Rançon, *Dans la Haute Gambie, Voyage d'exploration scientifique (1891-1892), Annales de l'institut colonial de Marseille*, 1ère série D, 2ème année, Paris, société d'éditions scientifiques, 1894, p.341.

**BASSIN ARACHIDIER (1962).** N.m. Région grosse productrice d'arachides.

"Le bassin arachidier de cette région est Kaolack". Anon., *Notice à l'usage des officiers*, 1962, p.43, [publication ronéotypée].

**BASTONNADE (1975).** N.f. Coups.

"A la lumière des informations, la victime était toujours l'objet de "bastonnades" de la part de son mari". A.P.S., *Le Soleil*, 31.12.1974/ 01.01.1975.

**BASTONNER (1932).** V.tr. Frapper avec ou sans bâton, rosser.

"Le chef de canton Magatte N'Gamby Niang a provoqué un de ses administrés nommé Bakary Beye. Après l'avoir abreuvé d'injures en voloff, Magatte N'Gamby Niang ordonna à ses suivants de ligoter et de bastonner Bakary Beye". Anon., *La Sirène Sénégalaise*, 17.03.1932.

Remarques :

Le *Dictionnaire du français non conventionnel* de J. Cellard et A. Rey, Paris, Hachette, 1980, indique à la p. 57 que bastonner signifie "rouer de coups" et à la rubrique historique, signale : "1926, forme lyonnaise (ou méridionale) de bâtonner". Le dictionnaire de Robert Bouvier, intitulé *Le parler marseillais, dictionnaire argotique*, Marseille, Laffitte, 1985, relève à la p. 24 que bastonner provient du provençal bastoun et qu'il "a survécu localement dans une acception argotique : donner une râclée". La forme méridionale, en raison du grand nombre des ressortissants de cette région venus en Afrique de l'ouest, semble à l'origine de cette particularité.

**BASSI (1935, BASI (1895), BOSI (1ère mention, 1855).** N.m. 1 - (Sorghum sp.) Sorgho, graminée alimentaire. 2 - Couscous préparé à la sauce d'arachide.

1 - "Le gros mil comprend aussi plusieurs variétés et sous variétés. Les plus importantes sont [...] le Basi (v.) qui est le plus ordinairement cultivé en Sénégal". R.P. A. Sébire, *Les plantes utiles au Sénégal*, Paris, J. Rousset et à Thiès chez l'auteur, 1895, p.275.

2 - "les cousins de Karim s'affairaient pour mettre au point un bon bassi". Ousmane Soce, Karim, in *Paris-Dakar*, 30.04.1935.

1ère attestation : Haute-Volta (Gourounsi), 1892.

"J'ai profité de la présence de Sonninke ici pour me faire préparer une peau de bouc pleine de basi (*couscous*)". Capitaine Binger, *Du Niger au Golfe de Guinée*, Paris, Hachette, (1887-89) 1892, t. 1, p.421.

1ère mention (sens 1), BOSI, 1855.

"Mil, millet, sm. dugup d. - (gros), bosi b". R.P. P.P. Missionnaires de la Congrégation du S. Esprit et du S. Coeur de Marie, *Dictionnaire Français-Wolof et Wolof-Français*, Nouvelle Edition, Dakar, Imprimerie de la Mission, 1855, p.153.

**BASSI SALETÉ (1972), BASI-SALETE (1980), BAASI SALTE (1979).** N.m. Ragoût de viande de mouton avec garniture de couscous de mil et de légumes variés, typique de la cuisine saint-louisienne.

"Bassi-Saleté ou Couscous sénégalais. Cette préparation dont le nom à première vue peut surprendre, est comme certains timides dont la connaissance approfondie fait découvrir en eux des trésors". Monique Biarnès, *La Cuisine sénégalaise*, Dakar, Société africaine d'édition, 1972, p.15.

"Basi-saleté : surtout en vogue dans le nord du Sénégal, chez les "Canadiens" (Saint Louisiens) drôle de nom pour ce couscous très sophistiqué". Christian Saglio, *Sénégal*, Petite Planète, Paris, éditions du Seuil, 1980, p.177.

"Salla fais cuire le couscous, du bon *baasi salté*". Aminata Sow Fall, *La grève des Bàttu*, Dakar-Abidjan-Lomé, Les Nouvelles Editions Africaines, 1979, p.85.

**BATAILLON D'AFRIQUE (1801).** N.m. (Hist.). Force militaire européenne, composée de deux ou plusieurs compagnies et qui était chargée d'assurer la défense de la colonie du Sénégal.

"Une garnison composée de 243 hommes divisés en deux compagnies formant ensemble le corps connu sous le nom de bataillon est toute la force militaire de la Colonie". Pelletan, *Mémoire sur la colonie française du Sénégal*, par le citoyen Pelletan, Paris, Panckouke, an IX (1801), p. 11.

Remarques :

Dans son ouvrage qui n'est paru qu'en 1802, bien qu'ayant été écrit en 1786-1787, Jean-Baptiste-Léonard Durand à la p. 32 du t. 2 de son *Voyage au Sénégal* [...], Paris, Agasse, signale pour sa part :

"Pour le militaire, il avait sous ses ordres le bataillon d'Afrique, composé dans le principe, de six cents hommes divisés en six compagnies bien entretenues, et recrutées en France".

D'après Claude Faure, *La garnison européenne du Sénégal et le recrutement des premières troupes noires*, Paris, Champion, 1919, p. 8, après la reprise de l'île Saint Louis par le Duc de Lauzun, le 30 janvier 1779 "le

gouvernement royal se préoccupa d'en assurer la garde. A cet effet fut créé par ordonnance du 24 septembre 1779 le corps des Volontaires d'Afrique composé de six compagnies [...] Par une ordonnance du 16 janvier 1785, le Roi changea la dénomination du corps des Volontaires d'Afrique en celle de Bataillon d'Afrique".

**BATEAU DE BARRE (1732), BATTEAU DE BARRE (1729-1731).** N.m. (Hist.). Synonyme de Barque de Barre. (Voir à cette entrée).

"Dès que chaland arriva devant le fort [Saint-Louis], le s. Lamarre fut mis dans un bateau de barre et ensuite conduit enchaîné à bord du Courrier d'Orléans". Le Juge, *La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763*, Mémoire de l'Institut français d'Afrique noire, n° 17, Dakar, 1952, pp. 136-137.

Remarque :

Bateau de barre est encore utilisé par Michel Adanson 1757 [1749-1753], à la p. 17 de son *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages* [...], Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche :

"Les bateaux de barre sont de petits bâtiments pontés, de cinquante à soixante tonneaux et quelquefois davantage. On les envoie ordinairement sur leur lest ; alors ils ne tirent gueres plus que quatre à cinq pieds d'eau. Le soin en est totalement confié aux nègres et il ne faut pas vouloir les contrarier ou leur donner des conseils."

**BATANGUE (1685) ~ BASANGUE (1685).** N.f. (Sorti de l'usage ?). Sorte de galette de pain de mil, en usage chez les Papels et qui se mangeait chaude.

"J'y mangeay aussy [à Albreda] pour la première fois, de la batangue, qui est du pain fait de farine de mil, rond et plat comme un gateau bien mince que l'on mange tout chaud, ce qui n'est pas mauvais". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p. 197.

"Ils [les Papels] ne font point de couscou comme les autres negres, mais seulement de la basangue qui est, comm j'ay dit un petit gateau epais d'un doigt qu'ils font cuire sur une platine de terre". Michel Jajolet de La Courbe, *Ibid.*, p. 214.

Remarques :

Le terme batangue est repris par le Père Labat, qui pourrait avoir plagié La Courbe, au t. V, 1728, p. 119 de sa *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale* [...], Paris, Guillaume Cavelier :

"Ils ne font de leur mil ni pain ni couscous, comme sur le Senega [...] : il y en a partant de moins paresseux que les autres, qui en font une espece de pain qu'ils appellent de la batangue ; c'est un gâteau plat de l'épaisseur d'un doigt, qu'ils font cuire sur une platine de terre comme on fait cuire la cassave à

l'Amérique". R. Mauny, à la p. 22 de son *Glossaire* pose l'hypothèse d'un mot d'origine mandingue.

**BATELEUR (1900), Afrique du Sud ou Sénégal (1799).** N.m. (*Therathopius ecaudatus*). Aigle trapu (57 cm), au plumage noir, remarquable à ses longues ailes au dessous clair, à sa queue marron très courte que dépassent les longues pattes rouge-orange, et à sa grosse tête dont le noir foncé contraste avec le rouge-orange de la cire entourant l'oeil et le bec.

"Parmi les espèces les plus remarquables, nous citerons : le faucon, l'épervier [...] l'hélotarse à queue courte ou bateleur [...]". A. Cligny, *Faune du Sénégal et de la Casamance in Une Mission au Sénégal*, Lasnet, Chevalier, Cligny, Rambaud, Paris, Challamel, 1900, p. 293.

1ère attestation : Afrique du Sud ou Sénégal, 1799.

"Le Bateleur plane en tournoyant en rond laissant échapper de tems en tems, deux sons très-rauques, dont l'un est chanté d'un octave plus haut que l'autre ; souvent il rabat tout à coup son vol et descend d'une certaine distance en battant l'air de ses ailes, de manière que l'on croiroit qu'il s'en est cassé une et qu'il va tomber jusqu'à terre. Sa femelle ne manque alors jamais de répéter le même jeu. On peut entendre ces coups d'ailes à une très grande distance ; je ne puis mieux comparer le bruit qui en résulte, et qui n'est qu'un froissement dans l'air qu'à celui que fait une voile dont un des coins s'est détaché et qu'un grand vent agite violemment.

"J'ai tiré le nom de cet oiseau de sa manière de se jouer dans les airs : on diroit, en effet un bateleur qui fait des tours de force pour amuser les spectateurs". François Le Vaillant, *Histoire naturelle des Oiseaux d'Afrique*, Paris, J.J. Fuchs, t. 1, an VII, 1799, pp. 31.32.

Autre appellation tombée en désuétude :

**HELOTARSE A QUEUE COURTE (1900).**

Voir ci-dessus citation d'A. Cligny.

**BÂTON (1980).** N.m. Cigarette (registre familial).

"Quand je vais quelque part sans ma pipe, je ne suis jamais à l'aise. Même quand je sors la nuit, je préfère me passer d'un bâton plutôt". Jean Gerem Ciss, *Le cri des Anciens*, Dakar-Abidjan-Lomé, Les Nouvelles Editions Africaines, 1980, p.144.

**BATTRE (1974).** V.tr. Porter des coups à.

"Ce sont ces deux individus qui auraient attendu M.N. dans une cour pour le battre à coups de pierres". A. B., *Le Soleil*, 14.06.1974.



**BAUHINIA (1757 [1749-1753]).** N.m (*Bauhinia rufescens*). Arbre buissonneux de la famille des Césalpiniacées dont les feuilles sont complètement séparées en deux.

"Les nègres ont un expédient merveilleux pour y monter sur l'arbre. Ils se servent d'une sangle d'écorce de bauhinia". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p.108.

Antilles, (1703).

"*Bauhiniae species sunt Bauhinia aculeata, folio rotundo, emarginato Bauhinia non aculeata, foli ampliori et bicorni*". P. Carolo Plumier, *Nova Plantarum americanarum genera*, Paris, Boudot, 1703, p.23.

Traduction :

"Les espèces de Bauhinia sont la Bauhinia à épines, à feuilles ronde, émarginée, et la Bauhinia sans épines, à la feuille plus grande et à deux pointes". P. Charles Plumier, *Les nouveaux genres de plantes américaines*, Paris, Boudot, 1703, p. 23.

Remarque :

Bauhinia est dérivé du patronyme Bauhin. Cet arbuste est en effet dédié aux frères Jean et Gaspard Bauhin. On doit au naturaliste et médecin Jean Bauhin (1541-1613), entre autres ouvrages, une vaste encyclopédie botanique intitulée : "*Historia universalis plantarum nova et absolutissima*". Par ailleurs, son frère Gaspard (1550-1624) a composé un nombre considérable d'ouvrages d'anatomie et de botanique, ses oeuvres botaniques étant considérées comme les plus importantes.

**BAUHINIA PANACHÉ (1967).** N.m. (*Bauhinia monandra*). Plante des jardins de la famille des Césalpiniacées, à fleurs roses et larges (7 à 9 cm) et dont le pétale est finement piqué de rouge.

"Corolle large de 7 à 9 cm, à 5 pétales frisés sur les brods, rose ou rose pâle, l'un tacheté de rouge [...] (*Bauhinia panaché*). *Bauhinia monandra*". Jean Berhaut, (R.P.), *Flore du Sénégal*, 2e édition plus complète avec les forêts humides de Casamance, Dakar, Editions Clairafrique, 1967, p. 15.

**BAYE FALL (1960).** N.m. 1 - Chez les Mourides, disciple fervent qui place le travail et la soumission au premier plan des principes religieux. 2 - Membre du service d'ordre des Mourides, redouté pour son efficacité dans les grandes manifestations religieuses.

1 - "De grands chants religieux sont organisés à Kaolack à l'occasion du gamou annuel des "Baye Fall" par Serigne Cheikh Fall". Anon., *Paris-Dakar*, 23.01.1960.

2 - "Les baye fall [...] sont là pour rappeler à la discipline les trouble fêtes, au besoin avec force coups de cravaches". A.S., *Le Soleil*, 10.02.1977.

**BAYOTTE (1879), BAYOTE (1879).** 1 - N.m. et f. Membre d'une ethnie de Casamance installée sur la rive gauche du fleuve du même nom. 2 - adj. Relatif à cette ethnie.

1 - "Sur la rive gauche sont les contrées du Brassou, Balmadou, Souna appelées aussi pays des Balantes, le pays des Bayotes et enfin le pays des Ayamats". L. J-B. Béranger-Féraud, *Les Peuplades de la Sénégambie*, Paris, Ernest Leroux, 1879, p.286.

2 - "D'ailleurs le renoncement aux croyances, aux coutumes, aux cérémonies fétichistes sur lesquelles est basée la société bayotte gênerait trop l'homme dans le cours de sa vie pour lui permettre de pratiquer un autre culte que celui des ancêtres". L. J-B. Béranger-Féraud, *Les Peuplades de la Sénégambie*, Paris, Ernest Leroux, 1879, p.286.

**BAZIN (1704), BASIN (1686).** N.m. Tissu damassé de coton utilisé pour la confection de vêtements d'apparat.

"Bazin ..... 18 à 20s l'aun. [Prix de France] 40s. l'aune [Prix sur la Côte]". Inventaire de 1704, in l'ère des Négriers [...] par G. Martin, Paris, F. Alcan, 1931, p. 49.

"Les denrées, désirées par les noirs, et y amenées d'Europe par les Hollandais en particulier sont les suivantes.

Des barres de fer dont les vint huit Du Cristal de roche  
ou les trentes font dix quintaux Des couteaux de matelot  
pesant

[...] [...]

Du corail en roche. Des chapeaux

Des Sabres ou des coutelas Du basin brun. [...]".

Olfried Dapper, *Description de l'Afrique contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses Parties, leurs Rivières, leurs Villes, leurs Habitations, leurs Plantes et leurs Animaux, les Moeurs, les Coutumes, la Langue, les Richesses, la Religion et le Gouvernement de ses peuples.* Traduit du Flamand, à Amsterdam, chez Wolfgang, Waesberge, Boom et van Someren, 1686, p.236.

**BAZIN RICHE (1935).** N.m. Bazin de qualité supérieure.

"Puis il mit une chemise blanche à plastron de soie, endossa un grand boubou de bazin riche, admirablement repassé". Ousmane Soce, *Karim*, roman sénégalais, in *Paris-Dakar*, 22.01.1935.

**BDELLIUM (1876), BDELION (1755).** N.m. (*Commiphora africana*). Arbuste dont l'écorce sécrète une résine odorante, utilisée pour parfumer les habitations et les vêtements et dont le noyau des graines sert à faire des colliers odorants.

"Le bdellium du Sénégal est en masse de médiocre volume, irrégulière, mamelonnées ou larmeuses, d'un gris jaunâtre ou brunâtre assez mat, peu transparentes à cassure terne et jaunâtre". Dr. A. Corre, *Notice sur les produits végétaux les plus remarquables du Sénégal et de ses dépendances in Moniteur du Sénégal et dépendances*, 29 août 1876, p.148.

"45..... Gialambal Kaior ..... Encens de Labat vol. 1, p. 44. La planche n° ..... le ..... ou Bdellion qui est l'encens nommé notout par les Oalof voi. notout. notoutt oalof Senegal. v. Bdellion. Poudre kefalike stimulative". Michel Adanson, annotations de *Description d'une partie des plantes dont les nègres de l'isle du Bisseau se servent pour la cure de différentes maladies*, 1755, document inédit, publié par C. Becker (CNRS) texte provisoire, Kaolack, juin 1982, p.31, (p.16 du Ms.).

Remarque :

Bdellium est défini comme la "Gomme d'un arbre épineux qui croist dans l'Arabie, dans les Indes et la Médie", dans le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Thomas Corneille, réimpression des éditions de Paris, 1694-1695, 2 volumes, Genève Slatkine reprints, 1968, t.1, p.95.

Le Bdellium d'Afrique a fait dans les années 1900-1910 l'objet d'un petit marché commercial. Il entrait autrefois dans la préparation du diachylon gommé et de l'emplâtre mercuriel et à ce titre figurait au Codex français de 1908, d'où il fut écarté en 1910.

Le terme est d'origine latine, lui-même emprunté au grec bdellion.

**BEAU-MARQUET (1777).** N.m. (*Pytelia melba*). Petit oiseau de la famille des Plocéidés aux couleurs vives et contrastées chez le mâle : la face est rouge ainsi que la queue, le jabot jaune, la calotte et la nuque grises, le dos et les ailes verts et le dessous gris finement barré de brun.

"Enfin nous croyons que l'on peut rapporter à l'espèce du friquet plutôt qu'à aucune autre le bel oiseau représenté dans la planche 203 fig. 1 sous la dénomination du moineau de la côte d'Afrique, parce qu'il a été envoyé de ces contrées et nous l'appellerons beau marquet, parce que d'une espèce différente de celle du friquet et de toutes les autres que nous venons d'indiquer, il mérite un nom particulier et celui de beau marquet désigne qu'il est beau et bien marqué sous le ventre". Georges Leclerc de Buffon, *Histoire naturelle des oiseaux*, Paris, suivant copie de l'Imprimerie royale, t. IV, 1777, p.200.

**BEC DE CALAO (1967).** N.m. (*Aristolochia ringens*). Plante des jardins, originaire du Vénézuëla, dont les fleurs violacées, longues d'une vingtaine de

centimètres et à base tubulaire, présentent la particularité d'avoir les deux lèvres de la corolle qui figurent un bec d'oiseau courbe et ouvert, d'où son nom.

"Stipule ovale plus longue que large, sommet un peu atténué et arrondi [...] limbe large de 5-10 cm, un peu plus long, sommet arrondi ou échancré ; fleurs axillaires isolées longues en tout de 20-25 cm, base tubulaire vésiculée, quadrillée de veinules violacées, sommet en bec d'oiseau courbe, long de 10-15 cm, large de 3-4 cm, violacé, relié à la base par un coude (Jardins) (*Bec de Calao*)... *Aristolochia ringens*". J. Berhaut, *Flore du Sénégal*, 2e édition plus complète avec les forêts humides de Casamance, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 272.

**BEC DE CORAIL (1948), Soudan, actuel Mali, 1885.** N.m. (*Estrilda troglodytes*). Petit oiseau (10 cm) de la famille des Plocéidés, au bec rouge, à l'oeil barré de rouge également et dont le dessus gris contraste avec le dessous rose pâle.

"Elle pensa que Corvin pourrait lui procurer des chanteurs gris [...] sans compter [...] les becs de corail [...] qu'elle avait vus par milliers, préparés pour le passage des cargos sur lesquels les capitaines faisaient un trafic de pacotille et d'animaux vivants". A. Demaison, *L'Etoile de Dakar*, Paris, Les Presses de la Cité, 1948, p. 149.

1ère attestation : Soudan, actuel Mali, 1885 [1879-1881].

"Pendant tout l'hivernage, nous étions visités à Nango, au moment des repas par un véritable essaim de jolis oiseaux qui venaient manger sur la natte où Yorro disposait notre maigre repas. C'étaient des colibris, des cous-coupés, des becs de corail, des veuves etc. [...]". Commandant Galliéni, *Voyage au Soudan français (Haut-Niger et pays de Ségou) 1879-1881*, Paris, Hachette, p. 449.

Remarque :

Michel Adanson, Ms. 2311, 1765, Carton Adanson, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, dans son Catalogue des Oiseaux (117 espèces) consistants (selon le relevé de M. de Buffon) en 1200 espèces presque tous du Sénégal et d'Egypte dont une grande partie manque au Cabinet du Roy [...] note : p.20 : "1, 161 Carduelis 154 A Chardonnet apelee [sic] Bengali en france grandeur une fois moins que le moine.cendré, incarna. 1 mâle". La description de cet oiseau permet de l'identifier comme étant l'*Estrilda troglodytes*.

**BEC EN CISEAU (1979), BEC EN CISEAUX (1955), BEC-EN-CISEAUX (1906).** N.m. (*Rhynchops flavirostris*). Oiseau aquatique de taille moyenne (45 cm) au dessus noirâtre et au dessous blanc, remarquable par son bec rouge unique dont les deux mandibules sont très comprimées latéralement et de longueur inégale, la

mandibule inférieure plus longue que la supérieure, creusée en gouttière, permet de recevoir la mandibule supérieure.

"BEC-EN-CISEAU Ryn. flavirostris Angl. African Skimmer. Identification : 45 cm. S.S. Au vol : alure de sterne aux ailes noires, étroites et démesurées. Rase la surface de l'eau, la mandibule inférieure labourant la surface, les ailes relevées en V, ne touchant pas l'eau". William Serle et Gérard J. Morel, *Les oiseaux de l'Ouest africain*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1979, p. 87.

"Le Bec en ciseaux se rencontre sur tous les grands fleuves et rivières de l'Ouest africain et parfois sur les côtes mais plus rarement". Dr. Georges Bouet, *Oiseaux de l'Afrique tropicale*, Faune tropicale (ancienne faune de l'Union française), Paris, Larose, 1955, p. 406.

"Le Bec-en-ciseaux ou Coupeur d'eau est ainsi nommé à cause de la forme bizarre de son bec. La mandibule supérieure est fortement comprimée, arquée et pointue. Son bord maxillaire a à peine 2 millimètres de largeur et est creusé d'un sillon longitudinal dans lequel peut entrer la mandibule inférieure". Dr. Ch. Macclaud, *Notes sur les mammifères et les oiseaux de l'Afrique occidentale*, Paris-Vendôme, Imprimerie G. Vilette, 1906, p. 303.

Guyane (1760) :

"Bec en ciseau. On le trouve en Amérique. Il a été envoyé de Cayenne à M. de Réaumur par M. Artur. Les François de la Guiane l'appellent Bec-a-ciseaux et quelques uns Coupeur d'eau : "Barr". Les Anglois, "Cut water". [...] M. Brisson, *Ornithologie ou méthode contenant la division des oiseaux en Ordres, Sections, Genres, Espèces et leurs Variétés* chez Claude-Jean Baptiste Bauche, 1760, t. VI, p. 223.

**BÉCUNE, Côte occidentale (1801 [1786-1787]), BECUNE, Côte de l'Or (1714), BEQUNE, Sierre Lionne (1678).** N.f. Synonyme peu fréquent de BARRACUDA et de BROCHET DE MER, voir à cette entrée.

"La bécune et le requin sont les poissons qui font la guerre aux hommes sur cette côte". L. Degrandpré, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787*, Paris, Dentu, an XI, 1801, t. 1, p. 36.

"Les requiems, poissons très dangereux, marsoüins, becunes, dorades, bonites [...] n'y manquent pas". R.P. Godefroy Loyer, *Relation du voyage du Royaume d'Issigny, côte d'Or, pays de Guinée, en Afrique dans Paul Roussier, L'établissement d'Issigny*, Paris, Larose, 1935, p. 201.

"Bequene de 21/2 pieds. Sa chair est comme celle du Bannané". Jean Barbot, *Journal d'un voyage de traite en Guinée, à Cayenne et aux Antilles, en 1678-1679*, présenté, publié et annoté par Gabriel Debien, Marcel Delafosse et Guy Thilmans ; Dakar, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 40, série B, n° 2, 1978, p. 266, [légende de dessin].

Antilles : 1654.

"La Bécune à proprement parler, n'est autre chose que le vray brochet de la mer". Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des isles des Christophe de la Guadeloupe, de la Martinique et avtres dans l'Amérique*, Paris, Jacques Langlois et Emmanuel Langlois, 1654, p. 164.

Remarques :

Le T.L.F., à la p. 348 du t. 4 note que ce terme est probablement un emprunt à l'espagnol *becuna*, d'origine obscure et qui signifie "poisson ressemblant au barbeau".

Cette citation du Père J.-B. Labat, extraite du t. 1, 1722, p. 465 de son *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, Paris, Guillaume Cavelier, semble invalider cette origine : "Pour la Becune, c'est une espece de brochet de mer, vif, gourmand, vorace, hardi au delà de l'imagination. Les Espagnols l'appellent Paricotas ; je croi que les Anglois lui donnent le même nom".

Notre attestation de 1654 constitue la 1ère occurrence de ce terme, le T.L.F., enregistrant une datation de 1667.

**BEDIK** (1966), **BÉDIK** (1977). 1 - N.m. et f. Membre d'une ethnie du Sénégal oriental installée autour de Bandafassi dans le département de Kédougou. 2 - N.m. Langue de cette ethnie. 3 - adj. Relatif à cette ethnie.

1 - "Les Bedik constituent une ethnie de faible dimension réduite à sa totalité à quelque 1.400 personnes vivant dans le département de Kédougou (Sénégal oriental) à environ 800 km de Dakar". J. Gomila et Marie-Paule Ferry, *Notes sur l'ethnographie des Bedik (Sénégal oriental)* in *Journal de la Société des Africanistes*, t. XXXVI, fascicule 1, Musée de l'Homme, Paris, 1966, p.209.

2 - "Le bedik n'est plus parlé que par environ mille cinq cents personnes. ceci n'empêche pas l'existence de deux dialectes qui correspondent à deux fonctions de la société : biwol et banapas". Marie-Paule Ferry, *Deux langues tenda du Sénégal oriental Basari et Bedik*, informations, *Bulletin de la Sela*, 7 juin 1968, p.2.

3 - "A leur arrivée dans la région [Haute-Gambie et les contreforts du Fouta Djallon] les Malinké, Sarakolé et Peul y ont trouvé les Koniagui, Bassari, Badiaranké, Tandanké (Bédik) et Diallonké". Christian Saglio, *Guide de Dakar et du Sénégal*, Dakar, Société Africaine d'Édition, 1977, p. 93.

4 - "Après cette reconnaissance des hauts fourneaux malinké, propriété des Samara, on nous a renseigné sur des hauts fourneaux bedik situés près du village de Tiankoy [...]". Marie-Paule Ferry, *Hauts fourneaux du Sénégal oriental*, in *Notes Africaines*, n° 109, janvier 1966, p.23.

**BEÏDANITÉ** (1971). N.f. Ensemble des caractéristiques propres au Maure blanc.

"Mais voici quelques mots qui désignent des peuples qui invoquent la couleur, Ethiopien (du grec aithiops : brûlé, noir) Soudanais (de l'arabe sudan : noir) Beidane pour Maure (de l'arabe beidan : blanc). D'où l'on forge éthiopianité,

soudanité, beidanité". Léopold Sédar Senghor, *Le Soleil*, 08.05.1971, Spécial Colloque sur la Négritude.

**BÊKIN** (1977), **BEKIN** (1920), **BEKINE** (1900), **BAKINN** (1882 [1871-1878]). N.m. Chez les Diola, esprit dépourvu d'enveloppe charnelle qui sert d'intermédiaire entre l'homme et Dieu ; fétiche.

"On a souvent recours au "bêkin" pour assouvir une vengeance, pour réparer un tort subi. Une condition serait demandée au demandeur "qu'il ait raison". Dans le cas contraire, il encourrait les foudres du "bêkin" qui est aussi par extension, le fétiche". Alain Agboton, *Le Soleil*, 29/30.01.1977.

"Le "bekin" disent-ils, vient de la Basse-Casamance, il est passé d'abord chez les Diougouth ("Kugoaku"), il est monté vers le nord, et est arrivé ainsi chez les "Kadamuta'ku". P. Joffroy, *Les coutumes des Diola du Fogny*, in *Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, Paris, Larose, 1920, n° 1, janvier-mars, p.184.

"Les hommes dansent et tirent des coups de feu et le cortège se rend auprès d'un *békine* (fétiche)". Dr. Lasnet, *Une Mission au Sénégal*, Paris, Challamel, 1900, p.165.

"Tous les sept jours à un jour fixe qui tombe le vendredi, les gens du village viennent y faire des libations en invoquant le *Bakinn* (esprit)". Alfred Marche, *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, Paris, Hachette, 1882 (1871-1878), p.75.

**BELOTEUR** (1962). N.m. Joueur de belote.

"Des joueurs de dames s'étaient réunis d'un côté, de l'autre des beloteurs". Ousmane Sembène, *Voltaïque*, Paris, Présence africaine, 1962, p.64.

**BEN AILÉ** (1895). N.m. (*Moringa olifeira*). Arbuste introduit, à fleurs blanches en panicules suivies de longues gousses qui contiennent des graines pourvues d'ailettes.

"Signalons encore l'envoi du Sénégal à Paris, à titre d'essais, de 500 kilogrammes de ichtyocolle, de graine de Ben ailé (*Moringa pterigosperma*) pour fabrication d'huile d'horlogerie". Dr. A. Corre, *Notice sur les produits végétaux les plus remarquables du Sénégal et de ses dépendances*, *Moniteur du Sénégal et dépendances*, 5 septembre 1876, p. 152.

Remarque :

Le terme Ben est un emprunt à l'arabe ban qui désigne un "saul d'Orient à fleurs odorantes".

**BÉNÉVOLE (1972).** N.m. et f. 1 - Personne sans emploi qui effectue à titre gracieux dans une entreprise ou dans l'administration un travail généralement subalterne à plein temps, dans l'espoir d'être prioritaire en cas d'embauche. 2 - Qui est relatif à ce genre d'activité.

1 - "Il faut aussi dire que la mort de Mamadou Dième soulève le problème de ces nombreux "bénévoles" en service dans les stations d'essence". Mass Ngom, *Le Soleil*, 14.08.1975.

2 - "Ne trouve-t-on pas dans certains services des fonctionnaires "bénévoles" travaillant sans solde dans l'espoir qu'un jour leur compétence reconnue ou l'aide de quelque protecteur, leur permettra d'être recrutés". Anon., article Sénégal, in *Le Million, L'encyclopédie de tous les pays du monde*, Paris, Grange Batelière, 1972, t. X, p.447.

**BENGALA (1921), Soudan, actuel Mali, 1899.** N.m. Pénis.

"Un jour elle dit à son père [...] je choisirai pour cela comme mari celui des Trois qui se montrera le plus fort [...] Saga fut celui qui se présenta le premier. D'un seul coup de son *bengala* il battit si durement le mil que toutes les graines jaillirent des épis". Blaise Cendrars, *Anthologie nègre*, Paris, Corrèa, 1921, p.295.

Remarques :

dans un article qui se veut humoristique, nous avons relevé cette allusion :

"Qu'Allah et Ben-Galla son fils te tiennent en leur sainte garde !". Savage Lander, in *Le Petit Sénégalais*, 24.07.1910. Ce terme est sans doute un emprunt au portugais bengala qui signifie "canne".

1ère attestation : Soudan (actuel Mali), 1899.

"Sorte d'idole dont les détails exagérés comme dans l'antique Grèce, le culte du dieu Priape, la jeune fille commence le célèbre pas de danse du bengala". E. Guillaumet, *Tableaux soudanais*, Paris, Flammarion, 1899, p.137.

**BENGALI (1765).** N.m. (*Lagonosticta senegala*). Sénégal. Dénomination erronée d'un petit oiseau très commun, rouge et brun, criant souvent en groupe, familier des jardins et des cases, appartenant à la famille des Estrildidés.

"1,161 Carduelis 154 A Chardonnet apelee [sic] Bengali en France grandeur une fois moins que le moine [sic] cendré, incarna. 1 mâle". Michel Adanson, *Catalogue des Oiseaux (117 espèces) consistants [sic] (selon le relevé de M. de Buffon) en 1200 especes presque tous du Sénégal et d'Egypte dont une grande partie manque au Cabinet du Roy*, Ms. 2311, Carton Adanson, Muséum d'Histoire naturelle, Paris, 1765, p.20.

Remarque :

Cette dénomination a été donnée par erreur. On a cru initialement que cette espèce provenait du Bengale.



**BENTÉNIER** (1972), **BANTANG** (1900), **BENTIN** (1778 [1771-1772]), **BENTEN** (1757 [1749-1753]), **BENTENIER** (1729). N.m. (Ceiba pentandra). Grand arbre à contreforts, de la famille des Bombacacées, appelé plus fréquemment fromager. (Voir aussi à BOMBAX).

"Je ne vis que deux ânes en balade et un chien galeux couché sous le grand benténier [...]". NDiaye, Sada Hubert, *Le retour de l'aïeul*, Dakar, Impricap, 1972.

"Le benten surpasse en hauteur tous les autres arbres du Sénégal, comme le pain-de-singe dit calebassier les surpasse en grosseur". Michel Adanson. *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages, Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude Jean-Baptiste Bauche, 1757, p.93.

"Ce pays au contraire est partout arrosé d'un grand nombre de Marigots ou petites rivières dont les débordements [...] arrosent les terres, les engraisent et fournissent assez abondamment de l'humidité et de la Sève pour les Benteniers, les Calbassiers, les Tamariniers, les épines et quantité d'autres arbres y conservent leur verdure presque toute l'année". Claude Boucard, *Relation de Bambouc*, 1729 et annotation de Philip P. Curtin, avec la collaboration de Jean Boulègue, Dakar, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 36, série B, n° 2, 1974, p.266.

D'autres plantes de l'Afrique occidentale fournissent des soies brillantes [...] ce sont : le fromager ou Bantang [mandingue] Eriodendron anfractuosum, le plus grand arbre d'Afrique. Auguste Chevalier, *Nos connaissances actuelles sur la Géographie botanique et la flore économique du Sénégal et du Soudan, extrait du volume "Une Mission au Sénégal"*, Paris, Challamel, 1900.

"Le Bentin, bentenier ou faftonier est un arbre qui devient fort gros". Alexandre-Gui Pingré (Abbé), Verdun de la Crenne et J.C. Borda, *Voyage fait par ordre du Roi en 1771 et 1772 en diverses parties de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique [...]*, Paris, Imprimerie royale, t. 1, 1778, p. 143.

Remarque :

Ce terme semble être un composé hybride issu du wolof ou du mandingue benten et du suffixe -ier de dérivation française.

**BERBÉRISER** (1960). V.tr. Rendre berbère.

"Or assimiler, c'est transformer des aliments qui nous sont d'abord étrangers, en faire notre chair et notre sang ; c'est pour tout dire les négrier et les berbériser". Léopold Sedar Senghor, *Séminaire des jeunes du P.F.A., 16 mai 1960 in Liberté 2, Nation et voie africaine du socialisme*, Paris, Le Seuil, 1971, p.298.

**BERBÉRITUDE** (1971). N.f. Ensemble des valeurs culturelles propres aux Berbères.

"Il y a seulement que le suffixe -itude est plus savant ; mais d'après les grammairiens de Strasbourg, il servirait à forger des mots moins abstraits, désignant un état plus souvent qu'une qualité. Ce qui m'a permis de dire arabité mais berbérité". Léopold Sedar Senghor, Spécial Colloque sur la Négritude, *Le Soleil*, 08.05.1971.

**BÉREF** (1865), **BERAFF** (1855), **BERRAF** (1855), **BEREF** (Xénisme, 1744, Bissau). N.m. (*Colocynthis citrullus*). 1 - Coloquinte dont on utilise les graines pour fabriquer une huile. 2 - Pépín de Coloquinte.

1 - "Il faut s'attendre à rencontrer au Sénégal des terrains où l'arachide ne réussira pas ; le béréf mais surtout le sésame rempliraient le vide comme culture industrielle, mais non comme plantes fermières". F. Ricard, *Le Sénégal, étude intime*, Paris, Challamel aîné, 1865, p.317.

"le berraf donne une huile de qualité excellente". F. Carrère, P. Holle, *De la Sénégambie française*, Paris, Didot, 1855, p.83.

2 - "Cette dernière plante, [l'arachide], qui réussit admirablement dans le Cayor, est peu cultivée dans le Valo et le Fouta où elle est remplacée, pour l'usage oléagineux, par le béréf (graine de pastèque)". F. Ricard, *Le Sénégal, étude intime*, Paris, Challamel aîné, 1865, p.164.

"A cette production principale de mil viennent s'ajouter comme plantes alimentaires les melons dont la graine bérâff est utilisée". Frédéric Carrère, Paul Holle, *De la Sénégambie française*, Paris, Didot, 1855, p.74. Xénisme, Bissau, 1744.

"Melon d'eau, ou Balancier, Beref oualof. Figure, rampant comme le melon. Feuille grande bien découpée, d'un beau vert. Tige velue. Fleur semblable à celle du melon, mais un peu plus pâle [...]. Usage, le fruit est fort rafraîchissant, les graines servent en émulsion". Le Gagneur, *Description d'une partie des plantes dont les nègres de l'Isle de Bisseau se servent pour la cure de différentes maladies*, annotée par Adanson. Document inédit publié par C. Becker (CNRS) texte provisoire, Kaolack, juin 1982, p.19, (p.27 du Ms.) [publication ronéotypée].

**BÊTHIO** (1975). N.m. Petit pagne, généralement blanc qui sert aux femmes de sous-vêtement.

"Tu as fait de mon turban turbulent un petit pagne blanc, un "bétio"." Mbaye Gana Kébé, *Kaala sikkim*, Nouvelles, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1975, p.6.

Remarque :

Emprunt au wolof beco avec le sens de petit pagne utilisé par les femmes.

**BEURRE DE KARITÉ (1802 [1785-1786-1787]), BEURRE DE KHARITÉ (1802 [1785-1786-1787]).** 1ère mention : arabe, KARITI (1336-1338). N.m. Corps gras extrait de l'amande de karité ou arbre à beurre.

"Le pays de Bambouk nous offre outre l'or, de la cire, des peaux crues de boeufs, des vaches et des cabris, de l'émeri, du beurre de Kharité, que produit un palmier". Silv. Meinrad Xavier Golberry, *Fragmens d'un voyage en Afrique fait en 1785, 1786 et 1787 dans les Contrées occidentales de ce continent comprises entre le Cap Blanc de Barbarie par 20 degrés 47 minutes et le Cap de Palmes, par 4 degrés 30 minutes, latitude boréale*, Paris, chez Treuttel et Würtz, An X de la République, 1802, t. 1, p.494.

"En morfil cires et savons bruts ; indigo en pâte ; beurre végétal dit beurre de Karité". Silv. Meinrad Xavier Golberry, *Ibid.*, t. 2, p.232.

Autres appellations tombées en désuétude :

BEURRE DE GHI (1897), BEURRE DU NGALAM (1853), BEURRE VEGETAL (1801), BEURRE DE GALAM (1744), BEURRE DE BAMBOÛC (1728).

"L'Illipé africain le plus commun est le *Butyrospermum* (Bassia) *Parkii* Kotschy, et le beurre que ces graines fournissent porte les noms vulgaires de *beurre de Galam*, *beurre de Bambouk*, *beurre de Ghi* ou mieux de *beurre de Karité*". Dr. E. Heckel, *Sur l'arbre africain qui donne le beurre de Galam ou de Karité et sur son produit* in *Revue des cultures coloniales*, 1ère année. - tome 1. n° 6. 5 novembre 1897, p. non numérotée [figure avant la p.194].

[au Bambouk] "Le lait y est très abondant ainsi que le beurre qui y est fort renommé dans tout le Sénégal, sous le nom de *beurre du Ngalam*". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 1853, p.419.

"Il [le pays] fournit des gommés et du beurre végétal, connu à l'île Saint-Louis sous le nom de *beurre de Galam*". Jean-Baptiste-Léonard Durand, *Voyage au Sénégal*, [...] Paris, H. Agasse, An X 1801, t. 2, p.280. (écrit vers 1786-1787).

"J'y ay pris des forces en couchant par terre, buvant de l'eau, mangeant des poids sans sel, du ris et du mil avec du beurre de Galam". Pierre David, *Journal d'un voiage fait en Bambouc en 1744*, publié par André Delcourt, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-mer, 1974, p.166.

Les Negres du bas de la riviere la nomment [la graisse] Bamboüc Toulou, c'est-à-dire Beure de Bamboüc parce qu'il leur en vient de cette Province". R.P. Labat, *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale contenant une description des pays situés entre le Cap Blanc et la Riviere de Serrelionne, jusqu'à plus de 300. lieües en avant dans les Terres. L'Histoire naturelle de ces Païs, les differentes Nations qui y sont repandües, leurs Religions et leurs Moeurs avec l'Etat ancien et present des Compagnies qui y font le Commerce*, Paris, chez Guillaume Cavelier, t. III, 1728, p. 345.

1ère description : arabe, 1336-1338, Mali.

"Il y a un arbre appelé kariti qui a un fruit semblable au limon [citron] et dont le goût est semblable [au fruit] du poirier (kummathri) avec à l'intérieur un noyau charnu. On prend ce noyau qui est tendre, on le broie et on retire une sorte de beurre qui devient compact comme lui. On en blanchit les maisons, on le brûle dans les lampes, on en fait du savon. Si l'on veut manger ce corps gras, on le traite au feu. Le produit est utilisé comme le beurre". Al-Oumari, Masalik al Absar Fi Mamalik Al Amsar, in *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle* (Bilad Al Sudan), par Joseph M. Cuoq, Paris, Editions du CNRS, 1975, p.275.

**BEUTHIEUK FOUK (1973), BEUTHIEUK-FOUK (1977), BETIEK (1976), BETIEK (1976), BETIEK FOUK (1976), BETIEK DIOUROME (1976), BETIEUG FOUK (1975).** N.m. Vendeur ambulant proposant à crédit, moyennant des remboursements quotidiens minimes, des marchandises à domicile, en général des tissus, destinées à une clientèle féminine.

"C'est un beuthieuk fouk\*, tu ne vois pas ses tissus ?" "\*vendeur de tissus". Samba Fall, Bande dessinée, *Le Soleil*, 06.11.1973.

"On le voit pendant quelques minutes vendeur d'eau dans le "Mandat" de Sembène Ousmane, "beuthieuk-fouk" c'est-à-dire marchand de tissus ambulant dans "Diègue bi". " Djib Diédhiou, *Le Soleil*, 25.04.1977.

"Cette relation d'affaires entre les maîtresses de maison et les "betiek" se fait dans la plupart des cas à l'insu des maris. Elle consiste pour les marchands ambulants à fournir à ces dames à crédit, tissus, ustensiles de cuisine, objets de parure, parfum etc... [...] Ainsi un pagne qu'elle aurait dû acheter comptant à 1.500 F revient à une femme à 2.500 F avec le "bétiek". " *Amina*, n° 43, juin 1976, p.49.

"Les femmes des villes "non salariées" ont souvent des "relations d'affaires" avec des marchands ambulants allant de maison en maison. Ceux-ci sont appelés "betiek fouk" ou "betiek diourome" (littéralement "M. 10 francs par jour et M. 50 francs par jour"). " *Amina*, n° 43, juin 1976, p.49.

"Les ménagères qui ont déjà tâté du "bethieug fouk" en savent quelque chose". Djib Diedhiou, *Le Soleil*, 05.02.1975.

Remarque :

Ce petit métier est en voie de disparition ou même disparu.

Le composé est emprunté au wolof bëccëg "journée" et fukk "dix", juroom "cinq".

**BICHE (1643).** N.f. Antilope, gazelle ; terme impropre mais usuel pour désigner la plupart des mammifères de la famille des bovidés (buffle excepté).

"je pourrais bien encor décrire la chasse du lievre, de la biche, du renard et du faison". Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au Royaume de Senega, le long du Niger avec la description des habitants qui sont le lon de ce fleuve, leurs*

*coûtumes et façons de vivre, les particularités les plus remarquables de ces pays, faict et composé* par Claude de Jannequin, Sieur de Rochefort, Chaalonnais, de retour en France l'an 1639, à Paris, chez Charles Rouillard, 1643, p.153.

lère attestation : Côte de l'or (actuel Ghana), 1605.

"Les Cerfs et biches trouve on icy aussi aulcunes fois". Pierre de Marées, *Description et récit historial du riche royaume d'or de Guinea, aultrement appelé la coste de l'or de Mina* [...], Amsterdam, Claesson, 1605, p.58.

Remarque :

Les exemples ci-après témoignent d'une transmission continue de cette lexie qui en explique l'usage actuel.

"La France n'est pas si peuplée de Biches, Cerfs [...] que ce pays ci [...]". Louis Moreau de Chambonneau, *Traité de l'origine des Negres du Senegal, Coste d'Afrique* [...], 1677, publié par Carson I.A. Ritchie, *Deux textes sur le Sénégal*, Dakar, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B, n° 1, 1968, p. 332. - "Les biches, lièvres, perdrix, pintades [...] et autres gibiers y sont en nombre incroyable". François de Paris, *Voyage a la coste d'Afrique dite de Guinée et aux Isles de l'Amérique* in *La relation de François de Paris* (1682-1683) par Guy Thilmans, Dakar, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 38, série B, n° 1, 1976, p. 23. - "On y voit des cerfs et des biches par troupeaux [...] mais ils sont d'une nature différente des nôtres, ayant des cornes fortes au lieu de bois [...]". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913, p. 130. - "On trouve par toute l'Isle [de Boulam] une prodigieuse quantité de cerfs, de biches, de chevreuils, de bufles et quelques elephans". Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte du Senegal* [...], Paris, Guillaume Cavelier, t. 5, 1728, p. 150.

"Le gibier ne manquoit pas dans ces quartiers : il y avoit beaucoup de gazelles et de cette petite espèce de biches qui ont à peine la grandeur d'un lièvre". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec une relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 114.

"La biche est le gibier le plus commun, elle pèse ordinairement cinquante livres". Jean Doumet de Sibras, *Mémoire inédit de Doumet* (1769), publié et commenté par C. Becker et V. Martin, Dakar, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 36, série B, n° 1, 1974, p. 47.

"On ne fait guères de ces grandes chasses qu'il n'y soit tué beaucoup d'autre gibier tels que la biche, la vache brune, l'autruche volante [...]". Pruneau de Pommegorge, *Description de la Nigritie enrichie de cartes*, à Amsterdam et à Paris, chez Maradan, 1789, [1765], p. 68.

"On y trouve [à l'île de Bifeche] des perdrix, des pintades, [...] des sangliers, des cerfs, des biches et des autruches". Jean-Baptiste-Léonard Durand, *Voyage au Sénégal* [...], Paris, Agasse, t. 2, an X, 1802, p. 54. [écrit vers 1786-1787]. - "Le gibier est commun et offre au chasseur une proie

abondante : ce sont des biches et des boeufs sauvages". G.T. Mollien, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique aux sources du Sénégal et de la Gambie fait en 1818* [...], Paris, A. Bertrand, t. 2, 1820, p. 326. - "Les animaux sauvages de ces contrées sont nombreux ce sont : l'Elephant, le Lion, le Tigre, le Sanglier, le Buffle, le Chat tigré, la Civette, la Gazelle, le Cerf, la Biche et le Daim". V. Levasseur, *Atlas illustré des 86 Départements et des Possessions de la France* [...], Paris, A. Combette, 1847, sans pagination, correspondrait à la p. 48.

"Biche, sf. qui a deux raies l'une blanche, l'autre noire le long de chaque côté, *Kével g.* - grosse, rougeâtre, *dib b.* - petite, rouge sans cornes, *barom b.*". R.R. P.P. Missionnaires. [...] *Dictionnaire Français-Wolof et Wolof-Français*, Nouvelle Edition [...], Dakar, Imprimerie de la Mission, 1855, p. 26.

[Au Soudan]. "Nous vîmes sortir du fourré un grand diable de malinké, qui venait de tuer une belle biche pleine". Commandant Galliéni, *Voyage au Soudan Français* (Haut-Niger et Pays de Ségou) 1879-1881, Paris, Hachette, 1885, p. 110. - "Ce matin, j'ai tué ma première biche". Emile Baillaud, *Sur les routes du Soudan*, Toulouse, Ed. Privat, 1902, p. 149.

"Il était du reste de connaissance générale dans le pays que le désert de Ferlo nourrit de nombreux troupeaux de biches, de sangliers phacochères, même de girafe [...]". Dr. D'Anfreville de la Salle, *Notre vieux Sénégal, son histoire, son état actuel, ce qu'il doit devenir*, Paris, Challamel, 1909, p. 189.

"KEVEL g. espèce de biche qui a deux raies l'une blanche et l'autre noire de chaque côté [...]". Mgr. Kobès, *Dictionnaire volof-français*, Nouvelle Edition revue et considérablement augmentée par le R.P. O. Abiven, Dakar, Mission catholique, 1923, p. 163.

**BICHE À RAIES BRUNES, Soudan, actuel Mali (1885 [1879-1881]).** N.f. Ancienne appellation de la Gazelle dorcas, voir à cette entrée.

"[...] nous vîmes en effet bientôt, bondissant au milieu des arbres tout un troupeau de mignonnes petites biches dites à *raies brunes*". Commandant Galliéni, *Voyage au Soudan français, Haut-Niger et Pays de Ségou*, 1879-1881, Paris, Hachette, 1885, p. 186.

Remarque :

Cette appellation n'a pas été relevée au Sénégal, dans l'état actuel de nos recherches.

**BICHE COCHON (1858), BICHE COCHONNE (1883).** N.f. (*Cephalophus rufilatus*). Petite antilope, ne dépassant pas quarante centimètres au garrot, au pelage fauve-roux, dont le mâle et la femelle portent de petites cornes de forme conique.

"A l'article gazelle [...] il [le baron Roger] nous cite enfin le grim (antilope-grimmia) qu'on appelle en ouolof mbarômm, et aussi vulgairement connue sous le nom de biche cochon". P.B., *Le Moniteur du Sénégal et Dépendances*, partie non officielle, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 21.07.1858, p.3.

"Mais le Dr. Colin nous affirme que cette espèce vit aussi sur les rives du Bakoy et du Bafing où elle est connue des Européens sous le nom de *Biche cochonne* qu'elle porte également sur les côtes de Gambie". A.T. de Rochebrune, *Faune de la Sénégambie*, Paris, Douin, vol. XXXVIII, t. VII, *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, 1883, p.160.

Anciennes dénominations données par les naturalistes :

GRIMM (1828), GRIMME (An XI, 1802), CHÈVRE DE GRIMM (An XI, 1802).

"Outre les gazelles indiquées plus haut le Sénégal possède plusieurs espèces d'antilopes. [...] Le bubale ou vache de Barbarie [...] ; enfin le grim (*antilope grimmia*) qu'on appelle en ouolof mbarômm ; c'est une charmante gazelle haute d'un pied, dont le signe distinctif est un bouquet de poils saillant sur le front". Baron Roger, *Fables sénégalaises recueillies de l'Ouolof et mises en vers français avec les notes destinées à faire connaître la Sénégambie...*, Paris, Nepveu, F. Didot-Ponthieu, 1828, p. 55.

"La Grimme. Cet animal n'est connu des naturalistes que sous le nom de "*Chèvre de Grimm*" [...]" . Georges Leclerc de Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière des quadrupèdes*, Nouvelle Edition [...] Paris, Imprimerie F. Dufart, tome trente unième, An XI, 1802, p. 152.

**BICHE DE PAILLE (1960).** N.f. (*Redunca redunca*). Cob des roseaux.

"Biche de paille -Pour Redunca ; "Biche" : voir BICHE. "Paille" : en raison de l'habitat favori de cette Antilope qui se cache dans les hautes herbes". P.L. Dekeyser, M. Condamin, J. Dérivot, *Une centaine d'erreurs et d'approximations relatives à la faune ouest-africaine, Notes africaines*, n° 86, Dakar, I.F.A.N., avril 1960, p.59.

**BICHE DES ROSEAUX (1960).** N.f. (*Redunca redunca*). Cob des roseaux.

"Biche de paille. - Pour Redunca ; "Biche" : voir BICHE. "Paille" : en raison de l'habitat favori de cette Antilope qui se cache dans les hautes herbes. On dit aussi "Biche des roseaux:". " P.L. Dekeyser, M. Condamin, J. Dérivot, *Une*

*centaine d'erreurs et d'approximations relatives à la faune ouest-africaine, Notes africaines, n° 86, Dakar, I.F.A.N., avril 1960, p.59.*

**BICHE-ROBERT (1943), (Mauritanie, 1977).** N.f. (*Gazella dama*). Gazelle de taille assez élevée, aux membres longs et grêles, portant un cornage court et recourbé, fortement annelé et remarquable par son pelage fauve-marron vif sur le cou, le dos, les flancs et la face externe des membres, qui contraste avec la blancheur de la partie postérieure.

"*Gazella dama* (Pallas). - La Gazelle dama ou Nanguer de Buffon ou Biche-Robert des chasseurs (fig. 72)". Paul Rode, *Faune de l'Empire français, Mammifères ongulés de l'Afrique Noire*, t. II, Paris, Larose, 1943, p. 90.

1ère attestation : Mauritanie, 1937.

"Le Mohor. Une grande gazelle splendide avec son manteau roux et que les Européens appellent "Biche Robert" : pourquoi diable ?". Théodore Monod, *Méharées*, Paris, Editions Je Sers, 1937, p.213.

Ancienne appellation des naturalistes :

NAGOR, An X (1801).

"Du Nanguer et du Nagor [titre]. Nous mettons ces deux animaux ensemble, parce qu'ils ont un caractère commun qui n'appartient qu'à eux : c'est d'avoir les cornes retournées en avant [...]. Je donne ici (planche VI) la figure du nanguer, et (planche VII) celle du nagor". Georges Leclerc de Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière des quadrupèdes*, Nouvelle édition accompagnée de notes... Ouvrage formant un cours complet d'histoire naturelle, Paris, Imprimerie F. Dufart, tome trente unième, An X (1801), p. 36.

Remarque :

Ce terme figure encore en 1846, dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, dirigé par Charles d'Orbigny, Paris, Renard, Martinet et Cie, et chez Langlois et Leclercq, Victor Masson, t. 8, p. 564.

"Nagor. Nam. Une espèce d'Antilope, *Antilope nagor*, est devenue sous la dénomination de *Nagor*, pour M. Ogilby (*Proc. zool. Soc. Lond.*, 1836) Le type d'un petit groupe distinct généralement pas adopté".

**BI-CULTUREL (1978).** Adj. Relatif au système d'organisation de l'enseignement dans une école qui permet aux élèves, pour certaines matières d'opter entre deux programmes, l'un sénégalais, l'autre français.

"Arrêté ministériel N° 10566, M.E.N.-S.E.P. en date du 9 août 1978 autorisant l'application de programmes bi-culturels au collège des Maristes, au collège Sainte-Jeanne d'Arc et au collège Notre-Dame (Dakar).

Article unique. - Est autorisée au collège des Maristes, au collège Notre-Dame (Dakar), l'application de programmes bi-culturels d'enseignement comportant les programmes sénégalais et une partie des programmes



français". *Journal Officiel de la République du Sénégal*, n° 4664, du 14 octobre 1978, p.32.

**BIDANE** (1948), **BEIDAN** (1909), **BEIDANE** (1887 [1878-1879]), **BEYDHÂN** (1837). N.m. Maure blanc.

"Tous les boroms-faux cols de l'escale étaient venus, ainsi que les Bidanes et des Pourognes, sortis d'on ne sait où". Aïssatou Gueye, *Une soirée au cercle, Paris-Dakar*, 15.05.1948.

"[...] notre arrivée préserva seule les peuples noirs du dur esclavage que leur réservait les "Beidan". D'Anfreville de la Salle, *Notre vieux Sénégal*, Paris, Challamel, 1909, p.85.

"Ils tiennent pour hors de doute : [...] qu'ils composent la race blanche ; que les Maures sont des blancs, *beidanes*, enfants de Sem". Paul Soleillet, *Voyage à Ségou, 1878-1879*, rédigé d'après les notes et journaux de voyages de Soleillet par Gabriel Gravier, Paris, Challamel, 1887, p.474.

"Cette dénomination [Maghreb], qui sur nos indications et nos conseils, a été introduite par Balbi dans la géographie vulgaire a pour les Musulmans un sens relatif à l'ensemble de l'empire islamique : tout ce qui n'est point compris en celui-ci, soit parmi les *Beydhân* ou blancs soit parmi le [sic] *Soudân* ou noirs, est *Kafr* ou mécréant". M. D'Avezac, *Esquisse générale de l'Afrique*, Paris, Librairie orientale de Dondey-Dupré, Librairie géographique d'Arthur-Bertrand, 1837, p.127.

**BILHARZIOSE** (1908). N.f. Ensemble des affections provoquées par une larve hébergée par des mollusques d'eau, qui parasite le système veineux des animaux et de l'homme en provoquant de graves maladies qui affectent le foie, la vessie, les intestins ou la rate.

"La Bilharziose si fréquente en Egypte n'a encore été signalée chez les indigènes de l'Afrique occidentale que dans les possessions de la Côte d'or et au Cameroun [...]. Un de nos camarades [...] en a observé un cas à Tombouctou, chez un Européen. En quelques mois nous en avons recueilli vingt observations à Bakel dans le Haut Sénégal et à Bamako". Bouffard et Neveux, *Bilharziose dans le Haut-Sénégal et le Haut-Niger*, in *Bulletin de la société de Pathologie exotique*, Paris, Masson, t. 1, 1908, p. 430.

Remarque :

Du nom du médecin allemand Theodor Bilharz qui découvrit, en 1852, le parasite *Schistosoma haematobium*, responsable de cette forme de maladie affectant les voies urinaires.

**BILIEUSE (1948).** N.f. (Sorti de l'usage). Dénomination commune de fièvre bilieuse hématurique ou hémoglobininurique ; voir à cette entrée.

"Il paraît que c'étaient aussi des bilieuses, des accès pernicieux dus à la fatigue, après la traite des arachides". André Demaison, *L'Etoile de Dakar*, Paris, Les Presses de la cité, 1948, p. 336.

"Un brave homme [...] y mourut d'une bilieuse". Diago, in *Le Petit Sénégalais*, 12.01.1913.

Remarque :

Notre attestation la plus récente se lit dans le "Glossaire", anonyme, "d'après le Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest Africain de Raymond Mauny", in *Les Guides Bleus, Afrique occidentale française, Togo*, par Gilbert Houlet, Paris, Hachette, 1958, page non numérotée, suit la page CCXX :

"Bilieuse : diminutif habituel de la fièvre bilieuse hématurique".

**BILLETS NOIRS (1981).** N.m. pl. Escroquerie qui consiste à donner l'illusion de multiplier des billets de banque pour en soutirer d'autres en présentant des coupures de 5.000 et 10.000 francs CFA, teintes en noir, sur de simples liasses de papier noir, ayant les dimensions de ces coupures, et qui, une fois nettoyées avec un dissolvant, retrouvent leur aspect initial.

"Cela faisait un bon moment qu'on n'avait entendu parler de ces histoires de billets noirs qu'on lavait avec du mercure pour les multiplier". Mody Diop, *Le Soleil*, 14.05.1981.

**BIO (1977).** N.m. Bière (de houblon).

"Notre homme explique [...] qu'il s'était rendu dans l'après-midi dans un "clando" en compagnie de son patron et qu'ils y avaient consommé beaucoup de "rosé" et de "bio". Anonyme, *Le Soleil*, 28.04.1977.

Remarque :

Terme emprunté à l'anglais de Gambie bio, issu lui-même de beer "bière".

**BIRAMPOT (1830 [1824-1828]).** N.m. (Sorti de l'usage). Toile grossière de couleur bleue, originaire de l'Inde, utilisée par les Maures et les Africains pour faire des moustiquaires et des coussabes (sorte de tuniques) aux esclaves et qui pouvait également servir de monnaie d'échange.

"Mes besoins étaient pourtant bien pressants : je demandai deux pièces de guine et j'obtins deux pièces de birampot tellement mauvaises qu'elles ne purent servir à acheter du mil". René Caillié, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale, précédé d'observations faites chez les Maures Brakna, les Nalous et autres peuples [...]*, Paris,

Imprimerie royale 1830, réédité par François Maspéro, sous le titre *Voyage à Tombouctou*, t. 1, 1982, p. 166.

**BISCHARÉEN ~ BUSCHREÉN (1887 [1878-1879]), BEXERIN (1686), BICHERIUS (1637).** (Hist.). Marabout itinérant qui propageait la religion islamique en Afrique noire occidentale.

"Ce mot [Soni-nke] est le même que le mandingue *sonakies* (buveur de liqueurs fortes), mot qui en 1795, au moment du voyage Mungo Park en Gambie, désignait les Mandingues fétichistes qui se donnaient entre eux le nom de *Buschréen* ou *Bischaréen*". Paul Soleillet, *Voyage à Segou*, 1878-1879, rédigé d'après les notes et journaux de voyage de Soleillet par Gabriel Gravier, Paris, Challamel aîné, 1887, p. 75.

"[Sur les bords de Gambea] Les peuples de Mandinga étoient autrefois de grands idolâtres et fort entêtez de la magie et des enchantemens. Ils ont encore des devins et des magiciens qu'ils appellent *Bexerins* quoique depuis quelques années ils aient embrassé le Mahométisme et qu'ils l'aient provigné chez leurs voisins par le moyen du commerce". Olfried Dapper, *Description de l'Afrique* [...] traduite du Flamand. Amsterdam, Wolfgang, Waesberge Boom et van Someren, 1686, p. 245.

"Ce port de Rufisque est vn abord de toutes sortes de personnes : I' y ay veu en vn seul iour ne neuf sortes de Religions : De Chretiens Catholiques, de Chretiens Caluinistes, de Puritains, d'Armeniens, de Iuifs, de Turcs, de Bicherius, de Marabouts et de Lutjeriens". Alexis de Saint Lô, *Relation du voyage du Cap Verd*, Paris, F. Targa, 1637, p. 90.

1ère mention : portugais, 1506, Sénégal.

"Elrey e todos seus fidalgos e senhores desta provincia de Gillofa som maffometanos e tem seus bischerijs brâcos q̃ som clerigos e pregadore de Maffoma os quaes sabem espreuer e leer".

"Le roi et ses nobles et seigneurs de la province de Giloffa sont mahométans et ont des bischerijs [marabouts] blancs qui sont prêtres et prédicateurs de Maffomet et savent écrire et lire". Valentim Fernandès, *Description de la Côte occidentale d'Afrique* (Sénégal au Cap de Monte, Archipels), (1506-1508), Th. Mono, A. Teixeira da Mota et R. Mauny, Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, n° 11, Bissou, 1951, p. 7.

Remarque :

Ce terme qui apparaît sous des formes variables, bicherius est sans doute une erreur de typographie pour bicherins, est issu de l'arabe littéraire El-Moubechirin qui signifie celui qui fait de la propagande pour la religion.

**BISSAP** (1972), **BISAP** (1971), **BISAB** et **BASAB** (1ère mention, Sénégal, 1755), **BSAB** (1ère mention, Bissau, 1744). (*Hibiscus sabdariffa*). Plante herbacée buissonneuse dont les fruits et les feuilles aromatiques à goût d'oseille sont utilisées en cuisine et en pharmacopée traditionnelle.

"Très rafraîchissante, la boisson au bissap se boit avec plaisir les soirs de Ramadan". Monique Biarnès, *La cuisine sénégalaise*, Dakar, Société Africaine d'Editions, 1972, p.117.

"Au Sénégal on cultive de plus en plus les deux variétés verte et rouge de bisap". Jean Kerharo, *Le Bisap du Sénégal (Hibiscus sabdariffa L.) ou Oseille de Guinée ou Karkadé de l'Erythrée*, in *Plantes médicinales et phytothérapie*, Centre d'Etudes des plantes médicinales, Bd. Daviers, Angers, 1971, t. V, n° 4, p.278.

1ère mention : Sénégal, 1755.

"30. Basab et Bisab (vgl). [...] femelle Gombo, gomb, Graine acide, cuite dans le Riz comme le goui baobab". Michel Adanson, 1755, annotation de *Description d'une partie des plantes dont les nègres de l'isle du Bisseau se servent pour la cure de différentes maladies* par M. Le Gagneur (1744). Document inédit, publié par C. Becker, texte provisoire, Kaolack, juin 1982, p.29, (p.10 du m.s), [publication ronéotypée].

1ère mention : Bissau, 1744.

"Bagech ou Bagiets. Oseille de Guinée. Bsab. Il y a trois Espèces d'Oseille de Guinée. Elles sont toutes trois aigres comme la nôtre". Le Gagneur, *Description d'une partie des plantes dont les negres de l'isle de Bisseau se servent dans la cure de différentes maladies*, 1744, annotée par Adanson, document inédit publié par C. Becker, texte provisoire, Kaolack, juin 1982, p.2.

Remarques :

Emprunt au wolof bisaab de même signifié. L'appellation synonyme "oseille de Guinée", est relevée chez Adanson en 1765, dans le Ms. 2311, p. 18 du Catalogue. Voir à cette entrée.

**BISSIMILAI** (1855), **BISSIMILAYE** (1685), **BISM-ILLAH** (1896), **BISSIMILLAH** (1882 [1871-1878]), 1ère mention : **BISMILLAH**, arabe (1463-1464), Soudan, actuel Mali.

Interj. 1 - Expression destinée à chasser le mauvais sort : "Que Dieu nous protège !" . 2 - Formule d'invitation (à partager un repas pour des convives, à entrer pour des visiteurs). 3 - Marque la satisfaction, la surprise heureuse.

1 - "Lorsqu'ils commencent quelque ouvrage ils disent ces mots : bissimilaye qui veulent dire au nom de dieu [...]". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p.191.

2 - "Puis le chef de la famille invoque le nom de Dieu en disant : *Bissimilaï* et le repas commence". Frédéric Carrère, Paul Holle, *De la Sénégambie française*, Paris, Didot, 1855, p.21.

3 - "Il m'a fallu le secouer par le bras pour le faire revenir de sa stupéfaction et l'obliger à aller ramasser l'animal qu'il montre à la ronde pendant que tout le monde pousse des "Bissimillah" à qui mieux mieux". Alfred Marche, *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, Paris, Hachette, 1882 (1871-1878), p.18. "Bism-illâhi ! Expression favorite des Ouoloffs qui n'a pas d'acception bien définie [...]. Ils disent : *Bism-illâhi* ! comme nous dirions nous : Volontiers ! c'est curieux ! c'est étrange ! etc. Toute réflexion qui sort de l'ordinaire implique un Bism-illâhi". Picrochole, *Le Sénégal drôlatique*, Paris, Paul Dupont, 1896, p. 138.

1ère mention : arabe, 1463-1464 (Soudan, actuel Mali).

"Il étendait ses deux mains bénies et après avoir dit la formule d'exorcisme et le bismillah, il disait *ya sin*". Abderrahman Ben Abdallah Ben 'Imran Ben 'Amir es-Sa<sup>c</sup>di, *Tarik es-Soudan* (1463-1464), texte arabe édité et traduit par O. Houdas, Paris, A. Maisonneuve, 1964, Collection Unesco d'Oeuvres représentatives, série africaine, Publications de l'Ecole des langues orientales vivantes, Documents relatifs à l'histoire du Soudan, reproduction de l'édition originale de 1898-1900, p. 85.

**BLANC BEC (1932).** N.m. Européen de mauvaise réputation.

"Lors du match de football de dimanche dernier [...] un européen venu tout frais à la colonie a dit [...] qu'il était honteux de voir un match arbitré de la sorte par un "sale nègre". Notre rédacteur qui se trouvait tout près releva l'injure [...]. Aussitôt tout une bande d'européens [...] voulurent prendre fait et cause pour le "blanc bec" indigent d'éducation [...]". Anonyme, *La Sirène sénégalaise*, 03.05.1932.

**BLANCHARD.** Voir à AIGLE BLANCHARD.

**BLEU (1973).** N.m. Billet de cinq mille francs C.F.A.

"Il échange cinq billets de mille francs contre un faux "bleu". Anon., *Le Soleil*, 30.10.1973. Voir également à BAKHA.

**BLEU-BLANC (1970).** N.m. invar. Joueur de l'équipe de football appartenant au club La Jeanne d'Arc, particulièrement populaire au Sénégal.

"Les Diourbellois ne semblent pas être actuellement en mesure de résister aux "bleu-blanc". Tony Stephen, *Le Soleil*, 23/24.05.1970.

**BLIP BANNEKH (1975).** N.m. Réchaud à gaz portatif dont la forme rappelle celle du fourneau malgache. (Voir à cette entrée).

"Midi keng bole keng avec le fourneau sénégalais "blip banekh". Publicité anonyme, parue in *Le Soleil*, 25.01.1975.

**BLOC (1957).** N.m. (Vieilli). Robe longue découvrant l'épaule droite, qui se portait au moment des premières élections qui ont eu lieu en octobre 1945, en mai et juin 1946 : l'un des partis en présence étant le Bloc africain, dont les sympathisantes se signalaient en portant cette robe.

"Un mariage coûte très cher et il se doit d'y convier tous les gens de son quartier : le fiancé commencera à faire cadeau à la fiancée de trois "blocs". Jean Lartéguy, *Les Clefs de l'Afrique*, Paris, Albin Michel, 1957, p.67.

**BLONGIOS DE STÜRM (1906).** (*Ixobrychus sturmii*). Echassier de petite taille (35 cm) de la famille des Ardeïdés, reconnaissable à son dessus gris foncé (presque noir à distance) et au dessous beige, rayé verticalement de lignes noires.

"J'ai tué sur la Casamance plusieurs hérons dont je n'ai pu conserver la dépouille [...]. Il ne me semble pas impossible que ce soit [...] le Blongios de Stürm (*Ardeola sturmii*)". Dr. Ch. Macclaud, *Notes sur les Mammifères et les Oiseaux de l'Afrique occidentale*, Paris-Vendôme, Imprimerie G. Vilette, 1906, p.292.

Remarque :

"Blongios" provient vraisemblablement d'une erreur de lecture pour "Blongion", attesté par ailleurs à la p. 836 du t. 2. du *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse de 1867. "Blongion" est un emprunt au maltais. Ce terme désigne les oiseaux plongeurs et, par confusion, d'autres espèces aquatiques. Pour de plus amples détails, on pourra se reporter à notre communication présentée à la 2e Table ronde de l'A.P.R.O.D.E.L.F. Venelles, 12/13.06.1992, intitulée *Pour une élucidation des étymologies vulgaires et scientifiques des realia de l'Afrique noire* à paraître dans les Actes.

**BOA (1765).** N.m. (*Python sebae*, *python regius*). Appellation impropre du python, serpent appartenant à la famille des Boidés.

"Boas Plin. 9A. Serpent géant jaune roux marbré et noirâtre 50 à 60 pieds les plus grands nkio et les petits Nkiébi". Michel Adanson, Muséum d'Histoire naturelle, Paris, Carton Adanson, *Catalogue des pièces remises au Cabinet du Roi*, Ms. 2311, 1765, p.50.

**BOBBY (1976).** Adj. Coiffure masculine mise à la mode vers 1947 par les danseurs des ballets guinéens de Fodeba Keita ; les cheveux longs devant, peignés d'arrière en avant formant sur le devant de la tête une houppe ayant un aspect ondulé.

"En uniforme les Pontins attendaient les collégiennes, leur couvre-chefs, appelés "bobby" à l'anglaise, rivalisant en hauteur". Nafissatou Diallo, *De Tilène au Plateau*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1976, p.92.

**BOEUF À BOSSE (1853).** N.m. Dénomination, tombée en désuétude, du zébu.

"Contemplez [...] ces vastes prairies où paissent des troupeaux de boeufs à bosse". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 1853, p. XI.

Remarque :

L'attestation la plus récente que nous ayons recueillie date de 1957.

"Le boeuf à bosse (zébu) ne vit pas en zone guinéenne [...]". G. Brasseur, *L'A.O.F., Initiations africaines*, Dakar, I.F.A.N., 1957, p. 19.

**BOEUF-PORTEUR (1685).** N.m. Boeuf utilisé comme animal de bât ou de monture.

"Vous voyiez venir de loing des caravanes de dix ou vingt ou trente chameaux ou boeufs porteurs avec ceux qui les conduiroient". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p.151.

**BOIS NOIR (1967).** N.m. (*Albizzia lebeck*). Arbre ornemental de 15 à 20 m. de haut, importé du Bengale, planté communément comme arbre d'avenue et d'ombrage, qui développe des gousses plates jaunâtres, persistantes et qui produisent un bruit désagréable dès qu'elles sont agitées par le vent.

"Glandes située à la base du pétiole, au sommet de la partie renflée, surface inférieure des folioles glabre (Introduit, villes) (*Bois noir*)... *Albizzia Lebeck*". Jean Berhaut, *Flore du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 48.

Remarque :

La dénomination vulgaire fait référence à la couleur noire de l'écorce du tronc et des branches de cette espèce.

**BOIS ROUGE.** N.m. Nom utilisé par les menuisiers pour désigner le bois de caillcédrat. Aucune attestation écrite relevée pour le Sénégal, (dans l'état actuel de nos recherches).

1ère attestation : 1686, Gambie.

"Il n'y a point d'autres artisans le long du Gambea que des forgerons et des tisserans. Ces derniers font des habits qu'ils troquent aux peuples blancs qui se trouvent à Sierra-Leona et dans la côte d'or, pour de l'ivoire, du bois-rouge et de l'or". Olfried Dapper, *Description de l'Afrique contenant les noms, la situation et les confins de toutes les Parties, leurs Rivières, leurs Villes, leurs Habitations, leurs Plantes et leurs Animaux, les Moeurs, les Coûtures, la Langue, les Richesses, la Religion et le gouvernement de ses peuples*. Traduit du Flamand à Amsterdam, chez Wolfgang, Waesberge, Boom et van Someren, 1686, p.240.

Autre attestation : 1803 (1788) à Juda [Ouidah], Bénin.

"Il y a un bois rouge superbe, incorruptible propre à tous usages, on en fait des planches et des poutres". Pierre Labarthe, *Voyage à la Côte de Guinée ou description des côtes d'Afrique depuis le Cap Tagrin jusqu'au Cap de Lopez-Gonzalvès*, Paris, Debray-Bassange, an XI, 1803 (1788), p.159.

**BOL (1977).** N.m. Récipient de fabrication industrielle rond et creux, pouvant contenir de la nourriture et muni d'un couvercle. Spécialement : coupe, cuvette, cuvette émaillée, saladier.

"A midi tout le monde se retrouve à l'école pour le repas au fameux bol sénégalais et autour de la grande cuvette émaillée chaque équipe se regroupe pour y déguster le riz au poisson, le couscous marocain". P. Vermet, *AGECOP-LIAISON*, n° 38, octobre 1977.

"Le riz et le fonio forment un dôme dans la calebasse ou le bol que l'on s'applique à parfaire à l'aide du dos d'une cuillère en bois trempée dans l'eau". Mamadou Traoré, *Cuisine et culture africaines*, in *Présence Africaine*, n°s 101-102, 1977, p.51.

**BOLĭ (1976).** N.m. Cuvette de très grande contenance.

"Et celle-ci leur répondait que Yamar était passée tel ou tel jour [...] pour faire préparer un "boli de poulets" qu'elle devait offrir à un baptême ou un mariage". Aminata Sow Fall, *Le Revenant*, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1976, p.54.



**BOLON (1940), BOLONG (1952).** N.m. Bras de mer, bras de rivière à proximité de son embouchure dans les deltas du Saloum, de la Casamance et de la Gambie.

"Il n'avait d'autre ambition que de découvrir à nouveau [...] ses terres basses de tanns et de rizières, sillonnées de bolongs bordés de palétuviers". Léopold Sédar Senghor, *Liberté de l'Esprit*, 1952, in *Liberté 1, Négritude et humanisme*, Paris, Le Seuil, 1964, p.22.

"Dans ce cas intermédiaire, le chenal ou *bolon* est fréquemment bordé par la mangrove". Jean Trochain, *Contribution à l'étude de la Végétation du Sénégal*, Mémoire de l'Institut français d'Afrique noire, n° 2, Paris, Larose, 1940, p.32.

1ère mention : 1923.

"Bolong b., Boläng b., marigot." Mgr. Kobès, *Dictionnaire volof-français*, Nouvelle Edition revue et considérablement augmentée par le R.P. O. Abiven, Dakar, Mission catholique, 1923, p.29.

**BOMBALON (1685).** N.m. (Sorti de l'usage). Grand instrument à percussion originaire des îles Bissago, sur lequel on frappait avec un maillet et qui était destiné à transmettre des messages royaux en langage tambouriné.

"Ils ont un certain instrument de bois et fort grand appelé bombalon qui, étant frappé avec un baton, s'entend à ce qu'on prétend de plus de 4 lieues [...] Lorsque le roy veut avertir de quelque chose, il fait battre son bombalon d'une certaine manière qui fait connoître sa volonté, et aussitôt tous les autres battent de même pour avertir ceux qui sont plus éloignés de ce que le roy demande ; ainsy en un moment toute l'isle est avertie de la même chose". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Lerou, 1913, p. 224.

Remarque :

L'attestation la plus récente que nous ayons découverte remonte à 1895, elle apparaît chez Félix Dubois, auteur de *La Vie au continent noir*, Paris, J. Hetzel et Cie, p. 190.

"[Guinée, au pays de Tamisso] Des sons de grosse caisse me font rentrer au village. Sur la place, je trouve deux gamins soutenant un *bombalon*, instrument de la forme de nos timbales, grandealebasse tendue d'une peau de boue sur laquelle deux grands sacripants frappent tour à tour armés de pieds du même animal".

Bombalon est un emprunt soit au dialecte sarar, soit au dialecte bola qui sont tous deux parlés en Guinée Bissau, l'étymon étant ka-mombulon ou kambumbulu et signifiant "tambour".

On notera par ailleurs, que le terme bombalon est usité en kriol de Guinée Bissau.

**BOMBAX (1853), Sierra Leone (1830 [1827]).** N.m. Synonyme de Fromager, voir à cette entrée et à BENTENIER.

"Là était encore un petit temple qui s'élevait à l'ombre d'un immense bombax et dans lequel rampait un monstrueux serpent". Abbé P.-D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 1853, p. 79.

1ère attestation : Sierra Léone (1830 [1827]).

"Les environs de ces lieux charmants sont plantés d'orangers, de citronniers, de bananiers, et de beaux *bombax*, qui donnent une fraîcheur très agréable". René Caillié, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale [...]*, Paris, Imprimerie royale, 1830, réédité avec le titre *Voyage à Tombouctou*, Paris, François, Maspéro, t. 1, 1982, p. 197.

Autres dénominations anciennes : polon, polan, 1685.

"Il y a dans ce pays des arbres d'une prodigieuse grandeur qu'on appelle polons [...] il fait un tres bel ombrage, sa tige est fort droite ; mais, du milieu en bas, il en sort plusieurs costes qui vont toujours en elargissant comme les aislerons d'une lance [...], il porte un fruit un peu long dans lequel il y a du duvet qui ressemble a du castor". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur La Courbe*, 1685, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p. 209.

"Elle [l'isle du Bisseau] est toute defrichée ayant neanmoins d'espace en espace de grands arbres touffus appelés polans qui font un très bel ombrage". Michel Jajolet de La Courbe, *Ibid.*, p. 44.

Remarques :

Le terme bombax est issu du grec bombux "soie" par allusion à la bourre soyeuse qui entoure les graines et que l'on appelle kapok.

On relève également, chez René Caillié, une attestation de bombax, pour la Guinée, datant de 1830 [1827], ainsi :

"Nous passâmes près du petit village d'Oreouss, habité par des Foulahs qui élèvent beaucoup de troupeaux : ce village est situé sur le penchant d'une montagne, couverte de la plus belle végétation. Nous fîmes vers l'est sept milles, sur un sol pierreux, montagneux et couvert de grands arbres ; le néné et le *bombax* y croissent en quantité et embellissent la compagne". René Caillié, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale [...]*, réédité avec le titre *Voyage à Tombouctou*, Paris, François Maspéro, 1982, t. 1, p. 218.

On découvre encore le terme bombax en 1865, chez le Docteur F. Ricard, à la p. 39 de son ouvrage *Le Sénégal, étude intime*, Paris, Chalamel aîné.

"Les *bombax* sont très-répandus en Afrique ; leur grande masse de verdure tient lieu de caps et de lieux élevés pour guider les navigateurs [...]"

En ce qui concerne les termes polon et polan, il est vraisemblable de considérer qu'il s'agit d'un emprunt au bulgom : polō de même signification, terme, qui, probablement, a pu être emprunté par les Portugais. Nous avons rencontré ce terme polon également chez Adanson, dans son *Histoire*

*naturelle du Sénégal. Coquillages* [...], Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, à la p. 93 :

"Ce fut dans ces belles campagnes que je vis ces arbres prodigieux en grosseur et en grandeur, les ceybas du P. Plumier, autrement les polons ou fromagers que les nègres du Senegal appellent benten, comme je l'ai dit ailleurs".

**BONBON (1932).** N.m. Biscuit, gâteau sec.

"Il y a quelque part une usine où l'on fabrique beaucoup de bonbons "lulu".  
Anon., *La Sirène sénégalaise*, 20-24.10.1932.

Remarque :

Cette particularité semble être issue d'un régionalisme nantais. (Voir à la p. 29 de notre article *Dimensions diachronique et étymologique pour IFA2*, publié dans le *Bulletin du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique noire*, n° 8, 1989-1990).

**BONDUC (1765).** N.m. (*Caesalpinia Bonduc*). Arbuste buissonnant qui porte des fleurs jaunes en grappes et des rameaux couverts d'épines recourbées.

"Bonduc 308 1e Esp. apele Dom-ouri cad la grene a jouer au Sgl. gren grand verd". Michel Adanson, grenes de Plantes (1100 espèces) consistant selon le relevé de M. de Buffon en un millier ou environ de graines étrangères et diferens climats, livrées le [...] dans les carnets parés de papier blanc et neuf avec les-mêmes notices et Etiquetes que celles de ce Catalogue et rangé suivant ma metode des familles des Plantes, Muséum d'Histoire naturelle, Paris, Carton Adanson, Catalogue des pièces remises au Cabinet du Roi, Ms. 2311, 1765, p.13.

Antilles : 1703.

"Bonduc species sunt :

Bonduc vulgare, majus, polyphyllum

Bonduc vulgare, minus, polyphyllum

Bonduc aliud polyphyllum, foliis tricuspidatis

- *Bonduc est nomen Indicum*. Jacob Zanoni Hist. Botan. 44 fig. 17".

P. Carolo Plumier, *Nova Plantarum americanarum genere*, Parisis, Boudot, 1703, p. 25.

Traduction :

"les espèces de Bonduc sont :

le Bonduc commun, grand, à plusieurs feuilles

le Bonduc commun, petit, à plusieurs feuilles

un autre Bonduc, à plusieurs feuilles, et à feuilles tricuspidés

- Bonduc est un nom originaire de l'Inde".

Remarques :

Emprunt à l'arabe bunduq "noisettes". Le terme figure dans le *Supplément au Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, Paris, par la Compagnie des Libraires associés, 1752, col. 404, avec cette définition et ces indications :

"BONDUC, s.m. Plante qui croît de la hauteur d'un homme ; elle est originaire des deux Indes. On se sert de ses baies rondes, de couleur cendrée, blanches en dedans, extrêmement amères et insipides. Elles sont bonnes dans les hernies ; elles dissipent les flatulences, soulagent dans la colique, fortifient l'estomac, provoquent les règles et chassent la pierre".

Par ailleurs, signalons que nous n'avons pas conservé l'orthographe plus ou moins phonétique que préconisait Adanson et qu'il appliquait lui-même de manière fantaisiste.

**BONE (1975), BÔNE (1970).** N.m. Cigarette de chanvre indien.

"Nous avons néanmoins suivi d'une manière parfaitement accordée à la continuité du film, le chemin de l'herbe [...] en passant par la confection des Bones et des Baks". Sidy Lamine Guye (Faculté des Sciences) cité in *Le Soleil*, 20.02.1975.

"Un bax, soit dit en passant équivaut à deux bônes et constitue l'étalon, l'unité de compte la plus courante". Asak, *Le Soleil*, 06.08.1970.

Remarque :

Ce terme est un emprunt à l'argot américain de New York et signifie "joint".

**BONEFISH (1956).** N.m. Voir définition à BANANE DE MER.

"La banane de mer est un poisson de pêche sportive, plus connu sous le nom de Bonefish". Bernard Séret, Pierre Opic, *Poissons de mer de l'ouest africain tropical*, Paris, ORSTOM, 1981, p. 84.

**BONITE (1643 [1639]), BONNITTE (1669).** N.f. Terme qui désigne vulgairement deux espèces de poissons de mer, proches du thon, la bonite à dos rayé (Sarda sarda), et la bonite à ventre rayé ou listao (*Katsuwonus pelamis*). Ces deux poissons sont remarquables à leur corps fusiforme et puissant adapté à la nage rapide et à leur museau pointu qui a la forme d'un bec.

"[...] il aborda dix ou douze canos avec du poisson qui sont brochets de mer excellens, corcovades, bonnittes, sardines et autres". Nicolas Villault de Bellefond, *Relation des costes d'Afrique appelées Guinée*, Paris, Thierry, 1669, p. 135.

"[...] d'un seul coup de scene nous prismes vne fois cent gros mulets [...] et quantité d'autres sortes, comme Bonites, Dorades [...]". Claude Jannequin,

*Voyage de Lybie au Royaume de Senega, le long du Niger...*, Paris, Rouillard, 1643, p. 45.

Remarques :

Aux p. 100 et 101 de sa *Contribution à l'étude des termes de voyage en français* (1505-1722), Paris, D'Artrey, 1963, Raymond Arveiller signale la 1ère attestation en ces termes :

"On le trouve [le terme bonite] pour la 1ère fois, à notre connaissance, dans la version française du récit de Pigafetta publiée par Fabre vers 1525 :

"En celle mer [dans le détroit de Magellan].. sont trois sorte (sic) de poissons longz une brasse dorades, abacores et bonites <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Le voyage*, ff. 12 v° - 13 r°.

Dans sa bibliographie, Arveiller signale p. 18. "198. FABRE (A). - *Le voyage et navigation faict par les Espaignolz és Isles de Mollucques... de ... Antoine Pigaphetta... translaté de italien en françois*, Paris, s. d. [1525]. Le mot est un emprunt à l'espagnol, comme l'indique Arveiller, qui est d'abord parvenu au français par l'intermédiaire de l'italien.

**BONITE À DOS RAYÉ (1947).** N.f. (Sarda sarda). Thon de taille modeste (85 cm) au corps fusiforme, presque entièrement recouvert d'écailles minuscules, dont le ventre et les flancs sont argentés, tandis que le dos bleu acier est traversé de rayures obliques sombres.

"Scombridae :

- Maquereau espagnol (Scomber coltas) : wo (Dakar)

- Bonite à dos rayé (Pelamys sarda) : Krikri, kiri kiri (région de Dakar)". Jean Cadenat, *Noms vernaculaires des principales formes d'animaux marins des Côtes de l'Afrique Occidentale Française*, Catalogues, II, Dakar, I.F.A.N., 1947, p. 15.

**BONITE À VENTRE RAYÉ (1950).** N.f. (Katsuwonus pelamis). Espèce voisine de la Bonite à dos rayé, de taille plus importante (100 cm) au dos bleu violet foncé dont les flancs et le ventre argenté porte des rayures longitudinales sombres.

"La Bonite à ventre rayé : xatsuwonus pelamys [...] très rarement observée à la côte, est parfois capturée au large aux lignes de traîne". Jean Cadenat, *Poissons de mer du Sénégal*, Initiations africaines, III, Dakar, I.F.A.N., 1950, p. 159.

**BONJOUREUX (1983).** N.m. Individu douteux, cherchant à approcher le chef de l'Etat à l'occasion des manifestations organisées lors de ses déplacements à l'étranger, souvent dans le dessein de se faire photographier avec lui et d'exercer éventuellement un trafic d'influence.

"A côté de ceux qui, par leurs titres politiques administratifs, judiciaires, militaires, diplomatiques ou leurs hautes fonctions sociales doivent accompagner et accueillir à l'aéroport le chef de l'Etat, la présence d'une multitude de "bonjoureux" de tout poil ne se justifie pas". Ahmed Bachir Kounta, *Le Soleil*, 08.07.1983.

**BONNE-CUISINIÈRE (1972).** N.f. Employée de maison, chargée de préparer et de servir les repas en plus des travaux du ménage.

"4ème catégorie : boy-cuisinier ou bonne cuisinière assurant l'ensemble des travaux d'intérieur, y compris la cuisine courante". Ch. F. Brun, *Domestiques, gens de maison*, Dakar, Clairafrique, 1972, p.26.

**BONNES DU PLATEAU (1977).** N.f. pl. Bonnes qui se regroupent à un endroit fixe, dans le quartier européen de Dakar et s'assoient sur le trottoir, dans l'attente d'une offre d'emploi.

"Du choix de l'employeur on en a cure. D'ailleurs ces "bonnes du Plateau" comme on les appelle ne semblent pas faites pour vous et moi". Abdoulaye Ndiaga Sylla, *Le Soleil*, 29/30.10.1977.

**BONNET-FLAMANT (1757 [1749-1753]), Côte d'Ivoire, BONNET FLAMAND (1678).** N.m. (Sorti de l'usage). Ancienne dénomination de la Physalie, voir à cette entrée.

"La mer avait amené dans le Niger une quantité prodigieuse de poumons marins et de vélettes [...] Les premiers de ces animaux se connoissent dans le pays sous le nom de bonnets-flamans et les derniers sous celui de galère". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays [...]*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, pp. 128 et 129.

1ère attestation : Cap Lahou, Côte d'Ivoire, 1678.

"La plupart de ces Neigres cy ont les cheveux tressés avec des cordons rouges qui semblent, à les voir de certaine distance, à des bonnets flamands". Jean Barbot, *Journal d'un voyage de traite en Guinée et aux Antilles (1678-1679)*, présenté, publié et annoté par Gabriel Debien, Marcel Delafosse et Guy Thilman, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. 40, série B, n° 2, avril 1978, paru le 31 octobre 1979, p. 275.

**BONNICHE (1972).** N.f. (Sans connot.). Bonne, bonne à tout faire.

"Ndiaga infusait le thé, le thé que la bonniche apporterait sur la pointe des pieds". Ibrahima SALL, *Ndiaga*, nouvelle, in *Le Soleil*, 27.12.1972.

**BOPPOIS (1974).** N. et adj. Habitant du quartier de Bopp à Dakar ; de Bopp.

"Les services publics ne viennent jamais accomplir cette tâche de salubrité déclare un Boppois". Djib Diedhiou, *Le Soleil*, 11.11.1974.

**BORDELAIS (1970).** N. et adj. Etablissements du grand commerce qui sont originaires de Bordeaux et généralement installés de longue date au Sénégal.

"Ces maisons de commerce, qui sont les plus anciennes de Dakar se divisent habituellement en deux sous-groupes : les "Bordelais" les plus anciens portent généralement des noms de familles [...] et les grandes sociétés". Assane Seck, *Dakar, métropole ouest-africaine*, Dakar, I.F.A.N., 1970, p.65.

**BOROM (1932).** N.m. Patron, responsable.

"Il [William Ponty] est ici le grand borom et il y a surtout Madame La borome maintenant". De Leirbag, *Le Petit Sénégalais*, 03.10.1932.

Remarque :

La 1ère mention que nous avons recueillie de ce terme wolof, figure chez Pruneau de Pommegorge en annexe à sa *Description de la Nigritie*, Paris, Maradan, 1789, dans un glossaire intitulé Noms de divers objets, à la p. 277 : ... [...]

Roi            Bour.

Maître        Borom. [...]"

**BOROM-CANTINE (1975).** N.m. Marchand installé dans un box sur un marché ou sur un trottoir.

"Neuf sénégalaises sur dix font du khessal [...] nous lance un borom-cantine établi sur l'avenue Blaise Diagne". Moriba Magassouba, *Le Soleil*, 17.09.1975.

**BOROM-CHARRETTE (1977), BOROM SARETT (1951).** N.m. Conducteur de voiture tractée par un cheval, servant au transport de personnes ou de marchandises.

"Certains chauffeurs fautifs ont parfois tendance à incriminer les "Borom-Charrette" pour masquer leur maladresse". A.P.S., *Le Soleil*, 29/30.01.77. "Il congédia le borom sarett en lui donnant bougnat". Raymond Mauny, *Un conte en langage créole du Sénégal*, in *Paris-Dakar*, 23.07.1951.





coups [...]". Pruneau de Pommegorge, *Description de la Nigritie*, Paris, Maradan, 1789, p. 129.

Remarque :

Le terme boucanier provient du fait que les chasseurs français de Saint Domingue, avaient l'habitude d'utiliser de longs fusils tirant des balles d'un calibre supérieur à celui qui était utilisé en France et qu'ils fumaient le produit de leur chasse dans un abri appelé boucan, terme d'origine tupi. Ces fusils étaient particulièrement appréciés dans la traite par les Africains.

**BOUFFER (1894 [1891-1892]).** V. tr. et intr. (Connotation neutre). Manger.

Non relevé à l'écrit pour le Sénégal.

1ère attestation : 1894 (1891-1892). Haute Gambie, proche de la Guinée.

"Et quand je lui demandais s'il était fatigué : Non pas beaucoup, mais un peu, parce qu'il y en a bien bouffé Gourou (Kola). (sic)". A. Rançon, *Dans la Haute Gambie, voyage d'exploration scientifique*, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1894 (1891-1892), p.462.

**BOUGAINVILLÉE (1951).** N.f. (*Bougainvillea* sp). Plante ornementale, sarmenteuse qui comprend plusieurs espèces et dont les belles fleurs rouges, oranges, jaunes, violettes et plus rarement blanches sont en réalité des bractées, colorées par 3, ayant chacune une fleur soudée à l'intérieur.

"Il se leva furieux pour aller corriger l'impudent, mais celui-ci s'était esquivé derrière les bougainvillées". Raymond Mauny, *Un conte en langage créole du Sénégal*, Paris-Dakar, 23.07.1951.

Remarque :

Dérivé du nom du navigateur Louis-Antoine Bougainville, auteur du célèbre *Voyage autour du Monde* (1771) qui relate son voyage de 1766 à 1769. Il fit découvrir notamment différents archipels de Polynésie et a aidé considérablement Philibert Commerson dans ses travaux scientifiques.

**BOUGNA (1894), BOUGNAT (1947), POUNIA (1910, Soudan), BOUNIA (1893, Guinée).** N.m. Pourboire, petite somme donnée pour un service rendu; cadeau.

"Quand blanc comme toi vient venir voir roi comme moi, blanc fait bougna (1).<sup>(1)</sup>cadeau". [Note en bas de page]. E.-M. Laumann, *A la Côte occidentale d'Afrique*, Paris, Firmin Didot et Cie, 1894, p.88.

"Le jour où ils en auront assez, vous aurez beau aller faire "salam" à la Mosquée [...] et distribuer des "bournats", c'est eux qui demanderont et obtiendront votre départ". Anon., *Les Echos Africains*, 13 au 19 décembre 1947.

"En réalité, il regrette que l'on n'ait pas encore parlé de "pounia", de petits cadeaux auxquels il est fort sensible". Robert Randau, *Le Commandant et les Foulbé, roman de la grande brousse*, Paris, E. Sansot et Cie, 1910, p.43.

"[...] de temps en temps on est obligé de lui faire de menus *bounias* pour qu'il reste fidèle à la factorerie". Félix Dubois, *La vie au continent noir*, Paris, J. Metzel, 1893, p. 19.

**BOUGNOUL (1912), BOUNIOUL (1896).** Adj. et N. (Sorti de l'usage). Qui est propre à l'Africain (avec connotation péjorative).

"Parmi les piles de sacs blancs qui envahissent les quais une foule bourdonne et s'agite sans hâte, dégageant cette odeur caractéristique à la fois fade et pénétrante qu'on appelle ici «l'odeur bougnoule»". Louis Sonolet, *L'Afrique Occidentale Française*, Paris, Hachette, 1912, p. 128.

"Tandis qu'en Europe, la femme s'évertue [...] à s'amincir la taille [...], en Afrique, au contraire, la négresse ne s'estime à point, n'est considérée comme telle par M.M. les *bounioul*s que d'autant qu'elle a la ceinture avantageusement garnie [...]". Picrochole, *Le Sénégal drôlatique*, Paris, Paul Dupont, 1896, p. 31.

"Ville sans attraits, sans grandeur, mal construite, aucun plan d'urbanisme n'a présidé à son édification ; les maisons bougnouls recouvertes de tôles, de bidons d'essence voisinent avec les bâtiments officiels". Lieutenant Garde, in *Paris-Dakar*, 25.12.1934.

Remarques :

Notre attestation la plus récente date de 1958 : "Bougnoul : nom péjoratif pour désigner un Africain". Gilbert Houlet, *Les Guides Bleus, Afrique occidentale française*, Togo, Glossaire p. CCXXI, Paris, Hachette.

On sait que ce terme procède de la lexicalisation du syntagme qualificatif wolof bu ñuul qui signifie "qui est noir". Mais il est à noter par ailleurs que cet emploi aux êtres humains n'est pas licite dans cette langue.

**BOUGNOULISATION (1912).** N.f. (Sorti de l'usage). Pour un Européen, fait d'adopter le mode de vie africain (connotation péjorative).

"Il [l'Administrateur] est accueillant pour ses administrés, préside leurs tamtams, boit du *dolo* (bière de mil), mange même à l'occasion de la cuisine locale. Le danger de cette méthode, c'est la "bougnoulisation", c'est-à-dire l'assimilation au Noir, la régression vers une humanité inférieure". Louis Sonolet, *L'Afrique Occidentale Française*, Paris, Hachette, 1912, p. 18.

**BOUGNOULISER (SE) (1948).** V. pron. (Sorti de l'usage). Pour un Européen, adopter le mode de vie africain (connotation péjorative).

"Pour comble vous vous bougnoulisez, vous avez une moussou et toute la subdivision sait qu'elle va gagner petit !". Aïssatou Gueye, *Une soirée au cercle, Paris-Dakar*, 15.05.1948.

**BOUKI (1970).** N.m. Forme d'usure qui consiste, pour un commerçant à racheter à moindre prix à un client qui a signé des traites et qui veut se procurer de l'argent liquide, la marchandise que ce client vient d'acheter.

"Cela fait déjà une belle différence avec notre pays où non seulement les gens ne sont pas rigoureux et réguliers dans leurs paiements, mais il leur arrive encore de vendre au comptant, à perte, les marchandises qu'ils n'ont pas payées [...] c'est le "bouki", carambouillage en français". Abdou Salam Kane, *Le Soleil*, 11.06.1970.

**BOUKICAT (1976), BOUKIKAT (1975).** N.m. Commerçant qui pratique le bouki, c'est-à-dire une forme d'escroquerie qui s'apparente au carambouillage.

"La troisième raison qui les pousse à s'inscruster dans le coin est la présence des "boukicat", leurs ravitailleurs occasionnels qui pullulent vers le 15 du mois". Tidjane Djigo, *Le Soleil*, 10.09.1976.

"Kader explique devant le tribunal, qu'en plaçant les marchandises auprès des boukikats, il a fait de mauvaises affaires". Anon., *Le Soleil*, 18.03.1975.

**BOUKIMAN (1974), BOUKIMANE (1970).** Commerçant qui pratique le bouki.

"L'enquête menée par les limiers a conduit à l'arrestation d'un magasinier, d'un représentant d'une société d'import-export et de trois boukiman. [...]. La police a mis la main sur trois "boukimans" qui voulait réaliser de bonnes affaires". A.B., *Le Soleil*, 04.11.1974.

"Les intermédiaires y rôdent à l'office de la main d'oeuvre [...]. Les intermédiaires c'est comme les "boukimane". Propos anonymes recueillis par J.K. Sane, *Le Soleil*, 12.08.1970.

**BOUKISME.** N.m. Pratique du bouki.

"Les conditions de ce financement seraient sûrement de nature à permettre aux petits salariés [...] d'échapper au "boukisme". A.N. Sylla, *Le Soleil*, 11.03.1977.

**BOULE (1970).** Synonyme de "Ballon" ; voir définition à cette entrée.

"La zone A comporte trois aspects : à l'Ouest des maisons en forme de demi-sphères appelées "boules" ou "ballons" s'alignent le long des rues parallèles sans transversales, maisons généralement occupées par de petits fonctionnaires [...]". Assane Seck, *Dakar, métropole ouest-africaine*, Dakar, I.F.A.N., 1970, p. 171.

**BOULE DE FEU (1967).** N.f. (*Haemanthus multiflorus*). Plante ornementale qui développe de nombreuses fleurs rouge feu à pétales linéaires qui sont disposées en une grosse boule.

"Fleurs nombreuses rouges à pétales linéaires, disposées en tête sphérique large de 10 à 15 cm ; hampe florale haute de 15 à 30 cm, plante à oignon [AMARYLL.] [...] (*boule de feu* - [...] ... *Haemanthus multiflorus*". Jean Berhaut, *Flore du Sénégal*, 2ème édition, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 6.

**BOUM.** N.m. Surprise-partie, réception privée dansante.

"G.J. serait heureux de vous recevoir au "Boum" organisé le dimanche 29 mai à partir de 21 heures à l'occasion de sa Première Communion". Carton d'invitation, mai 1977.

**BOUNOU (1975), BOUNOUCK (1976), BONOUK (1895), 1ère Mention : BONNOUQUE et BENOUC. (Ca 1750).** Vin de palme.

"Même si l'inflation est arrivée au pied de la palmeraie, les amateurs de "bounouc" accepteraient encore de payer le prix même majoré si dans certains débits de vin on ne baptisait pas le bounouc au bicarbonate". Mass Ngom, *Le Soleil*, 10.04.1975.

"A 41 ans L.G., cuisinier sans emploi n'a qu'une passion le vin de palme, le "Pastis de Mbao" comme on l'appelle à Dakar, ou encore tout simplement "bounouck" en Casamance". Mass Diack, *Le Soleil*, 07.05.1976.

"Le vin de palme obtenu de cet arbre s'appelle, [...] *bounouk* (d)". R.P. A. Sébire, *Les plantes utiles au Sénégal*, J. Rousset, et à Thiès chez l'auteur, 1895, p.286.

1ère mention :

"Français Guiolof Mandingue Foule Saracolé Séraire Bagnon Floupe vin pur messeing nein dolo bessou fessin fonio counnon bonnouque". D'Avezac, *Vocabulaires guiolof, mandingue, foule, saracole, séraire, bagnon et floupe*, in *Mémoire de la Société Ethnologique*, II, 1845, Ms. B.N. n° 4, fonds africain, ca 1750, p.253.

|                                               |                         |                                  |                         |                   |
|-----------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|-------------------|
| "Français<br>Floupe<br>vin pur<br>bonnouque". | Guiolof<br>messing nein | Mandingue [...] doloquense [...] | Séraire<br>Fessin fonio | Bagnon<br>counnon |
|-----------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|-------------------|

D'Avezac, *Vocabulaires guiolof, mandingue, foule, saracole, séraire, bagnon et floupe* in *Mémoire de la Société Ethnologique* II, 1845, Ms. B.N. n° 4, fonds africain, ca 1750, p.266.

|                                        |                  |                      |                      |                   |
|----------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|-------------------|
| "Français<br>Floupe<br>Vin<br>benouc". | Guiolof<br>msing | Mandingue [...] dolo | Séraire<br>fossingue | Bagnon<br>counnan |
|----------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|-------------------|

D'Avezac, *Ibid.*, p. 266.

**BOUQUENET (1728), BEUKENET (1689), BOUQUENÉ (1685), BOUKENET (1675).** N.m. (Hist.) Chambellan.

"Cependant le Roy ayant reçu l'avis de l'arrivée du Sieur Brüe, luy envoya faire compliment par son grand Bouquenet. Nos François ont donné a celui qui est revêtu de cette charge le nom de premier grand valet du roy. Je croy qu'ils penseroient plus juste s'ils l'appelloient le grand maître de la maison du roy". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale* [...], Paris, Guillaume Cavelier, t. III, 1728, p. 208.

"Beukenet est le grand Maistre et gentilhomme de la Chambre". P. F.J. Gaby, *Relations de la Nigritie contenant une exacte description de ses royaumes et de leurs gouvernements* [...], Paris, Edme Couterot, 1689, p. 49.

"Brac envoya en diligence son bouquené me prier de luy envoyer mes laptots avec des armes". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913, p. 153.

"Les Officiers de ces couronnes sont *Camalingues, Alkati, Jagarafes* [...] *Boukenets*, il y en a un premier et plusieurs autres, ce sont gentilshommes de la chambre et valets". Louis Moreau de Chambonneau, *De l'origine des Nègres du Sénégal coste d'affrique, de leurs Pays, Relligion, coutumes et Moeurs* [...], 1675, in *Deux textes sur le Sénégal (1673-1677)* par Carson I.A. Ritchie, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B, n° 1, 1968, p. 328.

Remarque :

Ces termes sont issus du wolof où on relève effectivement les deux variantes bokk-neeg et bakk-neeg avec le même signifié de chambellan.

Il est à noter, par ailleurs, que le terme ne figure plus qu'en wolof, à la p. 38, des *Documents inédits d'Adanson sur la langue wolof*, publiés et commentés par C. Becker, V. Martin (C.N.R.S.) et C. Mbodj (C.L.A.D.) à Kaolack en janvier 1979, dans le dictionnaire wolof-français, de 1500 mots environ, datant sans doute de son séjour au Sénégal de 1749 à 1753.

"[...] domestique, rapasse : bouka neg  
servante, raparille : bouka neg bou digenn [...]".

**BOUR (1637), BORE (1637).** N.m. (Hist.). Souverain de petits royaumes du Sénégal.

"Bour Marolles est desia venu plusieurs fois dans nostre Cabanne". Alexis de Saint Lô, *Relation du voyage du Cap-Verd*, Paris, F. Targa, 1637, p.184.

"Ce Bore Marolles nous fit de très grandes prières de recevoir le saint Baptême". Alexis de Saint-Lô, *Ibid.*, p. 176.

**BOURBA (1756).** (Hist.) Roi du Djolof, pays qui a pour limites naturelles approximatives le désert du Ferlo, au nord la vallée du même nom (jusqu'à Ndiayène), à l'ouest le Cayor et au sud le Baol.

"Empire du Bourba Ouolof Autrefois tres puissant et comprenant une étendue de pres de 100 lieues quarees entre le Fleuve Niger et celui de Gambie". Michel Adanson, Légende de la "Carte Générale du Sénégal Corrigée, et Augmentée de plusieurs détails par M. Adanson correspondant de l'Acad<sup>e</sup> R<sup>le</sup> des Sc. Dressée et Exécutée par les soins de Philippe Buache, 1756." in *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. non numérotée, suit la p.257.

**BOURBOUILLE (1951), BOURBOUILLES (1855).** N.f. Eruption de boutons accompagnée de démangeaisons et provoquée par l'inflammation des glandes sudoripares en atmosphère chaude et humide ; son nom scientifique est : "miliaire sudorale".

"Indispensable de mettre dans un coin de cantine une de ces petites pharmacies d'urgence [...] de la poudre contre la bourbouille". Anon., *Climats*, n° 265, 11 janvier 1951.

"Bourbouilles sf. pl. bët y., yambam y. (avoir des), yambam, bët". R.R. P.P. Missionnaires de la Congrégation du S. Esprit et du S. Coeur de Marie, *Dictionnaire français-wolof et wolof-français*, Dakar, Imprimerie de la Mission, 1855, p.30.

**BOUTON VIOLET (1967).** N.m. (*Vernonia cinerea*). Plante commune en saison des pluies, haute de 30 à 80 cm, dont la tige est finement cannelée, et qui développe des petites fleurs mauves en panicule terminale, d'où son nom.

"Dents et sommet du limbe émoussés, arrondis, tiges finement cannelées, à poils ras et sans poils glanduleux, fleurs violettes [...] (*Bouton violet*)..."

*Vernonia cinerea*". Jean Berhaut, *Flore du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 301.

**BOWAL (1940), BOWAL (1910, Soudan).** N.m. Epaisse couche de latérite durcie formant une carapace stérile. Au pluriel, plus fréquemment employé que le singulier, nous avons relevé les variantes suivantes : **BOWE** (1940), **BOWALS** (1906), **BOVE** (1965), **BOVETS** (1923, Guinée), **BOOUALS ~ BOUOUALS** (1910, Soudan, actuel Mali).

Au singulier :

"La végétation des bowé. Ce terme emprunté à la langue peule et qui fait "bowal" au singulier, mérite de prendre place dans le vocabulaire géographique car il désigne un paysage caractéristique du Fouta Djallon (Guinée française) et de ses confins septentrionaux". Jean Trochain, *Contribution à l'étude de la Végétation du Sénégal*, Mémoire de l'I.F.A.N. n° 2., Paris, Larose, 1940, p.310.

1ère attestation : 1910, Soudan (Mali).

"Je somnole, balancé par la marche rythmée de mes hamacaires ; le bowal rougeois, les jonchées de latérite surchauffée brûlent les pieds de mes porteurs chaussés de samaras déchiquetées". Robert Randau, *Le Commandant et les Foulbé*, Paris, E. Sansot et Cie, 1910, p.266.

Au pluriel :

Bowé (1940). Voir citation de Jean Trochain ci-dessus.

"Pendant la saison des pluies, il [le phacochère] se tient sur les *Bowals* où il fouille le sol pour déterrer les bulbes dont il fait sa nourriture". Dr. Ch. Macclaud, *Notes sur les Mammifères et les Oiseaux de l'Afrique occidentale*, Paris-Vendôme, Imprimerie G. Vilette, 1906, p.72.

"On appelle Bowal (pluriel Bové), terme Peul, les surfaces subhorizontales victimes de cet encroûtement". Félix, François Busson, *Etude chimique et biologique des végétaux alimentaires de l'Afrique noire de l'ouest dans leurs rapports avec le milieu géographique et humain*, (thèse), Imprimerie M. Leconte, Marseille, 1965, p.32.

Bovets, 1923, Guinée.

"Elle [la biche mina] se rencontre un peu partout aussi bien sur les hauts plateaux (bovets) du Fouta-Djallon que dans la brousse soudanaise ou dans la forêt de la Côte d'Ivoire". François de Coutouly, *Chasses d'Afrique*, in *Le Chasseur français*, n° 397, avril 1923, p.198.

Boouals, Bououals, 1910, Soudan, actuel Mali.

"Ils furent portés pendant de nombreux jours en hamac à travers les forêts compactes [...] les marais à taons, à tsétsés [...] sur les boouals brûlés jonchés de grains marron durs comme acier". R. Randau, *Le Commandant et les Foulbé*, Paris, E. Sansot et Cie, 1910, p.174.

"Partout les hommes s'en furent vers les lianes, mais sur les bououals elles s'étaient desséchées au souffle du vent d'est". *Ibid.*, p.79.

**BOWALISATION** (1965), **BOVALISATION** (1947). N.f. Transformation du sol en bowal.

"Aubrèville a consacré une étude approfondie à la bowalisation en Afrique noire". Félix, François Busson, *Etude chimique et biologique des végétaux alimentaires de l'Afrique noire de l'ouest dans leurs rapports avec le milieu géographique et humain*, (thèse), Imprimerie M. Leconte, Marseille, 1965, p.33.

"Nous n'avons pas hésité à forger un nouveau nom, à partir d'un nom indigène guinéen, "boval", pour désigner un phénomène, qui est un effet d'érosion, observé surtout en Guinée française, mais qui, en réalité est très généralisé en Afrique occidentale et centrale, Haute Gambie, Soudan, Haute Côte d'Ivoire, Oubangui-Chari, et sur de petites surfaces, dans l'Adamaoua camerounais. La formation de "bové" (pluriel de boval en foulla), la "bovalisation", se produit encore de nos jours ; c'est un aspect des phénomènes d'érosion, qui est frappant, par l'étendue des superficies qui sont affectées, en Guinée française et dans l'Est de l'Oubangui-Chari". A. Aubréville, *Erosion et Bovalisation en Afrique noire française*, in *L'Agronomie tropicale*, vol. II, n<sup>os</sup> 7-8, 1947, p.346.

**BOWALISER (SE)** (1971). V.pron. Se transformer en bowal.

"Des savanes arbustives existent aussi dans les sols plats lorsqu'ils ont tendance à se bowaliser". J.G. Adam, *Le Milieu biologique, Flore et Végétation*, in *Le Niokolo-Koba*, premier grand Parc national de la République du Sénégal, dir. André R. Dupuy, Dakar, G.I.A., 1971, p.56.

**BOY** (1895), **Guinée** (1894). N.m. 1 - Domestique masculin. 2 - Serveur. 3 - Terme d'adresse utilisé pour interpeller un jeune garçon ou un copain.

1 - [A Dakar] "Cet après-midi, j'ai choisi un boy : nègre superbe dont le corps reluit comme un fourneau de cuisine, il a l'air intelligent et travailleur". Ludovic Hugot, *Notes de Voyage au Soudan, Le Tour du Monde*, n<sup>o</sup> 22, Paris, Hachette 1895, p.213.

Guinée, 1894.

"Nous revînmes jusqu'au village de Konakry et là nous fûmes rejoints par un boy de la Compagnie française, qui venait prévenir le commissaire qu'on l'attendait pour dîner". E.-M. Laumann, *A la Côte occidentale d'Afrique*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1894, p.25.

1ère attestation : avec le sens de captif pour dettes, 1892 (1887-1889), Côte d'Ivoire.

"Si le coupable ne peut payer l'amende que lui inflige le chef devant lequel les deux parties ont comparu, il va le plus souvent trouver un notable quelconque, le prie de payer la somme à laquelle il est condamné et en



échange se constitue comme otage ; il a ainsi un rôle de demi-esclave duquel il ne sort quelquefois jamais. Sa fortune est liée à celui qui l'a aidé et il ne cherche nullement à s'affranchir de la tutelle qu'il s'est imposée. Cette situation se continue par hérédité. Les indigènes parlant le français désignent ces captifs volontaires par le titre de *boy*. De sorte que la société agni se compose de quatre éléments : les chefs, les hommes libres, les esclaves, les *boy* qui ne peuvent être aliénés". Binger, *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi*, Paris, Hachette, 1892, (1887-1889), t. 2, p.298.

2 - "Déjà à Dakar les boys de café et de restaurant, de race ouoloff ou toukoulé sont syndiqués". Lieutenant Colonel De Burthe d'Annelet, *Du Sénégal au Cameroun par les confins lybiens*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1935, t. 1, p.14.

3 - "Aussi fus-je sidéré d'entendre celui-ci me souffler dans le creux de l'oreille [...] : "Sais-tu ramper ? - ... Hé ! boy je te demande si tu sais ramper". Moussa Ly Sangaré, *Sourd-muet je demande la parole*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1978, p.31.

**BOY-CUISINIER (1950).** N.m. Employé de maison chargé de la cuisine et du service de table en plus des travaux du ménage.

"Il porta plainte et le boy-cuisinier au service de M. Cambo [...] finit par avouer son larcin". Anon., *Paris-Dakar*, 04.05.1950.

1ère attestation : 1932, Oubangui Chari (Centrafrique).

"les boys-cuisiniers viennent chaque jour acheter là [à Bangui] des légumes, du poisson, des poulets et des oeufs". Lieutenant Colonel De Burthe d'Annelet, *A Travers l'Afrique française, du Cameroun à Alger*, Paris, Pierre Roger, 1932, t. 1, p.116.

**BOY DE CHAMBRE (1977).** N.m. Employé d'établissement hôtelier qui assure le ménage dans les chambres et dans les locaux communs.

"Monsieur Mbacke, vous êtes le Surveillant général des Boys de Chambre, comment se passe votre travail à l'Université ?". Abel Sy, *Etude phonologique, lexicale et syntaxique du français des boys de la cité universitaire*, Dossier de linguistique appliquée, Faculté des Lettres de Dakar, 1977, p. 32. [Manuscrit].

**BOY DE COULOIR (1977).** N.m. Employé d'établissement hôtelier qui assure le ménage dans les couloirs.

"Monsieur Thello, vous êtes le Boy de couloir du Pavillon B, quand un étudiant perd sa montre dans sa chambre, à ce moment-là, qu'est-ce que vous faites ?". Abel Sy, *Etude phonologique, lexicale et syntaxique du français*

*des boys de la cité universitaire*, Dossier de linguistique appliquée, Faculté des Lettres de Dakar, 1977, p.20.[Manuscrit].

**BOY GUEND (1978).** N.m. Souteneur, protecteur d'une prostituée. (Argot).

"Les 3 prostituées [...] furent interpellées ainsi que 8 hommes qui avaient tout l'air d'être ce qu'ils appellent les "boy-guends" de ces respectueuses". Mody Diop, *Le Soleil*, 09.08.1978.

Remarque :

Emprunt avec adaptation à l'anglais boy-gun. Cette forme, en réalité, ne peut être qu'un faux anglicisme, puisqu'elle n'est pas admise dans la langue, le déterminant devant toujours figurer avant le nom qu'il détermine. Il est donc possible d'y voir une traduction fautive du français en anglais : "l'homme au revolver".

**BRAK (1682-83), BRACK (1697), BRAC (1643), BRACQ (1643).** N.m. (Hist). Souverain du Walo, c'est-à-dire du royaume constitué par les terres basses comprises entre le lac de Guiers et Saint-Louis du Sénégal.

"Ils ont là plusieurs barques qui vont à la traite, jusqu'à 150 et 200 lieues amont la rivière, où ils font un grand négoce, d'esclaves nègres, avec leurs voisins et les foules, de cire et de gomme avec les Mores qui viennent se rendre, au mois de juillet, sur le bord de cette rivière [...]. Le roy du pays se nomme Brak et est fort amy des François". François de Paris, *Voyage à la coste d'Afrique dite de Guinée et aux Isles de l'Amérique fait ez années 1682 et 1683*, in *La relation de François de Paris (1682-1683)*, par Guy Thilmans, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 38, série B, n° 1, 1976, p.8.

"L'on est obligé de payer une coutume au Roy de ce canton nommé Brack". Ms. Anon., Archives C<sup>26</sup>, Compagnie du Sénégal et Côtes d'Afrique, 1697, Paris, Ministère de la Marine et des Colonies.

"[...] l'appris que c'estoient deux Alcati de Roy, ambassadeurs l'un de la part de Damel [...] et l'autre de la part du Roi Bracq, avec lequel le Cappitaine auoit en guerre le voyage d'auparavant". Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au Royaume de Senega, le long du Niger, avec la description des habitants qui sont le lon de ce fleuve, leurs coùtumes et façons de vivre : les particularités les plus remarquables de ce pays*, A Paris, chez Charles Roüillard, 1643, p.58.

"Lelong de ce fleuve on treuve quatre Royaumes premierement celui des Negres, de Lybie commandé par Damel, celui des Foules par Brac, celui des Maures de Barbarie par Camalingue celui des Maures et Barbares voisins du Royaume de Tombuto et par le grand Sambalame duquel Roy releuent les trois autres que i'ay nommés". Claude Jannequin, *Ibid.*, p.80.

Remarque :

Ce terme a été emprunté au wolof barak, diminutif de barka, du nom de Barka Bo qui fut le premier de ce nom au XIII<sup>e</sup> siècle et désigna le souverain du Walo, c'est-à-dire du royaume constitué par les terres basses comprises entre le lac de Guiers et Saint-Louis du Sénégal.

**BRANCOU (1957).** N.m. Blanc, "Européen", avec connotation péjorative.

"Est-ce qu'on vous défend de parler aux brancous ?". Ousmane Sembène, *O pays mon beau peuple*, Paris, Presse Pocket, 1957, p.61.

**BRASSEUR D'AIR (1987).** N.m. Ventilateur de plafond.

"A l'intérieur de ces appartements ou de ces nouvelles villas aux plafonds moins hauts que ceux d'autrefois, d'où pendaient toujours de grands brasseurs d'air, les meubles bruns massifs fabriqués localement de façon semi industrielle, étaient encore les plus courants". Pierre Biarnès, *Les Français en Afrique noire de Richelieu à Mitterand*, Paris, Armand Colin, 1987, p. 320.

Remarque :

Malgré nos efforts, nous n'avons pu découvrir d'attestations antérieures, alors que cet équipement existait déjà dans les années 50.

**BREVETÉ (1973).** Adj. Qui est titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (B.E.P.C.).

"Breveté, il est admis en même temps à deux grandes écoles". A.P.S., *Le Soleil*, 26.11.1973.

**BRISBANE (1948).** N.m. (Sorti de l'usage). Casque colonial dont le bord à l'arrière était plus large qu'à l'avant et retourné vers le haut.

"Hélas le "casque off" s'est déformé aplati. Il a reçu d'en haut un énorme coup qui en fait un vulgaire couvre chef à la mesure de n'importe quel crâne... Toute la série des casques anglais y passe [...] les Windsor, les Brisbane et autres types [...]". Abdoulaye Sadi, *Paris-Dakar*, 01.10.1948.

**BROCHET (1882).** N.m. Appellation donnée à plusieurs poissons de la famille des Sphyrænidae qui regroupe les variétés de barracudas, lesquels sont des poissons au corps puissant, allongé et comprimé, au museau pointu et à la bouche armée de fortes dents tranchantes, et qui sont réputés pour leur voracité et leurs attaques brusques.

"Guerr. - très commun : - tout le Sénégal et ses marigots, embouchure de la Falémé, Gambie, Casamance ; - très estimé surtout par les Européens, qui le

désignent sous le nom de *Brochet*". A.T. De Rochebrune, *Faune de la Sénégambie, Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux*, vol. XXXVII, t. VI, 1882, p. 154.

**BROCHET DE MER (1714), Côte de Malaguette (1669).** N.m. Voir définition à BROCHET.

"Les requienms [...] bécunes, dorades, bonites, corcoüades, mulets, fardes [...] solles, brochets de mer et de rivière, sardines, merlans [...] n'y manquent pas". R.P. Godefroy Loyer, *Relation d'un voyage du royaume d'Issiny, Côte d'or, pays de Guinée, en Afrique*, Paris, Seneuze et Morel, 1714, p.201.

1ère attestation, 1669, Côte de Malaguette (actuel Liberia).

"[...] il aborda dix ou douze canos avec du poisson qui sont brochets de mer excellens, corcovades, bonnites, sardines et autres". Nicolas Villault de Bellefond, *Relation des costes d'Afrique appelées Guinée*, Paris, Thierry, 1669, p. 135.

Antilles, 1667.

"On voy que le sieur de Rochefort mette ce poisson au nombre de ses monstres marins, ce n'est pourtant à proprement parler autre chose que le vray brochet de mer qui est entièrement semblable à ceux de nos rivières de l'Europe, excepté qu'il est beaucoup plus grand car il se rencontre des bécunes qui ont plus de huit pieds de longueur". R. P. Du Tertre, *Histoire générale des Antilles, habitées par les François*, Paris, Thomas Jolly, t. 2, 1667, p.204.

**BRODE (1975), BRODEU (1975).** N.m. Frère, ami (langage des jeunes).

"C'est toi Brode Thié ?", sous-titrage du film *Baks* de Momar Thiam diffusé en février 1975.

"Colobane ! Colobane !" Dépêche-toi Brôdeu !". Samba Fall, Bande dessinée in *Le Soleil*, 13.02.1975.

Remarque :

Emprunt à l'anglais brother "frère".

**BROSSER (1937).** V.tr. Décrire, exposer.

"Du reste, avant d'aller plus loin nous allons essayer de brosser vivement, d'exposer sommairement ici, la nouvelle orientation donnée à l'enseignement". Saguepar [anagramme de Sar Papa Gueye], *L'enseignement en A.O.F.*, in *Le Jeune Sénégal*, Journal des Jeunes, 15.03.1937.

**BROUSSARD (1909), BROUSSARDE (1959).** I - N.m. et f. 1 - Personne parfaitement adaptée aux conditions difficiles de la vie en brousse (1909). 2 - Personne qui vit en brousse dans une zone reculée, en province, loin des centres urbains (1950). 3 - Péquenot, provincial (1950). II - Adj. Provincial, mal dégrossi (1958).

I - 1. "Il a parfois l'émotion de voir s'enfuir un troupeau d'antilopes sur lequel il tire régulièrement en vain, quelques coups de fusil. Il se sent devenir "broussard" et sans le dire il en est fier". Maurice Delafosse, *Les états d'âme d'un Colonial*, Paris, Publication du Comité de l'Afrique française, 1909, p.33.

"En vieille broussarde, Madame Jihenne accueillit gentiment son invité". Henri Crouzat, *Azizah de Niamkoko*, Paris, Presses de la Cité, 1959, p.204.

2. "Lorsque l'énorme animal ferreux et féérique [le train] (pour le petit broussard) lança ses cris stridents, Demba se réfugia entre les boubous de son grand-père". Lingée, *Paris-Dakar*, 13.06.1950.

3. [en Afrique de l'ouest, localisation imprécise]

"La plus futile élégance provoquait chez ces broussards, des admirations de potaches". R. Randau, *Le Chef des Porte-plume*, Paris, Editions du Monde Moderne, 1926, p.90.

II - Adj. "Les suivantes de Rihanna firent des salanalecs à Maïmouna, tout en remarquant [...] que la petite était broussarde malgré sa beauté et la finesse de ses traits". Abdoulaye Sadj, *Maïmouna*, Paris, Présence Africaine, 1958, p.79.

**BROUSSE (1881).** 1 - Zone rurale inculte. 2 (1948) - Campagne par rapport à la ville. 3 (1935) - Province par rapport à la capitale.

1 - "[dans les plaines de Lebar]. Sur le sable rose s'élèvent les grandes euphorbes bleuâtres, leur ombre est courte et dure, la lune découpe les moindres ombres des plantes avec une netteté figée et glaciale, pleine d'immobilité et de mystère. Des brousses par-ci, par-là, des fouillis obscurs, de grandes taches sombres sur le fond lumineux et rose des sables". Pierre Loti, *Le roman d'un spahi*, Paris, Calmann Lévy, 1881, p. 92.

"[...] Brousse épaisse *Tou*, Caïlcédra (Acajou du Sénégal) *Diala, bono*". G. Binger, *Essai sur la langue bambara parlée dans le Kaarta et le Bélédougou, suivie d'un vocabulaire*, Paris, Maisonneuve et Ch. Leclerc, 1886, p. 70.

2 - "Les nègres sont en progrès, ils s'habillent en pleine brousse maintenant". André Demaison, *L'Etoile de Dakar*, Paris, Les Presses de la Cité, 1948, p. 120.

3 - "Et le lendemain, Karim prenait le train de sept heures pour la brousse". Ousmane Soce, Karim, in *Paris-Dakar*, 15.07.1935.

**BRUCHE (1916).** N.f. (*Pachymoerus cassiae*). Petit coléoptère dont la larve parasite la graine de l'arachide.

"La bruche des arachides est un Coléoptère d'un brun grisâtre de 6 mm de long, caractérisé par ses pattes postérieures dont les fémurs sont fort renflés. C'est à l'état de larve seulement qu'il attaque les graines". Emile Roubaud, *Recherches sur les parasites de l'Arachide au Sénégal*, in *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F.*, 1916, p. 424.

**BRÛCHÉ (1975), BRUCHÉ (1979).** Adj. Attaqué par les bruches.

"Une difficulté signalée par le COR de l'ONCAD, le cas des paysans de Hanène, qui ne veulent pas être ravitaillés en semences par les graines sélectionnées remplissant le secco de Hanène qui semble-t-il "sont toutes brûchées". A.P.S., *Le Soleil*, 02.06.1975.

"Poursuivant ses explications le service semencier soutient que les quantités bruchées ne sont pas importantes [...]". A.P.S., *Le Soleil*, 30.06.1979.

**BUBALE (1828).** N.m. (*Alcephalus major*). Grande antilope, aux cornes annelées et à courbure brisée, de pelage fauve jaunâtre, remarquable surtout à son train arrière bas par rapport au garrot, à sa face étroite et allongée où les yeux sont plantés près de la racine des cornes ce qui lui confère une apparence antipathique et stupide.

"Outre les gazelles indiquées plus haut, le Sénégal possède plusieurs espèces d'antilopes. [...] le nagor (*antilope redunca*) ; le ghib (*antilope-scripta*. Buff.) ; le bubale ou vache de Barbarie (*antilope-bubalis*. Linn.)". Baron Roger, *Fables sénégalaises recueillies de l'Ouolof et mises en vers français avec des notes destinées à faire connaître la Sénégambie...*, Paris, Nepveu, F. Didot-Ponthieu, 1828, p. 55.

Remarques :

Dans le *Supplément au Dictionnaire François et Latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, Paris, Compagnie des Libraires associés, 1752, col. 446, on peut lire : "Bubale, s.m. Animal qui tient un peu du Cerf et de la Vache. Aristote, en parlant du *Bubale*, dit qu'il ressemble au Cerf. Pline dit qu'il ressemble à un Cerf et à un Veau. Oppien dit qu'il a des cornes recourbées en arrière. Toutes ces particularités se trouvent dans l'animal que nous appelons aujourd'hui *Vache de Barbarie* : ce qui a donné occasion à Aldrowandus de dire que c'est le *Bubale* des Anciens".

Georges Leclerc de Buffon dans son *Histoire naturelle générale et particulière des quadrupèdes*, Nouvelle Edition, Paris, Imprimerie de F. Dufart, tome trente unième An XI (1802) p. 59, note à l'article "Le Bubale" : "M.M. de l'académie des sciences, auxquels cet animal fut présenté sous le nom de *vache de Barbarie*, et qui ont opté pour cette dénomination, n'ont pas

laissé que de le reconnoître pour le bubalus des anciens : nous avons cru devoir rejeter la dénomination de *vache de Barbarie*, comme équivoque et composée".

La dénomination "vache de Barbarie" n'a jamais été relevée dans les textes relatifs au Sénégal ou aux pays voisins que nous avons dépouillés antérieurement à 1828.

**BUILDING (1977).** N.m. "Building administratif", c'est-à-dire grand immeuble dans lequel sont regroupés différents ministères.

"Le Socialisme est descendu du Building dans les champs et les pâturages". Léopold Sedar Senghor, 9ème congrès du P.S., *Le Soleil*, 28.12.1977.

**BUILDING ADMINISTRATIF (1960).** N.m. Voir définition à Building.

"Depuis jeudi dernier les bureaux du Secrétariat d'Etat sont transférés au building administratif (2ème étage), avenue Roume". Anon., *Paris-Dakar*, 23.01.1960.

**BULBUL COMMUN (1966).** N.m. (*Pycnonotus barbatus*). Oiseau anthropophile, un peu plus gros qu'un moineau (20 cm), à la tête brune, au dos gris terre. Le dessous est caractérisé par la gorge brune, le jabot cendré et le ventre cendré très pâle. Les plumes de la tête se dressent en une sorte de huppe et l'oiseau soulève parfois ses ailes en chantant.

"*Pycnonotus barbatus* (Fraser). Fr. Bulbul commun - Angl. Common bulbul - Port. Engole malagueta ou Tuta". P.L. Dekeyser, J.H. Derivot, *Les Oiseaux de l'ouest africain*, I.F.A.N., Dakar, 1966, p. 346.

Remarque :

Le T.L.F., au t. 4, p. 1060, signale que le mot Bulbul est persan, probablement d'origine onomatopéique et désigne également le chardonneret. Si l'on prend en compte le fait que ce terme est réalisé [bəlɒl] l'origine onomatopéique semble discutable puisque la voix de cet oiseau est très flûtée.

**BUREAUCRATE (1935).** N.m. (Connotation neutre ou méliorative). Personne travaillant dans un bureau, fonctionnaire.

"Le malheur est qu'ils ne veulent pas faire d'autre travail que celui de "bureaucrate" qu'ils jugent "distingué". Ousmane Soce, *Karim*, in *Paris-Dakar*, 09.07.1935.

**BUTANISATION (1977).** N.f. substitution du gaz au charbon de bois pour la cuisson des repas.

"On sait en effet qu'une vaste campagne de butanisation avait été lancée pour sensibiliser l'opinion sur le danger d'une utilisation excessive du charbon de bois". A. N'Diaye Sylla, *Le Soleil*, 22.01.1977.

**BUVETTE-RESTAURANT (1977).** N.f. Bar-restaurant des bas quartiers.

"[...] un meurtre [...] s'était produit samedi soir dans une buvette restaurant de l'avenue de la Somme". M. D., *Le Soleil*, 15.04.1977.

Jean SCHMIDT  
Université d'Avignon



## BIBLIOGRAPHIE

*ACTION SÉNÉGALAISE (L')*. Dakar, 1933.

ADAM, J. G. *La Végétation du bois sacré d'Oussouye*, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXIII, série A, n° 4, 1961.

Id., *Le Milieu biologique, Flore et Végétation in Le Niokolo-Koba*, premier grand Parc national de la République du Sénégal, dir. André R. Dupuy, Dakar, G.I.A., 1971.

ADANSON, Michel. *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757.

Id., *Annotations de Description d'une partie des plantes dont les nègres du Bisseau se servent pour la cure de différentes maladies (1749~1752)*, document inédit, publié par C. Becker (CNRS), texte provisoire, Kaolack, 1982. [publication ronéotypée].

Id., Ms. 2311, Carton Adanson, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, *Catalogue des Oiseaux*, 1765.

Id., *2ème Mémoire, Avantages qu'on peut tirer de l'île Goré*, 1763 in *Mémoires d'Adanson sur le Sénégal et l'île de Gorée* présentés et publiés par C. Becker et V. Martin, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. 42, série B, n° 4, octobre 1980, paru le 31 décembre 1983.

ALMADA, André Alvarès de, in *Brasio, Padre Antonio, Monumenta missonaria africa*. (Africa occidental), Lisboa, Agência geral do Ultramar 2a série, vol. III, XXXV, 1964.

AL-'OUMARI. *Masalik al-absar fi Mamalik Al-Amsar*, in *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle* (Bilad al Sudan), traduction et notes Joseph M. Cuq, Sources d'histoire médiévales publiées par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes. Paris, Editions du CNRS, 1975.

*AMINA*. Le magazine de la femme sénégalaise, n° 43, Dakar, 1976.

ANFREVILLE DE LA SALLE (D'). *Notre vieux Sénégal, son histoire, son état actuel, ce qu'il doit devenir*, Paris, Challamel, 1909.

ANONYME. Archives C<sup>2</sup>6, Ministère de la Marine et des Colonies, Paris, Compagnie du Sénégal et Côtes d'Afrique, 1697.

ANONYME. *Carte d'identité du Sénégal*, République du Sénégal, Ministère du Plan et de la Coopération en collaboration avec le Ministère de l'Information, des Télécommunications et des relations avec les Assemblées, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1984.

ANONYME. *Etude agrostologique n° 27*, Travail exécuté à la demande et pour le compte du gouvernement du Sénégal, Ministère du Développement rural, Dakar, 1970.

ANONYME. *Exposé sur la situation commerciale de Carabane depuis les cinq dernières années*, in *Journal Officiel de l'Afrique occidentale française*, 17 mai 1900.

ANONYME. *Exposition universelle de 1878, catalogue des produits des colonies françaises*, Paris, Challamel, 1878.

ANONYME. *Journal historique et Suite du Journal historique (1729-1731)*, Documents inédits présentés par Charles Becker et Victor Martin, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. 39, série B, n° 2, 1977.

ANONYME. Ms. Archives d'Outre-mer (A.O.M.) d'Aix-en-Provence, *Sénégal IV*, 45, Conseil d'administration, *Extrait du registre des Délibérations, délibération n° 4*, Séance du 25 février 1871, extrait n° 9. Renseignements sur le Oualo. Modifications à apporter dans son organisation intérieure.

ANONYME. *Notice à l'usage des Officiers*, 1960. [publication ronéotypée].

ARCIN, André. *Premières explorations dans les rivières du Sud* in *Revue coloniale*, nlle série, 10e année, Janvier-Décembre, 1910.

ARVEILLER, Raymond. *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*, Paris, Editions D'Artrey, 1963.

AUBREVILLE, A. *Erosion et Bovalisation en Afrique noire française*, in *L'Agronomie tropicale*, vol. II, n°s 7-8, 1947.

AVEZAC (D'), M. *Esquisse générale de l'Afrique*, Paris, Librairie orientale de Dondey-Dupré, Librairie géographique d'Arthus-Bertrand, 1837.

Id., *Vocabulaire guiolof, mandingue, foule, saracole, séraire, bagnon et floupe*, recueillis à la côte d'Afrique pour le service de l'ancienne compagnie royale

du Sénégal [XVIII<sup>e</sup> siècle], *Mémoire de la Société Ethnologique*, II, Paris, décembre 1845, Ms. B.N., n° 4, fonds africain ca 1750.

BAILLAUD, Emile. *Sur les routes du Soudan*, Toulouse, Editions Privat, 1902.

BALAFON. Revue trimestrielle éditée par Air Afrique, n° 52, 1981.

BALLEREAU. Correspondance personnelle adressée à R. Mauny, Dakar 10 mai 1959, *Dossier I.F.A.N.*, Dakar.

BANNERMAN, David, Armitage. *The Birds of Tropical West Africa*, with special reference to these of the Gambia, Sierra Leone, the Gold Coast and Niger, London, published by the Crown Agents for the colonies, vol 1, 1930, vol. 5, 1939.

BARBOT, Jean. *Journal d'un voyage de traite en Guinée et aux Antilles* (1678-1679), présenté, publié et annoté par Gabriel Debien, Marcel Delafosse et Guy Thilmans, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 40, série B, n° 2, avril 1978.

BARBOT, John. *A Description of the coasts of North and South-Guinea and of Ethiopia inferior*, being a new account of the Western maritime countries of Africa in Awsham and John Churchill, A Collection of Voyages and Travels, London, 1732. [BARBOT Jean est devenu BARBOT John en se réfugiant en Angleterre, après la révocation de l'Edit de Nantes].

BARTH, H. *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale, pendant les années 1849-1855*, traduction Ithier, Paris, Didot t. 1, 1860.

BÉRENGER-FÉRAUD, L.J.-B. *Traité clinique des Maladies des Européens au Sénégal*, Paris, Adrien Delahaye, t. 1, 1875.

Id., *Les Peuplades de la Sénégalie*, Paris, Ernest Leroux, 1879.

BERHAUT, Jean (R.P.). *Flore du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1953.

Id., *Flore du Sénégal*, 2<sup>e</sup> édition plus complète avec les forêts humides de la Casamance, Dakar, Clairafrique, 1967.

BERTHELOT, Sabin. *De la pêche sur la côte occidentale d'Afrique*, Paris, Arthus Bertrand, 1840.

BESCHERELLE, (Aîné). *Dictionnaire national ou Dictionnaire classique de la langue française*, Paris, Simon éditeur, t. 1, 1845.

- BIARNÈS, Monique. *La Cuisine sénégalaise*, Dakar, Société africaine d'édition, 1972.
- BIARNÈS, Pierre. *Les Français en Afrique Noire de Richelieu à Mitterand*, Paris, Armand Colin, 1987.
- BINGER, G. *Essai sur la langue Bambara parlée dans le Kaarta*, suivi d'un vocabulaire, Paris, Maisonneuve et Ch. Leclerc, 1886.
- Id., *Du Niger au Golfe de Guinée*, Paris, Hachette, 2 t. 1892.
- BOILAT, P.-D. (Abbé). *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 1853.
- BOSMAN, Willem. *Voyage de Guinée*, contenant une description nouvelle et très exacte de cette côte où l'on trouve et où l'on trafique l'or, les dents d'éléphants et les esclaves, etc., Utrecht, Antoine Schouten, 1705.
- BOUCARD, Claude. *Relation de Bambouc*, 1729 et annotation de Philip P. Curtin, avec la collaboration de Jean Boulégue, Dakar, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 36, série B, n° 2, 1974.
- BOUCHER, Albert. *Le Port de Dakar - ses origines - état actuel - extensions futures*, in *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française*, 1925.
- BOUET, Georges, (Dr.). *Oiseaux de l'Afrique Tropicale, Faune tropicale* (ancienne faune de l'Union française), Paris, Larose, t. 1, 1955 et t. 2, 1961.
- BOUFFARD et NEVEUX. *Bilharziose dans le Haut-Sénégal et le Haut Niger*, in *Bulletin de la société de Pathologie exotique*, Paris, Masson, t. 1, 1908.
- BOUFFLERS (Chevalier) de. Voir DE MAGNIEU, E. et PRAT, Henri, Correspondance inédite...
- BOULÈGUE, Jean. *Le Grand Jolof (XIIIe-XVIe siècle)*, Blois, Editions Façades, Diffusion Karthala, 1987.
- BOUVIER, Robert. *Le parler marseillais, dictionnaire argotique*, Marseille, Laffitte, 1985.
- BRASSEUR, G. *L'A.O.F., Initiations africaines*, Dakar, I.F.A.N., 1957.

- BRISSON, M. *Ornithologie ou méthode contenant la division des oiseaux en Ordres, Sections, Genres, Espèces et leurs Variétés*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, t. I et t. VI, 1760.
- BRÛE, André. *Instruction pour Mr. Jean-Baptiste Collé*, commandant et Directeur particulier en Galam, Paris, B.N., Ms. 9341, 1716.
- BRUN, Ch. F. *Domestiques, gens de maison*, Dakar, Clairafrique, 1972.
- BUFFON (DE), Georges Leclerc. *Histoire naturelle des Oiseaux*, Paris, suivant copie de l'Imprimerie royale, t. IV, 1777, t. VIII, 1783, t. IX, 1784.
- Id., *Histoire naturelle générale et particulière des quadrupèdes*, Nouvelle édition accompagnée de Notes et dans laquelle les Supplémens sont insérés dans le premier texte, à la place qui leur convient. L'on y a ajouté l'histoire naturelle des Quadrupèdes et des Oiseaux découverts depuis la mort de Buffon, celle des Reptiles, des Poissons, des Insectes et des Vers ; enfin l'histoire des Plantes dont ce grand Naturaliste n'a pas eu le temps de s'occuper, rédigé par C.S. Sonnini, Paris, Imprimerie F. Dufart, tome trente unième, An X, (1801), tome trente cinquième, An XI (1802).
- BULLETIN ADMINISTRATIF DES ACTES DE GOUVERNEMENT* depuis le 28 Mai 1819 jusqu'au 31 Décembre 1842, Paris, Imprimerie royale, 1844.
- BURTHE D'ANNELET (DE), (Lieutenant Colonel). *Du Sénégal au Cameroun par les confins lybiens*, Paris, Firmin-Didot et Cie, t. 1, 1935.
- BUSSON, Félix, François. *Etude chimique et biologique des végétaux alimentaires de l'Afrique noire de l'ouest dans leurs rapports avec le milieu géographique et humain*, (thèse), Imprimerie M. Leconte, Marseille, 1965.
- CADENAT, Jean. *Noms vernaculaires des principales formes d'animaux marins des côtes de l'A.O.F.*, Catalogues II, Dakar, I.F.A.N., 1947.
- Id., *Les Poissons de mer du Sénégal*, Initiations africaines, III, Dakar, I.F.A.N., 1950.
- CAILLIÉ René. *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827, 1828 avec une carte itinéraire*, Paris, Imprimerie royale, t. 1, 1830.

Id., *Voyage à Tombouctou*, Paris, François Maspéro, t. 1, 1982. [Réédition de *Journal d'un voyage à Tembouctou et à Jenné pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, avec une carte itinéraire*, par René Caillé, Paris, Imprimerie royale, t. 1, 1830].

CANDOLLE (DE), Alphonse. *Origine des Plantes cultivées*, Librairie Germer et Baillière, Paris, 1883.

CARRÈRE, Frédéric, HOLLE, Paul. *De la Sénégambie française*, Paris, Didot, 1855.

CELLARD, Jacques, REY, Alain. *Dictionnaire du français non conventionnel*, Paris, Hachette, 1980.

CENDRARS, Blaise. *Anthologie nègre*, Paris, Corrèa, 1921.

CHAMBONNEAU, Louis Moreau de. *Traité de l'origine des Nègres du Sénégal, Coste d'Afrique, de leurs pays, religion, coutumes et moeurs. Ensuite dequoy est l'histoire du toubenan ou changement de souverains et réforme de religion desdits Negres, depuiz 1673 son origine, jusques en la present année, (1677)*, publié par Carson I.A. Ritchie, *Deux textes sur le Sénégal*, Dakar, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXX, série B, n° 1, 1968.

CHARPY, Jacques. *La Fondation de Dakar (1847-1857-1869)*, Documents recueillis et publiés par Jacques Charpy, Paris, Larose, 1958.

CHEVALIER, Auguste. *La Flore du Sénégal*, in *Une Mission au Sénégal*, Lasnet, Chevalier, Cligny, Rambaud, Paris, Challamel, 1900.

CISS, Jean Gerem. *Le cri des Anciens*, Dakar-Abidjan-Lomé, Les Nouvelles Editions Africaines, 1980.

CLAVIER, Jean-Louis. *Coutumier Coniagui*, *Bulletin I.F.A.N.*, Dakar, t. 14, 1952.

CLIMATS, n° 265, 11 janvier 1951. [Hebdomadaire].

CORNEILLE, Thomas. *Dictionnaire des Arts et des Sciences*, réimpression des éditions de Paris, 1694-1695, 2 volumes, Genève Slatkine reprints, 1968.

- CORNUT-GENTILLE, B. *Les problèmes politiques de l'A.O.F.* rapport sans date [vraisemblablement 1954] in *l'Afrique occidentale française de 1944 à 1960*, par Joseph de Benoist, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1983.
- CORRE (Dr.). *La matière médicale des Noirs au Sénégal*, *Moniteur du Sénégal et dépendances*, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1876.
- COUTOULY (DE) François. *Chasses d'Afrique*, in *Le Chasseur français*, n° 397, avril 1923.
- Id., *Gros et petit gibier en A.O.F.*, in *Bulletin du comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, 1925.
- CROUZAT, Henri. *Azizah de Niamkoko*, Paris, Presses de la Cité, 1959.
- DAM JOULIN. *Journal de bord de l'Affriquain*, 1770, in Jehan Mousnier, *Journal de la traite des noirs*, éditions de Paris, 1957.
- DAPPER, Olfried. *Description de l'Afrique contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses Parties, leurs Rivières, leurs Villes, leurs Habitations, leurs Plantes et leurs Animaux, les Moeurs, les Coûtumes, la Langue, les Richesses, la Religion et le Gouvernement de ses peuples*. Traduit du Flamand, à Amsterdam chez Wolfgang, Waesberge, Boom et Van Someren, 1686.
- Id., *Le Sénégal dans l'oeuvre d'Olfried Dapper*, voir à Thilmans, G.
- DAVID, Pierre. *Journal d'un voyage fait en Bambouc en 1744*, publié par André Delcourt, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 1974.
- DEGRANDPRÉ, Louis. *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787*, Paris, Dentu, An IX, 1801.
- DEKEYSER, P.L., CONDAMIN, M., DERIVOT, J. *Une centaine d'erreurs et d'approximations relatives à la faune ouest-africaine*, *Notes Africaines* n° 86, Dakar, I.F.A.N., avril 1960.
- DEKEYSER, P.L., DERIVOT, J.H. *Les Oiseaux de l'ouest africain*, Dakar, I.F.A.N., Fascicule 1, 1966.
- DELACOUR, A. *Les Tenda (Koniagui, Bassari, Badyaranké) de la Guinée française*, *Revue d'Ethnographie et de sociologie*, Paris, 1912.

DELAFOSSÉ, Maurice. *Les états d'âme d'une Coloniale*, Paris, Publication du Comité de l'Afrique française, 1909.

DELCOURT, André. *La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1765*, Mémoire de l'Institut français d'Afrique noire n° 17, Dakar, 1952.

Id., *Journal d'un voyage fait en Bambouc en 1744*, voir à DAVID Pierre.

DEMAISON, André. *Diato, le roman de l'homme noir qui eut trois femmes et en mourut*, Paris, Albin Michel, 1923.

Id., *L'Etoile de Dakar*, Paris, Les Presses de la Cité, 1948.

DIALLO, Bakary. *Force-Bonté*, Paris, F. Rieder et Cie, 1926.

DIALLO, Nafissatou. *De Tilène au Plateau*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1976.

DOUMET DE SIBLAS, Jean. *Mémoire inédit de Doumet (1769)*, publié et commenté par C. Becker et V. Martin, Dakar, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 36, série B, n° 1, 1974.

DUBOIS, Félix. *La vie au continent noir*, Paris, J. Hetzel et Cie, 1893.

DU CASSE. *Relation du voyage de Guynée fait en 1687 sur la frégate "La Tempeste" par le sr. Du Casse*, in Paul Roussier, *L'établissement d'Issiny*, Paris, Larose, 1935.

DUCHESNE, E.A. *Répertoire des plantes utiles et vénéneuses du Globe*, Paris, J. Renouard, 1836.

DUCROS, Gisèle, E. *Parallèle Badiaranké-Peul, limité à deux points de structure*, in *Journal of African Languages*, editor Jack Berry, vol. 3, Part 1, 1964.

DUPOUY, Edouard, (Dr.). *Les chasses du Soudan*, Paris, Augustin Challamel, 1894.

DURAND, Jean-Baptiste-Léonard. *Voyage au Sénégal, ou Mémoires historiques, philosophiques et politiques sur les découvertes, les établissements et le commerce dans les mers de l'Océan atlantique, depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Serre Lionne, inclusivement, suivis de la relation d'un voyage par terre de l'île Saint-Louis à Galam, et du texte arabe de trois*



*traités de commerce faits par l'auteur avec les princes du pays*, Paris, Agasse, t. 2, an X, 1802. [écrit vers 1786-1787].

DUSS, R.P. *Flore phanérogamique des Antilles françaises* (Martinique et Guadeloupe) avec annotations sur l'emploi des plantes par le Professeur Edouard Heckel, extrait des *Annales de l'Institut colonial de Marseille*, Mâcon, Protat frères, 2 vol. 1897, Réédité par la Société de Distribution et de Culture, 7, rue E. Renan, Fort de France, Martinique, 1972.

*ECHOS AFRICAINS (LES)*. Dakar, 1947.

ES-SA DI, Abderrhaman Ben Abdallah Ben Imran Ben Amir, *Tarik es-Soudan* (1463-1464), texte arabe édité et traduit par O. Houdas, Paris, A. Maisonneuve, 1964, Collection Unesco d'Oeuvres représentatives, série africaine, Publications de l'Ecole des langues orientales vivantes, Documents arabes relatifs à l'histoire du Soudan, reproduction de l'édition originale de 1898-1900, p. 85.

ESTRÉES (D'). *Le passage à la Petite Côte du vice-amiral d'Estrées* (1670), par G. Thilmans et N.I. de Moraes, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. 39, série B, n° 1, 1977.

FAURE, Claude. *La garnison européenne du Sénégal et le recrutement des premières troupes noires*, Paris, Champion, 1919.

FERNANDÈS, Valentim. *Description de la côte d'Afrique* [...], voir MONOD, Th., TEIXEIRA DA MOTA, A. et MAUNY, R.

FERRY, Marie-Paule. *Deux langues tenda du Sénégal oriental basari et bedik*, informations, *Bulletin de la SELAF*, publié avec le concours du CEDEV de l'université de Liège et de la RCP 121 du CNRS, 1968.

Id., *Hauts fourneaux du Sénégal oriental*, *Notes Africaines* n° 109, janvier 1966.

FOSSE (DE LA), Eustache. *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne*, 1479-1480 (écrit vers 1520), publié par R. Fouché-Delbosc, *Revue hispanique*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1897.

FRANCE COLONIALE (LA). Organe de défense des intérêts généraux des Colonies françaises de l'Ouest africain, *Journal républicain socialiste hebdomadaire*, 1933.

FROGER, F. *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696 et 1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne, et Isles Antilles par une*

*escadre de Vaisseaux du Roy commandée par M. de Gennes, faite par le sieur Froger, à Amsterdam, chez les Héritiers d'Antoine Schelte, 1702.*

GABY, Jean-Baptiste. *Relation de la Nigritie*, Paris, E. Couterot, 1689.

GALLIÉNI (Commandant). *Voyage au Soudan Français (Haut-Niger et Pays de Ségou)*, 1879-1881, Paris, Hachette, 1885.

GALLIÉNI (Lt. Colonel). *Deux campagnes au Soudan français*, Paris, Hachette, 1891.

GOLBERRY, Silv. Meinrad Xavier. *Fragmens d'un voyage en Afrique fait en 1785, 1786 et 1787 dans les Contrées occidentales de ce continent comprises entre le Cap Blanc de Barbarie par 20 degrés 47 minutes et le Cap de Palmes, par 4 degrés 30 minutes, latitude boréale*, Paris, chez Treuttel et Würtz, An X de la République, t. 1 et t. 2, 1802.

GOMILA, J. et FERRY Marie-Paule. *Notes sur l'ethnographie des Bedik (Sénégal oriental)*, *Journal de la Société des Africanistes*, t. XXXVI, fascicule 1, Musée de l'Homme, Paris, 1966.

GRAY, William (Major) et (feu) DOCHARD. *Voyage dans l'Afrique occidentale pendant les années 1818, 1819, 1820 et 1821 depuis la rivière de Gambie jusqu'au Niger, en traversant les états de Wouli, Bondou, Galam, Kasson, Kaarta et fouldou*, trad. de l'anglais par Mme Charlotte Huguet, Paris, Avril de Gastel-Ponthieu, 1826.

GRÉGOIRE, H. (Evêque). *De la Littérature des Nègres*, Paris, Maradan, 1808.

GROUPE DE LINGUISTES (UN). *Les Langues du Monde*, sous la direction de A. Meillet et Albert Cohen, nouvelle édition, CNRS, Paris, H. Champion, 1952.

GUEYE, Aïssatou. *Une soirée au cercle, Paris-Dakar*, 15 juin 1948.

GUEYE, Youssouph. *A l'Orée du Sahel*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1975.

GUILLAUMET, E. *Tableaux soudanais*, Paris, Flammarion, 1899.

GUILLEMIN, J.A., PERROTET, S., RICHARD, A. *Florae Senegambiae Tentamen*, Paris, Treuttel et Würtz, t. 1, 1830-1833.

HECKEL, E. (Dr.). *Sur l'arbre africain qui donne le beurre de Galam ou de Karité, et sur son produit*, in *Revue des cultures coloniales*, 1ère année, t. 1, n° 6, 5 novembre 1897.

HECKEL, Ed. et Dr. SCHLAGDENHAUFFEN. *Sur le M'Bentamaré ou Fedegosa (Cassia occidentalis L.)*, *Archives de médecine navale*, t. 47, 1887.

HECQUARD, Hyacinthe. *Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale*, Paris, Imprimerie de Bénard et Compagnie, 1853.

HOULET, Gilbert. *Les Guides Bleus, Afrique occidentale française, Togo*, Paris, Hachette, 1958.

HUGOT, Ludovic. *Notes de Voyage au Soudan, Le Tour du Monde*, n° 22, Paris, Hachette, 1895.

INVENTAIRE DES PARTICULARITÉS LEXICALES DU FRANÇAIS EN AFRIQUE NOIRE. Equipe IFA. J. Blondé, G. Canu, J.-P. Caprile, J.-R. Deltel, P. Dumont, R. Efoua-Zengue, S. Faïk, D. Gontier, F. Jouannet, S. Lafage, G. Mendo Ze, G. N'Diaye-Corréard, A. Queffelec, C. Queffelec, D. Racelle-Latin (coordonnatrice), J.-L. Rondreux, J. Schmidt, S. Shyirambere, J. Tabi-Manga, Paris, EDICEF, 1987.

JAL, A[ugustin]. *Glossaire nautique, répertoire polyglotte de termes de Marine anciens et modernes*, Paris, Firmin-Didot frères, 1848.

JANNEQUIN, Claude. *Voyage de Lybie au Royaume de Senega, le long du Niger avec la description des habitants qui sont le lon de ce fleuve, leurs coutumes et façons de vivre, les particularités les plus remarquables de ces pays, faict et composé par Claude Jannequin Sieur de Rochefort, Chaalonnais, de retour en France l'an 1639, à Paris, chez Charles Rouillard, 1643.*

JEUNE SÉNÉGAL (LE). *Journal des Jeunes, hebdomadaire indépendant d'action sociale et de défense des intérêts des travailleurs de l'A.O.F.*, 1937.

JOBSON, Richard. *The Golden Trade or a discovery of the river Gambia and the Golden Trade of the Aethiopians* by Richard Jobson, 1623, now reprinted for the first time, edited by Charles G. Kingsley with wooden ornamentation based on west african designs by R. Morton Nance, published by E.E. Speight and R. H. Walpole, Teignmouth-Devonshire, XVII, 1904.

- JOFFROY, P. *Les coutumes des Diola du Fogny*, Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques, Paris, Larose, n° 1, 1920.
- JOURDAIN, Élodie. *Le vocabulaire du parler créole de la Martinique*, Paris, Klincksieck, 1956.
- JOURNAL OFFICIEL DU SÉNÉGAL. Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1895.
- JOURNAL OFFICIEL DU SÉNÉGAL. Dakar, 1978.
- JOURNAL OFFICIEL de la République française, Paris, Imprimerie Quai Voltaire, 1887.
- KERHARO, Jean. *Le Bisap du Sénégal (Hibiscus sabdariffa L.) ou Oseille de Guinée ou Karkadé de l'Erythrée, Plantes médicinales et phytothérapie*, Centre d'Etudes des plantes médicinales, Bd. Daviers, Angers, t. V, n° 4, 1971.
- KOBÈS (Mgr.) *Dictionnaire volof-français*, Nouvelle Edition revue et considérablement augmentée par le R.P. O. Abiven, Mission Catholique, Dakar, (Sénégal) 1923.
- KOELLE, Sigismund, Wilhelm. *Polyglotta africana*, unverändert Nachdruck der Ausgabe, London, 1854, vermehrt durch eine historische Einführung von P.H. Hair, Khartoum, und einen Wortindex von David Dalby, London. Graz-Austria-Akademische Druck u. Verlagsanstalt, 1963.
- LABARTHE, Pierre. *Voyage à la Côte de Guinée ou Description des Côtes d'Afrique, depuis le cap Tagrin jusqu'au cap de Lopez-Gonzalvès. Contenant les Instructions relatives à la Traite des Noirs, d'après des mémoires authentiques*, Paris, Debray, Bassange, an XI-1803.
- LABAT, Jean-Baptiste (R.P.). *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte du Sénégal et des pays situés entre le Cap Blanc et la rivière de Serrelionne, jusqu'à plus de 300 lieues en avant dans les terres etc. Avec l'état ancien et présent des Compagnies qui y font le commerce*, Paris, Guillaume Cavelier, 5 t., 1728.
- Id., *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, Paris, Guillaume Cavelier, t. 4, 1722.
- LABOURET, M. *La langue des Peuls ou Foulbé*, Mémoires de l'Institut Français d'Afrique Noire n° 16, Dakar, 1952.

LA COURBE, Michel Jajolet de. *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913.

LA CROIX, André, Phérotée (sieur de). *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne*, Lyon, T.A. Amaury et Paris, Estrenne Michallet, t. III, 1688.

LA MARTINIÈRE, M. Bruzen (de). *Le grand dictionnaire géographique, historique et critique*, nouvelle édition, commenté et corrigé, Paris, chez les Libraires associés, t. II, C-F, 1768.

LAMIRAL, Dominique Harcourt. *L'Afrique et le peuple affriquain, considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce et nos colonies*, Paris, Dessenne, 1789.

LANDER, Richard et John. *Journal d'une expédition entreprise dans le but d'explorer le cours et l'embouchure du Niger ou Relation d'un voyage sur cette rivière depuis Yaourie jusqu'à son embouchure* traduit de l'anglais par Mme Louise S.W. Belloc, Paris, Paulin, 2 t., 1832.

LANDOLPHE. *Mémoires du capitaine Landolphe contenant l'histoire de ses voyages pendant trente six ans aux côtes de l'Afrique et aux Amériques*, rédigés sur son manuscrit par J.S. QUESNÉ, Paris, Bertrand-Pillet aîné, t. 1, 1823.

LANNESAN, J.-L. (DE). *Les plantes utiles des colonies françaises*, Paris, Imprimerie nationale, 1886.

LARIVIERE, J., DUPUY, A.R. *Sénégal, ses parcs, ses animaux*, Paris, Fernand Nathan, 1978.

LARTÉGUY, Jean. *Les Clefs de l'Afrique*, Paris, Albin Michel, 1957.

LASNET, CHEVALIER, CLIGNY, RAMBAUD. *Une Mission au Sénégal*, Paris, Challamel, 1900.

LAUMANN, E.-M. *A la Côte occidentale d'Afrique*, Paris, Firmin-Didot, 1894.

LAUZUN (Duc de). *Journal du Sénégal, janvier-mars 1779*, in Jean Monteilhet, *Documents relatifs à l'histoire du Sénégal*, Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F., 1920.

LE BRASSEUR, J.A. *Détails historiques et politiques, mémoire inédit (1778)*, publié par Charles Becker et Victor Martin in *Bulletin I.F.A.N.*, t. 39, série B, n° 1, 1977.

- LE GAGNEUR. *Description d'une partie des plantes dont les nègres de l'Isle de Bisseau se servent pour la cure de différentes maladies*, 1744, annotée par Adanson. Document inédit publié par C. Becker (CNRS) texte provisoire, Kaolack, 1982. [publication ronéotypée].
- LE MAIRE. *Les voyages du sieur Le Maire aux Iles Canaries, Cap Verd, Senegal et Gambie*, Paris, Jacques Collombat, 1695.
- LEPRINCE, Jules. *Les Bayottes, A travers le Monde* n° 41, Paris, Hachette, 1905.
- LE VAILLANT, François. *Histoire Naturelle des oiseaux d'Afrique*, Paris, J.J. Fuchs, An VII, t. 1, 1799.
- LEVASSEUR, V. *Atlas National Illustré des 86 Départements et des Possessions de la France*, Divisé par Arrondissements, Cantons et Communes avec le tracé de toutes les routes, chemins de fer et canaux, Paris, A. Combette, 1847.
- LEXIQUE WOLOF-FRANCAIS. *Les langues nationales au Sénégal*, n° 42, Centre de linguistique appliquée de Dakar, Dakar, t. 1 : A-K, 1977, p. 44.
- LOTI, Pierre. *Le roman d'un saphi*, Paris, Calmann-Lévy, 1881.
- LOYER, Godefroy (R.P.). *Relation du voyage du royaume d'Issyny, Côte d'Or, païs de Guinée, en Afrique*. La description du païs, les inclinations, les mœurs, et la Religion des habitants [...], Paris, Arnoul Seneuze et Jean Raoul Morel, 1714.
- MACLAUD, Charles (Dr.). *La Basse-Casamance et ses habitants*, in *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, Paris, t. XXIX, 1907.
- Id., *Notes sur les Mammifères et les Oiseaux de l'Afrique occidentale*, Paris-Vendôme, Imprimerie G. Vilette, 1906.
- MAGNIEU, E. (DE) et PRAT, Henri. *Correspondance inédite de la Comtesse de Sabran et du Chevalier de Boufflers 1778-1788*, recueillie et publiée par E. de Magnieu et Henri Prat, Paris, E. Plon, 2ème édition, 1875.
- MARCHE, Alfred. *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, Paris, Hachette, (1871-1878), 1882.
- MARÉES (DE), Pierre. *Description et récit historial du riche royaume d'or de Guinée, aultrement appelé coste de l'or de Mina, gisante en certain endroit d'Afrique, avec leurs foy, persuasions, commerces ou trocs*,

*costumes, langaiges, et situations du pais, villes, villages, cabannes et personnes, ses ports, haures, et fleuves selon qu'iceux ont été recognuz iusque à cette heure, Amsterdam, Cornille Claesson, 1605.*

MARTIN, Gaston. *L'ère des négriers, 1714-1774, d'après des documents inédits*, Paris, Félix Alcan, 1931.

MAUNY, Raymond. *Un conte en langage créole du Sénégal, Paris-Dakar*, 23 juillet 1951.

Id., *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, Dakar, I.F.A.N., catalogue IX, 1952.

MBAYE, Gana Kébé. *Kaala sikkim*. Nouvelles, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1975.

MÉMOIRES d'Adanson sur le Sénégal et l'île de Gorée [...] voir ADANSON, Michel.

MENEGAUX, A. *Sur une petite collection d'oiseaux de l'Afrique occidentale française*, in *Revue Française d'ornithologie*, n° 105, 7 janvier 1918.

MISSIONNAIRES (R.P. P.P.) de la Congrégation du S. Esprit et du S. Coeur de Marie, *Dictionnaire Français-Wolof et Wolof-Français*, Nouvelle Edition, Dakar, Imprimerie de la Mission, 1855.

MOLLIEN, G. T. *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique aux sources du Sénégal et de la Gambie, fait en 1818 par ordre du gouvernement français, avec carte et vues dessinées et gravées par Ambroise Tardieu*, Paris, A. Bertrand, t. 2, 1820.

*MONITEUR (LE) DU SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES*. Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1858.

MONOD, Théodore. *Méharées*, Paris, Editions Je Sers, 1937.

MONOD, Th., TEXEIRA DA MOTA, A., et MAUNY, R. *Description de la côte d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels)* par Valentim Fernandès (1506-1510), Centro de Estudos da Guiné Portuguesa n° 11, composto e impresso na sociedade industrial de tipographia, limitada. R. Do Almirante Pesanha 3e 5 (Ao Carmo/Lisboa) Bissau, 1951.

MOORE, Francis. *Travels into the Inland parts of Africa, containing a description of the Several Nations for the space of six Hundred Miles up*

*the river Gambia ; their Trade, habits, Customs, Language, Manners, Religion and government ; the Power, Disposition and Characters of some Negro Princes*, London, printed by Edward Cave, 1738.

MOUSSA LY, Sangaré. *Sourd-muet, je demande la parole*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1978.

NDIAYE, Sada Hubert. *Le retour de l'aïeul*, Dakar, Impricap, 1972.

N'DIAYE-CORRÉARD, Geneviève et SCHMIDT, Jean. *Le français au Sénégal*, enquête lexicale, A à H, n° 24, *Documents linguistiques*, Publication du département de linguistique générale et linguistique africaine de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Dakar, 1979, 386 p. [ronéotypé].

NJE, Codou Mbassy. Mémoire universitaire de maîtrise, Faculté des Lettres de Dakar, Département de linguistique générale négro-africaine, 1975.

NORRIS, Robert. *Mémoire du Règne de Bossa-Ahadée, roi de Dahomé, Etat situé dans l'intérieur de la Guinée*, trad. de l'anglais par C.B. Waldstrom, Paris, Gattey, 1790.

OLIVIER, Marcel. *Notices publiées par le Gouvernement général, à l'occasion de l'exposition coloniale de Marseille*, Paris, Larose, 1907.

ORBIGNY (D'), Charles (Direction). *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle*, résumant et complétant les anciens dictionnaires scientifiques, les Oeuvres de Buffon, et les meilleurs traités spéciaux sur les diverses branches des sciences naturelles ; - Donnant la description des êtres et des divers phénomènes de la nature. L'étymologie et la définition des noms scientifiques, et les principales applications des corps organiques et inorganiques à l'agriculture, à la médecine, aux arts industriels etc., Paris, MM. Renard, Martinet et Cie, et chez Langlois et Leclercq, Victor Masson, et à Leipzig, mêmes maisons chez L. Michelsen, tome neuvième, 1847.

PARIS-DAKAR. Dakar, 1935, 1948, 1950, 1951, 1960. [quotidien].

PARIS, François (de). *Voyage à la coste d'Afrique dite de Guinée et aux Isles de l'Amerique fait ez anneés 1682 et 1683 in La relation de François de Paris (1682-1683)* par Guy Thilmans, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 38, série B. n° 1, 1976.

PARK, Mungo. *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique fait en 1795, 1796, 1797*, par M. Mungo Park, envoyé par la société d'Afrique établie à Londres, avec des éclaircissements sur la Géographie de l'intérieur de l'Afrique par le Major



Kennell, trad. de l'anglais sur la seconde édition par J. Castera, Paris, Dentu, An VIII [1798].

PELLETAN. *Mémoire sur la colonie française du Sénégal*, par le citoyen Pelletan, Paris, Panckouke, an IX (1801).

PETIT SENEGALAIS (*Le*). Dakar, 1910, 1913, 1952.

PINET, E. et FAIDHERBE, L. *Journal des opérations de guerre au Sénégal de 1861-1866, Annuaire du Sénégal et dépendances*, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1867.

PINGRÉ, Alexandre-Gui (Abbé)., VERDUN de la CRENNE et BORDA J.C. *Voyage fait par ordre du Roi en 1771 et 1772 en diverses parties de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique pour vérifier l'utilité de plusieurs méridiens et instrumens servant à déterminer la latitude et la longitude tant du vaisseau que des côtes et les écueils que l'on reconnaît suivi de recherches pour vérifier les cartes hydrographiques* par M.M. Verdun de la Crenne, le chevalier de Borda et Pingré, Paris, Imprimerie royale, t. 2, 1778.

PLAT (Lieutenant de l'Infanterie de marine). *Carte du Soudan Occidental*, d'après les travaux géographiques des deux campagnes Galliéni dans le Soudan français, 1886-87 et 87-88 et les documents les plus récents - fin 1890 - Paris, Impr. Ehrard, reproduite in fine de *Deux campagnes au Soudan français*, L<sup>t</sup>. Colonel Galliéni, Paris, Hachette, 1891.

PICROCHOLE. *Le Sénégal drôlatique*, Paris, Paul Dupont, 1896.

PLUMIER, P. Carolo. *Nova Plantarum americanarum genera*, Paris, Boudot, 1703.

POLITICIEN (*LE*). Bimensuel satirique indépendant, n° 35, 1979.

PROMOTION. Bi-mensuel sérieux et objectif, Dakar, [ss. date]. n° 35, 15.11.1977.

PRUNEAU, Joseph. *Mémoires sur le Commerce de la concession du Sénégal*, voir à SCHMIDT, Jean. Un manuscrit inédit de 1752 sur la concession du Sénégal.

P[runeau] de P[ommegorge]. *Description de la Nigritie*, enrichie de cartes, Paris, Maradan, 1789.

QUEFFÉLEC, A., JOUANNET, F. *Inventaire des particularités lexicales du français au Mali*, Nice, A.E.L.I.A. - I.N.A.L.F., 1982.

QUESNÉ, J.S. *Mémoire du capitaine Landolphe, contenant l'histoire de ses voyages pendant trente six ans, aux côtes de l'Afrique et aux deux Amériques*, rédigés sur son manuscrit, Paris, Bertrand-Pillet, t. 2, 1823.

QUÉRILLAC, A. *Cuisine coloniale, les bonnes recettes de Chloé Mondésir*, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1931.

RAFFENEL, Anne. *Voyage dans l'Afrique occidentale comprenant l'exploration du Sénégal, depuis Saint-Louis jusqu'à la Falémé, au-delà de Bakel ; de la Falémé, depuis son embouchure jusqu'à Sansanding ; des mines d'or de Keméba, dans le Bambouck ; des Pays de Galam Bondou et Wouli ; et de la Gambie, depuis Baracounda jusqu'à l'Océan, exécuté en 1843 et 1844* [...] Paris, Arthus, Bertrand, 1846.

Id., *Nouveau voyage dans le Pays des Nègres*, Paris, Imprimerie et Librairie centrale des chemins de fer de Napoléon Chaix, t. 1 et t. 2, 1856.

RAINOLDS, Richard. *Le voyage de Richard Rainolds en Sénégal (1591)*, trad. J. Boulègue et R. Marquet, in *Bulletin I.F.A.N.*, série B, t. XXXIII, n° 1, 1971.

RANÇON, André (Dr.). *Dans la Haute Gambie, voyage d'exploration scientifique (1891-1892)*, *Annales de l'Institut colonial de Marseille*, le série D, 2ème année, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1894).

RANDAU, Robert. *Le Commandant et les Foulbé, roman de la grande brousse*, Paris, E. Sansot et Cie, 1910.

Id., *Le Chef des Porte-plume*, Paris, Editions du Monde Moderne, 1926.

REDOUER (DU). *Premier voyage, s'ensuyt le nouvo monde et nauigations*, translaté de l'italien en langue françoise, Paris, 1515.

RICARD, F. (Dr.). *Le Sénégal, étude intime*, Paris, Challamel aîné, 1865.

RICHARD. *Catalogue des plantes cultivées au Sénégal*, in *Annales Maritimes et coloniales*, Paris, Imprimerie royale, 1828.

RICHARD. *Un catalogue des plantes de Richard Toll (Sénégal) en 1824*, Théodore Monod, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. XIII, n° 4, Dakar, octobre 1951.

- ROCHEBRUNE A.T (DE). *Faune de la Sénégambie, Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, t. VII, vol. XXXVIII, Paris, Doin, 1882.
- RODE, Paul. *Faune de l'Empire français, Mammifères ongulés de l'Afrique noire*, T. II, 1ère partie, Paris, Larose, 1943.
- ROGER (Baron). *Fables sénégalaises recueillies de l'Ouolof et mises en vers français avec des notes destinées à faire connaître la Sénégambie, son climat, ses principales productions, la civilisation et les mœurs des habitants*, Paris, Nepveu, F. Didot-Ponthier, 1828.
- ROUBAUD, Émile. *Recherches sur les parasites de l'Arachide au Sénégal*, in *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F.*, 1916.
- ROURE, Georges. *Faune et chasse en Afrique occidentale française*, Dakar, Editions G.I.A., 1956.
- SADJI, Abdoulaye. *Matmouna*, Paris, Présence africaine, 1958.
- SAGLIO, Christian. *Sénégal*, Petite Planète, Paris, éditions du Seuil, 1980.
- SAINT LÔ, Alexis (de). *Relation du voyage du Cap-Verd*, Paris, F. Targa, Rouen, D. Ferrand, 1637.
- SAMB, Amar. *Matraqué par le destin*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1973.
- SANDERVAL, Aimé, Olivier de. *De l'Atlantique au Niger*, Paris, Ducroq, 1882.
- SANGARÉ, Moussa Ly. *Sourd-muet je demande la parole*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1978.
- SANSON D'ABBEVILLE, Nicolas. *L'Afrique en plusieurs cartes nouvelles et exactes ; et en divers traictés de Géographie et d'Histoire*, à Paris, chez l'auteur, Rue de l'Arbre sec, 1656.
- SAUGNIER, *Relation de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, au Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam, etc.* Carte de de Laborde, Paris, Gueffier, 1791.
- SAVARY DES BRUSLONS, Jacques. *Dictionnaire universel de commerce, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde [...]* Ouvrage posthume du S<sup>r</sup>. Jacques Savary Des Bruslons [...] continué et donné au public par Philémon-Louis Savary, Paris, J. Estienne, t. 1, 1723.

- Id., *Dictionnaire universel de commerce, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde* [...] Ouvrage posthume du Sieur Jacques Savary des Bruslons [...] continué par Philémon-Louis-Savary. Nouvelle édition exactement revûe, corrigée et considérablement augmentée, Copenhague, Ch. et Ant. Philibert, t. 1, 1759.
- SCHMIDT, Jean. *Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire*, in *Bulletin de l'observatoire du français contemporain en Afrique noire*, n° 5, Institut National de la Langue Française, CNRS, 1984.
- Id., Un récit en "AOFIEN", in *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, langues et cultures, mélanges offerts à Willy Bal*, 2. Contacts de langues et de cultures, 1984.
- Id., *Dimensions diachronique et étymologique pour IFA2*, in *Bulletin du réseau des observatoires du français contemporain en Afrique noire*, n° 8, INALF-CNRS, Didier-Erudition, 1990.
- Id., *Pour une élucidation des étymologies vulgaires et scientifiques des realia de l'Afrique noire* à paraître dans *Encyclopédies et dictionnaires français, centre Dumarsais*, Actes de la 2ème Table ronde de l'APRODEL, Venelles 12-13 juin 1992, D. Baggioni, éditeur, et le Centre Dumarsais, Université de Provence.
- Id., *Un manuscrit inédit de 1752 sur la Concession du Sénégal, présenté, publié, accompagné d'un glossaire et de notes*, avril 1993 (sous presse chez Slatkine). Il s'agit de la publication partielle du manuscrit 471 du Fonds Montbret, Bibliothèque municipale de Rouen.
- SÉBIRE, André, (R.P.). *Les plantes utiles du Sénégal*, Paris, J. Rousset, et à Thiès chez l'auteur, 1895.
- SECK, Assane. *Dakar, métropole ouest-africaine*, Dakar, I.F.A.N., 1970.
- SEMBENE, Ousmane. *Voltaïque*, Paris, Présence africaine, 1962.
- Id., *Les bouts de bois de Dieu*, Paris, Le Livre contemporain, 1960.
- Id., *O pays mon beau peuple*, Paris, Presse Pocket, 1957.
- SENGHOR, Léopold, Sédar. *Liberté de l'Esprit*, 1952, in *Liberté 1, Négritude et humanisme*, Paris, Editions du Seuil, 1964.

- Id., *Encyclopédie française*, in *Liberté 2, Nation et voie africaine du socialisme*, Paris, Editions du Seuil, 1971.
- Id., *Séminaire des jeunes du P.F.A.*, in *Liberté 2, Nation et voie africaine du socialisme*, Paris, Editions du Seuil, 1971.
- Id., *Allocution à la Ve Biennale de la langue française*, Dakar, 3 décembre 1973. [Publication ronéotypée].
- SÉRET, Bernard, OPIC, Pierre. *Poissons de mer de l'ouest africain tropical*, Paris, ORSTOM, 1981.
- SERLE, W., MOREL, G.J. *Les oiseaux de l'Ouest Africain*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1979.
- SIRÈNE SÉNÉGALAISE (LA)*. Saint-Louis, 1932. [Journal hebdomadaire].
- SOLEIL (LE)*. 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1983. [Quotidien].
- SOLEILLET, Paul. *Voyage à Ségou*, 1876,-1879, Rédigé d'après les notes et journaux de voyage de Soleillet par Gabriel Gravier, Paris, Challamel Aîné, Libraire-éditeur, 1887.
- SONOLET, Louis. *L'Afrique Occidentale Française*, Paris, Hachette, 1912.
- SOW FALL, Aminata. *Le Revenant*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1976.
- SY, Abel. *Etude phonologique, lexicale et syntaxique du français des boys de la cité universitaire*, Dossier de linguistique appliquée, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Dakar, 1977. [Manuscrit].
- SUPPLÉMENT au *DICTIONNAIRE UNIVERSEL FRANCOIS LATIN*, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, à Paris, par la compagnie des Libraires associés, t. 1, 1752.
- TARDIEU, Amédée. *Voyage sur la côte de la Sénégambie*, in *La Presse*, 13.08.1845, 18.08.1845.
- TERTRE (DU), Jean-Baptiste. *Histoire générale des isles des Christophe de la Guadeloupe, de la Martinique et avtres dans l'Amérique*, Paris, Jacques Langlois et Emmanuel Langlois, 1654.

Id., *Histoire générale des Antilles, habitées par les François*, Paris, Thomas Jolly, t. 2, 1667.

THILMANS, G. Le Sénégal dans l'oeuvre d'Olfried Dapper, *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXXIII, série B, n° 3, 1971.

THOMAS, Louis-Vincent. *Essai d'analyse structurale appliquée à la cuisine diola*, in *Bulletin I.F.A.N.*, t. XXII, série B, n° 1-2, 1960.

TRAORE, Mamadou. *Cuisine et culture africaine*, Présence Africaine, n°s 101-102, 1977.

TROCHAIN, Jean. *Contribution à l'étude de la Végétation du Sénégal*, Mémoire de l'I.F.A.N. n° 2, Paris, Larose, 1940.

VERMET, P., AGE COP-LIAISON. n° 38, octobre 1977.

VILLARD, André. *Histoire du Sénégal*, Dakar, Ars Africae, 1943.

VILLAULT DE BELLEFOND, Nicolas (Sieur de). *Relation des costes d'Afrique appelées Guinée ; avec la description du pays, moeurs et façons de vivre des habitants, des productions de la terre et des marchandises qu'on en apporte avec des remarques historiques sur ces costes*, Paris, Denys Thierry, 1669.

VOLTAIRE. *Essais sur les Moeurs*, 1756, in *Oeuvres complètes de Voltaire*, t. III, Paris, Furne, 1835.

## TERMINOLOGIE POPULAIRE ET FLORISTIQUE IVOIRIENNE

Dans de précédents numéros du ROFCAN (n° 7, pp. 101-136, n° 8, pp. 55-81), nous avons présenté le résultat d'une collecte portant sur la phytonymie populaire en Côte-d'Ivoire, limitée à un échantillon des vocables commençant par la lettre A (n° 7) et B (n° 8). Nous poursuivons ici la présentation de ce corpus par un inventaire succinct des noms commençant par la lettre C.

Pour les éclaircissements concernant la forme assez proche de celle d'un dictionnaire que revêtent les articles, on se reportera aux pages 101-108 de l'article cité supra.

La bibliographie citée in fine ne comporte que les ouvrages cités dans le présent échantillon.

### LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

|                |                                                            |
|----------------|------------------------------------------------------------|
| att.           | attestation                                                |
| cf.            | se rapporter à                                             |
| C.I.           | Côte-d'Ivoire                                              |
| <u>Comp.</u>   | composé                                                    |
| <u>Dér.</u>    | dérivé                                                     |
| ds             | dans                                                       |
| <u>Encycl.</u> | encyclopédie                                               |
| fréq.          | fréquent                                                   |
| <u>F.M.</u>    | Fraternité-Matin                                           |
| ident.         | identifié                                                  |
| <u>I.D.</u>    | Ivoire-Dimanche                                            |
| impr.          | impropre                                                   |
| l.             | langue                                                     |
| m.             | masculin                                                   |
| n.             | nom                                                        |
| part.          | partiel                                                    |
| spéc.          | spécialisé                                                 |
| <u>Syn.</u>    | synonyme                                                   |
| V.             | confer                                                     |
| var.           | variante                                                   |
| vern.          | vernaculaire                                               |
| vx             | vieux                                                      |
| =              | établit une synonymie dans les dénominations scientifiques |
| *              | marque un mot qui fera l'objet d'un article                |

**cabosse, n.f.**

- I baie volumineuse et ovoïde du cacaoyer.

Encycl. : elle contient entre 15 et 40 graines rappelant une grosse fève (v. fève\*) noyées dans une pulpe mucilagineuse. Usuel.

*Depuis décembre, la masse des cabosses est arrivée à maturité, virant au jaune canari sous le feuillage vert absinthe des cacaoyers\* qui ne dépassent guère la taille d'un homme.* GOMBEAUT, MOUTOUT, SMITHY, 1990, 96.

Comp. : arbre à cabosse\*.

- II Gros fruit ellipsoïde du colatier\*. Usuel.

*follicules (cabosses) largement ellipsoïdes [...] renfermant chacun de 3 à 10 grosses graines charnues de couleur rouge, blanche ou rosée, appelées communément noix de cola\*.* AUBREVILLE, 1959, II, 286.

*Pour avoir la noix de cola\*, il faut casser la cabosse.* (informateur, proverbe abron : on n'a rien sans rien.)

**cacao, n.m.**

Origine : nahuatl par l'espagnol. 1ère att. 1686, FRONTIGNÈRES

- I Graine du cacayoer\* d'où l'on extrait des matières grasses et de la poudre de cacao.

Encycl. : la C.I. étant devenu le premier producteur mondial (1978), le lexique concernant cette culture est banalisé.

- II Poudre obtenue en broyant la graine de cacao. Usuel.

- III Cacaoyer. Fréq.

*On continuerait toujours à planter du cacao.* GOMBEAUT, MOUTOUT, SMITH, 1990, 88.

Comp. : boucle du cacao, cacaoculture\*, cacao gradé\*, fève de cacao.

Dér. : cacaoté\*, cacaotier\*, cacaotière\*, cacaoyer\*, cacaoyère\*.

Norme : dans l'oralité quotidienne familière, absence fréquente du prédéterminant devant *café*, *cacao*. Et : cultiver cacao, planter cacao.

**cacaoculture, n.f.**

1ère att. récente : 1978.

Monoculture à grande échelle du cacaoyer.

Encycl. : ce fut un des mots d'ordre agricoles du pays jusqu'à l'effondrement des cours. Usuel. mélior.

*Les niveaux de prix [...] ne peuvent nullement favoriser la réalisation des programmes de développement de la cacaoculture.* F.M., 17.12.1979.

*Priorité à la cacaoculture en blocs.* F.M., 12.05.1980, titre d'article.

V. caféiculture\*.



**cacao gradé, n.m.**

Graines de cacao de première qualité pour l'exportation. Spéc. mais assez fréq.

*La Côte-d'Ivoire [...] doit désormais vendre davantage de café et cacao gradé si nous voulons maintenir notre pouvoir d'achat. F.M., 18.10.1983.*

**cacaoté, adj.**

Confectionné à partir de graines de cacao. Usuel.

*Et pourtant, les produits cacaotés tels que le beurre, la pâte, la poudre de cacao et autres dérivés, augmentent tous les jours. F.M., 14.10.1979.*

**cacaotier, n.m. v. cacaoyer\***

**cacaotière, n.f. V. cacoyère\***

**cacaoyer, n.m.**

(Theobroma cacao Linn.). Petit arbre de la famille des Sterculiacées, d'origine américaine.

Encycl. : importé, il est devenu une des cultures les plus importantes du pays. Usuel.

*Les cacaoyers, tranquillement, remuaient leurs feuilles roses. DADIE, 1953, 167.*

*Grâce au sol riche de la forêt vierge, les jeunes cacaoyers ont rapidement grandi et les plantations se sont étendues. GOMBEAUT, MOUTOUT, SMITH, 1990, 81.*

Syn. : arbre à cabosse\*, cacaotier.

Norme : arbre à cabosse est rare et vieux. "Cacaotier" semble être une graphie disparue depuis le début du XIXe siècle.

**cacaoyer(ère), adj. surtout fém.**

Du cacao, qui a trait au cacao. Usuel.

*Dans le domaine de la production cacaoyère et caféière\*, les paysans d'Obibribrou jouent un rôle déterminant. F.M., 31.12.1980.*

*Sur la prochaine récolte cacaoyère [...] 300.000 tonnes étaient déjà placées. GOMBEAUT, MOUTOUT, SMITH, 1990, 18.*

Rem. : collocations usuelles : récolte cacaoyère, plantation c., production c.

**cacaoyère, n.f.**

Plantation industrielle de cacaoyers. Usuel.

*Les premières cacaoyères furent créées vers 1912. DU PREY, 1962, 36.*

*Le programme de régénération de la cacaoyère est terminé depuis 1973.*

MINISTRE DU PLAN, 1978, II, 21.

Norme : la variante graphique "cacaotière" est totalement obsolète.

**cacia**, n.m. V. *cassia*\*.

*Les services d'agriculture conseillent de faire des plantations d'arbres = vergers, plantations de nimes\*, cacias, tecks, anacardiens\*. INADES, 1974, 47.*

**cachiman-cochon**, n.f.

(*Annona glabra* Linn.). Plante arbustive sauvage de la famille des Annonacées.

Norme : quoique la plante soit fréquente sur le littoral, le terme n'est connu que de quelques botanistes.

**cad, cadd, cade, kad, kadd, kade**, n.m. V. *faidherbier*\*.

Origine : Wolof du Sénégal.

(*Acacia albida* Del.). Arbuste épineux des savanes boisées, de la famille des Mimosées.

Encycl. : souvent planté près des villages car il se couvre de feuilles à la saison sèche et, par ses gousses, sert à l'alimentation du bétail. Spéc.

Syn. : balanzan\*, faidherbier\*.

**café**, n.m.

I Graine de la baie du caféier. (V. *cerise*\*). Usuel.

Encycl. : la C.I. est un des premiers producteurs mondiaux.

II Poudre obtenue à partir de cette graine torréfiée.

III Breuvage obtenu à partir de cette poudre.

IV Caféier. Fréq.

*Mon frère a des plantations de café. (étudiant, Abidjan, 1983).*

Comp. : café cerise\*, café des noirs\*, café en cerise\*, café nègre\*, café gragé, caféiculture\*, café moussonné\*, café vert\*, cerise de café\*.

Dér. : caféier\*, caféière\*.

**café-cerise**, n.m.

Baie rouge du caféier qui rappelle une grosse cerise et contient deux graines de café. Usuel.

*La capacité de l'usine est de 10000 tonnes de café-cerise. F.M., 27.12.1979.*

Syn. : café en cerise\*, cerise de café\*, cerise\*.

Norme : c'est l'appellation la plus courante.

**café en cerise**, n.m. V. café-cerise\*.

Peu fréq. Surtout commerce.

*Ramené à la tonne de cerises\*, cela fait un supplémentaire de 25000 tonnes mais pour cela le café en cerise doit être dans les normes requises. F.M., 27.12.1979.*

**café gragé**, n.m.

Graine de café verte dont la pellicule protectrice argentée a été éliminée par une opération mécanique afin qu'elle ait du brillant et un meilleur aspect. Spéc.

**café moussonné**, n.m.

Graine de café verte, non lavée, qui a été exposée à une atmosphère humide, ce qui a pour effet de la gonfler et de lui donner une couleur brun doré. Spéc.

**café vert**.

Graine de café décortiquée mais non encore traitée. Usuel.

*L'usine de traitement de café de San Pedro, l'une des quinze usines installées sur le territoire national, a une capacité de 10000 tonnes de café vert. F.M., 27.12.1979.*

*Au 30 avril, 575000 tonnes de cerises\* ont été décortiquées produisant 315000 tonnes de café vert tout venant. F.M., 17.06.1981.*

**café des noirs**, n.m. V. bentamaré\*

**caféiculture**, n.f.

Monoculture à grande échelle du caféier pour l'exportation. Usuel. mélior. V. cacaoculture.

*Ainsi avec cette opération, la caféiculture qui, pendant longtemps, connaît un déséquilibre par rapport au cacao, se trouve relancée. F.M., 17.3.1982.*

**café nègre**, (café nègre), n.m. V. bentamaré\*.

caféier, n.m.

(Coffea spp.). Terme générique désignant plusieurs variétés d'arbustes cultivés de la famille des Rubiacées.

Encycl. : *De nombreuses variétés de caféiers cultivés existent en Côte-d'Ivoire, mélange d'espèces autochtones, d'espèces importées d'origine imprécise et d'hybrides dont le nombre croît sans cesse.* AUBREVILLE, 1959. III, 290. On y cultive Coffea Liberica. : caféier libérien, autochtone à grosses cerises rouges et à gros grains, C. canephora Pierre, caféier à petits grains ou robusta\*, C. arabica Linn. ou arabica\*, un hybride récent de robusta et d'arabica : arabusta\*. Il existe aussi plusieurs espèces spontanées comme C. sténophyl G. Don. ou caféier du rio nunez ou m'bilé (de l'agni m'bilé) à fruits noirs, ainsi que diverses espèces à fruits non comestibles comme C. humilis A. Chev. Usuel.

*Les caféiers ondulaient ici, moutonnaient là-bas.* DADIE, 1955, 107.

caféier(ère), adj.

Qui a trait au caféier. Usuel.

*Il a été également question à Divo de la régénération caféière.* F.M., 16.11.1974.

*La régénération caféière est une technique qui vise par une action de recape à remplacer les tiges charpentières épuisées parce que trop âgées, par de jeunes tiges capables de donner de bonnes récoltes. Cette importante opération est une nécessité vitale pour notre verger caféier.* F.M., 15.04.1983.

caféier à petits grains, n.m. V. caféier\*, robusta\*.

caféier arabica, n.m. V. caféier\*, arabica\*.

caféier arabusta, n.m. V. caféier\*, arabusta\*.

caféier du Rio Nunez, (caféier du rio nunez), n.m. V. caféier\*.

caféier libérien, n.m. V. caféier\*.

caféière, n.f.

Plantation industrielle de caféiers. (V. ananeraie\*, avocateraie\*, bambouseraie\*, bananeraie\*, cacaoyère\*, teckeraie\*...). Usuel. mélior.

*Ma Côte-d'Ivoire des caféières et des rizières.* DADIE, 1950, 10.

*Dans ce village [...] j'étais chargé notamment de l'entretien de sa caféière.* F.M., 12.01.1982.

*Les premières caféières créées à la fin du XIXe siècle, périclitèrent par suite de faillites ou de spéculations malheureuses ou furent abandonnées pendant la première guerre mondiale.* DU PREY, 1962, 54.

cahimitier, n.m.

(*Chrysophyllum cainato* Linn.). Bel arbre d'ombrage introduit, au feuillage roux et aux fruits comestibles. Rare. AUBREVILLE, 1959, III, 106.

caïcedrat, caïlcedra, caïlcedrat, kaïlcedra, kaïlcedrat, n.m.

Origine : hybride wolof-espagnol (SCHMIDT, ROFCAN 5, 1984). (*Khaya senegalensis* [Desv.] A. Juss.). Bel arbre de savanes à bois rouge et dur. Exploité. Il sert à l'ornementation des rues et des avenues. Bois de cet arbre. V. acajou du Sénégal\*. Usuel.

*On y trouve également des variétés locales : le karité\*, le néré\* et le caïcedra.* F.M., 8.11.1985.

*Sous le bienveillant ombrage d'un caïcedrat ou d'un baobab\*, se déroulent toujours les palabres.* F.M., 14.12.1983.

*Les pirogues étaient toutes en caïlcedra (acajou\* indigène).* BINGER, 1892, I, 12.

*Le bois du caïlcedrat est très dur, très coloré [...] et forme un magnifique bois d'ébénisterie.* AUBREVILLE, 1959, II, 152.

Syn. (part.) : acajou du Sénégal\*, acajou indigène\*.

cajan, n.m. V. ambrevade\*.

(*Cajanus cajan* [Linn.] Millsp.). Plante de la famille des Fabacées. Utilisée pour l'alimentation des hommes (haricots cajan) et du bétail (fourrage). Spéc. *Les haricots [...] sont constitués par une série de plantes très différentes des nôtres = doliques\*, cajans.* BINGER, 1892, II, 364.

Syn. : ambrevade\*, pois d'Angol\*, pois-pigeon\*.

cajou, n.m. V. anacarde\*.

cajoutier, n.m. V. anacarde\*, anarcardier\*.

**calebasse, n.f.**

Origine : espagnol. 1ère att. 1562 DU PINET.

- I (Lagenaria siceraria [Molina] Szandl = Cucurbita siceraria Molina = Lagenaria vulgaris Ser.). Plante cultivée pour ses gros fruits qui servent d'instruments de cuisine, et pour ses feuilles comestibles. Fréq.

Syn. : calebassier\*.

- II Fruit du Lagenaria ou d'un arbuste (Crescentia cujete Linn.) V. calebassier\*, arbre à calebasse\*.

Encycl. : évidés et séchés, ces énormes fruits sphériques constituent des récipients de formes et tailles diverses. (V. gourde\*). Usuel.

*Un matin, elle rinçait les calebasses.* KOUROUMA, 1970, 52.

*S'ajoutera une vaste circulation de noix de cola\* avec des calebasses de lait.* F.M., 1/2/3/05.1981.

*de grandes calebasses dans lesquelles on fait infuser dans de l'eau chaude, de l'écorce, des feuilles et des fruits de sounsoun\*.* BINGER, 1892, I, 69.

Dér. : calebassée, calebassier\*.

Comp. : arbre à calebasse\*.

**calebassier, n.m.**

Origine : dérivé de calebasse. 1ère att. 1637. St LO.

(Crescentia cujete Linn.). Arbuste de la famille des Bignonacées dont les gros fruits, évidés et séchés, sont utilisés comme ustensiles de cuisine. Fréq.

*Elle jette sa calebasse\* de viande d'araignée dans un accès de colère et c'est la raison pour laquelle les graines de calebassier sont si amères.* ANOMA KANIE, 1978, 52.

*On sait que les noirs, grands voyageurs, n'hésitent pas à entreprendre à pied des randonnées de plusieurs centaines de kilomètres avec, souvent, pour tout bagage, la gourde de calebassier et quelques gris-gris.*

KERHARO, BOUQUET, 1950. b, 89.

Syn. : arbre à calebasse\*.

**calotropis, n.m., V. arbre à soie\*.****canne, n.f.**

(Saccharum officinarum Linn.). Canne à sucre. Usuel.

*Les cannes ont été particulièrement pauvres.* F.M., 17.04.1980.

**caoutchouc, caoutchouc sylvestre, n.m.**

Latex de certaines lianes ou de certains arbres de la famille des Apocynées. Produit de cueillette qui fut l'objet d'un commerce florissant au début de l'époque coloniale.

Encycl. : localement il s'agit surtout d'une liane *Landolphia heudelotti* A. DC ou liane gohine\*, et d'un arbre (*Funtumia elastica* [Preuss] Stapf) ou caoutchouc d'Afrique, caoutchouc de l'Ireh, caoutchoutier\*. Vieilli.

*Ce caoutchouc qui n'était que le latex de certaines lianes ou arbres à gomme\* était très chèrement payé.* DU PREY, 1962, 31.

Syn. : caoutchouc sylvestre, gomme\*.

Anton. : caoutchouc de plantation.

Dér. : caoutchoutier\*.

Comp. : arbre à caoutchouc\*, caoutchouc d'Afrique\*, caoutchouc de l'Ireh\*.

**caoutchouc d'Afrique, n.m., V. caoutchoutier\*.**

**caoutchouc de l'Ireh, n.m., V. caoutchoutier\*.**

**caoutchoutier, n.m.**

(*Funtumia elastica* [Preuss] Stapf.). Arbre forestier de la famille des Apocynées dont le latex fut exploité comme produit de cueillette, au début de l'époque coloniale. Vx.

*La végétation est ici la même que partout ailleurs = le palmier\*, l'acajou d'Afrique\*, le caoutchoutier, le fromager\* abondent.* VERDIER, 1870.90, 27.

Syn. : arbre à caoutchouc\*, arbre à gomme\*, caoutchouc d'Afrique\*, caoutchouc de l'Ireh\*.

**capoc, n.m., V. kapok\*.**

**carambole, n.f.**

Fruit comestible du carambolier, d'introduction récente. Littoral.

*C'est seulement au marché du Plateau qu'on trouve des caramboles* (secrétaire, Abidjan, 1980).

Dér. : carambolier\*.

**carambolier, n.m.**

(*Averrhoa carambola* Linn.). Arbre de la famille des Geraniacées, d'introduction récente pour ses fruits juteux et parfumés. Rare.

**casse ailée, n.f., V. dartrier\*.****casse café, n.f., V. bantamaré\*.****casse puante, n.f., V. bantamaré\*.****cassia, n.m.**

Terme générique s'appliquant à diverses espèces de la famille des Caesalpiniacées, souvent utilisées dans la pharmacopée locale : *Cassia alata* Linn. ou dartrier\* ou casse ailée, *C. occidentalis* Linn. ou faux kinkeliba\*, *C. tora* Linn ou bantamaré\*. Spéc. AUBREVILLE, 1959, I, 260-262.

Norme : autres graphies éventuelles cacia, casse.

**cassipoure, n.m.**

Terme générique s'appliquant à plusieurs espèces d'arbres ou arbustes de la famille des Rhizophoracées : un grand arbre, le nialatou\* (origine : Krou) *Cassipourea nialatou* Aubr. et Pellegr., un arbuste du littoral, *C. barteri* N.E. Br., un arbuste ripicole, le n'guessou\* (origine : attié), *C. congoensis* E. Er, et un petit arbre le hiotou\* (origine : Krou), *C. hiotou* Aubr. et Pellegr. Spéc. AUBREVILLE, 1959, III, 54, ROBERTY, 1954, 162.

**cèdre acajou, (cèdre acajou), n.m.**

(*Cedrela odorata* Linn.). Arbre originaire d'Amérique, de la famille des Méliacées, à bois léger et odorant. Il est exploité en raison de sa croissance très rapide. Spéc.

Encycl. : une autre essence, plus rarement importée, vient de Sumatra et porte localement le même nom : *Cedrela serrulata* Miq.

*On a tenté d'acclimater quelques essences intéressantes pour leurs bois, telles que le cedrela odorata Linn. ou cedre acajou ou acajou femelle\*. Le bois, [...] est employé pour la fabrication de boîtes de cigares.* AUBREVILLE, 1959, II, 145.

Syn. : acajou femelle\*, cedrela\*.



**cédrele**, n.m. V. cèdre acajou\*.

*La nouvelle orientation donnée aux opérations de reboisement accorde aux essences à forte croissance telles que le fraké\*, le cédrele\*, le samba\*, et le framiré\* une place de choix. F.M., 20.1.1982.*

*huit essences ont été retenues dont six à croissance rapide, exploitables au bout de 25 à 30 ans = pin, gmelina\*, fraké\*, samba\*, cedrela et cordia\*. ARNAUD, SOURNIA, 1980, 85.*

Norme : "Cedrela" écrit avec ou sans accent tend à être plus courant que "cèdre acajou" ou "acaïou femelle".

**cèdre rouge**, n.m. V. niangon\*.

*Le niangon de Côte-d'Ivoire, cèdre rouge ou acajou résineux\* est un grand arbre de forêt dense caractérisé par ses contreforts. MARCHE-MARCHAD, 1965, 62.*

**célosie argentée**, n.f. V. crête de coq.

**cerise, cerise de café**, n.f. V. café-cerise\*.

Baie du caféier qui, à maturité, évoque effectivement une grosse cerise. Fréq. *Les petites cerises créent deux problèmes de décortilage. F.M., 16.6.1981. Vous voyez ici [...] l'arrivée du café en vrac, en cerises comme on dit, c'est à dire, en grains non décortiqués. DE BALEINE, 1982, 36.*

Syn. : café-cerise\*, café en cerise, cerise de café.

Comp. : kilo-cerise\*.

**cerise bord de mer**, n.f.

(*Scaevola plumieri* [Linn.] Vahl). Arbrisseau du littoral, de la famille des Campanulacées, à fruit évoquant la cerise. Rare.

**cerise-côte**, n.f. V. cerise de Cayenne\*.

Petit fruit comestible rouge, ayant l'aspect d'une cerise. V. cerisier de Cayenne. Rare.

Syn. : cerise-côte\*.

Dér. : cerisier de cayenne\*.

**cerise du Cayor, n.f.**

Fruit composé de deux petites baies rouges ellipsoïdes soudées à la base, à saveur agréable. V. cerisier du cayor\*. Rare.

Dér. : cerisier du Cayor\*.

**cerisier de Cayenne, n.f.**

(*Eugenia uniflora* Linn. : *E. michelii* Lam.) Arbuste de la famille des Myrtacées, originaire d'Amérique équatoriale. Il donne de petits fruits comestibles très parfumés, rappelant la cerise. Spéc.

*Le cerisier de Cayenne est un arbuste ou un petit arbre [...] communément répandu en Afrique Tropicale.* AUBREVILLE, 1959, III, 77.

**cerisier du Cayor, n.m.**

(*Aphania senegalensis* Radk. et *A. Silvatica* A. Chev.). Arbres de la famille des Sapindacées qui croissent sur le littoral forestier et portent des fruits comestibles à saveur agréable, évoquant la cerise. Spéc.

*Au Sénégal croît l'aphania [...] appelé cerisier du Cayor [...] présent dans la forêt dense de Côte-d'Ivoire.* AUBREVILLE, 1959, II, 226.

*Le cerisier du Cayor [...] porte des grappes de cerises rouges à pulpe sucrée comestible.* BOUQUET, DEBRAY, 1974, 136.

Syn. vern. : akisibaka (baoulé), mottiodji (attié), zéma kerenia (agni).

**chanvre, n.m. V. gombo-chanvre\*****chanvre de Guinée, n.m. V. da\*.**

(*Hibiscus cannabinus* Linn.). Plante annuelle de la famille des Malvacées, à tiges géantes. Elle est cultivée pour ses fibres qui servent à faire des cordes. Spéc.

Syn. vern. : da dian (dioula, bambara), da lé (malinké).

Syn. : da. var. dah\*, gombo-chanvre\*, kénaf.

**chapeau de Napoléon, n.m. V. ahouia des Antilles\*.****châtaigne, n.f.**

Graine comestible du fruit de la variété fertile d'arbre à pain\* (*Artocarpus* sp.). Fréq.

*Ce fruit de l'arbre à pain\* est quelquefois appelé châtaigne.* DAVESNE, 1954, 61.

Dér. : châtaignier\*, châtaignier de Guyane\*.

châtaignier, châtaignier de Guyane, n.m. V. arbre à pain\*.

Variété d'arbre à pain (*Artocarpus incisa* var. *seminifera* Thuab.) dont le fruit fertile contient environ une centaine de graines comestibles de la taille d'une châtaigne.

Encycl. : dans les variétés sélectionnées, les graines avortent et la pulpe du fruit est consommée. Fréq.

Syn. : bread-nut (rare)

Anton. : bread-fruit (variété stérile).

chayotte, n.f. V. christophine\*.

chêne d'Afrique, n.m.

(*Oldfieldia africana* Benth. et Hook). Grand arbre de la famille des Euphorbiacées à bois brun très dur. Exploité. Bois de cet arbre.

Encycl. : utilisé en pharmacopée. Vx.

*Ce grand arbre au bois brun très dur fut une des premières essences exploitées sur la Côte d'Afrique dès le milieu du XIXe siècle, sous le nom de chêne d'Afrique.* AUBREVILLE, 1959, II, 30.

Syn. vern. : dantoué (guéré), habitou (krou), hirahiré (grabo), takouétou (oubi).

chêne rouge, n.m. V. azobé\*.

chérимolier, var. chérимoyer, n.m. V. anone\*.

chérимoyer, n.m. V. anone\*.

(*Annona cherimolia* Mill.). Arbre de la famille des Annonacées, originaire des Antilles et cultivé pour ses fruits comestibles. Spéc.

*Citons des arbres bien connus = le corossolier\*, la pomme-cannelle\*, le coeur de boeuf\* et d'autres moins répandus = l'atier\* ou tête de nègre\*, le corossolier bâtard\*, le chérимoyer.* AUBREVILLE, 1959, I, 119.

**chevalier de onze heures, n.m.**

(*Portulaca grandiflora* Hook). Plante de la famille des Mesembryanthemales, cultivée pour l'ornementation des jardins. Spéc.

**chevelure de Vénus, n.f.**

(*Quamoclit pennata* [Desr.] Boj.) Plante cultivée ou subspontanée de la famille des Convolvacées, à petites fleurs et jolies feuilles. Spéc. ROBERTY, 1954, 313.

**chiendent, chiendent africain, n.m.**

(*Imperata cylindrica* [Linn.] P. Beauv.) Graminée sauvage très vivace à rhizomes souterrains.

Encycl. : d'où son nom de chiendent. Usuel.

*La brise du soir berçait le chiendent qui tapissait partout le sol.* KONE, 1976, 13.

*Des binages répétés sont nécessaires pour éliminer les mauvaises herbes telles le chiendent pantropical menaçant toutes les terres cultivées.* BUSSON, 1965, 71-72.

Syn. : imperata\*, herbe à paillotes\*.

**chiendent des Bermudes, n.m.**

(*Cynodon dactylon* [Linn.] Pers.). Graminée pantropicale ubiquiste de la famille des Poacées.

Encycl. : elle pousse sur des terrains frais de culture ou de pacage au point de former souvent des gazons continus. Fréq. ROBERTY, 1954, 389.

**chinchayotte, n.f. V. christophine\*.**

Tubercules radiculaires comestibles du *Sechium edule*. Rare.

**chou-caraïbe, n.m. V. taro\*.**

(*Xanthosoma sagittifolium* [Linn.] Schott). Plante de la famille des Aracées dont les feuilles sont consommées comme légumes. Originaire des Caraïbes. Rare.

Syn. : macabo (Cameroun), taro\* (impropre), taye, tayove (Guyane).

**chou de Chine, n.m.** V. taro\*.

*Les premiers explorateurs qui, au début du XVI<sup>e</sup> siècle s'aventurèrent à l'intérieur des terres, découvrirent que les noirs cultivaient des choux de Chine ou taro\*, du riz, des ignames\*, des aubergines\* et des oignons, toutes plantes venues de l'Asie ou de la Méditerranée.* DUPREY, 1972, 53.

Syn. : taro\*.

**chou-palmiste, n.m.** V. coeur de palmier\*.

Coeur du bourgeon terminal du palmier à huile ou du rônier\*. Consommé cuit ou cru. Fréq.

*Le sommet végétatif ou chou-palmiste est un excellent légume mais sa cueillette provoque inéluctablement la mort du palmier.* MARCHE-MARCHAD, 1965, 43.

*Le bourgeon du rônier donne un chou-palmiste de première qualité mais il n'est qu'exceptionnellement consommé.* BUSSON, 1965, 503.

Syn. : coeur de palmier\*.

**chou yapouba, n.m.**

(*Brassica integrifolia* [West.] O. Schultze.). Plante de la famille des Capparidales qui fut un certain temps cultivée comme légume vert. Vx.

**christophine, n.f.**

(*Sechium edule* Schwartz). Plante d'Amérique centrale à racine tubérisée et à tige grimpante. Ses jeunes feuilles sont consommées comme des asperges, ses tubercules (V. chinchayote\*) sont également comestibles. Elle est surtout cultivée pour son fruit vert ou blanchâtre à maturité, côtelé, très apprécié comme légume. Rare.

Syn. : chayote\*, chou-chou (Réunion).

**citron de mer, n.m.** V. séné\*.

(*Ximenia americana* Linn.) Petit arbre de la famille des Olacacées, épineux, à fruits comestibles très parfumés. Fruits de cet arbre. Spéc. BUSSON, 1965, 161.

Syn. vern. : assoukrou (baoulé), séné (bambara, malinké).

Syn. : mirabelle de Californie\*, séné\*.

**citronnelle, n.f.**

(*Andropogon nardus* Linn = *cymbopogon citratus* Spreng.). Graminée cultivée de la famille des Poacées. Utilisée en infusion comme boisson digestive à cause de sa saveur citronnée.

Encycl. : selon les spécialistes, la véritable citronnelle est une sorte d'armoise. Usuel.

*Entre le rituel apéritif et le rite de la citronnelle qui parachève la soirée coloniale.* TIREFORT, 1974, I, 27.

*La citronnelle se reproduit par division de touffe.* DAVESNE, 1954, 54.

*A les voir arroser avec tant de foi ces jeunes pousses de citronnier, d'oranger ou de citronnelle.* ANOMA KANIE, 1978, 243.

**citronnier, n.m. V. limettier\*.**

Appellation impropre donnée au *Citrus aurantifolia* ou limettier\*.

**cléome visqueuse, n.f.**

(*Cleome viscosa* Linn.). Plante à fleurs jaunes de la famille des Capparidacées.

**clérodendron écarlate, n.m.**

(*Clerodendron splendens* G. Don.). Plante ornementale de la famille des Verbenacées, cultivée pour ses fleurs à corolles d'un rouge éclatant. Spéc.

**coagulat, n.m.**

Latex coagulé fournissant un caoutchouc de second choix. Spéc.

*A Bongo, la capacité de traitement sera portée de 20 à 35 tonnes de latex, de 9 à 18 tonnes de coagulat par jour.* F.M., 15.10.1982.

Norme : s'oppose à "latex" réservé à un matériau fournissant un caoutchouc de premier choix.

**cochlospermum à teinture, n.m.**

(*Cochlospermum tinctorius* A. Rich.). Plante de la famille des Cistales à grandes fleurs jaunes qui fournit une teinture indigène. Spéc.

**coco, n.m.**

Noix de coco, fruit du cocotier. Usuel.

*Les cocos sont groupés en grappes énormes ou régimes de dix à quinze cocos.* MARCHE-MARCHAD, 1965, 72.

Comp. : coco dur\*, coco-vert\*, eau de coco\*, huile de coco\*, lait de coco\*.

Dér. : cocoteraie\*.

**coco dur, n.m.**

Nom usuel de la noix de palmier-rônier.

*Maîtresse, il m'a jeté dessus des cocos-durs pour me blesser !* (élève, Abidjan, 1975).

Syn. : noix de rônier\*.

**cocoteraie, n.f.**

I Lieu planté uniquement de cocotiers. Usuel.

*Ils sont allés faire l'omelette de Pâques dans la cocoteraie.* (Convers., Abidjan, 1974).

II Plantation industrielle de cocotiers. Usuel.

V. ananeraie\*, bananeraie\*... Usuel.

*50 % des plantations de cocotiers soit 10 % des paysans de la zone lagunaire où est concentrée la cocoteraie.* MINISTÈRE DU PLAN, 1978, II, 35.

**coco vert, n.m.**

Fruit frais du cocotier dont on consomme l'amande à l'état de gelée et dont on boit le jus. Usuel.

*On a acheté des cocos-verts pour se désaltérer* (Secrétaire, Abidjan, 1981).

**cocoti, n.m.**

Origine : Duékoué.

(Sapium Aubrevillei Leands.). Arbre de la famille des Euphorbiacées à écorce donnant du latex.

Encycl. : ses feuilles caduques deviennent rouges avant de tomber à la saison sèche. Il porte des fruits non comestibles ressemblant à la mirabelle. Spéc.

Syn. vern. : grégré (Krou).

**cocotier, n.m.**

Origine : selon Mauny, cité par Maçoudi (943), puis 1520 aux Iles du Cap-Vert, en 1686 sur la Côte de Guinée.

(*Cocos nucifera* Linn.). Grand palmier qui produit la noix de coco. V. coco\*. Usuel.

*Salimata passa la porte de la cour sous les cocotiers.* KOUROUMA, 1970, 65.

Comp. : cocotier nain.

**cocotier nain, n.m.**

Variété de cocotier à tronc très court.

Encycl. : à la fois résistant à la maladie de Kaïnkopé\* et aisément exploitable, il tend à remplacer le cocotier dans les plantations du littoral. Usuel.

*A la tombée du jour, il se mettait sur une chaise longue derrière la maison, sous un cocotier nain.* AKE LOBA, 1960, 36.

**coeur de boeuf, n.m. V. anone\*.**

Origine : du brésilien "corazão de boi" appliqué à une grosse mangue.

(*Annona reticulata* Linn.). Arbre fruitier importé des Antilles et cultivé pour ses fruits délicieux jaune brun ou rouge. Fruit de cet arbre. Assez fréq.

V. atier\*, corossolier\*, chérimoyer\*, pomme-cannelle\*.

**coeur de palmier, n.m. chou-palmiste\*.**

*D'autres types de conserves (macédoine de fruits, coeurs de palmier...) peuvent également trouver des débouchés suffisants.* MINISTERE DU PLAN, 1978, II, 59.

**coir, n.m.**

Couche de fibres ligneuses qui entoure la coque de la noix de coco. Spéc.

*Sous le coir se trouve un coque dure renfermant une amande et un germe.* IPAM, 1962, 25.

**cola, kola, n.f. ou m.**

- I Terme générique désignant de nombreuses espèces de petits arbres de la famille des Sterculiacées, principalement : cola attiensis Aubr. et Pellegr. ou aoussou (de l'attié), *C. laurifolia* Mast ou komonbelo (de l'attié), *C. gigantea* A. Chev ou grand ouara (de l'abé, de l'attié), *C. lateritiak*. Schum. var. *Maclaudii* [A. Chev.] Brenan et Keay ou petit ouara, *C. caricaefolia* [G. Don]



K. Schum ou karoua, C. heterophylla [P. Beauv] Schott et Endl. ou akeato, C. digitata Mast., C. chamydanthia K. Schum ou doloko (de l'abé), C. Buntingii Bak. f. ou gaouo, C. Rolandis Principis A. Chev. Les essences cultivées ou exploitées sont : cola nitida [Vent.] Schott. Endl. V. kolatier\* et C. acuminata [P. Beauv.] Schott. Endl. ou faux colatier\*.

Dér. : colatier\*.

Comp. : faux colatier\*.

## II Fruit du Cola nitida [Ventl.] Schott et Endl ou noix de cola\*.

Encycl. : il s'agit en fait de graines contenues dans une cabosse\*. La cola est un excitant nerveux et cardiaque très prisé chez les populations de savane. Elle sert de cadeau traditionnel et est l'objet d'un commerce très ancien avec les populations forestières qui s'occupent de la cueillette. Usuel.

*Quelques musulmans mâchent prosaïquement de la cola.* DADIE, 1954, 27.

*Vers 1890, le cours des colas était de 2010 Soumbas\* ou un poisson sec du Niger pour 110 noix.* DU PREY, 1962, 71.

*La cola, dans la civilisation mandingue joue le même rôle que le cauris ou même le boeuf ailleurs. Elle est, là-bas, indispensable aux cérémonies de mariage, de fêtes et autres manifestations.* F.M., 21.10.1982.

Syn. : noix de cola\*.

Dér. : colatier\*.

Comp. : cola blanche\*, cola rouge\*, cola rose\* feuille à cola\*, petit cola\*.

Loc. : donner le prix de la cola (= graisser la patte à un fonctionnaire), croquer la cola. (: consommer de la cola).

### cola blanche, cola blanc, kola blanc, n.f. ou m.

Noix de cola du cola nitida var. alba ou var. mixta, la plus cultivée dont les graines mélangées sont rouges, blanches ou roses. Usuel.

*Il [...] absorbe deux colas blancs.* KERHARO, BOUQUET, 1950 b, 20.

*Le guérisseur mâche avec violence le produit de la mastication [...] d'une araignée de case et d'un kola blanc.* Id., 34.

### cola rouge, n.f. ou m.

Noix de cola du cola nitida var. rubra ou mixta cultivée à graines mélangées rouges, blanches ou roses. Usuel.

*Je vous donne ce coq rouge, ces colas rouges pour tuer Un Tel.* KERHARO, BOUQUET, 1950 b, 43.

*Ce féticheur, tout en mâchant un kola rouge.* Id., 57.

### cola rose, n.f. ou m.

Noix de cola du cola nitida var. pallida, de petite taille et de couleur rose. Spontanée. Rare.

**colatier, kolatier, n.m.**

(Exclusivement *Cola nitida* [Vent.] Schott, Endl = *C. Vera* K. Schum). Petit arbre forestier de la famille des Sterculiacées qui fournit la noix de cola.

Encycl. : on distingue quatre variétés. *C. rubra* à grosse noix rouge (*V. cola* rouge\*), *C. alba* à grosse noix blanche (*V. cola* blanc\*), *C. mixta* à mélange rouge, blanc et rose, la plus répandue à l'état cultivé et *C. pallida* à noix rosées, forme sauvage. Usuel.

*Les africains les respectent et il est fréquent de rencontrer, en forêt, des colatiers incontestablement spontanés, mais dont la cime a été partiellement dégagée et autour desquels le sol a été nettoyé.* AUBREVILLE, 1959, II, 281.

*Le colatier est généralement employé par les guérisseurs.* BOUQUET, DEBRAY, 1974, 167.

*La forêt de colatiers qui en faisait partie, est devenue charbon de bois.* F.M., 29.11.1979.

Syn. vern. : apohia (ébrîé), ehoueüé (agni) leu (attié), ngourou (ébrîé), ouèssé (baoulé), ouro, gouro (malinké).

Syn. : arbre à cola\*.

Comp. : faux colatier\*.

Norme : de plus en plus souvent orthographié kolatier.

**colocase, n.f. v. oreille d'éléphant\*****copal, n.m.**

Sorte de gomme végétale très parfumée provenant de la saignée de plusieurs arbres du genre *guibourtia* (famille des *Caesalpiniées*). Utilisée en pharmacopée tradit. ou exportée. Spéc.

*La nature de ces copals de Côte d'Ivoire a été étudiée sur les espèces voisines africaines de l'Angola et du Congo.* BOUQUET, DEBRAY, 1974, 67.

*La Guinée exporte une centaine de tonnes de gomme copal. Autrefois elle exportait un millier de tonnes par an.* AUBREVILLE, 1959, I, 310, note 1.

Dér. : copalier\*.

Comp. : gomme copal.

**copalier, copallier, n.m.**

Terme générique désignant tout arbre d'Amérique ou d'Afrique produisant du copal. Vx. Spéc.

*Deux copaliers existent en Côte d'Ivoire : guibourtia copallifera, arbuste existant au nord [...] et guibourtia ehie, grand arbre de forêt dense humide.* BOUQUET, DEBRAY, 1974, 39, V. amazakoué\*.

Syn. : (part.). amazakoué\*, copalier de Guinée.

Der. : copalier de Guinée\*.

Norme : graphies vieilles : copaïer, copayer, copallier.

#### **copalier de Guinée n.m.**

(guibourtia copallifera J.J. Benn.). Arbre de la famille des Ceasalpiniées, le plus exploité des copaliers. Spéc.

*Le type du genre est le copalier de Guinée [...] espèce rustique d'anciennes formations forestières à feuilles persistantes très vulnérables aux feux de brousse.* AUBREVILLE, 1959, I, 318.

#### **coqueret, n.m.**

I (Physalis edulis Sims). Plante cultivée de la famille des Solanacées à fruit comestible. Spéc.

II (Physalis peruviana Linn.). Plante cultivée ornementale de la famille des Solanacées, à calice rouge orangé. Spéc.

III (Physalis angulata Linn.). Plante ornementale. COQUERET ANGULEUX. Spéc. ROBERTY, 1954, 306.

#### **corail, n.m.**

(Jatropha multifida Linn.). Euphorbiacée à fleurs rouge vif, d'origine américaine. Spéc. AUBREVILLE, 1954, II, 14.

#### **corassol, n.m. V. corossol\*.**

Vx.

*Je fais planter le verger avec des orangers, corassols, mangos\* et trois arbres à kola\*.* BRETIGNERE, 1889, 45.

#### **corète potagère (corète potagère), n.f.**

(Corchorus olitorius Linn.). Plante annuelle cultivée qui produit des fibres textiles (le jute). Spéc.

*Cette corète potagère, introduite de l'Inde [...] produit des fibres textiles qui avec celles du Corchorus capsularis constituent le jute utilisé industriellement.* BUSSON, 1965, 309.

Syn. vern. : Kolo-oro (malinké).

**corne de cerf, n.m.**

(*Platyrium angolense* Wellw.). Variété de fougère qui a deux sortes de feuilles : les unes sont sèches, les autres vertes, épaisses et ramifiées comme des bois de cerf. Spéc.

**corne d'élan (corne d'élan), n.m.**

(*platyrium stemaria* [Beauv.] Desv.). Epiphyte qui prospère sur les hautes branches des arbres de la forêt et dont certaines feuilles sont ramifiées comme des bois de cerf ou d'élan.

Encycl. : parfois considérées comme un fétiche. Spéc.

**corossol, corrossol, corassol, n.m. V. anone\*(2).**

Origine : altération du portugais brésilien "coracão de boi", "cœur de boeuf" qui désigne une grosse mangue.

**I** (*Annona muricata* Linn.). Arbre de la famille des Annonacées V. corossolier\*. Vx.

Rem. : graphie ancienne "corassol". Hésitations entre "corossol" et "corrossol".

**II** Fruit de cet arbre, d'aspect épineux et rappelant la forme d'un cœur de bovin. Encycl. : sa chair très parfumée est un peu cotonneuse. Il sert à la confection de sorbets appréciés. Usuel.

*Le corrossol épluché et passé par le moulin à légumes, est sucré et parfumé au citron. F.M., 23.1.1981.*

*Ainsi les oranges, les mandarines, les goyaves\*, les ananas\*, les papayes\*, les corossols, les tomates, les bananes\*, les cerises de café\*, en général, tous les fruits succulents, sont piqués pendant la nuit [...] par toutes ces noctuelles. F.M., 19.4. 1982.*

Syn. : anone\*.

Rem. : le corossol (graphie la plus usuelle) est souvent confondu avec le cœur de boeuf\*, fruit de l'*Annona reticulata* Linn.

**corossolier, corrossolier, n.m. V. anone\***

(*Annona muricata* Linn.). Arbre de la famille des Annonacées à gros fruit succulent très apprécié. Usuel.

*[à Dabou] partout ce sont des haies de goyaviers\*, de corrossoliers, des avocatiers\*, des pommiers-cannelle\* et des citronniers splendides. BINGER, 1892, II, 330.*

*La route est bordée d'herbes hautes d'où, çà et là, s'élançaient des avocatiers, des corrossoliers, des orangers, étonnés d'être là. ANOMA KANIÉ, 1978, 54.*

*Originaire d'Amérique Centrale et des Antilles, le corossolier a été introduit en Afrique depuis longtemps. AKE ASSI, 1963, 23.*

Syn. vern. : amlon (baoulé), sounzoun (dioula).

Syn. : corossol (I)\*. Vx.

Rem. : très souvent on appelle aussi corossolier l'annona reticulata Linn. V. coeur de boeuf\*.

#### coton, n.m.

I Filament soyeux qui entoure les graines du cotonnier\*.

II coton fibre, n.m.

Coton récolté et traité.

Encycl. : les graines ont été séparées des filaments soyeux (fibres) qui les entourent. Spéc.

III coton graine, n.m.

Fibre de coton récolté mais non encore traité. V. coton fibre\*. Usuel.

*Acheté sur la base minimum de 70 F le kilo de coton-graines, l'ensemble de la campagne 1978-79 aura rapporté aux 90000 planteurs un revenu brut d'environ 9 milliards de francs. F.M., 28.12.1979.*

*Aujourd'hui, des GVC de commercialisation de coton-graines, achètent et revendent du riz paddy\* de l'anacarde\*, du karité\*. F.M., 29.30.11.1980.*

#### cotonnier, n.m.

(Gossypium spp.). Nombreuses variétés d'arbustes cultivés, importés d'Amérique et dont les fruits à maturité laissent échapper le coton fourni par les filaments soyeux fixés sur la graine. Usuel.

*Il revoyait [...] les champs pailletés de fleurs jaunes de cotonnier. DADIE, 1950, 71.*

#### coupe de la vierge, n.f.

(Pancratium trianthum Herb.). Plante de la famille des Amaryllidacées, à fleur blanche très décorative. Spéc.

#### courge torchon, n.f.

(Luffa aegyptica Mill. = L. cylindrica [Linn.] Roem).

Plante de la famille des Cucurbitacées dont les fruits à parties fibreuses servent d'éponge. Spéc.

Syn. : éponge végétale\*, liane éponge\*, liane-torchon\*; loofa\*, pipangaye\*.

**cram-cram, n.m.**

origine : du wolof.

Terme générique s'appliquant à plusieurs plantes présentant la caractéristique de s'accrocher aux vêtements.

- I (Cenchrus echinatus Linn.). Plante de la famille des Poacées à soies fortement retrobarbées.

Encycl. : c'est le vrai cram-cram. Il infeste le Sahel, est plus rare au Soudan.

- II (Cenchrus biflorus Rose b. = C. barbatus Schum. = C. cathaticus Del). Plante de savanes à épis épineux.

- III (Acanthospermum hispidum D.C). Plante à involucre épineux. Fréq.

*Cette mauvaise herbe connue sous le nom de cram-cram est malheureusement trop répandue. KERHARO, BOUQUET, 1950b, 52.*

*A l'état frais et jusqu'à l'épiaison, le cram-cram est très recherché par les bovins. BUSSON, 1965, 449.*

**crête de coq, (crête de coq), n.m.**

(Celosia argentea Linn.). Plante d'ornement de la famille des Amaranthacées, à grosse inflorescence rouge ou blanche. Usuel.

*Au long des clôtures blanches, fleurissaient les pervenches de Madagascar\*, la bougainvillée\*, le laurier-rose, le canna, l'orgueil de Chine\*, la crête de coq. DADIE, 1956 a, 76.*

**croc de chien, n.m.**

(Drepanocarpus lunatus [L.f.] G. f. W. Mey). Plante de mangroves de la famille des Fabacées. Spéc.

**croton, n.m.**

- I Nom impropre du codiaeum variegatum Linn. Plante euphorbiacée originaire d'Océanie.

*Le plus bel arbuste est incontestablement codiaeum variegatum Linn. que l'on s'obstine à appeler croton, dont la richesse des coloris jaune, rouge et vert, alliée à la variété des formes des feuilles est admirable. AUBREVILLE, 1954, II, 13.*

- II En Afrique, désigne plusieurs espèces d'arbustes et quelques arbres peu communs. *Croton zamlericus* Muell. Arg. arbuste décoratif aux feuilles argentées dessous, *C. macrostachyus* Horcht., arbre de taille moyenne, et *C. Aubrevillei* J. Léonard, un petit arbre appelé aussi APÉTÉ. Spéc.

*cynodon*, n.m. V. petit chiendent\*.

Suzanne LAFAGE  
Décembre 1992

## BIBLIOGRAPHIE (PARTIELLE)

- AKE ASSI (L.), 1963, *Contribution à l'étude floristique de la Côte-d'Ivoire*, Paris, éd. P. Lechevallier.
- AKE LOBA, *Kocoumbo, l'étudiant noir* (roman), Paris, Flammarion.
- ANOMA KANIE, 1978, *Les malheurs d'Amangoua* (roman), Abidjan, NEA.
- ARNAUD (J.-C.), SOURNIA (G.), 1980, "Les forêts de Côte-d'Ivoire : essai de synthèse géographique", *Annales de l'Université d'Abidjan, série géographie*, t. IX, pp. 6-93.
- AUBREVILLE (A.), 1936, *Flore forestière de Côte-d'Ivoire*, Paris, Larose ; 2e éd., 1959, tome 1, 369 p. ; tome 2, 341 p. ; tome 3 : 334 p., Nogent sur Marne, Centre technique forestier tropical.
- BALEINE (Ph. DE), *Le petit train de brousse* (roman), Paris, Plon.
- BINGER, 1892, *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889)*, Paris, Hachette, rééd. Soc. des Africanistes, 1980.
- BOUQUET (A.), DEBRAY (M.), 1974, *Plantes médicinales de la Côte-d'Ivoire*, Travaux et documents de l'ORSTOM, n° 32.

- BRETIGNERE (M.A.), 1889, *Aux temps héroïques de la Côte-d'Ivoire : des lagunes au pays de l'or et aux forêts vierges*, éd. 1931, Paris, Pierre Royer.
- BUSSON (F.), 1965, *Etude chimique et biologique des végétaux alimentaires de l'Afrique noire de l'Ouest dans ses rapports avec le milieu géographique*, Marseille, Leconte.
- DADIÉ (B.), 1950, *Afrique debout !* (contes), Paris, Présence africaine.
- DADIÉ (B.), 1954, *Légendes africaines*, Paris, Seghers.
- DADIÉ (B.), 1955, *Le Pagne noir* (contes), Paris, Présence africaine.
- DADIÉ (B.), 1956, a, *Climbié* (roman), Paris, Seghers.
- DAVESNE (A.), 1954, *Histoire d'agriculture*, Paris, Istra.
- DU PREY (P.), 1962, *Histoire des Ivoiriens : naissance d'une nation*, Abidjan, Imprimerie nationale.
- DU PREY (P.), 1970, *La Côte-d'Ivoire de A à Z*, Paris, France Impressions, Abidjan NEA - (rééd., 1977).
- GOMBEAUT (J.-L.), MOUTOUT (C.), SMITH (S.), 1990, *La guerre du cacao, histoire secrète d'un embargo*, Paris, Calmann-Levy.
- INADES, 1974, *Cours d'apprentissage agricole*, ronéoté.
- IPAM, 1967, *Sciences d'observation : Cours moyen d'Afrique*, Paris, Hachette.
- KERHARO (J.), BOUQUET (A.), 1950, a, *Plantes médicinales et toxiques de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta*, Paris, Vigot frères.
- KONE (A.), 1976, *Jusqu'au seuil de l'irréel* (roman), Abidjan, NEA.
- KOUROUMA (A.), 1970, *Les soleils des Indépendances* (roman), Paris, Seuil.
- MARCHE-MARCHAD (J.), 1965, *Le Monde végétal en Afrique intertropicale*, Paris, éd. de l'école.
- MINISTERE DU PLAN, 1963, *Etude régionale de Bouaké*, ronéoté.
- MINISTERE DU PLAN, DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, 1978, *Région sud, schéma directeur : options alternatives à long terme*, 2 tomes ronéotés.



SCHMIDT (J.), 1984, "Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire", *Bull. OFCAN*, n° 4, pp. 91-157.

ROBERTY (G.), 1954, *Petite flore de l'ouest africain*, ORSTOM, Larose.

TIREFORT (A.), 1974, *Le bon temps : approche de la société coloniale : étude de cas. La communauté de Basse Côte-d'Ivoire pendant l'entre-deux guerres (1920-1949)*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, thèse 3e cycle, 2 t.

VERDIER (A.), 1870-1890, *Trente cinq années de lutte aux colonies-Afrique Occidentale française : grand Bassam et Assinie*, Paris, Léon Chailley.

## DE L'AFRIQUE AU PACIFIQUE : TRANSFÉRABILITÉ DE LA MÉTHODE IFA AU CONTEXTE CALÉDONIEN

L'équipe IFA a mené depuis sa constitution des recherches dans diverses régions d'Afrique noire. Ces travaux, par delà leur diversité, présentent en commun des caractéristiques méthodologiques. Cette méthode IFA, nous l'avons appliquée à un contexte hors-Afrique, celui d'un archipel du Pacifique Sud dont nous sommes native : la Nouvelle-Calédonie.

Ce T.O.M. français de 19 000 km<sup>2</sup>, situé exactement aux antipodes de la métropole, en Mélanésie, a pour plus proches voisins deux pays anglophones, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et possède l'un des plus forts taux de francophones réels (80 %)<sup>1</sup>. Autrefois lieu de déportation et colonie de peuplement, aujourd'hui lieu d'immigration, sa population forme une véritable mosaïque ethnique et linguistique : langues mélanésiennes (une trentaine de langues kanak), langues polynésiennes (tahitien, wallisien...), indonésiennes, asiatiques, anglais très présent, créole en pleine évolution, pidgins encore persistants (bichelamar, mais surtout pidgin français des javanais)... Le français, langue officielle, administrative, d'enseignement, langue véhiculaire et langue maternelle des Européens comme d'un nombre croissant de membres d'autres ethnies, se trouve en contact avec ces diverses langues. Le continuum "basilecte/mésolecte/acrolecte" fourmille donc de variétés diverses de la langue française : les communautés linguistiques, tout en gardant une certaine intégrité, s'interpénètrent au fil du quotidien.

L'application de la méthode IFA à ce contexte calédonien très particulier semble toutefois, au stade actuel de notre recherche, ne pas poser de problèmes. Les travaux de base, comme le travail d'inventaire, peuvent s'y mener de façon analogue, tout en révélant une marge de spécificités intéressantes.

### LES TRAVAUX DE BASE

La lexicographie s'intéressant habituellement à la langue plutôt qu'au discours, il semble évident que celui qui fabrique ces "dictionnaires potentiels" que sont les inventaires ne doit retenir que les faits de langue et mettre de côté ce qu'il considère encore comme des faits de parole (en considérant bien sûr que tout fait de parole peut devenir dans l'avenir un fait de langue).

Les quatre critères de reconnaissances des faits de langue explicités par l'IFA (p. XIV) sont bien sûr applicables en contexte calédonien :

1 - La fréquence ou le nombre des attestations permet d'éviter les sociolectes ou les ethnolectes trop réduits ainsi que les phénomènes de groupes : par exemple, le français parlé seulement par les couches les plus défavorisées de la population ou par la communauté wallisienne ou indonésienne, ou encore l'argot de la bande X des jeunes de Montravel (l'un des quartiers les plus défavorisés de Nouméa),

pourraient faire l'objet d'autres études linguistiques, mais ne peuvent être pris en compte par nous, sauf si leur lexique est "suffisamment" exporté.

Le critère de fréquence préserve également des hapax. Précisons que notre instinct de native est parfois d'une grande aide dans la sélection des lexies : si nous ne pouvons affirmer sans vérification l'étendue de l'usage d'un mot, nous pouvons en revanche distinguer les hapax véritables en un état donné de la recherche, et les hapax du corpus qui ne le sont pas pour nous quand nous les avons déjà rencontrés en tant que locuteur local.

2 - La dispersion géographique est un critère qui nous paraît bien évidemment indispensable mais qu'il ne nous est pas possible d'utiliser, notre recherche pour l'instant se limitant à la zone de Nouméa.

3 - La dispersion des lexies dans les différents types de sources montre qu'elles ne sont pas issues d'idiolectes (les auteurs littéraires, par exemple, utilisent parfois un lexique calédonien idiolectal), et que leur usage n'est pas réduit à un seul type de locuteurs (les journalistes usent quelquefois d'un jargon qui leur est propre et que l'on peut prendre pour du français calédonien), etc.

4 - Le critère de dispersion chronologique ("persistance suffisante dans le temps" IFA p. XIV) met à l'écart les termes dont l'usage se réduit à une mode fugitive, courante chez les jeunes par exemple.

En outre, une autre distinction doit être faite, en terrain calédonien comme en terrain africain, du fait de la présence du français langue seconde (des français langues secondes), des langues locales, des langues importées : il s'agit de la distinction entre particularisme locaux et "fautes de français" dues à l'apprentissage de la langue.

En effet, ce français en cours d'apprentissage est celui que pratiquent certains locuteurs, toute leur vie durant : ce phénomène se rencontre en particulier dans la tranche d'âge supérieure à 50 ans, et, semble-t-il, davantage dans certaines ethnies (wallisienne et indonésienne par exemple). Pour ces locuteurs, l'apprentissage du français n'est jamais fini, ou plutôt le niveau (au sens pédagogique du terme) qu'ils ont atteint à un certain moment s'est fossilisé pour devenir un "lecte", souvent commun à d'autres locuteurs de même condition. Le lexique utilisé est celui du français de la communauté ethnique et linguistique donnée (français wallisien, indonésien par exemple). Précisons qu'une partie de ce lexique est en général connu sinon pratiqué par les autres communautés : il faut donc faire encore une distinction entre lexique spécifique d'une communauté (inconnu ou peu connu des autres communautés) et lexique employé par l'ensemble des locuteurs bien qu'identifié comme issu d'une certaine communauté.

La délimitation du discours français n'est donc pas tout à fait évidente, au sein de ce continuum de formes de l'acrolecte au basilecte : entre le créole (le tayo, à l'origine certes limité géographiquement au village de Saint-Louis - à la périphérie de Nouméa - mais qui, selon nous, commence à s'étendre concrètement hors de cette limite) et le français standard très présent dans le quotidien calédonien (par les médias, par exemple), seuls les mésolectes suffisamment éloignés du créole doivent être pris en compte. Il est certain qu'en matière de lexique, il est courant de

rencontrer des particularismes qui soient communs aux mésoslectes les plus extrêmes ou même communs aux mésoslectes et au basilecte.

Une procédure de vérification est donc indispensable afin de contrôler la "conformité à l'usage local" (IFA, p. XIV). La méthode des "jurys" empruntée à l'IFA est en cours d'application. Une première enquête a été effectuée en 1990, elle doit être complétée cette année : cinq locuteurs d'âges, d'appartenances socio-professionnelles, de sexes différents sont retenus pour chaque ethnie. Ils sont consultés pour chaque lexie, ce qui permet d'avoir un éventail de réponses selon les variables données. Le croisement de ces variables permettra de tirer des informations pour chaque mot, en ce qui concerne son utilisation dans telle catégorie sociale et dans telle tranche d'âge, etc.

Cette méthode, que l'IFA présente comme "empirique" et modulable selon les conditions de recherche de chacun, est, par sa souplesse, évidemment applicable à des terrains variés : ce sont ses principes fondamentaux qui intéressent le chercheur, parce qu'ils lui permettent de prendre immédiatement, sans perdre de temps, des repères sur son propre terrain afin de se situer par rapport à une méthodologie générale, de cerner ses "différences", ses points communs, etc.

## LE TRAVAIL D'INVENTAIRE

### Nature de la recherche :

De toute évidence, la perspective synchronique et non normative de l'IFA correspond parfaitement à l'état d'esprit de notre recherche. L'étude d'une synchronie précédant naturellement toute étude diachronique, nous ne pouvons nous intéresser, en l'état actuel de nos recherches, qu'au présent du français calédonien. Quant au caractère descriptif d'une telle étude, il nous semble qu'aujourd'hui, il ne peut en être autrement de ce genre de travail linguistique, hormis dans le cas de la création de documents strictement pédagogiques : l'évolution des idées en ce domaine ne permet plus, fort heureusement, le "Dites/Ne dites pas"...

Nous nous retrouvons donc tout à fait dans la description que fait l'IFA (p. XXVII) de sa recherche comme étant celle des

"écarts par rapport à l'usage du français central ou français standard, pris globalement comme norme de référence de ces écarts, et dont les dictionnaires de la langue contemporaine donnent une mesure (approximative et empirique)".

### Corpus d'exclusion :

Notre corpus d'exclusion a dû être réduit, pour des raisons matérielles au seul Petit Robert. Mais ce choix, le même que celui de l'IFA, est également fondé sur des motifs sociolinguistiques : le Petit Robert est censé être l'image d'une langue au quotidien ("lexique fréquent commun fondamental" et "lexique disponible commun

fondamental" selon RIVENC, 1977, 66) élargie à quelques termes des "aires lexicales des sciences ou des techniques" (Ibid.). L'avantage de la réduction quantitative du Petit Robert (par rapport au Grand Robert) est, pour nous, qu'elle nous permet de mettre en rapport deux lexiques à tendance "usuelle", l'un appartenant au français central, l'autre au français calédonien. Notre corpus, en effet, ne comprend pas, en cet état de la recherche, de documents susceptibles d'utiliser en masse un vocabulaire spécialisé ou technique.

### **Typologie des particularités :**

L'IFA (p. XXIV) évoque quatre catégories de particularités : les particularités lexématiques, sémantiques, grammaticales et celles qui tiennent à des différences de connotation, de fréquence, de niveau et d'état de langue.

Cette classification convient tout à fait au lexique calédonien et nous nous proposons d'en donner quelques exemples en suivant la classification plus ramifiée de S. LAFAGE (1977, 45), dont voici le schéma :

- Formes attestées en français standard :

- sans changement sémantique
    - français standard
    - français standard avec modification de fréquence
    - confusion - d'états de langue
    - de niveaux de langue
    - modification de collocation
  - avec changement sémantique
    - modification du rapport Sa/Sé
      - par restriction
      - par extension
      - par translation
    - modification - dans la connotation
    - dans la dénotation
- fs standard  
 } fs standard inadéquat  
 } africanismes sémantiques

- Néologismes :

- formations locales par
    - changement de catégorie grammaticale
    - abréviation
    - redoublement
    - dérivation
    - composition
  - emprunts + formations locales : hybrides
  - emprunts
    - à langue non africaine
    - à langue africaine non locale
    - à langue locale :
      - emprunts
      - calques
- } africanismes  
lexématiques

D'après S. LAFAGE "Contribution à une analyse de l'organisation fonctionnelle du lexique français en Afrique francophone"  
*Annales de l'Université d'Abidjan*, 1977, fasc. 1, série H.

Le français standard subissant une modification de sa fréquence d'emploi correspond aux réalités spécifiquement locales, qu'elles soient

- géographiques ou liées aux réalités géographiques (plage, mer, anse, cyclone, australien, climatisé, pêcher...)
- zoologiques ou botaniques (crabe, anémone, cerf, hibiscus, bambou, cocotier...),
- historico-économiques (bagnard, mine, nickel, élevage, touristique, indépendance...),

- culturelles (tribu, légende, kanak, riz, curry, rodéo, indonésien, tahitien), etc.<sup>2</sup>

Mais certains termes ont un usage plus fréquent pour des raisons qui restent indéterminées... Mots du français central ayant la préférence des locuteurs calédoniens : par exemple, **auto** (plutôt que "voiture"), **O.K.** (influence anglophone ?), **quoi** (en fin de phrase), etc.

Le français standard "inadéquat" semble, en l'état actuel de la recherche, moins important par rapport aux autres catégories :

Parmi les confusions d'états de langue, on peut citer l'exemple de **coco** (pour "noix de coco"), terme "vieilli" selon le Petit Robert ; de la préposition **à**, employée pour **de** (**la jument à Eugène**), survivance de l'ancien français - notons que cet usage, considéré comme solécisme, est courant en français familier ou "populaire" de Métropole, bien que non répertorié par le Petit Robert ; du mot **carne** (injure vieillie selon le Petit Robert qui est courant dans l'expression : **C'est la vraie carne, ce mec là !**)

Les confusions de niveau de langue semblent également beaucoup moins nombreuses qu'en contexte africain : toutefois **biquette** est couramment employé pour "chèvre", en brousse surtout (c'est-à-dire hors de Nouméa) ; **caillasse** (familier en français standard) pour "gravier", **courser** pour "poursuivre, courir après" (mais peut-être en contexte familier également, il s'agirait alors d'une modification de la fréquence)...

La collocation d'un mot peut être modifiée : **peau** pour "peau de balle" (modification par suppression), **un bétail** pour "une tête de bétail" (id.), **après ça** employé pour "après" (adjonction)...

En revanche on trouve de nombreuses particularités sémantiques en contexte calédonien :

Certains termes subissent une restriction de sens : **bétail** ("ensemble d'animaux entretenus pour la production agricole" selon le Petit Robert) désigne uniquement les bovidés ; la **coutume**, en général, désigne la "coutume kanak" ; le mot **barraques** (les **barraques**) n'a pas pour signifié n'importe quelles "barraques" mais celles qui, à certains moments de l'année, formaient jusqu'il y a une dizaine d'années une espèce de fête foraine sur l'une des places de Nouméa : **aller aux barraques** signifie donc "aller à la fête foraine", la restriction de sens entraînant un changement de dénotation.

Pour d'autres lexies, il s'agit du phénomène inverse, l'extension de sens : **mission** pour "lieu, village (comprenant habitations, commerces, etc.) où se trouve un ensemble d'établissements religieux appelé "mission" en français standard ; **coaltare** pour "tout goudron", alors qu'il s'agit en français central du goudron de houille ; **coolie** pour "tout travailleur immigré employé pour l'exploitation des mines au début du siècle" ("travailleur asiatique" en français standard)...

La modification de sens par translation, en revanche ne trouve pas, en cet état de la recherche, d'illustration dans notre corpus.

La modification de la connotation des mots est, par contre, courante : elle peut toucher une famille de mots comme celle de **colon**, qui, chargée du poids de l'Histoire, prend une forte coloration péjorative en milieu kanak indépendantiste par exemple, ou se trouve marquée de tabou, dans d'autres milieux ; l'adjectif et le nom **vieux/vieille** possèdent, par contre, une connotation méliorative de respect et d'affection ; le terme **chambranle**, lorsqu'il s'agit du chambranle d'une case kanak, prend une connotation "artistique" car il désigne le plus souvent, le chambranle lui-même mais surtout les sculptures dont celui-ci est orné...

Les changements linguistiques dus à une modification de dénotation sont également nombreux : une **patate** est un "massif de corail", une **araignée** un "coquillage du genre *Lambis*", un **blanc** un "poisson du genre *Guerres*", une **boulette** une "réflexion, allusion désagréable" (**envoyer une boulette** équivalait au français central familier "lancer un pic" - non répertorié par le Petit Robert), l'adjectif **bleu** ne désigne pas toujours la couleur mais également la densité : un **endroit bleu de mecs** (mec étant en outre plus fréquent qu'en France) est un endroit "noir de monde" - la métaphore de la couleur étant ainsi préservée.

Les particularismes lexématiques se répartissent en plusieurs catégories :

Les changements de catégorie grammaticale : un **crabe carton** est un crabe dont la carapace est en train de se reformer (**carton** subit une adjectivation) ; l'adjectif "bossu" devient un nom, celui d'un poisson, le **bossu** (du genre *Lethrinus* ou *gymnocranius* ou *Watsia*) ; l'**antifouling** est le produit utilisé pour la protection de la coque des bateaux, nom propre d'un produit australien devenu nom commun ; le verbe pronominal ("populaire") "se barrer" qui signifie "partir", est dépronominalisé : **barrer**, avec le même sens, entraîne un dérivé, **rebarrer** ("repartir")...

Les abréviations : **EPK** pour "Ecole Populaire Kanak", **APE** pour "Association des Parents d'Elèves" (siglaisons) ; **plonge** pour "plongée sous-marine", **bédé** pour "baie des citrons", **Calédonie** pour Nouvelle-Calédonie...

Le redoublement ne semble pas être un phénomène courant. Nous trouvons toutefois des cas de redoublements syllabiques : on appelle les Métropolitains des **zozos** (bien que le mot soit aujourd'hui quelque peu vieilli), ce terme étant lui-même issu de **zoreille** (même sens) ; un **bibiche** est un "lance-pierre" : nous supposons le mot formé à partir de "biche" dont la première syllabe est redoublée (le rapport entre "biche" et "lance-pierre" restant à déterminer - la biche serait la cible du **bibiche** ??)...

Les dérivations sont par contre très nombreuses : **café** donne **caférie** ("plantation de café"), **bambou** donne **bambounière** ou **bamboulière** ("lieu où poussent des bambous"), **calédonien** donne **caldoche**, **brousse** donne **débrousser** ("nettoyer un terrain de sa végétation"), **débroussage** ("action de débrousser"), **broussard** ("habitant de la brousse"), **caillasse** ("gravier") donne **caillasser** ("jeter des pierres dans un but agressif"), **caillassage** ("action de caillasser")...

La composition semble, en cet état de la recherche, être la catégorie la plus illustrée par notre corpus : l'**abeille-caillou** est une abeille qui construit ses ruches



dans les rochers (*Apis mellifica* L. ou *A. italica*), un **cornes molles** un cerf en période de mue, l'**arbre du voyageur** un arbre dont les feuilles, qui ressemblent à celles du bananier, sont disposées en éventail (*Ravelana madagascariensis* Gm.), le **bois de fer** (*Casuarina equisetifolia* Forst.) et le **bois-tabou** (*Fagraea schlechteri* Gilg. et Ben.), d'autres arbres, la **banane poingo**, une variété de banane (non identifiée ?), la **Grande Terre**, l'île la plus grande de l'archipel, la **barre à mine**, un des outils préférés des Calédoniens, autrefois utilisé pour le travail sur mine, le **Camp-est**, la prison de Nouméa...

Les emprunts sont également très nombreux :

- emprunts aux langues kanak (**aouh** ! : "interjection polysémique", **bougna** : "plat traditionnel kanak", **notou** "très gros pigeon : *Ducula Goliath* Gray"...),

- à l'anglais (**car-port** : "garage couvert", **babaille** "au revoir", **creek**, "ruisseau"...),

- au polynésien (au tahitien : **faré**, "case sur piliers, sans murs", au hawaïen : **kanak**...)

- à l'indonésien (**bami**, "plat de nouilles avec légumes et viande", **mas** "homme d'ethnie indonésienne"...)
  - au bichelamar, pidgin anglo-mélanésien (**boulouk**, "homme impressionnant par sa corpulence" - de l'anglais **bullock**, "boeuf", **troca** "coquillage" : *Trochus niloticus* L. "...)

- à l'arabe (**awa** "interjection"...)
  - au latin scientifique (**thevetia**, *Thevetia peruviana* (arbre)...

Certaines lexies sont issues de formations hybrides : **ponoche** terme péjoratif désignant la "femme kanak", est empruntée au polynésien (faga uvea) popinée, et suffixée en -oche. Il s'agit là d'une combinaison de deux procédés de changement lexical.

De nombreux particularismes combinent ainsi diverses catégories typologiques : **poken** "australien ou néo-zélandais" est emprunté à l'anglais english spoken, lexie d'origine qui a subi une abréviation mais aussi une modification de la dénotation (de "nous parlons anglais" à "australien/néo-zélandais" c'est-à-dire : ceux qui parlent anglais), et un changement de catégorie grammaticale (du participe passé spoken au nom commun **poken**)...

Nous préciserons pour en terminer avec le classement typologique, que, par rapport à celui de S. LAFAGE (op. cit.) notre corpus illustre de nouvelles catégories de changement lexical.

Certaines lexies ressemblent à des formations par composition mais tiendraient plutôt du "syntagme usuel" car il est possible de les trouver en français métropolitain mais elles sont plus ou moins figées en français calédonien : **camionnette bâchée** ou **404 bâchée** ont pour référent une réalité typiquement locale, ce genre de voiture ayant un succès et une utilité considérable, surtout en brousse ; on ne peut cependant pas les classer comme compositions car une camionnette munie d'une bâche pourrait sans doute être nommée de la même façon en France (notons que la connotation ne serait toutefois pas la même : la

**camionnette bâchée** calédonienne sent la brousse, la poussière, la savane...) ; on peut citer un autre exemple de collocation usuelle, sans rapport apparent avec les *realia* cette fois ; l'interjection **Ben là !** peut se trouver en français hexagonal, comme ses deux éléments séparés, mais leur rapprochement n'est pas aussi courant qu'en français calédonien où il peut exprimer la surprise, l'inquiétude, la perplexité, selon le contexte.

Enfin, pour les deux lexies, le critère de reconnaissance des compositions lexicales consistant en l'impossibilité d'introduire d'autres éléments dans la composition, ne semble pas fonctionner : **Ben attention que là !** est possible avec le même sens (mais n'est-ce pas simplement une autre lexie dans ce cas ?) et une **camionnette bien bâchée** semble plausible. Nous sommes, en l'état actuel de la recherche, en attente d'autres exemples qui pourraient nourrir notre réflexion.

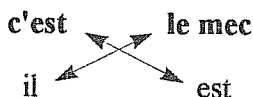
Nous trouvons également dans notre corpus des formations locales issues de déformations phonétiques : c'est le cas de **biche de mer**, "hollothuroides", déformation du français standard bêche de mer.

D'autres lexies semblent avoir été créées à partir de la sonorité des mots d'origine, sans égard pour leur signification : c'est le cas de nombreuses interjections, formées sur la base de mots du français central ou de noms propres choisis de toute évidence sur le seul critère phonétique. Ces interjections (exprimant la surprise) sont toutes prononcées selon le même schéma intonatif, la première syllabe devant être très accentuée par rapport aux suivantes : **Babylone !**, **Bataillon !**, **Baptiste !** ; **Mathias !**, **Microbe !**, **Misère !** ; **Canasson !**, **Calisson !**, **Calice !**, **Alice !** Notons que ces créations sont remarquables par le phénomène de séries phonétiques (série formée sur [ba]-, avec 3 syllabes ; série formée sur [m]- à deux syllabes, sur [ka]- etc.), paires minimales de [kalisō]/[kalis], [kalis]/[alis]...). D'autres interjections, issues cette fois d'emprunts aux langues locales (?), répondent aux mêmes caractéristiques phonétiques : **Catoune !**, **Matane !**, **Watitis !**, **Wakistin !**... Précisons que d'une manière générale, en français calédonien, on joue beaucoup avec les sonorités, l'intonation, et on parle fort... : les interjections de ce genre sont courantes, elles permettent de hausser la voix, de ponctuer le discours d'exclamations.

Enfin, une modification syntaxique peut entraîner quelquefois des changements lexicaux :

- La simplification syntaxique : **Casse pas la tête !**, expression fétiche des Calédoniens, qui a pour origine un slogan publicitaire, n'est qu'une simplification du français familier : Ne te casse pas la tête<sup>3</sup>. Mais, parole d'enquêteur, cette seule simplification syntaxique peut rendre l'expression obscure aux non-Calédoniens, autrement dit, l'intercompréhension peut s'en trouver perturbée ; la structure **C'est bon + Phrase** (exemple : **C'est bon t'arrêtes un peu**) est également une simplification d'une structure standard : "Il faut que + Phrase" (notre exemple signifiant : "Il faut que tu arrêtes un peu"). La structure **C'est le mec + adjectif** (**Nounous, c'est le mec prudent**) équivaut à "Il est + adjectif" (**Nounous, il est prudent**), il s'agirait alors d'une complexification dans la mesure où la formule

calédonienne est moins économique : la copule du français standard est remplacée par le présentatif "c'est" et le pronom personnel est changé en SN "le mec" (substitutions croisées) :



Remarquons pour conclure que ces illustrations de "nouvelles" catégories de formation lexicale, hormis les termes de **biche de mer** et de **camionnette bâchée**, sont particulières à l'oral familier. Il semble d'ailleurs, en cet état de la recherche, que ce registre de langue soit le plus riche en changements linguistiques... mais cela n'est pas spécifique au français calédonien : l'oral familier du français standard n'est-il pas également le lieu de la variation ?

### Structure lexicographique de l'inventaire

La structure lexicographique de l'inventaire IFA se caractérise par son double point de vue différentiel : par rapport au français standard d'une part et d'autre part, pour chaque pays, par rapport aux autres français africains. Cette structure est pour nous le moyen d'envisager l'avenir de notre inventaire calédonien : en cet état de la recherche, et pour des raisons toutes matérielles (les délais de soutenance de la thèse exigent naturellement une réduction du sujet de recherche), seule la visée différentielle par rapport au français standard est pratiquée. Mais l'intérêt de ce type de recherche s'inscrit en effet dans une perspective plus large, "interafricaine" pour l'IFA, "interocéanique" pour nous. A long terme, le recouplement des particularismes calédoniens avec ceux d'autres régions francophones du Pacifique promet d'être intéressant : existe-t-il en effet un français océanien commun à la Nouvelle-Calédonie, à Tahiti, à Wallis et Futuna, au Vanuatu, etc. ? Le français tahitien de Tahiti, le français wallisien de Wallis, etc. sont-ils les mêmes que le français des Tahitiens, des Wallisiens de Nouvelle-Calédonie ? Quels sont les points communs entre le français calédonien et le français vanuatais ou plutôt néo-hébridais<sup>4</sup>, ces deux variétés de français ayant été toutes deux sous l'influence du bichelamar, langue officielle actuelle du Vanuatu ? etc.

A plus long terme encore, nous rêvons d'un recouplement avec des inventaires d'autres régions du monde comme l'Afrique en l'occurrence. Au fil des lectures, des conversations et des séminaires en compagnie de chercheurs africanistes, les points communs ou les divergences sur la variation d'un même mot ou d'un même concept apparaissent, nous donnant un avant-goût de l'avenir de notre travail...

Illustration calédonienne de la méthode IFA, la recherche que nous poursuivons montre ainsi que, malgré la complexité de la situation linguistique en Nouvelle-Calédonie, le cadre méthodologique et théorique global comme les procédures de sélection et de catégorisation des particularités, conviennent à ce contexte hors-Afrique. La conception des recherches africanistes transposée au

terrain calédonien permet de situer la Nouvelle-Calédonie au sein d'une aire de travail plus vaste : le Pacifique francophone, et la francophonie toute entière...

Christine PAULEAU-DELAUTRE  
Univ. Paris III/ROFCAN

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LAFAGE (S.), "Contribution à une analyse de l'organisation fonctionnelle du lexique français en Afrique francophone", in *Annales de l'Université d'Abidjan*, 1977, fascicule 1, série H, pp. 41-52.

*La lettre de la francophonie*, 9, 15 nov. 1990.

RIVENC (P.), "Lexique et langue parlée", in *La grammaire du français parlé*, Paris, Hachette, 1971, pp. 51-70.

## NOTES

1. Selon *La lettre de la francophonie*, 9 II ("les francophones en francophonie").
2. Précisons qu'en général ces lexies ne sont pas isolées de leur famille. La modification de la fréquence touche la famille lexicale entière : non seulement **colonial** - sans doute le plus fréquent de la famille - mais aussi **colon**, **colonisé**, **colonisateur**, **colonialiste**, **anti-colonialiste**, **décolonisation**, **néo-colonial**, etc. D'autre part, du fait de leur fréquence d'emploi, ces lexies se rencontrent au sein de syntagmes qui constituent eux-mêmes des particularismes : **école coloniale**, **société coloniale**, **lutte anti-colonialiste**, **peuple colonisé**, etc. Remarquons enfin qu'en ce cas précis, celui de la famille du mot **colon**, le particularisme étant lié à la réalité historique de la colonisation, commune à d'autres pays, ces lexies sont probablement, plutôt que des calédonianismes, des particularismes communs aux pays en voie de décolonisation et même à des groupes militant pour la décolonisation, qui peuvent être métropolitains.
3. Cet exemple pourrait certes être classé comme "collocation par suppression" dans le schéma de S. LAFAGE (op. cit.) mais nous voulons ici insister sur la nature grammaticale des éléments supprimés.
4. Les français étaient surtout présents dans cet archipel avant l'indépendance, c'est-à-dire au temps des Nouvelles-Hébrides, devenues depuis le Vanuatu.